A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 441466 DUPL

Digitized by Google

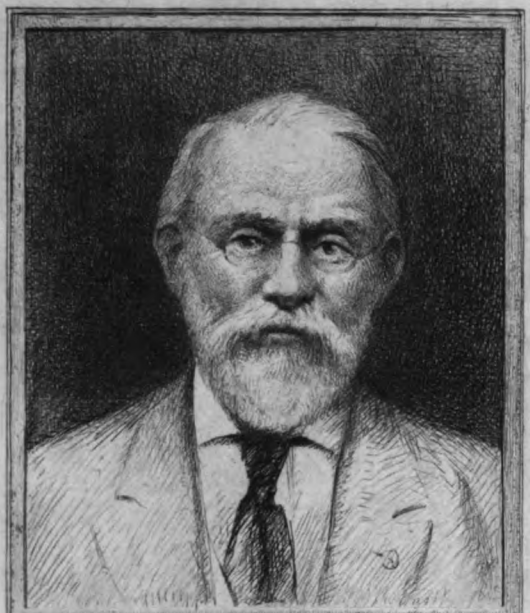

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA

SEINE-INFÉRIEURE

TOME XVI

1912 à 1914

ROUEN

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE A. GALLIER

22, place Saint-Marc, 22

—

1915

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning.
1-11-27
13603

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA SEINE-INFÉRIEURE

PENDANT L'ANNÉE 1912

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 1912

Sous la présidence de M. G. Le Breton, vice-président, elle se tient à deux heures un quart dans le cabinet de l'Archiviste départemental.

Furent présents : MM. G. de Beaurepaire, Delabarre, G. Dubosc, Duveau, Garreta, Lormier, Mgr Loth, Pelay, Poussier, Vernier, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. le Dr Coutan, Malicorne et Minet.

En ouvrant la séance, M. le Président se lève pour remercier, non sans quelque émotion, M. l'Archiviste en chef d'avoir bien voulu offrir à la Commission l'aimable hospitalité de cette salle. Elle nous est chère, parce qu'elle est encore animée des souvenirs, d'ailleurs impérissables, de son premier titulaire, notre regretté président, M. Ch. de Beaurepaire.

Le procès-verbal de la dernière séance (22 décembre 1911) est alors adopté après lecture.

Digitized by Google

Correspondance imprimée. — Exceptionnellement abondante, elle ne comporte pas moins d'une trentaine de pièces dont voici les titres : *La Picardie historique et monumentale*, arrondiss^t d'Abbeville, t. IV, in-4°, avec un volume de planches ; — *Bulletin archéol. du Comité*, 1911, 1 et 2 livr. ; — *Bibliogr. annuelle... des Soc. sav. de la France*, 1906-1907 et 1907-1908, 2 vol. ; — *Répertoire d'Art et d'Archéol*, 2e année ; 1911, 3e trim. ; — *Annales de la Soc... de Château-Thierry*, 1910 ; — *Mém. de la Soc... de Beaune*, 1910 ; — *Mém. de la Soc... d'Emulation du Doubs*, 1910 ; — *Bulletin de la Soc... de la Drôme*, 180 ; janvier 1912 ; — *Recueil... de la Soc... de l'Eure*, 1910 ; — *Bulletin trim. de la Soc... Dunoise*, 164-167, janvier à octobre 1911 ; — *Société... de l'Orléanais*, XXXIII, 1911 ; — *Revue de l'Avranchin*, XVI ; — *Société... de l'Orne*, XXX, 4 ; — *Bulletin... de l'Auvergne*, 1911, IV et X ; 2 livr. ; — *Société d'Emul. d'Abbeville*, Bulletin, 1911, III et IV ; — *Bulletin... des Antiquaires de l'Ouest*, 1911, II ; — *Bulletin de la Soc... d'Eure-et-Loir*, 1911, I à X ; — *Bulletin de la Soc... de Gand*, XI, 9 à 10 ; — Assises de Caumont, Rouen, 24-26 juillet 1908 ; Compte rendu de cette IVe Session, juillet et 13 nov. 1908 ; — *Rapport sur le mouvement artistique, par M. S. Frère ; — Rapport sur le mouvement Agricole, par M. F. Laurens ; — Rapport sur le mouvement Littéraire, par M. H. Paulme* ; — *Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen*, 1910.

Correspondance manuscrite. — M. le Préfet a adressé hier à M. le Président l'expédition de son arrêté du 19 courant, par lequel il nomme trois nouveaux membres de la Commission des Antiquités,

Digitized by Google

savoir : M. C. Coche, ancien maire de Dieppe; M. le comte O. Costa de Beauregard, des Antiquaires de France, à Sainte-Foy, près Longueville; et M. Auvray, architecte diocésain.

M. G. Le Breton ne peut que remercier M. le Préfet de ces excellents choix. M. Coche a droit à toute la reconnaissance des hommes éclairés pour avoir assuré la conservation du château de Dieppe. Quant à M. de Beauregard, récemment loué à l'Histoire de Normandie, il s'était déjà fait une renommée archéologique avant de se fixer dans notre pays; et depuis divers mémoires n'ont fait que l'affirmer davantage dans des problèmes assez obscurs, notamment sur l'origine des casques de Falaise, que les études de M. de Glanville et de M. de Linas n'avaient pu suffisamment éclaircir; enfin les fonctions d'architecte diocésain avaient déjà marqué à M. Auvray une place dans la Commission aux côtés de M. Lefort.

S.-Georges-de-Boscherville. — La délibération que la Commission a prise à son sujet a fait écrire une lettre hautaine et presque menaçante dont il est donné lecture. Evidemment nos intentions ont été bien mal interprétées : car la question de propriété ne pourrait être mise en cause, dans un temps surtout où elle est l'objet de tant d'attaques. Notre seule préoccupation a été que la légitime curiosité qui attire à S.-Georges des visiteurs de toute la France, et même ce serait peu dire de toute l'Europe (quand l'Amérique vient d'en fournir un), puisse largement se satisfaire en étudiant bien à l'aise, dans ses moindres détails, cette intéressante salle capitulaire. Les conditions d'accès, et notamment les trois mètres réservés au chemin de ronde, ne

Digitized by Google

sont que des points accessoires, déterminés par l'Administration supérieure. Enfin nos doléances sur l'entretien défectueux sont celles de tout possesseur de la plus modeste construction, soucieux d'en assurer une longue durée.

On espère que, comme Avocat, comme Conseiller général, comme président de la Société d'Agriculture, M. Lormier a plus que personne qualité pour intervenir et faire prendre aux choses le tour le plus favorable. Notre confrère s'y emploierait bien volontiers; mais il se trouve que des dissentiments d'ordre privé l'empêchent d'y songer.

Après quelques autres réflexions, la Commission décide de remettre entre les mains de M. le Préfet la lettre dont il vient d'être donné lecture.

Caudebec. La maison en péril. — On peut encore conserver des craintes à son sujet. M. Chappée a bien voulu faire connaître à M. le Président qu'il n'a aucun titre pour assurer sur place cette conservation désirable. Mais les bruits fâcheux qui ont couru à ce sujet amèneront peut-être un heureux résultat. « Je crois savoir, écrivait le 19 courant à M. le Président, M. Leclerc, notaire à Caudebec, je crois savoir qu'une Société du *Vieux Caudebec* va se fonder incessamment sur les bases du « Vieux Fécamp » et du « Vieux Honfleur », et je conserve tout espoir que cette Société de Caudebécais réussira à conserver cette vieille maison et quantité d'autres ». La Commission joint à ces mentions, celle du Vieux-Rouen, comme aussi celle du Vieux-Dieppe encore en formation.

M. Duveau fait circuler sur le bureau un très beau dessin de la maison de la rue de la Boucherie.

Digitized by Google

L'affiche de la Capitalisation. — Au sujet de ce que le procès-verbal vient d'en dire, M. Lormier fait observer que l'injonction de la préfecture n'a obtenu aucun résultat. La monstrueuse réclame masque toujours la Tour Jeanne-d'Arc.

La Commission décide que le renseignement donné par M. Lormier sera transmis à M. le Préfet. L'afficheur ne peut pas prétexter que son cas ne rentre point dans la clause *non ædificandi* ; puisqu'il s'agit d'assurer la vue absolument libre du monument. A la séance suivante, M. Dubosc annonce avec bonheur que la Capitalisation a disparu.

Centenaire de l'abbé Cochet. — M. Delabarre, président des Amis des Monuments rouennais, est heureux de constater que cet hommage à l'illustre archéologue a été accueilli de tous côtés avec sympathie. En rappelant que l'abbé fut près de quarante ans l'âme de la Commission qu'il présida une dizaine d'années, le secrétaire signale que c'est à M. Cochet qu'est due la publication de nos procès-verbaux, qui dans six ans accompliront aussi leur centenaire.

La presse a fait connaître la triple réunion qui célébrera cet anniversaire du 7 mars. Le président des Monuments rouennais distribue aux membres présents l'invitation de cette Société et la transmettra par la poste aux membres absents. Il insiste sur la bonne grâce avec laquelle l'annonce de nos fêtes a été saluée par Mme H. Manesse, propriétaire de la maison où mourut M. Cochet.

Lors de la visite du monument de l'abbé Cochet au Musée départemental, M. de Vesly aura le plaisir de présenter un meuble qui renferme la précieuse collec-

Digitized by Google

tion de toutes les gravures, au nombre d'environ deux cents, insérées dans ses publications. C'est un don fait au département par Mme Ussel, fille de l'archéologue distingué que fut Michel Hardy.

Enfin la Société du Vieux-Rouen fera reproduire pour le local de ses séances le portrait de l'abbé d'après le tableau qui orne la salle de l'Académie.

Portrait de Blanchet. — En faisant circuler cette bonne œuvre de Bonvoisin, M. Pelay lit la note que voici :

Blanchet (Charles-Antoine), né à Montivilliers, le 13 octobre 1805, était un simple tailleur qui, à force de ténacité et de persévérance, parvint à fonder une bibliothèque-musée dans sa ville natale, ouverte vers 1852 sous les auspices de M. Lechevrel, maire de Montivilliers.

En 1874, elle renfermait plus de cinq mille volumes et d'intéressants manuscrits et plans locaux, parmi lesquels nous relevons d'anciens plans des paroisses de Saint-Antoine-la-Forêt, Saint-Romain-de-Colbosc, Saint-Vincent et Saint-Vigor, Gerville et Maniquerville, Ecrainville et Gruchet-le-Valasse ; des manuscrits relatifs à l'abbaye de Montivilliers et le registre de la Société populaire et républicaine, dite Sans-Culotte, de Brutus-Villiers, ci-devant Montivilliers.

Je n'oublierai pas non plus un portrait de l'abbesse Kadot de Sebeville, une bague avec les effigies de Marat et de Lepeletier de Saint-Fargeau, des briques renaissance ayant fait partie d'une maison du XVIe siècle, à Saint-Eustache-la-Forêt, et des sceaux.

La Commission des antiquités, pour répondre au vœu émis par notre ancien confrère, M. Brianchon,

Digitized by Google

obtint de M. le Préfet de la Seine-Inférieure une médaille d'argent qui fut remise à M. Blanchet, le 3 juillet 1874, par un de nos anciens vice-présidents, M. l'abbé Cochet, accompagné de M. Brianchon, qui dans les séances des 26 mars, 13 mai et 1er juillet 1874 présenta à la Commission d'intéressants rapports sur la bibliothèque-musée de Montivilliers, dans lesquels j'ai puisé les notes que je viens de vous lire.

Bonvoisin (Benjamin-Benoist), l'auteur du portrait de Blanchet, était né au Havre, le 23 décembre 1788. Il est décédé à Montivilliers, le 23 juin 1860.

Deux lettres de l'abbé Cochet. — En s'excusant de ne pouvoir se réunir à nous, M. Cahingt envoie au secrétaire deux pièces tout à fait appropriées aux circonstances, puisque ce sont des lettres de l'abbé Cochet adressées à son père.

« Dieppe, le 23 octobre 1869.

» Mon cher Monsieur Cahingt, je suis vraiment touché de votre lettre d'avant-hier. Je vois que vous avez eu un succès considérable à Nesle.

» Vos fibules d'or, vos perles d'or seront de vrais bijoux pour notre Musée de Rouen.

» J'ai grande hâte de voir tout cela, ainsi que votre Anastase en or que je vous prie de m'apporter avec le reste. Il ne me paraît pas très utile d'en avoir un pareil à Neufchâtel. Anastase n'est pas intéressant comme médaille; c'est comme date qu'il est précieux. Pour moi il est important de trouver un contemporain de Clovis dans un cimetière franc.....

» Si vous voulez bien faire un sondage à Auber-

Digitized by Google

mesnil, faites-le les premiers jours de la semaine prochaine.

» Adieu, mon cher Monsieur.

» L'abbé Cochet ».

« Paris, 17 novembre 1869.

» Mon cher Monsieur Cahingt, grâce à votre petite monnaie d'argent de Nesle, je viens d'avoir un vrai triomphe à la Société des Antiquaires de France, tenue au Louvre cette après-midi. Votre petite pièce est un événement; et MM. de Barthélemy, de Longpérier, de... (illisible) la trouvent unique et d'un prix infini. C'est un Théodebert Ier, en argent. L'argent de cette époque est inconnu.

» Je vous prie de me donner l'extrait de cette découverte d'après votre procès-verbal. Vous indiquerez le jour et l'heure, me direz la profondeur de la fosse, la nature du sujet, et la place que la pierre occupait sur le corps.

» Je vous serais reconnaissant de vouloir bien m'envoyer de suite cet extrait à Rouen, rue Saint-Patrice, ou à Paris, rue de Rennes, 64.

» En dehors de cet extrait, je vous prierai de faire copier par l'instituteur de Londinières, ou par toute autre personne qui écrive lisiblement, votre procès-verbal tout entier (1).

(1) Quelques jours plus tard, poursuit en note le secrétaire, l'abbé Cochet, encore tout à la joie de cette trouvaille, mettait dans la main de l'abbé Tougard son Théodebert, accompagné d'une autre monnaie à peu près du même module, mais en or,

Digitized by Google

» Je verrai ce que je pourrai en extraire pour la publicité.

» Adieu, mon cher Monsieur Cahingt, et croyez-moi votre tout dévoué.

» L'abbé Cochet,

» 64, rue de Rennes ».

Je joins à ces lettres l'inscription commémorative de la construction de la chapelle de Tourpes, près de Bures. Mon frère possède à Londinières la moitié de la pierre, que nous avons trouvée un jour traînant dans la cour. L'autre moitié est entre les mains du fils de M. Courtin, qui fut bibliothécaire et directeur du Musée de Neufchâtel. Je l'y ai encore vue il y a deux ans. Comme je présume qu'elle est inédite [est-il donc supposable que l'abbé Decorde l'ait négligée ?], je vous l'envoie, peut être avec des lacunes, car j'ai copié séparément les deux parties :

et il ajoutait à ce rapprochement un petit commentaire significatif :

« J'ai soumis les deux pièces à des experts parisiens qui m'ont dit : M. l'abbé, la monnaie d'or ne vaut que son poids (et elle pèse 8 fr.) ; mais la monnaie d'argent vaut 800 fr. Qui sait, concluait-il tout bas, si on ne l'eût pas revendue 1,500 fr. ? » Et les pièces entrèrent aussitôt au Musée des Antiquités.

Vers le début du XVIIIe siècle et ainsi dans l'enfance même de la numismatique, un Théodebert en or était aussi fort apprécié. Les jésuites en possédaient un exemplaire dans leurs collections de Paris; mais il fut dérobé. (Le P. Longueval, *Hist. de l'Eglise gallicane*, II, 497, éd. 1730.)

Théodebert y avait pris le titre d'*Augustus*, en représailles du nom de *Francique*, dont s'était gratifié Justinien.

Digitized by Google

Cette chapelle fut bénite en l'an mil cinq cent six, le XVIe *jour d'octobre, par M. l'evêque de Thessalonique, suffragant de Mr de Rouen, en présence de Messire Antoine de la Croix,... et de l'Epronde et de Tourpes, et de Madame Johanne de Chambray, femme dudit; lesquels firent donner la verrière de la dite chapelle.*

Mottes. — Voici, remarque le secrétaire, ce qu'on en écrivait il y a deux siècles et demi :

« On appelle ainsi les maisons fortes. Mais proprement les mottes étaient de grands monceaux de terre faits ou de gazon ou de terrain bien battu. Elles étaient rondes, et finissaient en pointe, et étaient le plus souvent entourées d'un bon retranchement. Les anciens s'en servaient comme on fait maintenant des forts, et lorsqu'ils y étaient attaqués, ils les couvraient d'arbalétriers et d'archers, qui, pour être élevés les uns par dessus les autres, pouvaient tirer sans s'incommoder.

» On voit encore (vers 1650) en Gascogne grande quantité de ces fortifications, que les gens du pays appellent Mottes, et tiennent qu'elles furent faites au temps des Anglais ». DE CASENEUVE, *les origines françaises*, p. 79 (corr. 78).

Né à Toulouse à la fin du XVIe siècle, et assez versé dans les textes du moyen âge, le jurisconsulte Caseneuve cite plusieurs de ces Mottes d'après Orderic Vital.

A l'aurore de l'archéologie souterraine, on a cru que les tumulus de la Haute-Normandie étaient des tombes monumentales d'illustres guerriers. Empressé à les fouiller, l'abbé Cochet fut déconcerté par la pauvreté

Digitized by Google

des découvertes qu'il y fit. Tout s'expliquerait, si les tumulus qu'il interrogea n'étaient que des amas de terre préparés pour la défense du pays.

Les Putréfiés. — M. de Vesly offre quelques exemplaires du petit mémoire dont il a parlé naguère. Il a paru dans la *Revue médicale*, et a pour auteur M. le docteur Lecaplain, chef de clinique.

M. de Vesly présente le dessin d'un ancien vitrail de S.-Maclou, qu'il a pu reconstituer dans le Musée départemental. Les restaurations opérées aux fenêtres de nos églises ont trop souvent donné lieu à de graves critiques, tant par les incroyables fantaisies des verriers qui se sont permis des macédoines invraisemblables (à l'église de S.-Saëns, remarque M. le Président, le corps du Christ n'a été gratifié que d'un pectoral), que par la liberté qu'ils ont prise de conserver dans leurs collections particulières d'admirables fragments sortis de nos anciens fours. L'artiste éminent que fut Bernard se distingua par la conscience de ses restaurations, et M. de Beaurepaire se plut à louer les bons travaux exécutés aux vitraux de S.-Nicaise; il insista sur l'abnégation dont y avait fait preuve, pour sauvegarder les qualités et les beautés artistiques des anciens âges, l'homme modeste qui eût eu moins de mérite et de fatigue à créer de toutes pièces un vitrail neuf.

Pour clore dignement ces observations, M. G. Le Breton propose à la Commission d'émettre le vœu que la remise en état des anciennes verrières se borne à remplacer les morceaux disparus des vitraux peints, par des morceaux de verre blanc, comme il vient d'être fait à Houppeville. La proposition obtient l'assentiment général.

Digitized by Google

Ferronnerie. — M. Duveau présente à ses confrères d'admirables dessins de belles pièces de ferronnerie, reproduites en grandeur naturelle.

Cartonnage partiel de nos archives. — M. Pelay serait heureux que nos ouvrages de luxe, tels que les beaux in-4° des Antiquaires de Picardie, fussent revêtus d'un cartonnage bradel qui, tout en pourvoyant à l'intégrité des volumes, en rendît la conservation plus parfaite.

M. le Président apprécie l'utilité de cette mesure. Il faudrait seulement voir si l'état de nos finances permettrait ce crédit extraordinaire

Cour d'Albane. Son aménagement. — M. Delabarre appelle l'attention sur l'effet plutôt fâcheux qui va résulter dans ce jardin d'une construction récente.

M. G. Le Breton doute qu'il soit à propos pour la Commission, simple organe consultatif, de prendre les devants dans une appréciation qui relèvera surtout du sentiment du public. D'ailleurs ne doit-on pas espérer, avec le secrétaire, qu'on ne s'est permis un édicule, malencontreux peut-être au dire de quelques-uns, qu'avec l'arrière pensée de le dissimuler dans quelque massif de verdure.

Après échange de diverses réflexions, M. le Président croit entrer dans les désirs de la Commission en déférant l'incident à l'Administration départementale.

Jean d'Andely. — Le moment est venu de préparer l'inscription commémorative désirable, en l'honneur de Jean d'Andely, le premier maître de l'œuvre de la Cathédrale.

Digitized by Google

M. le Président remercie de leur aimable concours les membres présents, puis il lève la séance à quatre heures.

A. Tougard.

Digitized by Google

SEANCE DU 26 AVRIL 1912

Elle ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. G. Le Breton, vice-président.

Il ne veut pas entrer en séance, sans se féliciter de la présence de nos trois nouveaux collègues, et il se lève pour leur adresser quelques mots de cordiale bienvenue.

Membres présents : MM. Auvray, G. de Beaurepaire, Coche, O. Costa de Beauregard, Deglatigny, Delabarre, G. Dubosc, Duveau, Garreta, Mgr Loth, Pelay, Ruel, Vernier et l'abbé Tougard.

Correspondance manuscrite. — En tête des membres excusés doit se placer la lettre suivante :

« Rouen, le 23 avril 1912. Monsieur le Président, vous avez bien voulu m'inviter à assister à la prochaine séance de la Commission...

» J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il ne me sera pas possible, par suite d'engagements antérieurs, d'assister à votre Commission, et je vous en exprime tous mes regrets.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

» *Le Préfet*, BRELET ».

Se sont également excusés : MM. Malicorne, Poussier, de Vesly.

En déplorant les cruelles épreuves que ce dernier collègue a souffertes, M. le Président est heureux de

Digitized by Google

constater que son état actuel est aussi satisfaisant que possible.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté, sous le bénéfice de la suppression d'une phrase; quelques additions y entrent grâce à de nouveaux renseignements.

Correspondance imprimée. — Son dossier est amplement fourni, et se décompose de la manière suivante : *Antiquaires de Normandie*, Mémoires, XXXIV, in-4°; — *Société... de Soissons*, Bulletin de 1909; — *Société.., du Cher*, Mémoires, XXV; — *Société... de la Drôme*, Bulletin 181; — *Société arch. de Montpellier*, Mémoires, IV, III; — *Société de Langres*, Bulletin 86, févr. 1912; — *Soc. archéol. de Touraine*, Bulletin 1911, IV; — *Société archéol. de Nantes*, Bulletin LII, I; — *Soc. hist. de Compiègne*, Procès-verbaux... XIX-XX, 1910-1911; item, Bulletin XIII et XIV, 1910-1911; item, *Cartulaire de Royallieu*, par P. Guynemer, 1911, in-4°; — item, *La Seigneurie d'Offemont*, par le même, in-4°; — *Antiquaires de Picardie*, Bulletin 1911, III; — *Antiquaires de l'Ouest*, Bulletin 1911, III; — *Bulletin hist. et philol. du Comité*, 1911, I et 2, une livraison; — *Société... de Gand*, Annales, XI, II; XII, I; Bulletin, XX, 1, 2; — *Smithsonian Report*, Extraits, 2044-2047.

Bulletin. — M. le Président met alors en distribution nos procès-verbaux de 1911, munis des trois tables ordinaires, qui terminent le volume XVe des Bulletins. Il n'a qu'à se louer du zèle et de l'activité de l'imprimerie, et il rappelle que la prompte rédac-

Digitized by Google

tion des communications est la condition essentielle de la célérité du travail typographique.

Bulletin de 1910. — M. Deglatigny s'étonne que la retouche si nécessaire d'une planche de ce Bulletin n'ait pas encore été exécutée. Le Secrétaire explique que l'avis relatif à cette retouche lui a été soumis sans retard et qu'il a sur le champ donné une rédaction définitive. Il y a lieu de croire que l'imprimerie attendait une nouvelle légende dressée par les soins de M. de Vesly qui avait fourni la première. Cette conjecture est aussitôt appuyée par M. Ruel, qui aujourd'hui même a été consulté par l'imprimerie bien décidée à tirer tout de suite le « papillon ». Mais notre confrère, constatant encore de grosses fautes dans la légende, a persuadé les ouvriers de n'en rien faire. Les choses en sont là.

Liberté des fouilles. — M. G. Le Breton revient sur cette intéressante question. La « Société préhistorique française » a imprimé l'an dernier un nouveau recueil de protestations. Elles y atteignent le chiffre de quatre-vingt-dix, rien que pour les Sociétés savantes, outre celles des Universités et de notabilités diverses.

La Commission a mérité une mention spéciale par son vœu des trois additions à l'article 14 de la loi de 1887.

La protection du Mont-Saint-Michel. — Les amis de cette merveille naturelle et archéologique se préoccupent à nouveau de sa bonne conservation. La Commission ne peut que s'associer à leur sollicitude, et se réfère à la délibération prise par elle à l'unanimité le 16 juillet 1908 (Bulletin, XIV, 300-301).

Digitized by Google

La dalle tumulaire de Choinet. — Par une lettre envoyée de Monville, M. le Président fait connaître quelle suite a été donnée par la commune aux vues exprimées à son sujet. La municipalité ne juge pas à propos de reporter la dalle dans l'église ; elle se contentera de la mettre plus en vue dans la mairie. M. G. Le Breton conclut que notre délibération n'aura toujours pas été inutile. D'un renseignement fourni par un passant, le Secrétaire fait espérer une solution meilleure.

Château de Longueville. — M. de Beauregard est particulièrement heureux de son entrée dans la Commission, parce qu'elle met fin à l'isolement qui pesait à ses études archéologiques. Ses recherches portent actuellement sur l'ancien château-fort de Longueville qui fut, comme l'on sait, illustré par les plus nobles familles de France. Il y a recueilli une bague du XVIe siècle, d'un beau travail.

M. G. Le Breton signale chez Mme veuve H. Quesnel le portrait de la duchesse de Longueville.

La Compagnie s'étant occupée à plusieurs reprises de la Chapelle de la Grande-Heuse, M. Costa est heureux de lui annoncer que, grâce à quelques générosités régionales, la restauration de ce petit monument est à peu près assurée.

C'est un résultat d'autant plus inespéré que, à une voie de majorité, le Conseil municipal de Bellencombre avait refusé son concours pour ce travail, et les prévisions de M. Le Verdier n'avaient pu s'accomplir. La communication de notre nouveau confrère engage le secrétaire à insérer ici une partie des notes qu'il avait prises en automne dernier, et qui eussent pu être

Digitized by Google

données à la Commission à la séance d'octobre, si l'ordre du jour eût été moins chargé.

L'église de la Heuze. — Grâce à l'amabilité de M. l'abbé A. Roussel, curé de Vassonville, le secrétaire a pu visiter ce modeste sanctuaire qui fut, à diverses reprises, église paroissiale. L'accueil de M. et Mme de Coqueréaumont a été d'une obligeance parfaite; et leurs traditions de famille donnent un nouvel intérêt au modeste édifice dont la restauration est grandement désirable.

Notre ancien collègue M. Dergny est digne d'éloges pour avoir recueilli l'inscription de l'une des tinterelles: car cette transcription est méritoire et même périlleuse. Le nom de Jean Bachelet, prieur de S.-Martin-sous-Bellencombre, y figure, non comme parrain mais comme donateur (DANT, évidemment pour DANTE, la ligne n'ayant pas permis de graver la dernière lettre). Les notes de M. Roussel font foi qu'il était à la tête du prieuré de Toussaint vers 1430. Et ainsi cette petite cloche doit être l'une des plus anciennes de la Seine-Inférieure.

L'autel, au témoignage des châtelains, mériterait une étude de sa structure intérieure. C'est un dernier vestige de l'église de la Pierre, démolie dans le premier quart du XIXe siècle. A cette ancienne paroisse (aujourd'hui simple hameau de Saint-Maclou-de-Folleville) se rattache l'un des plus sombres souvenirs de l'invasion allemande : car le château fut brûlé par les Prussiens au soir de Noël, à la suite d'une orgie. Et selon, le mot si expressif de l'abbé Cochet, leurs torches incendiaires y déshonorèrent des mains qui n'étaient faites que pour porter l'épée.

Digitized by Google

En 1908, les bibliophiles normands ont imprimé une page intéressante de l'histoire de ce village. Henri d'Orléans, duc de Longueville, après avoir été près d'un demi-siècle gouverneur de Normandie, vint passer un carême en sa terre de la Heuze pour s'y recueillir aux approches de la mort.

L'ancien plafond du Théâtre-des-Arts. — M. Delabarre donne lecture des recherches qu'il a été amené a faire à son sujet par ce qui en a été dit dans la précédente séance.

Messieurs, j'avais incidemment posé cette question .

Le plafond du Théâtre des Arts, peint par Lemoine, était-il encore en place en 1876, et fut-il détruit lors de l'incendie ?

Rappelant un souvenir déjà ancien, M. Pelay nous signala alors qu'un journal local dut jadis faire mention du remplacement de ce plafond par un autre. Il n'en fallait pas dàvantage pour exciter notre curiosité.

Une telle question, outre l'intérêt historique qu'elle présente, avait pour but surtout de nous fixer sur la possibilité de retrouver une œuvre admirable, si nous nous en rapportons aux descriptions élogieuses qui nous en sont restées.

Je suis heureux aujourd'hui, grâce à cette indication précieuse qui nous fut alors fournie, grâce aussi aux recherches qu'ont bien voulu poursuivre avec moi M. Raoul Aubé, et notre érudit collègue M. G. Dubosc, de vous apporter non pas la désignation de l'endroit où se trouve actuellement l'ancien plafond de notre théâtre, mais quelques renseignements précis qui nous conduiront peut-être un jour à le retrouver,

Digitized by Google

si, comme nous l'espérons et le souhaitons, ses fragments n'ont pas été inconsciemment anéantis.

En effet, lors d'une restauration générale de la salle du Théâtre des Arts et de transformations importantes apportées dans sa distribution et sa décoration en 1859, le plafond de Lemoine fut déposé et vendu à un chiffonnier pour la somme de 9 francs (1).

La *Chronique de Rouen* du 8 septembre 1859 nous apprend qu'elle a racheté les fragments de ce plafond au chiffonnier, à raison de 35 francs les 100 kilos.

A partir de cette époque, il nous est impossible de retrouver la trace de l'œuvre de Lemoine.

Mais n'est-il pas permis d'espérer qu'elle se trouve peut-être aujourd'hui gardée quelque part, et qu'un jour des chercheurs, plus heureux que nous, nous révèleront le nom de son possesseur ?

Déjà antérieurement à 1859, on avait eu l'intention de déposer le plafond du Théâtre des Arts.

Une lettre de M. le Maire de Rouen du 28 germinal an XII (18 avril 1804), adressée aux propriétaires du théâtre arrêta cette opération.

Mais comme on vient de le voir précédemment, cet avertissement n'empêcha pas, en 1859, son remplacement par un nouveau plafond que l'on commanda alors au peintre Bertrand.

Le *Nouvelliste de Rouen* du 14 septembre 1859 relate ce changement. L'œuvre nouvelle comportait des figures allégoriques détachées sur un fond bleu.

(1) Article de M. R. Aubé dans la *Normandie*, juillet 1906. — *Chronique de Rouen*, 8 septembre 1859. — L'*Itinéraire*, guide de Lecarpentier, 1816. — *Annuaire artistique de la Seine-Inférieure*, tome I, 1823. — *Nouvelliste de Rouen*, 14 septembre 1859. — *Dictionnaire des rues de Rouen*, de Periaux.

Digitized by Google

Tels sont Messieurs, les renseignements que nous avons pu recueillir sur le plafond du maître rouennais. Il ressort de nos recherches, qu'aucune autre mention n'en a été faite, hormis celles que nous avons signalées.

Préservation des vitraux. — A diverses reprises M. l'abbé Fleury a confié à notre collègue ses doléances sur les dégâts infiniment regrettables que les enfants infligent par amusement à nos verrières même les plus artistiques.

La situation est profondément lamentable, d'autant que les remèdes souvent inefficaces sont d'une application difficile. Toutefois, par une mesure générale, les verrières remarquables devraient être protégées par des grillages qui les mettraient à l'abri des grêlons comme aussi des pierre des écoliers.

Puis la sollicitude des instituteurs pourrait être fortement provoquée par des circulaires de l'Inspection académique et de l'Administration départementale. En ce point la France est fort en retard sur l'étranger, où le respect de tous les vestiges du passé est énergiquement inculqué dans les écoles. Pourquoi des pancartes suspendues aux murailles ne tiendraient-elles point sans cesse sous les yeux des enfants les plus fortes maximes contre ce vandalisme inconscient ?

Enfin les parents, complices par des encouragements au moins tacites, mériteraient de voir mise en cause leur responsabilité. Il ne serait que trop juste de les faire concourir par des amendes aux frais de restauration.

Telles sont les principales réflexions qu'échangent les membres de la Commission, notamment M. Camille Coche, qui, à la mairie de Dieppe, s'est appliqué de son

Digitized by Google

mieux à réformer les mœurs écolières et à donner à la jeunesse de saines idées sur les choses du passé.

M. Auvray a pu constater qu'à Rouen la municipalité a tenté de généreux efforts en faveur de la cathédrale. Ils n'ont pas été stériles; mais la persévérance leur a manqué.

Pour résumer pratiquement ces graves considérations, il importerait que le Ministère des Beaux-Arts pourvût de grillages nos verrières monumentales, et que les instructions pédagogiques et administratives envoyées aux écoles fissent former l'enfance au respect des constructions anciennes, avec recours sur les parents. La Commission pourrait émettre ce double vœu. Il est aussitôt adopté à l'unanimité, pour être transmis aux autorités compétentes.

La Fontaine d'Aréthuse. — Ce délicieux monument est dans un état déplorable qui réclame une prompte restauration, si on ne veut pas le voir disparaître. Et ici l'urgence du remède doit faire passer outre aux scrupules qu'inspirent ces sortes de rénovations. Il y a d'ailleurs des précédents encourageants; ainsi, remarque M. le Président, au château de Miromesnil, des détails décoratifs originaux ont pu être refaits par des artistes spéciaux; et non seulement leur travail ne s'est pas dédit, mais la patine du temps l'a vieilli à souhait.

Des travaux en cours d'exécution à notre fontaine, ajoute M. Delabarre, ont causé un fâcheux accident. Avant de travailler à son immeuble, la Ville a-t-elle pris toutes les précautions de droit? En tout cas, l'édicule mérite toute notre attention, puisqu'il est un des joyaux artistiques de Rouen. Dans les contrées les plus di-

Digitized by Google

verses de l'Europe, des antiquaires, qui n'ont pas toujours un souvenir très fidèle de nos plus majestueux monuments, se rappellent avec délices, dit M. Le Breton, les charmes de la fontaine d'Aréthuse. Leur souvenir est une puissante recommandation.

Sur la demande de M. le Président, M. Delabarre joint à sa communication la lettre suivante, en date du 18 mars dernier :

« Monsieur le Ministre, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts.

» La Société des Amis des Monuments rouennais, dans sa dernière Assemblée générale, a prié son bureau de vous transmettre à nouveau la requête pressante de ses membres pour obtenir de votre haute sollicitude la restauration de la fontaine de la Grosse-Horloge.

» Depuis plusieurs années nous avons attiré votre attention sur ce précieux édicule du XVIIIe siècle. La mousse le ronge et l'envahit, et la sculpture, toute détériorée, menace de ne laisser bientôt plus qu'un souvenir

» Il serait facile d'enrayer le mal par un nettoyage complet des végétations qui font au groupe d'Alphée et d'Aréthuse un tapis dangereux.

» Les statues dans leurs parties inférieures appellent également une prompte restitution, facile à obtenir par une mise au point du moulage conservé au musée du Trocadéro.

» Notre Société, confiante dans l'intérêt témoigné par l'Administration à ce coin privilégié du Vieux-Rouen, espère que vous voudrez bien examiner à nouveau la question, et lui donner la solution la plus favorable à l'intérêt artistique de notre ville.

» Veuillez agréer, etc. »

Digitized by Google

M. Delabarre complète ses informations en signalant le remaniement que le locataire de l'immeuble contigu à la fontaine a cru devoir faire subir à l'imposte de la fenêtre du premier étage. Celle-ci a été bouchée par une menuiserie qui dénature l'ensemble de l'architecture.

La Commission, ayant elle-même, à diverses reprises sollicité des Pouvoirs publics la restauration de cette fontaine de la Grosse-Horloge, s'associe complètement à la demande des Amis des Monuments rouennais, et est d'avis qu'il en soit référé à l'autorité préfectorale en vue d'obtenir dans le plus bref délai possible une décision favorable pour préserver d'une ruine certaine cette gracieuse œuvre d'art.

Et en ce qui concerne le changement d'aspect que présente aujourd'hui le premier étage, la Commission croit utile d'en saisir l'Administration départementale pour qu'elle évoque la sollicitude de la Ville, tant sur le fait en lui-même qu'en raison des craintes que des inscriptions ne soient apposées par la suite sur cette façade.

Dessins, photographies et vues diverses. — M. Duveau tire d'une pochette un véritable musée en miniature de souvenirs locaux, artistiques et autres. Une simple liste complète en eût été instructive. A citer en exemple, dit M. G. Dubosc, la remarquable maison qu'on admirait à Rouen, rue du Fardeau, 1. Elle a été reconstruite à Sotteville, mais son aspect est notablement modifié puisque son rez-de-chaussée en pierre de taille a disparu.

Voici en quels termes M. Duveau a décrit plusieurs de ses Dessins :

Digitized by Google

Rue du Fardeau, 28

Rue Saint-Etienne-des-Tonneliers, 12

Rue Jacques-le-Lieur, 25

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Heurtoirs : 1° *Rue du Fardeau, n° 28.* — En forme de boucle, fer et fonte ; sur chaque branche un petit ornement en forme de vase, à chaque bout de la broche de la charnière un gros bouton mouluré. La languette qui descend de la charnière au milieu, entre les deux branches, est ornée et découpée à jour.

Couronnement en fonte, en forme de vase, avec nombreuses moulures.

Belle platine en tôle découpée en arabesques, malheureusement empatée de peinture.

La maison est du XVIe siècle suivant G. Dubosc. Sur le cintre de la porte : tête d'Hercule, avec trophée d'attributs, hache, massue, carquois, corne d'abondance et colombe blessée. Le premier étage fait saillie sur le rez-de-chaussée.

2° *Rue Saint-Etienne-des-Tonneliers, n° 12.* — Heurtoir en forme de boucle. Il est assez simple et d'une forme courante. Le couronnement en forme d'ogive est surmonté d'une boule.

La platine, de peu de largeur, se développe plutôt en hauteur. C'est une tôle découpée en branches de feuillage et ornée de têtes de clous rondes assez saillantes, disposées avec goût sur l'ensemble. Ce heurtoir est très bien entretenu par le propriétaire. En plus de ce heurtoir nous signalerons une petite entrée de clef en tôle découpée et polie de la même époque. La demeure est un bel hôtel du XVIIIe siècle avec façade tout en pierre de taille, ayant deux étages au-dessus du rez-de-chaussée.

Au-rez-de-chaussée, la grande porte cochère se trouve à la place de la seconde fenêtre de droite. Vers

Digitized by Google

la gauche il y a trois autres fenêtres : la dernière, dont l'appui est plus élevé qu'aux autres, est au-dessus de la porte de cave. Ces fenêtres à cintre surbaissé n'ont ni moulures ni clef en saillie.

La porte cochère, à cintre surbaissé, a pour ornement une tête de Neptune sur une coquille. Les montants de chaque côté portent des consoles ornées avec chutes de coquillages.

A la hauteur du plancher du premier étage est un simple bandeau, sans moulures. Les cinq fenêtres de cet étage sont à cintre surbaissé avec chambranle, sans clef. Balcons en fer forgé avec peu de saillie vers le dehors. Ces fenêtres ont des volets intérieurs.

Les fenêtres du second étage, semblables à celles du premier, n'ont pas de balcon, mais sont pourvues de persiennes extérieures. Entre les fenêtres du premier et du second étage, il y a un bandeau mouluré. La corniche est en pierre. Dans le comble, cinq lucarnes avec fronton cintré.

Sur la rue, la façade est garantie par trois bornes en pierre et trois autres qui sont de vieux canons en fonte.

3° *Rue Jacques-le-Lieur*, *n°* 25. — Heurtoir en forme de boucle. Le tout en fonte. La boucle est ornée de feuillage, les branches sont bordées d'un filet en saillie. La languette entre les branches est un fleuron avec gaines pendantes. Le couronnement est orné de deux volutes de feuilles et surmonté d'un petit vase.

La platine en fonte, œuvre artistique et d'une belle composition, est comme ouvrage de fonte une pièce remarquable. C'est la seule de ce genre que je connaisse à Rouen. Elle doit être du XVIIIe siècle.

Digitized by Google

Ornementation diverse. — Le millésime 1736 se trouve sculpté sur l'architrave de la maison située rue Malpalu, n° 101. Cette maison est en charpente apparente avec petit socle en pierre. A deux étages au-dessus du rez-de-chaussée : elle a trois fenêtres par étage. Au rez-de-chaussée, à gauche, une porte cochère carrée avec guichet dans le vantail de droite.

La porte battante est à caissons, ceux du haut disposés en rayons. Au-dessus de la barre d'imposte en charpente, un châssis vitré et barreaux de fer devant. A droite, deux fenêtres. Les linteaux des fenêtres sont en cintre surbaissé. Dans le toit trois lucarnes.

Les façades de ce genre sont assez fréquentes à Rouen (xviiie siècle).

Bas-relief en pierre, représentant Saint-Georges combattant le dragon, placé dans un fronton triangulaire au-dessus de la porte en plein cintre avec clef en saillie. Entre le cintre et le fronton une ouverture rectangulaire en long. La maison porte les n°s 5 et 7 de la rue Victor-Hugo (ancienne rue de la Chèvre).

Digitized by Google

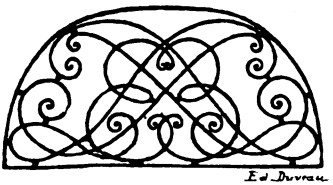

Imposte en fer forgé avec monogramme E. B. L. au-dessus de la porte d'entrée de la maison portant le nº 45 de la rue des Faulx.

Maison du XVIIIe siècle, avec rez-de-chaussée en pierre et deux étages en charpente ; au-dessus une grande lucarne, avec pignon, ayant presque la largeur totale de la façade.

Au rez-de-chaussée, à droite, une grande fenêtre avec imposte cintrée aux extrémités ; à droite, la porte d'entrée, dans l'imposte de laquelle se trouve la grille en fer forgé citée ci-dessus.

Au premier et au deuxième étages deux grandes fenêtres avec linteau en cintre surbaissé et balcon d'appui en fer forgé. Chaque fenêtre a vingt-quatre petits carreaux.

Dans la lucarne deux fenêtres de moindre hauteur. La couverture est en petites tuiles plates.

Les souterrains d'Eauplet. — Dans son *Dictionnaire... des Rues et Places de Rouen*, Nicétas Periaux dit à la page 639 (2e édit.) :

« Au Val-d'Eauplet, à peu de distance de la terrasse de Saint-Paul, était une maison qu'un bourgeois de Rouen, nommé Legendre, fit bâtir vers 1680 près de la rivière. Voulant se procurer les moyens d'alimenter

Digitized by Google

les jets d'eau qu'il avait établis dans ses jardins, il fit creuser deux souterrains sous la côte Sainte-Catherine.

» Ces souterrains passent sous les deux routes et se prolongent, l'un sous le milieu de la côte, l'autre jusque sous l'emplacement de l'ancienne chapelle de Saint-Michel. L'auteur de l'histoire de Rouen ne parle de ces souterrains que pour en constater l'existence et ne donne aucun renseignement sur leurs origines.

» Il existe dans ce terrain des sources d'eau ferrugineuses qui avaient acquis une certaine célébrité et qui furent utilisées pour un établissement d'eaux minérales et de bains publics.

» Le château d'Eauplet, appartenant alors à un M. de Bras-de-Fer, est au nombre des monuments qui ont été représentés par Gomboust dans son plan de 1655 ».

C'est sur ces souterrains que je me permets de donner à la Commission des antiquités quelques renseignements précis.

Lorsque, le 13 septembre 1905, je visitai en compagnie de plusieurs personnes les souterrains en question, j'en fis un relevé exact avec un instrument à boussole.

Dernièrement j'eus occasion de compléter le plan de la propriété commencé en 1900, et moyennant lequel j'ai pu préciser la position des souterrains dans et au dehors de la propriété.

L'entrée de la galerie est située à mi-côte entre le château et le potager ; à côté, vers le nord, il existe une ancienne citerne qui reçoit les eaux de la galerie, et, au sud-ouest un peu plus bas, est une grotte en rocaille dans laquelle s'écoule le trop plein de cette citerne.

Pour pénétrer dans la galerie, on descend du seuil

Digitized by Google

de l'entrée environ cinquante centimètres jusqu'au radier de la galerie. La première partie, sur 4 à 5 mètres de longueur, est pour l'ordinaire remplie d'eau, et on ne peut y accéder qu'après l'avoir épuisée.

La direction de la galerie est en moyenne de 55° 1/2 N.-E. (nord magnétique), sur une longueur de 30m 50. Sa largeur est de 50 à 60 centimètres. Sur un parcours de 5 mètres, elle est très basse, de sorte qu'on est obligé de marcher très courbé ; à la suite le plafond se relève et la hauteur devient suffisante pour pouvoir marcher commodément debout. Elle est entièrement taillée dans la roche.

Au bout de cette galerie on en rencontre une autre en travers qui a la direction de 31° 1/2 N.-O. Elle a 1 m 90 de largeur et 2 m 16 de hauteur, au sommet de la voûte en plein cintre. Elle est maçonnée entièrement en pierres de taille et s'étend au S.-E. sur 12 mètres, et au N.-O. sur 11 mètres de longueur.

En face de la galerie d'entrée il y a une ouverture qui donne accès à un puits, comblé jusqu'au niveau de la grande galerie, mais qui se continue jusqu'à la surface où il a son orifice entourée d'une margelle, dans un bâtiment qui autrefois faisait partie de la propriété mais qui actuellement en est détaché.

A la jonction de la galerie d'entrée et de la grande galerie en travers, il y a au plafond une excavation cintrée et maçonnée, qui dépasse d'un mètre l'intrados de la voûte de la grande galerie. Il est difficile d'indiquer dans quel but elle avait été faite.

De la grande galerie partent deux autres galeries : l'une à 2 m 80 à gauche du puits et l'autre à 10 mètres à droite du même point.

La galerie de gauche est maçonnée en plein cintre

Digitized by Google

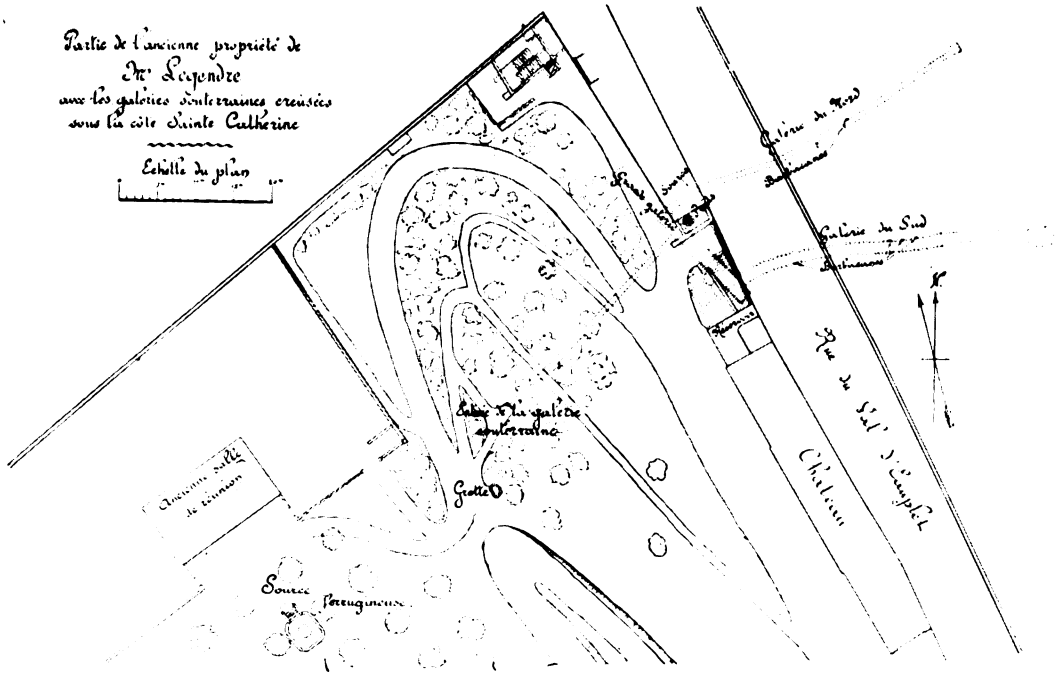

Digitized by Google

Digitized by Google

et en pierres de taille sur une certaine longueur. Elle a 64 à 65 centimètres de largeur et 1 m 73 de hauteur. Elle change plusieurs fois de direction, mais en moyenne elle se dirige au N. 75° E. Elle a 43 mètres de longueur et se termine par un éboulement.

Sur son parcours il y a, à quatre mètres de l'entrée et à gauche, une source encaissée dans de la maçonnerie qui forme une cuvette de 0 m 75 de longueur, 0 m 50 de largeur et 0 m 43 de profondeur en dessous du sol de la galerie. Deux barbacanes se trouvent l'une à droite à 17 mètres de la source et l'autre à gauche 5 mètres plus loin.

L'autre galerie, celle de droite, a une section beaucoup plus grande : 1 m 33 de largeur et 1 m 80 de hauteur. Elle est maçonnée en pierres de taille et voûtée en plein cintre sur 26 mètres de longueur, mais sa longueur totale est de 41 mètres. Elle aboutit à un éboulement. Sa direction un peu irrégulière est en moyenne 95° E. Quatre barbacanes de 0 m 20 de longueur sur 15 c/m de hauteur ont été réservées dans les parois de cette galerie pour le passage de l'eau. La première est à droite à 7 m 20 de l'entrée, le seconde 12 m 20 plus loin à gauche, la troisième est aussi à gauche, 1 m 52 plus loin, et la dernière du même côté à 1 m 80 de la troisième. Cette dernière a 0 m 26 de longueur sur 0 m 20 de hauteur.

L'avancement des galeries sous la côte Sainte-Catherine est d'environ 39 mètres, mesuré normalement au mur de la propriété sur la rue du Val-d'Eauplet au point où elle commence en venant de Rouen.

Sur le plan de l'ancienne propriété de Legendre (actuellement Tissage d'Eauplet) que je présente à la Commission figurent encore, en fait de bâtiments

Digitized by Google

anciens : la grande maison d'habitation (le château) dans laquelle se trouvent, dans l'aile nord, deux belles pièces avec décors Louis XIV et, au rez-de-chaussée partant de la cuisine, une galerie qui passe sous la route d'Eauplet et sert actuellement de caveau. Au nord de la maison il y a aussi une citerne au-dessus de terre avec une terrasse accessible par un large escalier de vingt-quatre marches.

Cette terrasse est entourée d'une grille en fer forgé, genre XVIIIe siècle, d'un beau modèle.

Une orangerie existait dans la partie sud de la propriété ; j'en remets à la Commission deux photographies : l'intérieur, et la façade ouest. Elle est transformée en magasin aux tissus.

Dans le verger, près de la Seine, il existe encore un joli édicule Louis XV sur l'ancienne source Voisin, où les buveurs d'eau du XVIIIe siècle se faisaient remplir leurs verres d'eau ferrugineuse. Il est représenté dans l'introduction de M. le Dr R. Hélot à la réimpression de la « lettre de Michel Estard sur les eaux minérales de Saint-Paul ». (*Société des Bibliophiles Rouennais*). Devant cet édicule, on voit encore l'ancienne salle de réunion des personnes qui fréquentaient l'établissement de M. Rose.

Dans le jardin une belle allée, sans doute de création ancienne, conduit à la Seine, juste en face de la porte d'entrée du château. De cette allée on montait un large escalier en pierres pour arriver sur le chemin qui, par des lacets, conduisait au terre-plein devant le château.

De chaque côté de cet escalier et en bordure du chemin, on voit encore deux pilastres carrés en pierres de taille ornés de moulures, de nœuds et de draperies, surmontés de vases Médicis en fonte moderne.

Digitized by Google

UNIV. OF

Digitized by Google

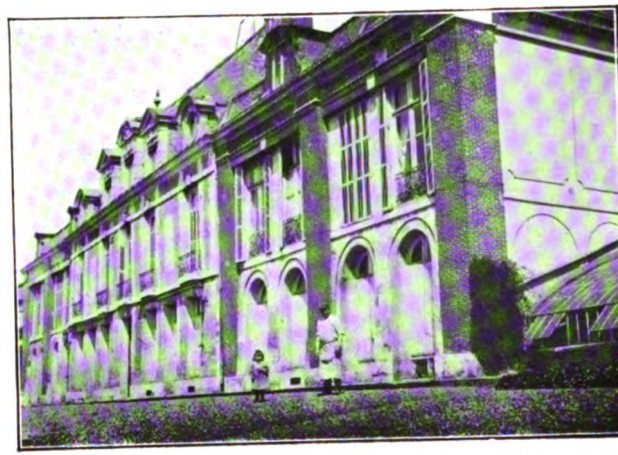

Le château

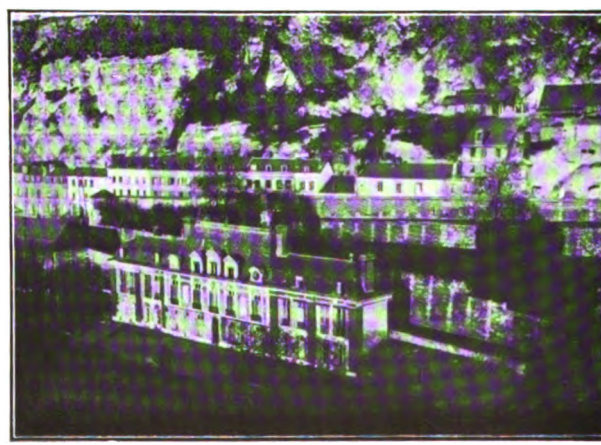

Vue d'ensemble

Digitized by Google

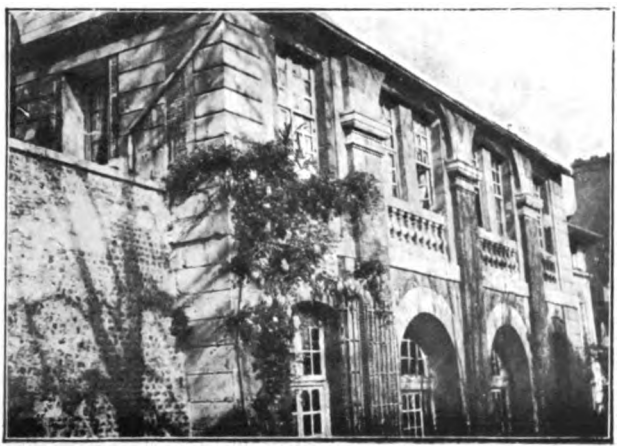

L'Orangerie

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

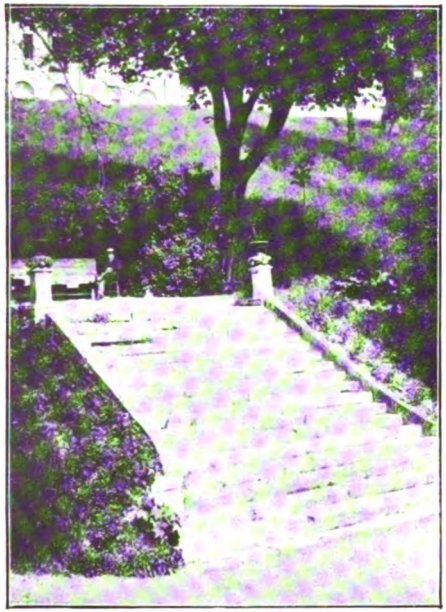

L'escalier du jardin

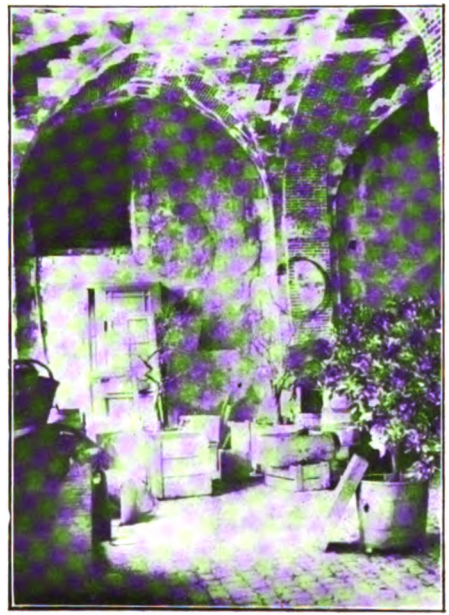

Intérieur de l'orangerie

Digitized by Google

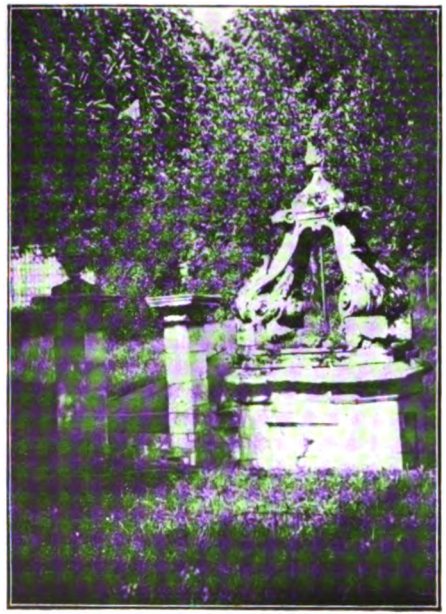

La source

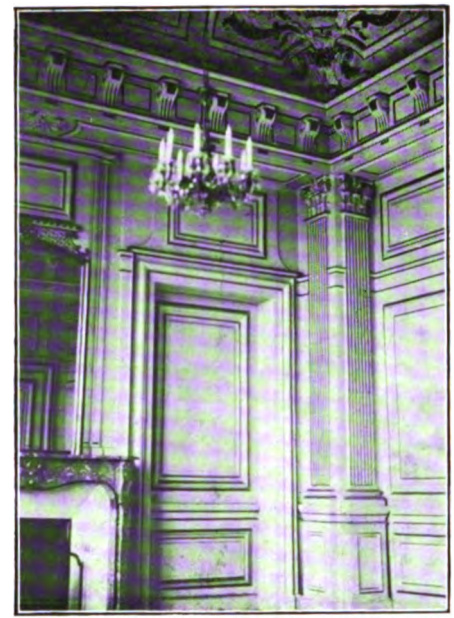

Pièce Louis XIV

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Porche de la ferme

Digitized by Google

Le Manoir

Entrée du Manoir

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Manoir du XVIe siècle à Gerville (canton de Fécamp). — C'est dans une ferme d'une certaine importance, située près de Gerville et appartenant à Mme Louis Prévost, que se trouve le manoir en question :

La cour de la ferme, entourée de *fossés* (talus) avec de grands arbres, est très vaste et contient les bâtiments de l'exploitation qui en partie datent de la même époque que l'ancien Manoir. On entre dans cette cour par un grand porche dont j'ai l'honneur d'offrir la photographie à la Commission des antiquités avec son plan relevé sur place. Les deux murs latéraux sont construits en briques, pierres de taille et moëllons de silex, et sont couronnés par une corniche en pierres de taille de l'époque de la Renaissance.

Sur ces deux murs est posée une charpente façonnée suivant les usages du pays de Caux pour ce genre de construction. La couverture est en chaume. Sur la maîtresse poutre de l'extérieur on lit l'inscription suivante :

I. E POMMARE 1697

L'ensemble a été conservé intact tel qu'il a été construit et est de ce fait d'un grand intérêt documentaire. La barrière à deux vantaux et à clairevoie, est placée dans la feuillure au milieu de la longueur du porche. Les vantaux sont maintenus par de hauts montants fixés aux murs par des lacets; des écharpes relient le haut de ces montants avec le bas des pièces de battement au milieu.

Cette porte n'est probablement pas celle de l'époque. Dans le cours des temps elle a dû être remplacée plusieurs fois.

Digitized by Google

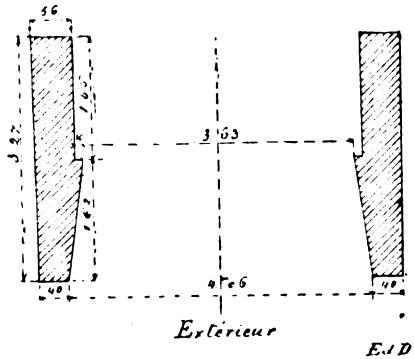

Plan des murs du porche.

La maison du fermier est l'ancien Manoir qui doit dater de l'époque de François Ier.

Les photographies que j'offre à la Commission des antiquités donnent une idée de cette intéressante construction.

En plus des bandeaux alternativement en briques et en silex, les encoignures sont garnies de fortes pierres de taille. Le socle est également en pierres qui portent au sommet une moulure d'un profil du xve siècle.

L'entourage de la porte d'entrée a des angles arrondis à la rencontre des montants et du linteau. La moulure qui suit son pourtour se rapproche aussi de celles du xve siècle.

La forte corniche au-dessus du rez-de-chaussée est composée de plusieurs assises de briques posées en dents de scie, et a une assez forte saillie. Elle est couverte par des assises de briques en retrait qui forment un glacis peut-être autrefois couvert d'un enduit, mais actuellement très détérioré. Au-dessus est un bandeau

Digitized by Google

de silex et après, sous les appuis des fenêtres, un bandeau formé de trois assises de briques en arêtes de poisson et d'une assise en briques à plat. Ce bandeau est interrompu par des consoles en pierres qui se trouvent sous les chambranles des fenêtres. A mi-hauteur du premier étage est un large bandeau en briques dans lequel on a inséré une série de rectangles en silex blanc. La façade est couronnée par une corniche en briques de plusieurs assises posées en dents de scie et surmontée d'un large bandeau en pierre.

Sur le pignon on remarque également, à la hauteur du grenier, une corniche en briques en dents de scie.

Le toit est maintenant couvert en ardoises, mais l'était autrefois en chaume, comme le prouvent les trous de chevilles que l'on remarque dans les filières en visitant le comble.

La fenêtre jumelle, à droite de la porte d'entrée, est défendue par une belle grille en fer forgé.

Au-dessus de la porte d'entrée se trouve une petite ouverture surmontée d'un linteau en pierre sur lequel (dans un cintre) est un petit bas-relief assez fruste dont je ne pourrais indiquer le sujet. La petite ouverture pouvait peut-être servir de niche pour une statuette de saint.

Dans le couloir qui fait suite à la porte il y avait autrefois, sur le mur de gauche, quatre bas-reliefs dont malheureusement deux ont dû être supprimés par les maçons au cours d'une réparation (1). L'un des deux qui restent, représente une rosace sculptée sur une pierre de 0,55 carrés ; l'autre figure le buste d'un

(1) Les vignettes sur la page 36 représentent les deux qui restent.

Digitized by Google

personnage entouré d'un encadrement avec losange assez grossièrement travaillé et que l'on dit représenter François Ier. La coiffure, le béret et ce qu'on voit des vêtements pourrait donner raison à cette opinion.

E. D.

La cuisine, qui se trouve à droite du couloir et qui est éclairée par la fenêtre grillée, contient une vaste cheminée avec colonnes en pierre de chaque côté. La colonne de droite a une coquille sur son chapiteau et celle de gauche une palmette.

On accède à l'étage et au grenier par un escalier en bois, en vis, situé au fond du couloir.

Au premier étage sont les chambres du fermier et de sa famille qui n'ont rien de particulier. Le grenier a une aire en terrage et une charpente faite en bois du pays, chêne ou châtaigner, bien composée et assez légère.

Le château de Dieppe. — Notre nouveau collègue, M. Camille Coche, en fait l'objet d'une importante

Digitized by Google

communication, qu'il a tenu ensuite à résumer en ces termes :

« J'ai tout d'abord le devoir de remercier M. le Président des termes trop élogieux dans lesquels il a bien voulu me présenter à nos collègues.

» Il a rappelé le souci que j'avais eu, étant maire de Dieppe, d'assurer à la Ville la conservation de son vieux château. Or c'est précisément de ce château que je voudrais vous entretenir avant que la séance fût levée.

» Il me faut dire avant tout, que si je me suis intéressé à sa conservation comme je l'ai fait, et si je me suis attaché, d'une façon générale, à protéger dans la ville son patrimoine historique, archéologique et artistique, c'est que j'en ai apprécié la valeur grâce à votre docte ami, votre collègue M. Milet, dont l'érudition et l'expérience n'ont d'égale que sa modestie. Je suis heureux de lui rendre ce public hommage.

» La question dont j'ai à vous entretenir présente un certain caractère d'urgence. Dans l'une des dernières séances du Conseil municipal de Dieppe, l'un de nos collègues a proposé la démolition de la caserne Ruffin, dépendance du château. Evidemment cette caserne, qui date du XVIIIe siècle, ne présente pas par elle-même un intérêt architectural bien considérable ; mais elle s'appuie sur l'ancien rempart, et sa disparition amènerait la reconstruction du couronnement de ce rempart, ce qui peut présenter des difficultés.

» De plus, si l'on considère que chaque siècle a apporté au château de Dieppe son contingent de constructions, n'est-il pas à propos de le maintenir tel qu'il se présente aujourd'hui dans son ensemble. La

Digitized by Google

ville de Dieppe n'a pas d'ailleurs les ressources suffisantes pour songer, comme on l'a fait à Pierrefonds, à une reconstitution intégrale d'un édifice d'architecture militaire du xve siècle.

» Vous savez, mes chers confrères, que mon ambition, comme maire, était d'installer au château notre riche musée, comme étant le plus sûr moyen d'assurer sa conservation. Or, dans cette installation, les bâtiments de la caserne joueraient un rôle bien utile.

» C'est pourquoi, si la Commission partage mon avis, je lui propose d'émettre un vœu en faveur de la préservation de cette caserne Ruffin ».

La Commission approuve aussitôt ce vœu à l'unanimité. Elle décide qu'il sera transmis à M. le Préfet pour être communiqué à M. le Maire de Dieppe.

Le centenaire de l'abbé Cochet à Lillebonne. — Ce que notre dernier procès-verbal a dit de cette manifestation archéologique mérite de trouver ici ces lignes supplémentaires :

A cette occasion « une voix, si modeste fût-elle, devait s'élever à Lillebonne pour jeter au pied de son buste la fleur du souvenir et de la reconnaissance ».

Ainsi l'a pensé M. L. Brognard ; et il a voulu « dire que tout le monde n'oublie point l'abbé Cochet » dans notre ville romaine par excellence.

Mais aux hommages rendus à cette grande mémoire il s'est associé d'une façon peu banale, en offrant le 8 mars au secrétaire une courte notice sur ses trois recueils importants pour l'histoire de Lillebonne.

C'est d'abord le dossier (1870-1888) de cent vingt-six lettres adressées à notre confrère M. Duval. Notre

Digitized by Google

autre collègue M. Brianchon en a écrit quarante-huit; les autres sont signées par l'abbé Cochet, Roessler, de Glanville, V. Duruy, Héron de Villefosse, Châtel (archiviste du Calvados), Chassant, etc.

Puis son exemplaire de Raymond, *Lettres sur la Normandie* (Lillebonne, 1826, in-8° de 99 pp.) est celui de Rever. Ce savant abbé, correspondant de l'Institut, qui y est souvent maltraité, a interfolié l'ouvrage en le reliant, et y a consigné de nombreuses réfutations, qui constituent un document inédit et ignoré sur Juliobona.

Enfin son *Panorama de Lillebonne* est une copie du travail considérable exécuté par Pigné en 1820. L'abbé Cochet l'avait qualifié « précieux manuscrit ».

Sous peu d'années, conclut M. Brognard, « j'espère avoir achevé de réunir tous les imprimés de quelque intérêt » pour le passé de Lillebonne.

M. le Président adresse quelques mots aimables aux membres présents, puis lève la séance à quatre heures un quart.

A. Tougard.

Digitized by Google

SÉANCE DU 31 MAI 1912

Elle ouvre à deux heures vingt minutes, sous la présidence de M. G. Le Breton, vice-président, revenu tout exprès de Paris pour la circonstance.

Son premier soin est de donner, debout, un souvenir ému à M. Malicorne, décédé ces jours derniers. Ce véritable doyen de la Compagnie était des nôtres depuis une douzaine d'années. A ses devoirs professionnels, il avait su, fidèle à l'*utile dulci* d'Horace, joindre des études variées, sur l'abbaye de Bival, par exemple, comme sur l'agriculture dans le pays de Bray. Il s'intéressait si vivement aux recherches de la Commission que nul n'était plus exact que lui à excuser une absence de nos séances.

Furent présents : MM. G. de Beaurepaire, C. Coche, Delabarre, Duveau, Garreta, Mgr Loth, Pelay, Vernier, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. de Beauregard (1) et Poussier.

Correspondance imprimée. — Comme on va le voir, l'importance de ses pièces surpasse leur nombre. Ainsi : *Répertoire d'Art et d'Archéologie*, 2e année, fasc. IX ; 1911, 4e trim. ; — *Congrès archéol. de France*, LXXVII ; Angers et Saumur. Caen, 1911, 2 vol. in-8° ; — *Mémoires de la Soc. acad. de l'Aube*,

(1) Retenu à Longueville par la Commission cantonale de l'assistance publique, il regrette d'être privé « du très grand plaisir de discuter avec nous des intérêts de nos trésors d'art ».

Digitized by Google

LXXV, 1911 ; — *Bulletin de la Soc... de l'Orléanais*, 201 ; 1911, III et IV ; — *Bulletin... des Antiquaires de la Morinie*, 241 ; 1912, I ; — *Bull... des Antiquaires de l'Ouest* ; 1911, IV ; — *Société savoisienne d'Hist. et d'Archéol.*, LII, 1911 ; — *Emil Ekhoff. S. Clemens Kyrka, I Visby* (en suédois), Stockholm, 1912 ; gr. in-4°, fig. ; — *Antiquités, par Mongez* (de l'Encyclopédie méthodique de Panckouke (1786-1804), 5 vol. de textes et un vol. de pl. offert par notre confrère M. Garreta, qui reçoit nos remerciements.

M. le Président appelle l'attention sur le « Répertoire d'Art et d'Archéologie », merveilleux recueil d'informations où le Japon lui-même n'est pas oublié. On est entièrement redevable de ce périodique à M. Jacques Doucet, qui l'a fondé au prix de sacrifices énormes, et qui s'ingénie à lui assurer de larges ressources.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sous le bénéfice des explications ci-après :

Formation des écoliers au respect des vestiges du passé. — Une lettre a été adressée en ce sens par M. le Préfet à M. l'Inspecteur d'Académie.

La fontaine de la Grosse-Horloge. — Quant à cette œuvre artistique, il résulte de la réponse de M. le Préfet en date du 22 mai, qu'au dire de l'Architecte en chef, le propriétaire n'a opéré que dans la plénitude de son droit, sans détériorer aucunement l'édicule. Conséquemment l'Administration ne saurait intervenir.

M. Delabarre se persuade que la fenêtre, dont l'aspect ne saurait être négligé dans la vue d'ensemble, est antérieure aux sculptures de la fontaine. Il se

Digitized by Google

demande donc si elle n'a pas été englobée dans le classement, et si la décision de M. l'Architecte en chef est irréformable.

M. le Président comprend cette divergence d'opinion, mais la suite à donner à l'affaire n'est plus du ressort de la Commission. C'est au zèle des Monuments rouennais d'employer quelque moyen d'action propre à faire remettre les choses dans leur état primitif.

M. Coche estime qu'il faut se référer à l'arrêté de classement, et cet arrêté est parfois introuvable, comme il est arrivé pour la belle abbaye de Graville. Ces questions archéologiques sont d'ailleurs hérissées de difficultés. Comment par exemple verbaliser efficacement pour la protection et le *statu quo* de tant de constructions remarquables du passé ?

S.-Georges de Boscherville. — Cela amène naturellement M. de Beaurepaire à constater avec satisfaction que la Municipalité de S.-Martin-de-Boscherville ayant ajouté au subside départemental une allocation de la commune, on a pu procéder aux restaurations les plus urgentes réclamées pour la salle capitulaire.

Sur quoi le secrétaire donne lecture de l'information que lui adressait le 23 courant, M. le Curé de Saint-Georges. « Deux piliers du XVIe siècle ont été enlevés par l'usufruitier du monastère. Je demande confidentiellement s'il n'y aurait pas moyen de les faire revenir ».

La situation est difficile, ce qui dure depuis une vingtaine d'années. Peut-être alléguera-t-on que ces intéressants piliers n'ont pas quitté le territoire de Saint-Georges ; il n'en sont pas moins perdus pour la curiosité des visiteurs, puisqu'ils sont relégués à deux

Digitized by Google

kilomètres de l'abbaye. Il importe avant tout de supprimer les causes de froissement. Le temps fera le reste.

La passion de l'alignement. — Dans les projets d'édilité, il convient de se défier du souci de l'alignement qui a été si funeste au pittoresque de nos cités. Cette frénésie de la ligne droite a particulièrement sévi à Rouen, où elle a atteint le plus grand nombre des statues qui décoraient les façades. Une légère déviation du tracé des rues Thiers et Jeanne-d'Arc eût préservé des constructions tout à fait remarquables qui ont disparu. Mais le désastre le plus lamentable de ces redressements de voirie a été ce portail de S.-Ouen, dont on n'a pas hésité à abattre quinze mètres du travail primitif, qui constituait un chef-d'œuvre en son genre. Tant de pertes ont fini par ouvrir les yeux des moins clairvoyants, et le sauvetage de la vieille maison de la rue S.-Romain semble bien l'affermissement d'une ère nouvelle de bon sens archéologique, qui, pour ses débuts, conserva, il y a quarante ans, la porte Guillaume-Lion laquelle a depuis résisté à d'autres attaques.

Fontaine des Sociétés savantes. — M. le Président appelle l'attention sur la fontaine qui décore la cour intérieure de l'hôtel des Sociétés savantes. Cette cour a subi une transformation complète par suite des travaux exécutés pour y aménager un patronage de jeunes gens, et qui n'ont pas mis en évidence, loin de là, cette fontaine artistique. Et comme on s'y livre à des exercices de tir, il doit y avoir lieu de craindre des mutilations pour la fontaine. Peut-être est-il à propos de temporiser, puisqu'il est question de transférer le patronage dans l'ancien grand séminaire.

Digitized by Google

M. de Vesly, qui s'est à peine ménagé quelque répit pour sa convalescence, nous offre dès aujourd'hui les quatre communications que voici :

Vases avec ossements incinérés à Normare. — J'ai exposé dans de précédentes réunions les découvertes faites sur le plateau de Boos et notamment à Normare (1). J'y reviendrai pour donner la description d'un vase à incinérations, découvert récemment, avec des débris d'un autre vase et des fragments d'armes de fer, parmi lesquels on distingue un *Pilum* ou épieu, mais en très mauvais état.

Je n'ai pu réunir les morceaux d'un des vases ; mais il en est un que la pioche des ouvriers a laissé à peu près intact et que je peux présenter à la Commission.

Il est formé d'une poterie grossière de ton noirâtre et modelé à la main. Il mesure en hauteur o m. 223 et présente un diamètre de o m. 20 à la panse dans sa partie la plus large. C'est l'*Olla* des Gallo-Romains contemporains de la conquête, et, ainsi que je l'ai dit, ce vase contenait des cendres et des ossements brûlés.

Cette découverte est d'autant plus intéressante à signaler, que M. Leverd, assureur maritime et grand amateur d'antiquités, fait exécuter des travaux sur le plateau de Normare dont il est devenu le propriétaire. Dans cette région, dont mes découvertes ont démontré l'occupation fort ancienne, il est probable que de nouvelles trouvailles viendront encore en démontrer la richesse.

(1) *Bulletin archéologique*, année 1911, page 285.

Digitized by Google

Sépultures au Tourniquet, commune du Mesnil-Esnard. — C'est en continuant l'exploration du plateau de Boos que j'ai reconnu des ossements au lieu dit les Malfranches ou Mares franches (1), ou encore désigné par l'appellation populaire du *Tourniquet*. En ce lieu notre concitoyen M. François Depeaux fait édifier un chalet normand et effectuer de grands travaux pour en faire une résidence estivale. Déjà les terrassements de la batterie construite en 1870 pour protéger Rouen contre l'invasion allemande ont disparu et des chemins, tracés avec art, ont remplacé les petits sentiers contournant le mamelon, et les joncs-marins qui étaient la seule végétation de la montagne ont fait place à des plantations de pommiers.

C'est au cours de ces travaux que les ouvriers signalèrent des ossements humains, aux limites des communes d'Amfreville-la-Mivoie et du Mesnil-Esnard. D'ailleurs, la situation de la découverte est assez difficile à déterminer par suite de la pente du coteau, et l'abbé Cochet qui a dû le connaître le rapporte à la commune d'Amfreville-la-Mivoie (2). Pour moi, je crois qu'en cet endroit élevé devait exister le gibet ou fourche patibulaire de MM. de Lescure et de Neuvillette. Je n'ai pu vérifier mon hypothèse : car le terrier de 1640 qui se trouvait dans la salle de M. l'abbé Hecquet, curé de Mesnil-Esnard, est passé, à la vente, aux mains d'une paysanne qui l'a brûlé. La constatation que j'ai faite vient s'ajouter aux découvertes déjà

(1) La feuille G du cadastre de la Mivoie porte Malfranches, tandis que sur le tableau de l'assemblage on lit Mares franches.

(2) *Répertoire archéologique*, page 264.

Digitized by Google

obtenues, et montrer que le vallon et les côteaux du Mont-Ager ne sont qu'une vaste nécropole (1).

Pour appuyer encore la désignation de nécropole ou de champ antique, j'ai indiqué sur un extrait de la carte d'Etat-Major, les diverses découvertes précédemment opérées : en A, découverte de bronze et de monnaies romaines au lieu dit « le clos Madame » ; en B, découverte de 1862 (monnaies romaines pesant 2 k. 700) ; en C, sépultures franques trouvées aux Rouges-Fosses et aux Malfranques ; en D, sépultures franques explorées par M. de Vesly ; en E, ossements faisant l'objet de la présente note.

Divers membres objectent que les fourches patibulaires étaient un privilège seigneurial peu commun que ne devaient point posséder les sires de Lescure et de Neuvillette. Tout au plus pourrait-on penser aux marquis de Belbeuf, à cause de leur titre de grands-panetiers.

Dragages de la Seine. — Parmi les nombreux objets sortis des dragages de la Seine, en aval du port de Rouen, continue M. de Vesly, se trouvaient deux sabres qui m'ont été offerts pour le Musée. Ces armes se composaient d'une lame de 0 m. 49 de longueur et de 0 m. 035 de largeur avec saignée de 0 m. 20. La poignée de 0 m. 12 de longueur était terminée par une sphère de fer de 0 m. 035 de diamètre et était séparée de la lame par une garde en forme de S, également en fer, terminée par deux petites boules et nœud central ; la longueur totale de l'arme est de 0 m. 62. Un de ces sabres est en très bon état de con-

(1) De Vesly, *Bulletin archéologique*, page 283.

Digitized by Google

servation. Il faut, je crois, attribuer à la fin du moyen âge ces deux armes, dont le type est peu répandu; elles pourraient avoir appartenu à des soldats anglais.

Croix de Congrégation. — Il m'a été apporté une croix, en argent, trouvée dans le vallon du *Temps perdu,* limitrophe de Rouen et de Darnétal. Ce pieux symbole avec anneau de suspension mesure 0 m. 07 sur la grande branche et 0 m. 042 sur la transversale. Sur une face se trouvent les lettres I-H-S; la lettre H qui occupe le centre est surmontée de la double croix de Lorraine, au bas de la croix sont représentés une tige de roseau et trois clous. Sur l'autre face, au centre, se voit un cœur surmonté de la double croix et précédé de la lettre M et suivi de A; au bas des tiges de roseau et des larmes aux extrémités de la branche transversale; sur l'épaisseur de cette même branche, deux croix et le chiffre 15.

Les lettres, ainsi que les ornements, sont remplies de hachures croisées. On peut attribuer cette croix au XVIIIe siècle. Faut-il la rattacher à la ville d'Elbeuf, qui compta parmi ses seigneurs des princes de la maison de Lorraine?

Le négociant Th. Legendre. — A son sujet, M. Duveau avait annoncé quelques éclaircissements que devait lui fournir M. Garreta. Mais ce confrère s'est chargé de rédiger lui-même la note suivante :

Notice sur Thomas Legendre, à propos de sa maison de plaisance à Eauplet. — Thomas Legendre, marchand bourgeois de Rouen, né le....., est le troisième fils d'autre Thomas et de Françoise de Saint-Léger.

Digitized by Google

Il fut baptisé le 21 février 1638, à Quevilly; parrain et marraine : Jean-Baptiste Le Gendre, son oncle paternel, et Anne de Saint-Léger, femme de David Chamberlan, sa tante maternelle.

Dans la belle maison de plaisance construite par Legendre, à Eauplet, les continuateurs de Farin signalent un bassin « de trois cent soixante muids au moins et les deux souterrains taillés au ciseau dans la côte » pour alimenter des jets d'eau. La postérité, ajoutent-ils, connaîtra ainsi l'origine de ces souterrains, au cas où la succession du temps, qui détruit toute chose, changeât de face cet endroit.

Voici ce que dit la *Gazette d'Amsterdam*, 1698, nº VII :

« Thomas Le Gendre, grand négociant de Rouen, qui avoit des correspondants en tous pays et que l'on croyoit riche de quatre ou cinq millions, jouissait d'ailleurs d'un grand renom d'honnêteté ».

On avait eu recours à lui pour discuter les traités de commerce avec la Hollande.

Le *Mercure* d'avril 1706 (pp. 265-266) dit de lui, à propos de sa mort arrivée en février :

« Il étoit un des plus fameux négociants de ce siècle; c'étoit un des plus forts. Il avoit amassé de grandes richesses et il s'étoit acquis une estime universelle. Il avoit toujours pris soin de se faire des amis et personne ne savoit mieux les conserver que lui. Le Roi, en considération de son exacte probité et des avances qu'il avoit faites en plusieurs occasions, l'avoit anobli ; ses lettres de noblesse sont conçues en termes très honorables.

» Estant bien informés, disent en effet ces lettres,

Digitized by Google

données à Versailles au mois de mars 1685, que Thomas Legendre, bourgeois de notre ville de Rouen, est l'un de ceux de notre royaume qui fait le plus grand commerce de mer et qu'il l'augmente considérablement en nostre dite ville de Rouen par son intelligence et la grande congnoissance qu'il en a, nous voullons bien luy donner une marque d'honneur qui puisse passer à sa postérité et le rendre égal aux nobles avec lesquels il peut avoir société, laquelle touttefois ne l'empesche pas de continuer son commerce ».

Les armes timbrées empreintes dans le corps desdites lettres présentent un écusson colorié « coupé d'azur et d'or, l'azur chargé de deux poissons d'argent rangés en fasce et contrepassants, l'or, d'un rosier à trois branches de sinople et fleuri de trois roses de gueules; supports deux levriers, casque d'argent grillé d'or, posé de trois quarts, orné de ses lambrequins d'argent, d'azur et de gueules. Cimier; une demi-aigle à deux têtes aux ailes éployées d'or ». On lit ce qui suit dans les mémoires de Saint-Simon : « Chamillart, qui l'avait beaucoup fréquenté quand il était intendant à Rouen, lui donna, en juin 1700, la charge d'inspecteur général du commerce avec douze mille livres d'appointements et l'entrée au Conseil de Commerce.

Enfin on donna entrée dans le Conseil au grand négociant rouennais Thomas Le Gendre, ancien protestant, qui avait été anobli peu après sa conversion, appelé avec le titre d'inspecteur général du commerce et manufactures à la succession de M. Lagny : c'était un homme honnête et riche et il avait des correspondants en tous les lieux du monde.

Il avait fait construire le château de Romilly-la-

Digitized by Google

Puthenaye, près Beaumont-le-Roger, sur le dessin de Mansart.

Dans le clocher de l'église de Servaville se trouve une cloche bénite en 1686, faite à Lisieux par Jean Aubert, et ayant eu pour parrain et marraine Thomas Legendre, écuyer, et Esther Scott.

Une assiette en faïence de Rouen, aux armes de Le Gendre, figurait dans la collection de notre défunt collègue, M. Gouellain.

Je possède aussi des volumes reliés aux armes des Le Gendre avec alliances. Thomas Legendre était qualifié seigneur de Collandres, Romilly (la-Puthenaye), Quincarnon, Elbeuf-en-Bray, Maigremont, Livarot, Berville-en-Roumois, Alges, Avesnes-en-Bray, Gaillefontaine, Beaussault et Bezancourt.

Thomas Le Gendre fut marié par le ministre Jean-Maximilien de Langle, le 26 avril 1671, à l'âge de trente-deux ans. Il épousait damoiselle Esther Scott, âgée de vingt-cinq ans, fille de Guillaume Scott, écuyer, seigneur de la Mésangère, conseiller, secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances, et de dame Catherine (de la) Forterie.

De cette union naquirent onze enfants, parmi lesquels il convient de citer : l'aîné, Guillaume, connu sous le nom de M. de Romilly, né le 22, baptisé le 29 mai 1672, par son oncle le pasteur Philippe Legendre, et nommé par le sieur Thomas Legendre l'aîné, marchand, son aïeul paternel, et dame Catherine Forterie (telle qu'elle signe au registre), son aïeule maternelle.

Reçu, en 1695, conseiller au Parlement de Rouen. Ayant tué un de ses collègues au Parlement, Nicolas Bouchard, vicomte de Blosseville, il avait été obligé de

Digitized by Google

voyager à l'étranger. Il est mort à Vienne où il accompagnait le marquis de Guiscard, qui y périt de la petite vérole, le 22 décembre 1699.

Le deuxième Thomas, qualifié M. de Collandres, né le 7 et baptisé le 18 juin 1673, par le pasteur de Larroque, fut présenté au baptême par ses aïeul et aïeule maternels, M. Guillaume Scott de la Mésangère et Françoise de Saint-Léger, femme de Thomas Legendre.

Il était seigneur de Collandres et de Gaillefontaine et de Maigremont. Hyacinthe Rigaud peignit son portrait en 1713.

Il était entré aux Gardes en 1693, était lieutenant depuis 1696. Il acheta le Royal-Vaisseau en 1705, passa brigadier en 1710, fut promu maréchal de camp en 1719, Commandeur de l'Ordre de Saint-Louis en 1720, ne servit plus et mourut à Paris, le 1er mai 1738, âgé de soixante-cinq ans, ayant épousé, le 13 août 1715, Marguerite-Catherine-Madeleine de Voyer de Paulmy d'Argenson, fille du marquis d'Argenson, garde des sceaux. Il en eut cinq enfants, dont il citerai un fils : Alexandre-Pierre-Jacques, marquis de Collandres, vicomte de Gaillefontaine, brigadier de cavalerie; maître de camp du régiment Royal-Piémont; né le 28 septembre 1725, mort en 1752 (épitaphe sur marbre noir en l'église de Gaillefontaine), ne laissant pas de postérité de son union avec Marie-Catherine Levesque de Gravelle ;

Et deux filles : l'une, Marie-Catherine-Madeleine, née le 7 avril 1720, épousa le 18 mars 1749, dans la chapelle du Palais-Royal, Armand-Gabriel de Montmorin.

L'autre, Adélaïde-Marie (Mlle de Maigremont), née

Digitized by Google

le 14 février 1722, devint marquise de Berville lorsqu'elle épousa, le 12 mars 1739, son cousin-germain Pierre-Hyacinthe Le Gendre de Berville.

Le troisième fils, Charles, qualifié M. de Berville, né le 5 et baptisé le 15 octobre 1679, nommé par Charles Poyer, écuyer, seigneur (de Drumare), et par Marie-Catherine Poyer, sa fille, pour et au nom et pour l'absence de dame Marguerite (de) Rambouillet de la Sablière, femme de Mre Guillaume Scott, seigneur de la Mésangère, conseiller au Parlement de Normandie.

Il fut seigneur de Berville, de Quincarnon et du Tilleul-dame-Agnès.

Il fut cornette dans un régiment de dragons en 1694; enseigne au régiment des Gardes françaises le 24 février 1697; sous-lieutenant le 25 janvier 1698; mestre de camp; lieutenant du régiment, Colonel-général de dragons le 15 février 1702; brigadier le 29 janvier 1709; maréchal de camp le 1er février 1719; nommé commandeur de l'ordre de Saint-Louis le 2 mai 1730; lieutenant-général le 20 février 1734.

Il mourut le 8 avril 1746 à Paris, paroisse Saint-Sulpice.

Il avait épousé, le 16 mars 1708, Eléonore d'Estaing de Saillans. Ils eurent un fils :

Pierre-Hyacinthe, marquis de Berville, seigneur de Collandres et de Romilly, capitaine dans le régiment d'Anceczune-Cavalerie le 24 février 1731; colonel du régiment de Rouergue-Infanterie le 11 mai 1735; brigadier le 2 mai 1744; maréchal de camp le 1er janvier 1748; lieutenant-général des armées du roi le 1er avril 1758; commandeur de l'ordre de Saint-Louis le

Digitized by Google

22 avril 1756, et commandant pour le roi en Normandie.

Il décéda le 27 février 1762 sur la paroisse de Saint-Godard et fut inhumé dans la Cathédrale de Rouen.

Il avait épousé, en 1739, sa cousine germaine Marie-Adélaïde Legendre de Maigremont, morte le 12 septembre 1758.

Ils n'eurent qu'une fille : Eléonore-Louise, mariée en 1761 au marquis du Hallay-Coetquen et morte en couches le 12 décembre de la même année, laissant un fils, Emmanuel-Louis-Eléonore-Agathe, né le 5 décembre 1761.

Le quatrième fils, Alexandre, M. de Maigremont, né le 24 baptisé le 27 octobre 1680, nommé par Pierre Chappelier, sieur de la Varenne (mari de Suzanne Legendre), son oncle, et Marie Legendre, femme de Michel Heusch, de Paris. Capitaine aux Gardes françaises, il fut tué à la bataille de Ramillies le 23 mai 1706.

Une des filles de Thomas Legendre et d'Esther Scott, Marie, avait épousé Jean-Baptiste Scott de Fumechon, président à mortier au Parlement de Normandie.

Une autre, Catherine-Marie s'unit à Claude Pécoil de Septême, seigneur de la Ville-Dieu, maître des requêtes. Leur fille unique, Catherine fut mariée, le 20 octobre 1720, à Charles-Timoléon-Louis de Cossé, duc de Brissac, pair et grand-panetier de France ; dont deux filles qui devinrent, l'une la maréchale de Noailles et l'autre la marquise de Béthune-Charost.

Le portrait de Mme Pécoil (Catherine-Marie Le Gendre) fut peint par Hyacinthe Rigaud et gravé par S. Vallée en 1706. Elle est représentée de trois-quarts, assise sur un tertre, au pied d'un arbre, près duquel

Digitized by Google

est un vase de fleurs. Corsage garni de dentelles et décolleté, cheveux relevés retombant en boucles sur les épaules. De la main droite, elle s'appuie sur l'épaule d'un négrillon qui lui présente une corbeille, tandis que, de l'autre, elle cueille des fleurs. (Consulté, outre les références ci-dessus, M. de Beaurepaire, sur les Legendre et les Scott, *Revue de Normandie*. M. Legrelle, discours à l'Histoire de Normandie, 12 juillet 1884).

Dans ses *Inscriptions pour toutes les fontaines de Rouen* (in-12 de 11 pp.), Euloge Philocrène (Frère, II, 99) écrivait en 1704 :

« Pour la première fontaine du jardin de M. Le Gendre, laquelle est minérale et jaillissante :

Et praestat succos quibus est imbuta salubres
Naïas, et jactis ludere gaudet aquis.
Seria sic miscere jocis quemcumque Catonem
Admonet, exemplo non male sana suo.

» Pour la seconde, qui est claire et jaillissante :

Laudatam toties Arethusam carmine vatum
Credibile est lymphas sic habuisse suas.

» Pour la fontaine d'un particulier, laquelle est au pied d'une montagne :

Quisquis es ascensu qui tendis vincere montem,
Dum potes, hic puri præbibe fontis aquam » (1).

(1) M. Garreta résumerait volontiers d'un mot amusant l'ensemble de ses documents sur Legendre : c'est que sa grosse fortune fit de notre armateur un second « Bourgeois Gentilhomme » (N. d. S.).

Digitized by Google

M. Garreta présente ensuite un fragment informe provenant de l'intérieur du buffet d'orgues de l'église Saint-Eloi ; cloison en bois de chêne recouverts de fragments de parchemin empruntés à un livre d'église et de vieux papiers qui présente le nom « Monsr, M^r^ de..., facteur d'orgue à Rouen » ; le tout mesure 0,28 cent. sur 0,38.

Le secrétaire croit que ce débris d'orgue mériterait les honneurs d'une photographie pour les textes liturgiques qu'il lui semble y avoir constatés.

La rue Pierre-Corneille. — Mgr Loth explique que la dernière réunion de l'Histoire de Normandie a proposé de faire suivre le nom de « rue Pierre-Corneille » des mots *ancienne rue de la Pie.* Il demande à la Commission d'appuyer cette proposition, et la motion est adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire croit se souvenir qu'au dernier centenaire du grand Corneille, il avait été question de reprendre purement et simplement l'appellation primitive de « rue de la Pie ».

M. Pelay ne croit pas que ce recul soit aujourd'hui à prendre en considération, surtout depuis que Thomas Corneille a donné son nom à la rue la plus voisine.

L'abbé Tougard n'insiste pas. Il avait toujours regardé comme une inspiration malheureuse la suppression de *rue de la Pie,* tous les visiteurs un peu lettrés devant se livrer à des recherches infructueuses pour retrouver la rue et la maison illustrées par la naissance du grand poète. Il ne peut qu'approuver l'addition indiquée qui corrige à propos cette mutation maladroite.

Digitized by Google

M. le Président remercie les membres présents de leur utile concours, puis il lève la séance. Il est quatre heures trois quarts.

A. Tougard.

Digitized by Google

SÉANCE DU 19 JUILLET 1912

Elle ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. G. Le Breton, vice-président.

Furent présents : MM. Auvray, C. Coche, Costa de Beauregard, G. Dubosc, Duveau, Garreta, Vernier, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Lormier, Pelay et Poussier.

Après lecture, est adopté le procès-verbal de la précédente séance.

Correspondance imprimée. — Son dossier se classe comme il suit : *Société académique de Laon*, XXXIV, 1912 ; *item*, Table générale, 1843 à 1909, 1 vol. 1912 ; — *Société... de l'Aveyron*, Mémoires, XVII, 1906-1911 ; — *Bulletin de la Soc... de la Drôme*, n° 182 ; juillet 1912 ; — *Bulletin de la Soc. archéol. de Nantes*, LII, 1911, 2e semestre ; — *Soc... de l'Orne*, XXXI, 1 et 2, 1912 ; — *Bull. de la Soc... de Gand*, XX, 3, 4, 5 ; — *Soc. Jersiaise*, Bull. n° 37, 1912 ; — *Smithsonian Institution*, 30 juin 1911 ; Washington, 1912.

Correspondance manuscrite. — Par sa lettre du 18 mai, M. le Préfet a transmis à M. le Président la réponse qu'a faite M. Doliveux aux doléances exprimées par la Commission, le 26 avril, au sujet de la préservation des vitraux. Nul ne déplore plus que lui les faits signalés. La circonscription de Rouen a déjà été invitée au respect des œuvres d'art. Cette instruction va être renouvelée et étendue à tout le département. Il y aurait lieu de dresser des procès-verbaux

Digitized by Google

contre les coupables et leurs parents, et que des faits précis fussent signalés à l'Administration académique. Les observations faites dans l'école même auraient plus d'efficacité.

De plus, M. Le Breton a reçu avant-hier la pièce que voici :

« Monsieur le Vice-Président, en réponse à votre communication relative à la petite construction édifiée dans la cour d'Albane, près de la Cathédrale de Rouen, j'ai l'honneur de vous informer qu'il s'agit d'un petit bâtiment élevé sur la demande et aux frais du clergé, et qui sera démoli dès que les travaux à entreprendre à la sacristie seront décidés.

» M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts estime, dès lors, et conformément à l'avis émis par la Commission des monuments historiques, que cette construction peut être maintenue à titre purement provisoire.

» Agréez, Monsieur le Vice-Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» *Le Préfet :* BRELET ».

Rues. — Changement de noms. — A propos de la décision prise au sujet de la rue de la Pie, M. le Président estime qu'il faudrait en faire une mesure générale, toutes les fois qu'il y aura raisonnablement lieu de modifier l'appellation d'une rue. Il reste d'ailleurs posé en principe que ces modifications seront aussi rares que possibles.

Vitrail de S.-Vincent. — Le soin à apporter à la conservation des verrières anciennes amène à signaler le délabrement de la grille de protection d'une des

Digitized by Google

belles verrières de cette église. Et, outre les périls de la rue, il y a aussi à redouter ceux de la grêle et des ouragans. Il y a donc urgence de refaire ce grillage.

Allocation aux Monuments historiques. — A ce propos, M. Auvray informe la Commission qu'une décision ministérielle toute récente affecte à chacun de ces monuments un subside déterminé. On y puisera les fonds strictement nécessaires au bon entretien de l'édifice.

Constructions antiques. — M. Deglatigny a prié M. Vernier de lire à la Commission le petit mémoire qu'il a rédigé à son intention le 2 juin dernier. Telle en est la teneur.

Ayant appris, en décembre 1897, que des travaux entrepris dans la cour de l'école de la rue Thouret, à Rouen, avaient découvert d'importantes constructions antiques, je me joignis à mes collègues, Garreta et Lefort, pour les examiner. Le 14 décembre, nous sommes descendus au fond des fouilles, accompagnés de M. Chivet, entrepreneur des travaux.

A droite de l'excavation, du côté sud, on voyait les substructions de l'église N.-D.-de-la-Ronde et les sépultures de son cimetière, sur une hauteur de plusieurs mètres. A gauche, à l'extrémité nord, les restes gallo-romains signalés.

Ces restes importants reposaient sur un sol limoneux, à près de huit mètres au-dessous du sol actuel ; c'était le sol de la prairie avec des traces de petits sourcins (1).

(1) L'exhaussement moyen du sol dans les villes a été de neuf à dix pouces par siècle, comme l'a remarqué l'abbé Cochet, lors de ses belles fouilles du jardin de S.-Ouen en 1871. Les travaux

Digitized by Google

Dans ce sol étaient enfoncés de petits pilotis de chêne, mesurant environ 0 m. 50 de longueur et 0,09 de diamètre. Sur ces pilotis, très rapprochés les uns des autres, reposait la première assise de la construction découverte ; elle était formée de quatre rangs de briques romaines mesurant 0,40 × 0,28 × 0,03 ; puis venaient plusieurs rangs de fortes pierres de taille, sur une hauteur totale de 1 m. 80, et ensuite une nouvelle chaîne de trois rangs de briques.

Le mur avait une épaisseur de 1 m. 80. Sa direction était à peu près nord-ouest sud-est ; l'extrémité est demeurée engagée sous les constructions ou la cour de l'hôtel de Normandie (rue du Bec), qui borne le terrain.

La façade du monument nous a semblé au sud. On voyait, sur la face supérieure des blocs de pierre, parfaitement équarris, les empochements destinés aux crampons métalliques qui les avaient reliés ensemble.

Notre collègue M. Lefort prit sur son carnet, à la date du 14 décembre 1897, la note suivante : « Rue Thouret, école Pouchet, briques romaines de 0,40 × 0,20 × 0,03, mur romain de 1 m. 80 d'épaisseur du nord-ouest au sud-est. Quatre rangs de briques, espacés de 1 m. 80, de trois rangs supérieurs de briques. La première zone (inférieure), à environ 8 mètres du sol ».

D'après ces indications sommaires, il rédigea une petite notice publiée dans l'*Architecture et la Construction dans l'Ouest*, année 1898, page 18.

de la rue Thouret diffèrent sensiblement de cette moyenne. Peut-on présumer ou que la prairie entrevue ici est antérieure à l'ère vulgaire, ou que les guerres, les incendies et autres fléaux ont singulièrement accumulé les décombres sur ce point du territoire rouennnais ? (N. d. S.).

Digitized by Google

Cette notice contient une petite erreur. Elle attribue aux pilotis une longueur de 1 m. 50, alors qu'ils mesurent seulement 0,50. J'ai recueilli trois de ces pilotis, dont un est intact et entier, que je déposerai au Musée départemental des Antiquités.

Notre collègue disait en outre, dans sa note, que la maçonnerie comprise entre les assises de briques était de petit appareil.

Sur ce point mes souvenirs, très précis, différaient des siens. Je lui en fis l'observation, plusieurs années après notre visite. Mais son carnet de notes ne précisant rien et ses souvenirs étant assez confus, M. Lefort ne pouvait plus rien affirmer au sujet de la nature des matériaux.

Quant à notre autre collègue, M. Garreta, il avait tout oublié du détail que nous cherchions à préciser.

Je fis alors appel aux souvenirs du directeur et des professeurs de l'école Pouchet, qui, ayant assisté à la découverte, avaient pu l'examiner à loisir. Aucun d'eux n'avait remarqué la nature des matériaux, sauf les briques plates.

Il restait à voir M. Chivet, l'entrepreneur ; mais il avait quitté Rouen. J'ai eu la chance de rencontrer M. Chivet le mois dernier. Après lui avoir rappelé la visite que nous avions faite ensemble en décembre 1897, je lui ai demandé de rassembler ses souvenirs et de m'indiquer la nature des matériaux utilisés entre les assises de grandes briques plates. Après quelques instants de réflexion, M. Chivet me déclara que c'étaient des pierres de taille. Il ajouta même, qu'il se souvenait parfaitement que M. Garreta avait appelé son attention sur les empochements pratiqués dans les pierres pour y loger des crampons.

Digitized by Google

Faut-il admettre, pour expliquer la différence entre les souvenirs de M. Lefort et les miens, que certaines parties des ruines découvertes en 1897 aient été en petit appareil ? C'est possible, mais peu probable, en présence de la note prise sur place par notre collègue, dans laquelle la nature des matériaux n'est pas indiquée.

On peut, en tout cas, affirmer qu'en décembre 1897 on a mis au jour un des restes les plus importants de la cité gallo-romaine et il est très regrettable qu'une photographie des substructions découvertes n'ait pas été prise.

Il sera bon de surveiller plus tard les travaux qui pourront être exécutés à l'est de la cour de l'école ; car on y retrouvera le prolongement de ce monument important, situé au cœur de la cité.

Aucun objet n'a été, à notre connaissance, découvert près de ces restes ; rien ne permet d'indiquer la destination du monument. Ce n'était certainement pas une construction privée, mais plutôt le reste d'un important monument public.

La présence de l'église N.-D.-de-la-Ronde, une des plus anciennes de Rouen, dont les fondations se voyaient à 3 mètres environ plus haut que le sol de la prairie gallo-romaine, dans le voisinage immédiat de ces restes remarquables, permettrait peut-être l'hypothèse que les restes entrevus étaient ceux d'un temple.

M. Deglatigny ne songeait qu'à déposer cette note dans nos archives au nom de M. Lefort et au sien. Mais, vu son importance exceptionnelle, la Commission en réclame l'insertion au procès-verbal.

Digitized by Google

Livres reliés aux armes de princes ou princesses de la maison d'Orléans-Longueville. — Notre confrère, M. Garreta, ayant annoncé son intention d'apporter, à la réunion du 19 juillet, un volume portant sur les plats de la reliure les armes d'Anne de Bourbon, duchesse de Longueville, le comte Costa de Beauregard a, de son côté, présenté trois volumes aux armes de divers personnages de la maison de Dunois-Longueville, à laquelle il s'intéresse tout spécialement.

I. — *Volume de M. Garreta :* LA BEAUTÉ DE LA VALEUR ET LA LACHETÉ DU DUEL, dédié au Roy, par le comte de Druy, Paris, Jean Bessin, 1658, in-4°, sous reliure de maroquin rouge.

Plats décorés d'un double encadrement de filets dits *à la Du Seuil*, les quatre fleurons diagonaux habituels du cadre intérieur étant ici remplacés par quatre chiffres M D B dorés en capitales entrelacées, le chiffre surmonté d'une couronne fleurdelisée ouverte.

Au centre, écu parti : à senestre, de France, avec lambel et bâton péri en barre; à dextre, aussi de France, avec bâton péri en bande. L'écu sous couronne également fleurdelisée, c'est-à-dire de princesse du sang, accompagné de deux palmes.

Les six entrenerfs du dos décorés d'un semis de lis, sauf le second qui porte le titre, et le cinquième, orné du chiffre J. M. C, en majuscules cursives entrelacées, sommées d'une couronne ducale ordinaire.

La conciliation des diverses données ci-dessus, contradictoires entre elles, en vue d'une attribution historique indiscutable, a résisté à la science héraldique justement réputée de M. Garreta : aussi M. Costa de Beauregard prévoit qu'il s'y épuisera à son tour. Voici

Digitized by Google

cependant l'opinion qu'après examen attentif de cette intéressante reliure, il croit pouvoir donner comme admissible.

Il ne peut s'agir *a priori* que de deux princesses : Marie de Bourbon-Montpensier, première femme de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII : le chiffre convient (M D B), mais rien ne justifie le signe de bâtardise de la moitié senestre de l'écu, et surtout — la reliure ne portant nulle trace de *remboîtage*, c'est-à-dire de réemploi comme couverture d'un volume autre que celui auquel elle était primitivement destinée — l'on ne saurait attribuer à une princesse morte en 1627 la possession d'un volume paru en 1658.

Deuxième hypothèse : attribution à Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de Longueville. Cette fois, les doubles armes conviennent parfaitement, mais le chiffre M D B ne saurait plus s'appliquer, d'autant que, suivant les sources les plus autorisées, l'illustre Frondeuse ne reçut jamais que les deux prénoms ci-dessus (1).

En observant attentivement le chiffre M D B, M. Costa de Beauregard a découvert en plus la trace certaine d'un A, qui, après dorure, a été soigneusement effacé, mais dont un frottis à la plombagine révèle l'empreinte mieux que l'usage d'un verre grossissant : le doreur ayant sous la main un fer aux quatre initiales A M D B, celui certainement d'Anne-Marie de Bourbon, *Mademoiselle de Montpensier*, s'en servit

(1) Ni le chiffre, ni la date du livre (1658), ni l'écu de droite dépourvu de bordure, ne permettent de songer à Louise de Bourbon-Soissons, première femme d'Henri II de Longueville, décédée en 1637.

Digitized by Google

pour sa cousine la duchesse de Longueville, faute d'autre plus approprié; puis, erreur ou négligence, effaça l'A du chiffre au lieu de l'M qui seul était hors de propos. Un tel à-peu-près ne surprendra pas à l'excès les bibliophiles accoutumés à ces libertés des doreurs du XVIIe siècle.

Reste en toute hypothèse à expliquer le chiffre J M C, au dos de la reliure. « Je ne puis ici encore, dit le comte Costa, proposer qu'une hypothèse : le chiffre se composerait des initiales Julie-Charles, avec l'M et la couronne ducale de Montausier; et alors ce chiffre, tout différent de celui des plats, cas dont je ne connais aucun autre exemple, attesterait ici le don du volume par la fameuse Julie d'Angennes-Rambouillet à la duchesse de Longueville : les rapports d'amitié entre ces deux dames sont trop connus par la chronique de l'hôtel de Rambouillet pour que je recoure pour les prouver à un charmant billet signé de l'une et de l'autre, aujourd'hui entre mes mains : toutes deux l'adressaient ensemble de Coulommiers au duc de Longueville qui venait de se signaler dans sa campagne d'Italie (1642).

» Je dois à la vérité de dire que le chiffre dont le ménage ducal des Montausier ornait habituellement ses somptueuses reliures, tout à fait similaires à celle présentée par M. Garreta, diffère de celui que porte le dos de cette dernière par l'absence de l'M et par la présence de petites palmes latérales; mais les lettres et la couronne s'apparentent beaucoup. Il n'est d'ailleurs aucunement invraisemblable qu'un livre contre le duel, honoré de l'approbation expresse du Roi et des maréchaux de France, ait été offert par Montausier, type achevé du gentilhomme chrétien, à la sœur de

Digitized by Google

Condé, alors entrée dans les voies austères de Port-Royal ».

Enfin, l'auteur de ce volume, M. Marion, comte de Druy, était le cousin germain de Robert Arnauld d'Andilly, d'Antoine Arnauld, docteur de Sorbonne, et de leurs sœurs, les fameuses Mères de Port-Royal, tous enfants de Catherine Marion. Celle-ci fut fille et épouse des deux célèbres avocats-généraux du parlement de Paris, au temps d'Henri IV.

II. — *Reliures aux armes de Jean-Louis-Charles d'Orléans-Longueville, dit l'abbé d'Orléans :*

« C'est, continue M. Costa, à ce dernier descendant de Dunois, comme fondateur de prix au collège du Mont, à Caen, et peut-être dans d'autres maisons d'éducation, qu'il convient d'attribuer deux reliures entièrement semées de lis, portant l'écu simple des Longueville, accompagné de deux palmes : la bibliothèque municipale de Caen contient, en effet, un volume aux mêmes armes et identiquement décoré, auquel est demeuré annexé le témoignage latin de la munificence du jeune prince. Guigard (*Armorial du Bibliophile*, 2e éd., t. I, p. 86) attribue cette marque à la duchesse de Longueville : celle-ci, de naissance supérieure à celle de son mari, avait moins de raison qu'une autre de déroger à l'usage constant pour les femmes mariées, d'accoler leurs armoiries personnelles à celles de leur époux.

» En outre, j'ai observé que ces trois reliures renfermaient des ouvrages en latin, langue que cette duchesse, d'une grande intelligence mais de médiocre culture, n'a vraisemblablement jamais connue. »

Digitized by Google

III. — *Reliure aux armes de François d'Orléans-Longueville, comte de Saint-Pol, et de sa femme, Anne de Caumont-La Force :*

« Ces armes figurent séparément : l'écu du comte de Saint-Pol, sur le plat antérieur, l'écu parti Longueville-Caumont-La Force, sur le plat postérieur d'un in-12, également couvert de fleurs de lis que je présente à nos collègues ».

M. Garreta pense que le semis de lis ne devait pas être d'un emploi banal pour les reliures et que, sans les armes même, son emploi peut faire présumer l'appartenance à un membre de la maison royale.

Plusieurs volumes de la bibliothèque de M. Costa, où le semis de lis est associé à des armoiries de simples gentilshommes ou personnages ecclésiastiques, lui donnent lieu de penser que ce décor héraldique pouvait quelquefois être d'un usage moins étroitement réservé.

M. de Vesly, directeur du Musée, à peu près rétabli, et rendu à ses chères études, nous fait les communications suivantes :

Monnaie gauloise des Morini. — Il y a quelques semaines M. Lefebvre, conseiller général du canton de Blangy et ancien maire de Guerville, est venu soumettre à mon examen deux monnaies d'or. Une était en très mauvais état, et me trouvant dans l'impossibilité de me prononcer, je la soumis à M. Blanchet qui constata, ainsi que je l'avais fait, que la monnaie était en très mauvais état et que son attribution était fort difficile, car elle pouvait être de Charles-Quint ou de Philippe II d'Espagne.

L'autre monnaie était un *statère d'or des Morini.* Cette

Digitized by Google

médaille avait été trouvée dans le jardin de M. Lefebvre, à Guerville. Elle présentait, comme toutes les monnaies gauloises de cette peuplade, une protubérance presque ronde, dernier vestige de la couronne de laurier très développée que portaient les monnaies des Atrébates, auxquelles les pièces des Morini furent souvent attribuées. Du côté opposé ou revers se voit un cheval sensiblement pareil à celui des monnaies des Atrébates, avec les jambes antérieures disjointes : au-dessus, des globules et divers traits ; au-dessous, un globule ou un ou deux S. Ce sont ses similitudes qui ont donné lieu aux mémoires de M. A. Hermand (1), Lelewel et A. de Witte. Je me rallie à l'opinion de M. A. Blanchet (2), qui catalogue la monnaie trouvée à Guerville aux Morini, et la rapproche avec raison des trésors d'Hénouville, de Bosc-Edeline, de Sotteville-sur-Mer, où ces monnaies furent trouvées dans des silex creux (3). Ces pièces seraient antérieures à l'arrivée des Romains (4).

Monnaie d'or de Valentinien. — J'ai acquis pour le Musée d'antiquités, dit M. de Vesly, un aureus, à fleur de coin, trouvé par Mme Dubuc, dans un petit jardin qu'elle possède à Senneville, non loin de la côte des Deux-Amants (Eure).

Cette monnaie porte à l'*A*/ le buste diadémé de l'empereur avec l'inscription : D. N. PLA. VALENTINIANVS. P. F. AVG. Au *R*/ VICTORIA AUGGG. Valentinien, debout, de face, posant le pied droit sur la tête d'un dragon, et tenant une croix et un globe surmonté d'une Victoire ; dans le champ, R. V. ; à l'exergue, COMOB.

Fer de lance trouvé à Freneuse. — Les rives de la Seine

(1) *Numism. gallo-belge*, pp. 97-98.

(2) Ad. Blanchet, *Traité des monnaies gauloises*, t. II, pp. 346-347, 592-593.

(3) L'abbé Cochet, *Répert. arch. de la Seine-Inférieure*, p. 525.

(4) *Dict. arch. de la Gaule*, t. I, p. 89.

Digitized by Google

sont fréquentées du Pont-de-l'Arche à Elbeuf par de nombreux pêcheurs qui, pour se livrer à leur sport favori, marquent leur place sur la berge du fleuve. Un de ces chevaliers de la gaule, M. Bailleul, avait remarqué un morceau de fer oxydé qui l'intriguait, mais lui servait de repère. Il se décida à le retirer du talus et, à sa surprise, il reconnut un fer de lance qu'il voulut bien me remettre. Et, comme la découverte était curieuse, je me rendis à l'endroit où elle avait été faite afin de la préciser.

Le lieu se trouve à peu de distance en aval du passage de Criquebeuf-sur-Seine. L'arme était à 0 m. 40 environ en contre-bas du sol actuel de la prairie, qui appartient à l'alluvion moderne. L'arme était donc tombée dans le marais qui a formé les prairies du Val-Freneuse et dans la direction du vallon que l'abbé Cochet fouilla pour M. de Girancourt et où il découvrit des sépultures gallo-romaines (1). L'arme mesure 0 m. 33 de longueur, dont 0 m. 20 pour la lance et 0 m. 13 pour la douille. Celle-ci était formée par la plaque de fer composant l'arme et qui avait été enroulée sur un mandrin pour lui donner la forme tronc-conique. Elle se prolongeait en un renflement qui formait arête de la lance.

Je crois pouvoir dater de l'époque de la Tène (IIIe période) le fer de la lance trouvé à Freneuse. Cette découverte atteste une fois de plus le passage du Vallon et du Col de Tourville aux époques éloignées de notre histoire (2).

Jetons divers. — I. *Jetons historiques.* — M. Gadeau de Kerville, qui s'est toujours montré généreux envers notre Musée, nous a fait don, en juillet 1905, d'un lot de

(1) *Répert. archéol. de la Seine-Inférieure*, pp. 331-332 et *la Seine-Inférieure hist. et archéol.*, pp. 228-234.

(2) M. de Beauregard, consulté, hésite, vu le mauvais état de la pièce. Il croirait volontiers à un fer mérovingien.

Digitized by Google

monnaies anciennes parmi lesquelles nous avons trouvé plusieurs jetons de cuivre ayant un certain intérêt. Nous citerons notamment :

1° *Un jeton historique de la ville de Rouen* (n° 6272, cat. Feuardent, t. II, p. 16).

A l'*A*/ IE. SUIS. LA PAIX. FILLE. DE. LA. VICTOIRE.

Paix debout à droite, tenant une branche de laurier. A ses pieds des armes.

R/ IE. PRENS. NAISSANCE. AV. MILIEV. DE. LA. GLOIRE. Une forêt de lauriers, de palmiers, etc...

Ce jeton a pu être frappé à Rouen, comme jeton banal rappelant la Paix des Pyrénées. Un article publié dans la *Revue Belge*, 4e série, t. III, fait supposer à son auteur que ce jeton a été copié sur le type parisien et lui paraît gravé par la même main et sorti du même atelier.

2° *Jeton de Bourgogne* (Feuardent, p. 349, n° 9,830).

A/ COMITIA. BVRGVNDIÆ. Armes anciennes de Bourgogne.

R/ NON. DEFICIT. ALTER. 1710. Un rameau dont une des branches se brise.

Ce jeton a été frappé à la mort de Jules-Henri de Bourbon-Condé ; la branche restée debout a trait au duc d'Enghien qui succéda à son père.

Jeton gravé par Hercule Lebreton, graveur du roi.

3° *A*/ *Marie-Thérèse*. — Buste à droite.

R/ FAMA. SVPER. ÆTERA. NOTA. Colonnade à plusieurs étages avec belvédère. Au-dessous, 1673.

Ce jeton est dessiné dans l'album de Feuardent, mais ne sera décrit que dans le tome III, non encore paru, où il portera le n° 13,145.

4° *A*/ *Louis XIV et Marie-Thérèse*, leurs bustes affrontés ; et en exergue : LVD. XIIII. ET. MAR. THER. D. G. FRA. ET. NAV. REX. ET. REG.

R/ Deux mains unies ou foi. En exergue : FELICITAS. PVBLICA. Au-dessous, 1660.

Digitized by Google

Ce jeton fut frappé lors des fiançailles de Louis XIV avec la fille de Philippe IV d'Espagne.

5° JETON COMMÉMORATIF. — *Jeton du Lyonnais.* — Il fut frappé pour commémorer la construction du canal de Givors.

A/ LIGERIM. RHODANVS. ARDET. — Le Rhône et la Loire assis, se donnant la main et joignant leurs eaux. Signé : D. V.

R/ CANAL. DE. GIVORS. 1784, en trois lignes dans une couronne. (Feuardent, p. 435, n° 10,797).

6° Autre jeton de cuivre.

Chambre des menus plaisirs du Roi. A l'*A/* LUD. XV REX. CHRISTIANISS. — Le buste du roi regardant à droite et signé R.

R/ SUPERIS. NON. GRATIOR. USUS. Vase à parfums fumant sur un trépied. Au-dessous : *menus plaisirs et affaires de la Chambre*, 1739.

Feuardent donne ce jeton catalogué sous le n° 2,873, comme une variété du précédent qu'il attribue à Du Vivier.

Epitaphe honorifique de Jean de Quintanadoine, sieur de Brétigny et fondateur des Carmélites, en France. — Que des fouilles opérées dans les murs de l'Acropole d'Athènes ramènent au jour des stèles et des statues taillées avant les guerres médiques ; que la démolition de fortifications gallo-romaines fassent découvrir des inscriptions ou des statues datant des trois premiers siècles de notre ère ; rien qui puisse surprendre, puisque l'histoire apprend avec quelle hâte les remparts grecs furent élevés contre l'invasion des Perses et les fortifications des cités gallo-romaine dressées contre les invasions des Barbares. Mais découvrir sur le marbre d'une vieille commode l'épitaphe élogieuse de Jean de Quintanadoine, seigneur de Bréti-

Digitized by Google

gny (1) et fondateur des Carmélites, voilà qui est au moins curieux et fort heureux pour l'archéologie.

Le marbre noir sur lequel était gravée, en lettres d'or, l'épitaphe « se trouvait, nous dit Farin (2), au-dessus de la grande grille de l'église des Carmélites de Rouen », c'est-à-dire, dans le couvent que Jean de Quintanadoine avait fait construire, en 1614, et qui était situé entre la rue Beauvoisine et celle désignée, encore aujourd'hui, par le nom donné aux pieuses filles de Sainte-Thérèse d'Avila.

Tout le quartier de Beauvoisine était, au XVIIe siècle, le lieu d'élection de religieuses dont les asiles se touchaient. Les filles de Saint-Louis habitaient sur la Rougemare; les Carmélites sur l'emplacement actuel de la rue Dulong; les religieuses de la Visitation, dont le cloître est devenu le Musée d'antiquités, à Sainte-Marie; et les dames Augustines ou de Bellefonds leur faisaient vis-à-vis (3).

Jean de Quintanadoine était donc incité à jeter les fondations du monastère qu'il voulait édifier, dans ce quartier Beauvoisine et sur la propriété d'un de ses parents, M. de Hanyvel, qui lui en avait fait donation. Aussi, pour accomplir le vœu qu'il avait formé, lors d'un de ses voyages en Espagne, se mit-il résolument à l'œuvre. L'ardeur de sa foi lui permit de mener rapidement à bien l'œuvre qu'il avait entreprise à Rouen, après avoir fondé, dès le 17 octobre 1604, l'ordre des Carmélites à Paris.

Il fut, il est vrai, aidé dans son œuvre de multiplication des couvents de Sainte-Thérèse par Mgr le Cardinal de Bérulle, Mme la maréchale de Joyeuse, la fameuse Mme Aca-

(1) Brétigny, village de l'Eure, situé sur l'ancienne route romaine de Lisieux (Brétigny) à Lillebonne (*Juliobona*) tirerait l'étymologie de son nom du mot *Britininus* (village du Breton), Charpillon, *Dict. hist. de l'Eure*, t. I, page 450.

(2) Farin, *Histoire de Rouen*, t. III, pages 427 et suivantes.

(3) Il ne reste des bâtiments conventuels que certaines parties où se sont installées les Écoles libres dirigées par les Frères de J.-B. de la Salle.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

A DIEU SEUL HONNEUR ET GLOIRE

A la memoire de uenerable & noble personne Jehan DE QUINTANADOINE
prêtre premier fondateur de ce monastère uiuant Seigneur DE BRETIGNY et de
S^T Denis, Boscguerard & S^T Léonard. Il fut personnage
d'une rare piété, seruant en chanoines, bien & le prochain, mary, pere des pauures d'une sin-
-gulière chasteté, Viue Foy profonde humilitie & simplicité de cœur, le premier qui ayant traduit en
francois les liures de S. Therese procura que son ordre des Religieuses Carmelites fut amene
& etabli en France Bourgogne & Flandres, ou il en Fonda & dota en partie quelques couuents fut liberal
a plusieurs, & s'employa infatigablement a tous par ses conseils, travaux & assistances
& fut leur prennier Superieur es païs de Flandres. Ayant enfin pris beaucoup de
soins pour cest ordre, il deceda a Rouen son lieu natal le VIII de Iuillet 1634 de
son âge 77 Son corps gist deuant le grand autel de ceste Eglise, & son cœur en celle
du Monastere du mesme ordre en la uille de Beaulne au duché de Bourgogne duquel
aussi il fut en partie Fondateur. Priez Dieu pour luy. ALPHONSE
DE QVINTANADOINE SEIGNEVR DE BRETIGNY SON FRERE ET HERITIER lui a
FAIT FAIRE CEST EPITAPHE AVEC LE THOMBEAV LAN 1635

Digitized by Google

ÉPITAPHE D'APRÈS FARIN

Histoire de la Ville de Rouen, t. III, p 427

Au-dessus de la grande grille qui est dans l'Eglise des Carmélites, sur une table de marbre noir est écrit ce qui ensuit :

A Dieu seul honneur et gloire : à la mémoire de vénérable et noble personne Jean de Quintanadoine prêtre, premier fondateur de ce Monastère, vivant Seigneur de Bretigny et Saint Denis, *Bocguerad* et Saint Léonard. Il fut personnage d'une rare piété, fervent en charité *envers* Dieu et le prochain, *vrai* père des pauvres, d'une singulière chasteté, vive *foi*, profonde humilité et simplicité de cœur; le premier qui *aiant* traduit en français les *Lettres* de sainte Thérèse, procura que son ordre des Religieuses Carmélites *déchaussées* fut amené et établi en France, Bourgogne et Flandres où il en fonda et dota en partie quelques *Couvens* fut libéral à plusieurs et s'emploia infatigablement à tous par ses conseils, travaux, et assistances et fut leur premier supérieur és païs de *Flandre*, *aiant* enfin assez pris de soins pour *cet* Ordre, il décéda Rouen son lieu natal le *8* Juillet 1634, de son âge 79. son corps *git* devant le grand Autel de cette Eglise et son cœur en celle du Monastère du *même* ordre en la ville de *Beaune* au Duché de Bourgogne, duquel aussi il fut en partie Fondateur, priez Dieu pour lui. Alphonse de *Quintanadoine Ecuyer* Sieur de Bretigny son frère et héritier lui a fait faire *cette* Epitaphe avec le *tombeau* l'an 1635.

NOTA. — Les mots en italiques sont ceux présentant quelque différence avec l'inscription originale.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

rie, etc., etc. C'est ce qu'apprennent les historiens comme François de Beauvais (1), Rébelliau (2) et notre regretté collègue de la Commission des antiquités, M. Paul Baudry (3). Notre but est de montrer que l'inscription dédiée à Jean de Quintanadoine, par son frère Alphonse, n'était pas mensongère et rendait un juste témoignage au fondateur des Carmélites ; aussi, avons-nous essayé de compléter le fragment, en nous aidant du texte de Farin (4). Ce texte présente avec l'inscription originale, du moins pour la partie déposée au Musée d'antiquités, plusieurs différences qu'il nous faut signaler.

C'est ainsi qu'à la 4e ligne (première du fragment), on lit *vers* Dieu au lieu *d'envers* Dieu ; à la 3e ligne du fragment les *livres* à la place des *lettres* de Sainte-Thérèse, texte de Farin. Une autre variante est à noter : l'historien de Rouen et son continuateur font suivre le mot *Carmélites* du déterminatif *déchaussées* et le nom de *Jean de Quintanadoine*, du titre d'*écuyer*, qui ne sont pas compris dans l'inscription originale. Le lapicide a mis au genre masculin le mot épitaphe C'EST... Aussi, est-ce une bonne fortune que celle de posséder la majeure partie de l'inscription originale pour constater les différences. La découverte fait évoquer également l'intéressante figure de Jean de Quintanadoine, classé par l'Église au nombre des Bienheureux.

Le fondateur des Carmélites, descendait d'une famille espagnole, originaire de Burgos : son aïeul Jean Ier était venu en France avec sa sœur, dame d'honneur d'Eléonore d'Autriche, seconde femme de François Ier (5). C'est vers

(1) *Vie de M. de Brétigny, prêtre fondateur des Carmélites en France.*

(2) *Etude sur la célèbre Compagnie du Saint-Sacrement.*

(3) *Les religieuses Carmélites à Rouen.*

(4) *Op. cit.*, page 427 (t. III).

(5) Boucher, *Vie de Sainte-Thérèse d'Avila.*

Digitized by Google

l'année 1530 que Jean de Quintanadoine (*quinquan meduanus*) acheta les seigneuries de Brétigny-sur-Brionne et du Bosc-Guérard (1), auxquelles il ajouta plus tard celles de Saint-Denis et de Saint-Léonard. La première fut acquise de la noble famille des du Bosc, dont elle était la propriété depuis la fin du XIVe siècle; la seconde était un apanage qui échappa aux mains des Bellemare (2). Ce Jean de Quintanadoine mourut en 1550 (3) et fut inhumé dans la chapelle des Espagnols, de Saint-Etienne-des-Tonneliers, où sa femme Isabeau de Civille reposait depuis l'année 1531.

De leur mariage étaient nés huit enfants, dont deux garçons, l'un Fernandez épousa demoiselle Cavelier de Villequier et eut pour fils Jean II de Quintanadoine, qui fait l'objet de cette étude.

Il était né le 6 juillet 1555, rue Saint-Etienne-des-Tonneliers, dans l'hôtel, croyons-nous, où se trouvent aujourd'hui les bureaux du journal *la Dépêche*.

D'un mysticisme exalté, encore augmenté par la lecture des lettres de Sainte-Thérèse qu'il avait traduites, son enthousiasme religieux le fit entrer dans les ordres à l'âge de trente ans, après avoir été frappé de l'ardente piété des filles du Carmel d'Espagne. Il fonda des monastères en France, et mourut âgé de soixante-dix-neuf ans, dit l'épitaphe.

Le monastère qu'il avait fondé à Rouen a existé jusqu'en 1791, époque où il fut vendu et en grande partie démoli (4). Encore, là, et par un heureux hasard, en fouillant le chœur de l'église des Carmélites, le 10 juillet 1806 « on dé-

(1) L'abbé Caresme et Charpillon, *Dict. historique du département de l'Eure*, t. I, page 451.

(2) L'abbé Caresme et Charpillon, *Dict. historique du département de l'Eure*, t. I, page 571.

(3) Farin, *op. cit.*, t. II, page 305.

(4) Georges Dubosc, *Journal de Rouen* du 18 juin 1912.

Digitized by Google

couvrit un cercueil de plomb contenant le corps très bien conservé d'un ecclésiastique revêtu d'habits d'église » (1). C'était celui de Jean de Quintanadoine. Il fut alors porté au cimetière de l'arrondissement ou de la Jatte. Aujourd'hui, de coquettes habitations et des jardins verdoyants ont été élevés sur l'emplacement du vieux cimetière et cachent peut-être pour toujours la tombe du prêtre qui non seulement fonda les couvents des Carmélites, mais fut le premier à organiser des missions au Congo.

Le Secrétaire présente ensuite verbalement quelques considérations, qu'il a ensuite résumées dans ces deux notes.

Jeanne d'Arc ou? Jeanne Darc. — On n'a pas oublié peut-être qu'il y a un certain nombre d'années, un de nos travailleurs les plus estimés prit la peine d'écrire une petite dissertation pour prouver que la seule vraie orthographe était Jeanne « Darc ».

La thèse fit quelque bruit, parce que bien des gens y virent ce qui n'y était pas et ne pouvait y être : un argument pour démocratiser la Pucelle.

Un homme, qui a écrit bien des pages intéressantes sur notre héroïne, n'était pas loin d'adopter la nouvelle forme qui reparaît parfois çà et là. Mais un sage scrupule l'arrêta : il réfléchit que les Léopold Delisle, les Ch. de Beaurepaire et autres Maîtres s'en tenaient à l'écriture usitée depuis quatre siècles.

Peut-être n'est-il pas hors de propos de remarquer aujourd'hui que la liturgie, qui a donné à la bonne Lorraine une place officielle, écrit résolument en trois mots : *Joanna* DE *Arc*.

(1) Nicétas Periaux, *Dict. des rues, etc., de Rouen*, page 411, note.

Digitized by Google

L'attrait esthétique des églises. — Nos églises ne sont pas généralement appréciées à leur juste valeur artistique, ni par ceux que leur foi y attire fréquemment, ni même par les archéologues qui y trouvent un thème inépuisable à leurs études. *Assueta vilescunt;* il en faut toujours revenir à cette triste conclusion. Il se trouve bien parfois des curés qui ne rentrent dans leur église que pour la revoir, comme ils l'avouent à leurs amis; cependant leurs fonctions seules pourraient suffire à inspirer cette complaisance de prédilection.

Mais qu'un antiquaire, qui n'est pas surtout un ecclésiologue, ne connaisse pas le chemin de sa paroisse, et se fasse pourtant scrupule de venir à Rouen sans visiter la Cathédrale; mieux encore, que d'éminents esprits, dont le culte même demeure une énigme, consentent un écart de route considérable pour revoir une basilique et goûtent des jouissances indéfinissables à contempler nos églises monumentales, ce sont là des faits dignes d'attention, en soi assez peu explicables. Car enfin nos vieux architectes n'ont obéi qu'à de pieuses préoccupations, sans jamais faire de l'art pour l'art; et néanmoins aux aspirations religieuses s'est surajouté dans leur œuvre tout un idéal purement technique dont les connaisseurs les moins chrétiens ne détachent pas sans peine leurs regards et leur admiration. Volontiers, leur échappe-t-il de dire, ils passeraient leurs jours sous ces arceaux séculaires, qui n'ont pour eux rien que d'humain. Ne faut-il pas voir là ce surcroît promis par l'Evangile aux travaux faits avant tout pour le règne de Dieu, et la rectitude de pensées qui s'en inspire.

Notons aussi d'un mot que cette sorte de fascination

Digitized by Google

monumentale semble au secrétaire une suite appropriée aux splendeurs de notre Millénaire.

Quelques mois plus tard, nouvel incident remarquable. Un architecte américain, après avoir dressé un devis d'un édifice considérable sur le point d'être achevé, s'était vu demander les plans d'une vaste église. Son grand voyage d'études monumentales se terminait dans la Seine-Inférieure ; et ce maître de l'œuvre, racontant à M. le Curé de S.-Georges-de-Boscherville combien la Métropole lui semblait admirable, ne cachait pas que l'ancienne abbaye lui faisait une impression plus profonde encore.

M. le Président estime que la préférence de l'architecte américain n'est pas à court d'excuses plus ou moins plausibles, outre une sorte de parti-pris pour un genre de construction admiré avant tout les autres. La Cathédrale d'ailleurs n'a pas cette unité de plan qui fait le charme de S.-Georges-de-Boscherville.

Tombeau de S.-Eloi. — M. G. Dubosc souhaiterait qu'un petit larmier vint protéger ce joli édicule de la Renaissance, dont l'état de conservation laisse fort à désirer. Ce souci archéologique est accueilli avec faveur.

Dans l'inscription peu banale, M. Garreta verrait à peu près l'équivalent de la formule commune : « Priez Dieu pour le repos de l'âme » de ce défunt dont le corps repose sous cette dalle.

Quant à l'intéressante maison du voisinage, menacée de disparaître par cette passion d'alignement dont les méfaits ne se comptent pas, la Commission veut espérer que les intelligentes intentions du propriétaire trou-

Digitized by Google

veront écho dans les vues éclairées de l'édilité rouennaise (1).

S.-Jacques de Dieppe. — M. C. Coche donne les meilleures nouvelles de la sollicitude éclairée qui veille sur ce beau monument. Le Conseil municipal vient encore d'y affecter un crédit de 6,000 francs. De plus, un inspecteur des Beaux-Arts a étudié soigneusement toutes les restaurations qu'il réclame. Elles comporteraient une dépense d'environ 100,000 francs; et la Ville y contribuerait volontiers pour une somme de 30,000 francs, partagée en trois annuités. Il semble bien qu'on peut compter sur un subside encore plus élevé du Ministère. Le Conseil général et les générosités paroissiales feront le reste.

M. le Président, heureux de ces excellentes mesures, tient à féliciter M. Coche de la bonne grille de protection dont il a entouré S.-Jacques, et que le marché qui se tient sur la place rendait doublement urgente.

Il lève ensuite la séance à quatre heures un quart.

A. Tougard.

(1) Une réflexion chagrine. En 1827, notre ancien collègue E. de la Quérière écrivit environ cent quatre-vingts notes archéologiques sur trois plans de Rouen, uniquement exécutés pour fixer la topographie de la ville. Combien en est-il aujourd'hui qui ont conservé leur aspect séculaire; et à toutes ces retouches ou démolitions qu'ont gagné le pittoresque et le charme de la vieille cité de nos pères? Que les plus chauds partisans de la ligne droite et des jolies façades plâtrées répondent! (N. d. S.).

Digitized by Google

SÉANCE DU 11 OCTOBRE 1912

Elle ouvre à deux heures un quart sous la présidence de M. G. Le Breton, vice-président.

Furent présents : MM. G. de Beaurepaire, Bouctot, C. Coche, Costa, G. Dubosc, Duveau, Garreta, Pelay, Ruel, de la Serre, Vallée, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Lefort et Minet.

Eglise de Virville. — En ouvrant la séance, M. le Président s'excuse en quelque sorte de l'avoir convoquée un peu prématurément. Les circonstances l'ont ainsi voulu. Informé par M. le Préfet d'une pétition déjà ancienne de la commune de Virville, qui sollicitait le classement à l'Etat de son église, il s'est hâté de réunir la Commission pour en délibérer.

Et, tout en déployant sur le bureau plusieurs plans et dessins, il explique que cette très modeste église du canton de Goderville a été classée au département en 1874. Ce fut l'un des derniers classements faits par l'abbé Cochet, à la prière du conseiller Bréard, beau-père de M. Paul Allard. Et M. Le Breton se demandait si elle était vraiment digne d'un classement ministériel. Ces Messieurs des Beaux-Arts s'inspirent d'une grande bienveillance dans leurs rapports avec la Commission. L'Administration départementale de son côté nous témoigne une déférence des plus honorables en prenant notre avis dans ces sortes de décisions. A nous de nous montrer dignes d'aussi hautes sympathies.

Pour parler en connaissance de cause, M. Le Breton a visité dimanche le petit édifice, qu'un voyageur

Digitized by Google

même attentif ne peut guère entrevoir en chemin de fer. Son automobile l'y amena au cours d'une fête locale. L'église, peu monumentale dans son ensemble, vulgaire même dans quelques parties récentes, telles que la tourelle d'escalier, est en bon état, sauf une consolidation au support de droite, et un travail minime au sommet du clocher.

Le secrétaire explique qu'un bon curé n'avait pas craint de faire exécuter quelques travaux peu justifiables, en même temps qu'il blanchissait l'intérieur. La commune n'a pas deux cents habitants, et il avait dû faire une partie des frais. Aujourd'hui, rattachée à la paroisse de Houquetot, elle n'a plus de curé, ce qui tient l'église fermée, sauf un jour ou deux la semaine.

En sollicitant le classement, la municipalité a voulu obtenir une allocation. Or le service des monuments historiques de l'Etat ne dispose que d'un budget de 1,200,000 francs. Quel sacrifice pourrait-il faire pour Virville? et au prix de quelles formalités et de quels délais? Le plus simple et le plus pratique serait d'obtenir de la préfecture un subside à prendre sur le fonds des Monuments historiques départementaux.

M. Bouctot demande quel crédit leur est affecté. Il est actuellement de 9,000 fr., après avoir été nombre d'années de 15,000 fr. L'abbé Cochet l'avait même fait porter à 25,000 fr. Quant au reliquat aujourd'hui disponible, l'allocation ne semble pas avoir été entamée, ce qui n'est pas sans exemple.

M. Ruel croit que les travaux de nos édifices départementaux doivent être dirigés par des architectes des Beaux-Arts. Il en a été longtemps ainsi, ce qui ne fut pas sans provoquer de légitimes récriminations. Mais depuis une dizaine d'années au moins, M. Lefort est

Digitized by Google

chargé du service entier, sauf la cathédrale, des monuments historiques, tant de l'Etat que du département. On l'a bien vu aux derniers travaux de l'église de Moulineaux.

La délibération ayant ainsi pleinement étudié la question, M. le Président met d'abord aux voix le classement au Ministère qu'a demandé la commune de Virville. Personne ne lève la main. Il propose ensuite un subside à obtenir sur le budget de nos édifices départementaux. Cette motion est votée à l'unanimité.

A la séance suivante, M. de la Serre a offert pour l'album un intéressant dessin de l'église. Il y a joint cette note :

« Les parties intéressantes de l'église de Virville sont la tour centrale, le chœur et l'abside. Ces parties sont du XIIe siècle, roman.

Le clocher est une tour carrée en pierre, dépassant le faîte du vaisseau et terminée par une flèche quadrangulaire en ardoises. Elle est percée sur chaque face de quatre ouvertures à plein cintre, les deux centrales plus grandes que les deux autres et subdivisées en deux lancettes, également plein cintre.

» Le chœur est éclairé par deux fenêtres, dont les archivoltes formées de billettes se prolongent horizontalement de part et d'autre. L'abside, demi-circulaire, est soutenue de contreforts plats; sa corniche est ornée de têtes grimaçantes.

» La corniche de la tour est garnie de modillons cubiques ».

Lecture est alors donnée du procès-verbal de la dernière séance. MM. Costa et Garretta le complètent par

Digitized by Google

leurs conclusions sur les reliures armoriées qu'ils ont étudiées en commun.

Correspondance imprimée. — Elle se décompose ainsi : *Notices et Mémoires de la Société archéol. de Constantine*, 1911, t. XLV, 1912 ; — *Société libre de l'Eure*, année 1911. Evreux, 1912 ; — *Société... de la Drôme*, Bull. 183 ; octobre 1912 (1) ; — *Bull. de la Société de Touraine*, XVIII ; 1912, 1 et 2 ; — *Bull. de la Soc... de Langres*, 87, sept. 1912 ; — *Revue de l'Avranchin*, XVII ; 1912, 1 ; — *Bull. de la Soc. polym. du Morbihan*, fasc. 1 et 2 ; — *Comité... de Noyon* ; l'ancien Noyon, XXIII ; — *Soc. d'Emulation d'Abbeville*, V ; Documents sur le chapitre et l'église S.-Wulfran ; — *Société archéol. de Tarn-et-Garonne*, XXXIX, année 1911 ; — *Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1912, 1 et 2 ; — *Soc. archéol. de Sens*, XXVI, 1911 ; — *Ch. Fortin, à propos d'une maison de la rue des Emmurées* (extrait). — Hommage de l'auteur ; — Duveau, *Notes archéol.* (extrait). — Hommage de notre confrère.

Verrières. — Revenant sur ce passage du procès-verbal, M. Garreta déplore les mutilations qui ont spécialement atteint les fenêtres du côté droit de l'église S.-Ouen.

On fait remarquer qu'à l'étranger des inscriptions rappellent aux parents qu'ils sont responsables des

(1) La Société vient de donner une nouvelle édition (150 pp. gr. in-8°; avec notice et planches) de la Bibliographie du chan. Ul. Chevalier, membre de l'Institut. Cette réimpression enregistre 519 numéros. Les deux tables qui l'accompagnent en font un utile recueil d'informations qui rappelle les Bibliographies Ch. de Beaurepaire et L. Delisle.

Digitized by Google

dégâts commis par leurs enfants. Ces textes comminatoires se lisaient aussi sur nos murs autrefois, mais on a négligé de les renouveler.

Il importerait de dresser un état des vitraux les plus remarquables de S.-Patrice, S.-Godard, etc. M. Costa signale un jeune travailleur de Rouen, M. Jean Lafond, que ses longues études de nos verrières ont rendu singulièrement habile dans la description de ces antiquités locales. M. le Président observe que divers membres s'y sont aussi appliqués, mais que les lumières d'un spécialiste sont évidemment très appréciables.

Verrières de S.-Vincent. — La protection de ces belles œuvres d'art n'est pas une question récente. M. Lefort a promis là-dessus un rapport aux Beaux-Arts; et mieux encore la Ville, avec des ressources très limitées, a déjà renouvelé plusieurs grillages. Cette année, cette utile campagne n'a pas jusqu'alors été continuée.

M. le curé, en fournissant ces renseignements au secrétaire le 24 juillet, avoue qu'une autre entreprise lui tient au cœur : l'établissement de bonnes grilles devant la façade et sur le côté nord, pour protéger les murs et surtout les angles des contreforts « contre les profanations et les souillures qui tous les jours choquent l'œil du chrétien, de l'artiste, ou simplement de l'homme bien élevé ».

Ne conviendrait-il pas que la Commission remerciât la Ville de ce qu'elle a fait pour S.-Vincent, et lui demandât d'étendre sa sollicitude aux autres vitraux artistiques, en sollicitant l'assistance du Conseil général pour multiplier ces sages mesures de préservation.

Digitized by Google

M. Garreta obtient la parole et s'exprime ainsi :

« *Maison de M. de Sainte-Foy, conseiller au Parlement de Rouen*. — En parcourant tout récemment l'*Architecture Française*, de Jean Marot, à Paris, chez Jean Mariette, rue Saint-Jacques, aux Colonnes d'Hercules MDCCXXVII, 1 vol. in-folio. (Biblioth. de Rouen, fonds Montbret, S. 13), 3 planches attirèrent plus particulièrement mon attention :

» 1° Elévation de l'entrée de la maison de M. de Sainte-Foy, conseiller au Parlement de Rouen ;

» 2° Elévation du dedans de la cour de la même maison ;

» 3° Le dedans du Sallon de M. de Sainte-Foy. Elles sont signées toutes les trois : *Jean Marot fecit*.

» Je suppose qu'il s'agit de Dominique de Montfort, sieur de Sainte-Foy, reçu en 1653 Conseiller au Parlement de Normandie.

» Je signalerai aussi du même J. Marot, I 369 (d), biblioth. de Rouen, pl. 182.

» Berceau de treillage de la maison de M. de Benserade, à Arcueil. Ces noms se rattachent à notre région ».

M. C. Coche se fait alors un plaisir de transmettre les pages intéressantes écrites par notre confrère M. Cahingt pour cette séance, avec deux fac-similés photographiques (28 m/m × 91 et 119 × 76).

DOCUMENTS SUR LE CANADA (1639-1660)

Par M. H. CAHINGT

MESSIEURS,

Il y a quelques mois, en annonçant le départ d'une mission qui allait représenter la France aux fêtes du tri-

Digitized by Google

centenaire de la fondation de Québec, notre distingué collègue, M. G. Dubosc, exprimait le regret qu'aucun Normand n'en fît partie. Rien de plus juste, car les Normands avaient été les principaux artisans de la colonisation. Ils avaient été à la peine, ils auraient dû être à l'honneur.

En effet, dans la Compagnie des Cent Associés, on trouve trente noms de Normands (le tiers), et parmi ces derniers, principalement des Rouennais et des Dieppois (1).

Ce fut de Dieppe, que partit définitivement Champlain. C'était de Dieppe que, chaque année au printemps, partait la « flotte du Canada », comme l'appelle le P. Fournier, en son *Hydrographie*.

Quoiqu'il en soit, je pensai à rechercher dans les rares archives de l'Hôtel-Dieu de Dieppe s'il ne s'y rencontrerait pas quelque document sur la fondation de celui de Québec. Car, vous n'ignorez pas, Messieurs, que les trois premières religieuses qui, à la prière de la duchesse d'Aiguillon, nièce de Richelieu, allèrent à Québec, sortaient de Dieppe (2).

Grâce à la bienveillance de MM. les Administrateurs et du Directeur, qui voulurent bien m'autoriser à fouiller dans leurs cartons, j'eus la bonne fortune de rencontrer des documents inédits et sans doute inconnus, que notre collègue, M. Coche, le distingué président des « Amis du Vieux Dieppe », veut bien vous présenter en mon nom. Les voici :

I. — *Lettre de Louis XIII, 10 février 1639.* — Louis,

(1) Dieppois de la Compagnie des Cent Associés : Simon Dablon, syndic; André Daniel, docteur médecin; Charles Daniel, capit. de navire; Michel Jean, avocat; la veuve de Nicolas Blondel, échevin. Charles Daniel fit plusieurs voyages au Canada. La relation en est imprimée à la suite du livre de Champlain (1632).

(2) Réciprocité touchante! C'est maintenant le Canada qui nous envoie des religieuses. Il en est arrivé quatre de Québec en 1912.

Digitized by Google

par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, au premier huissier ou sergent sur ce requis, salut. Le propre de notre puissance royale étant de fortifier les faibles, prester ayde et support à ceux qui en sont destitués, et relever de misère et de pauvreté ceux qui en sont abattus, nous avons toujours eu une inclination particulière au bien et soulagement des pauvres et au maintien et support de ceux qui les servent, que nous tenons en notre protection spéciale.

Pourquoy avons reçu une grande satisfaction du récit qui nous a été fait par plusieurs personnes notables et dignes de foi du bon ordre qu'ont apporté nouvellement les religieuses hospitalières des hopitaux de nos villes de Dieppe et Vannes, lesquelles se dévouant entièrement selon leurs instituts et professions au service des hôpitaux et y servant les pauvres à leurs frais et dépens, sans rien prendre des revenus d'iceux pour leur nourriture et entretien, lesquels sont dus naturellement à tous ceux qui servent, donnant une si bonne odeur et forme de vie à tous nos subjects, que leur nombre se multipliant avantageusement comme il faut, elles pourront subvenir pareillement à la plupart des hôpitaux de notre royaume, qui, par leurs soins, seront restaurés et rétablis en leur estat et administrés en perfection telle que l'avons toujours souhaité pour le soulagement des nécessiteux et infirmes, ainsi qu'ils sont destinés. *Ce que nous devons espérer d'autant plus que nous savons qu'aucunes d'elles, animées d'un courage male et viril et transportées de zele et charité, entreprennent de passer en nos pays de la Nouvelle France pour y établir l'Hôtel-Dieu qu'y a fondé notre cousine, la Duchesse d'Aiguillon*, afin de réduire par les actes d'humanité et de piété *conjointement les sauvages et infidèles à vivre en société et embrasser notre foy*. Mais connaissant que cet ordre naissant et encore dans son berceau a besoin de notre support plus proche et immédiat, et que dans le désordre des hôpitaux les biens, qui ont été donnés par

Digitized by Google

nos prédécesseurs, ont été ostés pour la plupart et usurpés par les plus puissants voisins, lesquels ne faisant conscience de les retenir et qui, pis est, craignant que la sollicitude et vigilance des dites religieuses à l'économie et conservation d'iceux ne fassent connaître qu'ils en ont diverti depuis de longues années, traversent par divers moyens les dites religieuses et leurs établissements et accommodements et les empêchent et intimident tant en l'entreprise due aux hopitaux qu'en l'exercice de leur ministère envers les pauvres. Aussi que l'autorité et crédit des usurpateurs est telle sur les lieux que aucun n'ose leur prêter aide et Conseil. A quoi voulant pourvoir et donner moyen aux dites religieuses de s'exempter de la longueur et multiplicité des procès que la puissance de leurs parties pourrait faire en divers lieux, nous étant toujours réservé, selon les exigences du cas, de départir nous mêmes directement une justice aux misérables que faisons distribuer à nos amés sujets par nos officiers ordinaires.

Pour ces causes et aux bonnes considérations à ce nous mouvans, avons, de notre propre mouvement, certaine science, pleine puissance et autorité royale, évoqué et évoquons par ces présentes signées de notre main, à nous, par notre Conseil, tous les procès et différents mus et à mouvoir en nos Cours et Parlements par devant nos amés juges esquels, les dites religieuses hospitalières de Dieppe venant à Nouvelle-France, auront intérêt pour raison de leur établissement es dits lieux de Dieppe, Vannes et Nouvelle-France durant le temps de trois ans pour les dits procès, avec leurs circonstances et dépendances, être par nous jugés et terminés en notre Conseil. Faisons très expresse inhibition et défence à nos dites Cours et Juges d'en connaître et aux parties d'en faire poursuite ailleurs, à peine de nullité, cassation de procédure, dépens, dommages et intérêts. Et pour cet effet, mandons et commandons montrer et signifier les dites présentes lettres et faire les défences accoutumées à nos dites Cours, afin qu'elles

Digitized by Google

n'en prétendent cause d'ignorance. Et à la réquisition des dites hospitalières, assignées à certain et compétent jour en notre dit Conseil et Cour auquel il appartiendra pour y procéder comme de raison de ce faire.

donné à St Germain le X de février 1639, de notre règne le vingt neufvieme.

Sceau royal encore adhérant.

Contre sceau aussi adhérent, Signé : Louis.

II. — Francois par la permission divine Archevesque de Rouen, Primat de Normandie, à notre chere fille *sæur Elisabeth de St François*, Supérieure de notre Hostel-Dieu de Dieppe, Salut et bénédiction. Sur ce qui nous a esté humblement remonstré tant par la *Dame Duchesse d'Esguillon fondatrice de l'Hospital de Quebec* que par vous, de ce que la dicte Dame désirait avec zèle et pour le soulagement des *pauvres sauvages faire passer cette année sous mon* bon plaisir *deux* religieuses de votre *maison au dict hospital de Québec.* A quoy inclinant et scachant que lesdicts Sauvages ont grand besoin de secours, nous vous enjoignons, en vertu de sainte obédience, de faire choix, capitulairement assemblées toutes les religieuses de la maison, de *deux sæurs* que vous aurez à conduire sous bonne et sure garde au *dict lieu de Québec.* Tant pour y assister les sœurs qui y sont dès l'année passée que les dicts pauvres sauvages et y vivre selon leur institut sous la direction de celuy que nous avons preposé pour superieur de nostre part des dictes religieuses, Vous donnant et à elles notre bénédiction. Faict à Rouen en notre Palais Archiepiscopal le vingtieme jour de mars mil six cents quarante. Franc., Arch. de Rouen, par le command. de mon dict Seigneur, *Moranger*.

III. — Nous soubs signé, Jean *Heaumé* prêtre, cy devant *Curé d'Ancourt et directeur de l'hostel-Dieu de Dieppe*. Suivant la lettre de Monseigneur l'Illustris. et

Digitized by Google

Révérendis. Archevesque de Rouen, Primat de Normandie, escrite de sa propre main à Madame la *Duchesse d'Esguillon* dont la teneur ensuit. « Madame, en l'instant » que iay receu vos lettres du 25me de ce mois, en sortant » de la chaire, iay pris la plume pour vous faire la res- » ponce que vous desiriés qui est l'octroys de deux hospi- » talieres que vous voudrés choisir a notre hostel Dieu de » Dieppe pour aller aider leurs sœurs a fonder la charité » xrienne dans cette France que vous vous préparés pour » le Ciel. Dieu benit ce zelle heroique que vous avés pour » son St temple et la sanctification de son nom dont nous » preschons auiourd'huy : je vous supplie seullement que » côme vous voies que ie respons en toutes choses et sy » promptement à vos intentions, il vous plaise donner » ordre que l'on n'imprime plus les relations qui ce fai- » ront a ce païs ou Dieu nos associe a son œuvre de » l'Evangille qu'elles ne soient vues et approuvées de nous » ou de nos confreres dont il sera fait mention affin que » Dieu ne soit pas seullement servys, mais servys en esprit » et vérité selon l'ordre qu'il luy a plû establir et pres- » crire en son Esglise à laquelle servant ie suis Madame » vostre tres humble serviteur, Francois Archevesque de » Rouen, *ce 28e febvrier 1640* ».

Suivant icelle lettre et conformément à la charge et pouvoir que iay dans ce dict hostel-Dieu de Dieppe de la part de mon dit Seigneur l'Archevesque iays permis aux sœurs Jeanne de Ste Marie Religieuse de chœur (1) et Catherine de St Nicolas Converse (2) de sortir du dit monastère de l'Hostel-Dieu de Dieppe pour s'embarquer

(1) Jeanne Supli, 27 ans, morte l'année suivante, le 5 mars 1641, fille unique d'une riche famille de Normandie, d'une grande beauté, avait été victime d'un rapt à la suite duquel sa santé était restée chancelante.

(2) Catherine Vironceau, morte en 1687 à 78 ans, est agée de 31 ans.

Digitized by Google

à la flotte qui est preste a partir de ce port pour Canadas dans le vaisseau admiral de la ditte flotte ou commande le capitaine Corpon, à la charge que durant leur dit voiage sur mer elles seront conduitte et assistée par le R. P. René Menard, de la Compagnie de Jesus destiné des Rev^ds^ P^res^ Jesuistes pour la mission en la Nouvelle France, ou estant icelles relig^ses^ arrivées au Monastère de Québec présenteront cette obedience a la R. mere de St Ignace, supérieure du dict Couvent se soubmettant a elle en toutes choses conformement a leur institut et constitutions qu'elles ont garde de tout temps à l'hostel Dieu de Dieppe: et mesme seront ausy assistees les dittes Religieuses en leurs necessités spirituelles de quelques uns des R^ds^ P^res^ Jesuiste iusque a ce que Monseigneur l'Archevesque y puisse pourvoir autrement, auquel elles donneront advis de leurs comportements bonne conduitte progres et establissement au voiage annuel de la ditte flotte, signé de l'un des dits peres Jesuistes pour y pourvoir selon les necessités occurentes par mon dit Seigneur l'Archevesque. Fait a Dieppe le vingt quatriesme jour de mars l'an de grace mil six cent quarante. HEAUMÉ.

IV. — Memoire de ce qui a esté envoyé a l'hostel Dieu de Quebec, le mois de mars de l'année 1640 en meubles et provisions pour la nourriture de quinze pauvres (et quelques fois plus). Pour le chappellain, Item cinq religieuses, une tourière, et sept ouvriers, premierement. Au navire du capitaine Corpon, cinq ponçons de farine, 3 p. de gru, trois barils de lard, un baril de biscuit, demy baril de fruits secs, et trois demy barils de raisins. Au navire du capitaine Ancellot, cinq ponçons de farine, trois ponçons de gruheux, demy barils de lard, trois barils de lard. Au navire du capitaine Cabot, trois boucaux, un poinçon, une gonne et quattre barils pleins de meubles, cinq ponçons de farine, un ponçon de houbellon, demy poinçon d'orge, un ponçon et un baril de pruneaux, sept

Digitized by Google

barils de pois, un baril de raisin, demy baril de rafraichissements, deux demy barils d'huile, demi baril et un cart d'eau de vie, un cart de miel et un cart de fromage, demy baril de ferraille, une caisse aux sierges, deux caisses à chandellés. Au navire de St Jacques, cinq poinçons de farine, 4 poinçons de gru, 1 ponçon de blé, 7 barils de lard, un baril d'orge mondé, un baril de biscuit, un baril de drogues pour l'appoticarrerie, demy baril de Ris, un baril de pois, un baril de plusieurs sortes de rafraichissements (d'eau de vie), deux demy-barils et quattre carts de beurre, un baril de pruneaux.

Signé : *Elisabeth de St François*; plus bas, en chiffres : 165 l., 15 s.

V. — Ma tres chere et tres honorée sœur, La paix de N. S. (1). J'ay reçu la vostre et les temoignages des affections de votre cœur comme une marque tres sertaine du cincere et cordial amour que vous me portes ce quy n'a pas peu augmenté les joyes et contentemens dont nostre cœur est comble en la Nouvelle France vray paradis des religieuses. Vous m'obliges extremement de m'ecrire avec la liberté que vous aves faict, je crois que vous ne cerez pas moins satisfaicte que je fasse le mesme. Je benis et loue Dieu de tout mon cœur de ce quy vous a donne n. Rde Mere pour superieure. Je n'en ay pas reçu peu de contentement, encor qu'il me soit bien dificile de supporter son absence; il n'y a que celle quy sont separée de

(1) Lettre autographe de Marie Guénet de St Ignace, la première Supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec. Elle avait 29 ans. Sur un fragment d'obituaire, on lit « la mère Marie Guenet de St Ignace a prins l'habit le 7e de mars 1627, a faict profession le 19e de mars 1628; elle a esté envoyée en Canadas le 18e d'avril 1639, où elle est décédée en *naudeur* (sic) *de St teté* (sic), 5 novembre 1646 (36 ans) ».

Etait parente, peut-être la fille, d'un des Cent Associés, riche banquier de Rouen. Admirable femme sur laquelle on n'a que peu de documents.

Digitized by Google

mille ou douze cents lieux quy experimentent combien cette mortification est sensible. Il est vray que les grans biens que nous recevons de son assistance, nous oblige a vouloir avec vous qu'elle demeure en l'antienne France, ou je voudrois trouver quelqun quy la remerciat et reconnut pour nous tous les travail qu'elle prend a nous acommoder. Je m'atens, bien chere sœur, que vous le faicte le plus cordialement qu'il vous est possible; mais ce n'est rien en comparaison de ce que merite sa charité que, toutes les personnes quy en ont eu connaissance en la Nouvelle France, admirent, nous tenant heureuses d'avoir une si bonne mere. Sans elles nous aurions des peines extresmes a subsister en ce pays ou l'on [n'] advance qu'a proportion du secours que l'on reçoit de l'antienne France.

Je ne trouve point estrange que vous vous estonnies que j'aye faict les demandes que vous me mandés, mais je ne say comme vous aves pu pencer qui m'en soit venu la moindre ydée. Sy jamais creature fut estonnée ce fut moy, quand l'on me dit qu'il venait des professes, et encore plus des conditions. Je pense qu'il y a quelque chose de caché la dessous, que vous ny moy n'entendons, encor que nous en pencions plusieurs façons. Je n'avois garde, ma bien aymée sœur, d'escrire une relation à Monseigneur l'Archevesque. Vous scaves que je n'ay point d'abitude pour cela et de plus les occupations que nous avions pour la quantité de malades. qu'il nous falut assister, l'infirmité asses grande ou nous sucombames toutes trois l'une apres l'autre, a force de travail, les provisions qu'il faloit recevoir et visiter, la maison que nous fesions acommoder a nostre usage ne nous donnoit pas seulement le temps de pencer sy nous estions en Canadas, et ce que nous y fesions. Cette année, j'ay envoye a Sa Grandeur un recueil de choses les plus particulieres quy se soient passee en nostre hospital. Je ne pence pas neanmoins que cela le contente : car, a ce que je puis entendre, il desireroit la relation de ce pays mais elle n'est pas en ma dis-

Digitized by Google

position. Je n'ay rien de fermé a ma R^de^ et très chere Mere de St François quelle ne puisse ouvrir facilement, je ne pouvois pas faire autrement l'an passé; mais puis quelle estoit nostre R^de^ M., il m'a semble qu'elle me devoit trester en cela comme sa fille. Je me la tiens tout autant que celle quy ont le bonheur d'estre en sa compagnie, je luy manderay bien.

Je ne say quelles sont les liberallites dont vous me mandes que j'ay eue envers les matelots; je n'ay donné que ce j'ay suplie n. R^de^ Mere de faire bailler a Dieppe. Je n'avois chose quy soit qune douzaine dimage et 2 de chapeles de bois que j'ai portes a Kebec j'estois sortie de la maison sans que l'on meuts donne un seul agnus. Je nen avois pas peu de confusion. Les R R^des^ Meres ursulinnes (1) n'estoient pas de mesme; tout lequipage se ressentit de leurs liberallités en livres, reliqueres, chapellès, moy je les renvoyay tous a n. R^de^ quy n'a pas manque de les contenter, en quoy elle nous oblige fort : car quand nous avons affaire de ces bonnes [gens] ils sont tout pres a nous donner contentement. J'en ay sarge un de lestre que je desire estre donne a main propre; peut estre vous baillera t-il celle sy ou a n. R^de^ Mere. Que ma sœur *Anne* du tout ne les rebute point : une autre fois il ne nous voudrois pas faire le plaisir que nous leur demanderions.

Je ne manqueray pas de faire ce que vous desirés envers mon pere, j'en avois deja pris la resolution devant la lecture des vostres. J'ay recu tous les Agnus que n. R^de^ Mere nous envoie, exepte les petites coquilles que juse bien aymee sans agnus pour les Sauvages quy ne sont point baptises. Il ne se faut pas mettre neanmoins en peine den faire a l'advenir de sans : car tous ou peu s'en faudra des Trois Rivieres et Sillery (2) seront baptises

(1) Par le même navire étaient aussi parties trois religieuses ursulines.

(2) Village dans la banlieue de Québec.

Digitized by Google

l'année prochaine. Je vous dirois plusieurs particularités de la foy et devotion de ces bons neophites ; mais jespere que vous verres la relation et en recesveres ce contentement plus acompli que je ne le pourrois pas vous donner. J'ay cru que vous recesveries du contentement d'aprendre ma disposition, voilla telle quelle est en sincérité.

Je suis en ausy bon point comme j'estois avant que je crachasse le sang, cela ne (m'en) pesche pas que l'escriture ne m'en aye faict jeter moderement, de huit jours je quitay pour quinze cet exercice et se mal me laissa libre pour le faire facillement. Vous voyes la nescescite que nous avons de papier.

L'estude de la langue nous a tout faict consommer et bien d'autre que le R. pere Superieur nous a preste. Cette estude est la plus grande crois de Canadas. Je suis résolue di employer toute ma vie quelque temps et sy apres cela il faudra que je souffre destre une vraye ignorante. Je nuse jamais pence quil eut este sy nescescere de scavoir le parler sauvage, et lon ne croiroit pas la difilgulte de cette langue. J'ay parle lun de ces jour a un des R. P. passés cette annee : il m'a dit quil auroit plustost apris lebreu, le grek, lalemant, que le langage des sauvages. Sy jay le temps jen escriray quatre lingnes a n. R^de^ Mere et luy envoiray tout les quantiques quy se chante en cette langue. Les chant sont facilles a trouver et cest tout ce que je puis envoier de ce pays. J'ay faict toute la diligence quil ma este possible pour avoir les petites raretés que vous me mandes; nous voila au quizieme d'Aoust, et sy lon ne men a point envoye je pourois trouver du poil (1); mais la priere qua faict le R^d^ pere Lalemant au RR. peres de ne faire paser aucun m'a fortifiée dans la resolution que j'avois de faire le mesme, il y a plus d'honneur.

Je salue toutes celles a quy je n'ay point le temps d'escrire, les supplians de croire que je les voudrois enbraser

(1) Fourrures ?

Digitized by Google

en nostre chair pays avec autant de joye et jubilation de cœur que je fis nos tres cheres sœurs de Ste Marie et de St Nicollas et vous plus particulierement comme estant de cœur et affection tres sincere,

Ma tres chere et bien aymée sœur,

Vostre tres humble servante et plus affectionnée sœur en N. S.

MARIE DE St IGNACE, R. I.

De Kebec, ce 15e jour d'Aoust 164 (0).

J'oubliois a vous dire, chere sœur, que je ne pouvois pas mander ce que je ne prevoiès pas touchant ce que vous scavés. Je voudrois que nostre communaute vit les sincere affection de mon cœur. Je n'ay garde vouloir ofencer celles avec lesquelles jay une éternité a demeurer.

A ma tres chere et honoree sœur,

SŒUR MAGDELEINE DE St-XAVIER.

VI. — Ma R. Mère. La paix de N. S. (1). La Mère de Ste Marie et la sœur de St Nicolas sont arrivées en bonne santé, grâce à Dieu. Mais la premiere est tombée malade peu de jours après son arrivée, et n'est pas encore bien guérie, et de longtemps ne pourra soulager vos bonnes sœurs; du reste elle est telle que vous la dépeignez, d'une très bonne humeur et très vertueuse, comme est aussi la sœur de St Nicolas, qui a cela par dessus qu'elle est forte et robuste. Dieu soit loué de tout, il a fait tout pour le mieux et vous aussi.

Je pense que vous devez songer, si les occasions se présentent, de filles commodes et un peu riches, à peupler médiocrement cette maison icy pour bien des raisons : 1° cela soulage les religieuses dans le travail qui est grand

(1) Le P. Vimont, qui écrit cette lettre, avait pour mission de convoyer les religieuses qui passaient ou repassaient de France en Canada.

Digitized by Google

en ce pays surtout aux malades et aux [trois mots illisibles]; 2° cela sert à l'observance des règles et a la consolation d'une communauté; 3° une ou deux peuvent tomber malades et mourir; et que deviendraient deux ou trois pauvres filles parmi ces vastes contrées et deserts? Je n'écris à aucune fille et laisse tout cela à votre prudence et charité et a votre Communauté. On aurait besoin d'une fille qui sache bien écrire et fut propre entre temps aux comptes et aux affaires et à être dépositaire; la mère supérieure les entend très bien, mais elle est seule.

Ni vos sœurs ni moi n'avions écrit à Madame ni a autre personne pour avoir des professes de peur d'incommoder votre maison, faisant venir la pension. Je vous avais écrit le contraire si vous vous en souvenez; j'avais même écrit à Madame pour des filles novices : mais Dieu, à ce que je vois, en a voulu disposer autrement. Cette année, on n'en écrit d'ici rien qu'a vous, on vous laisse tout le choix pour qui et quand vous voudrez.

Vos trois sœurs, qui étaient ici, ont très bien fait, et pour les règles, et pour la vertu, et pour les pauvres; elles ont contenté les Français, et les sauvages et nos pères; j'en ai eu une très particulière satisfaction. Outre ce que j'ai dit, elle se sont montrées fort dociles. J'ai prié le R. P. Le Jeune de les assister avec moi aux choses spirituelles. J'ai voulu qu'elles eussent le contentement de cette consolation. Vous le connaissez de longtemps, vous fiant sa vertu et sa prudence. La R. M. de St Ignace a eu par intervalles de petites maladies; elle se porte pourtant mieux qu'en France, et avec bien du courage et de la charité pour les pauvres. *Catherine* (1) ne me semble avoir aucunement l'esprit propre pour la religion, et outre cela a l'esprit bien faible. Je n'ose me hasarder à lui donner

(1) Catherine Chevalier, servante qu'elles avaient amenée. Elle fut atteinte pendant quelques mois de folie, et massacrait les animaux de la basse-cour.

Digitized by Google

l'habit, cela ferait tort à votre maison. Je pense qu'il faudra s'en défaire avec le temps; voyez ce que vos sœurs vous en écrivent.

Le *prêtre* qu'elles avaient ici (1) a continué chez elles et continuera encore comme je crois, et même pourra entendre leur confession ordinaire, ou moins souvent, notre R. P. Général et notre R. P. Provincial le désirent. Il serait bon qu'il eut quelque pouvoir par écrit pour ses confessions ordinaires de Mgr l'Archevêque de Rouen, ou plutôt de *M. Heaumé* de sa part. Voyez le R. P. Lallemand là-dessus.

Si la fondation n'eût été augmentée, vos sœurs n'eussent pas pu subsister, et encore auront-elles bien de la peine. Elles se font bâtir à Sillery auprès de nous et des Sauvages, qui ne veulent pas aller à Québec quand ils sont malades. Il a fallu qu'elles se soient hâtées de bâtir, et par conséquent prendre plus d'hommes; car le feu ayant brûlé l'église de Québec (2) on n'a pu trouver autre lieu pour servir d'église que la salle des malades. Et ainsi, sans un bâtiment nouveau, vos sœurs fussent demeurées sans maison et sans exercice, et le peuple sans église. Faites bien entendre ceci au P. Lallemand et a Madame même.

Leur bâtiment a été commencé en juillet dernier. La Mère de Ste Marie y vint mettre la première pierre. Il est a chaux et a sable, a 50 pieds de longueur en dedans œuvre, et elles y pourront loger au printemps, Dieu aidant. Six de nos gens de Sillery y travaillent avec les leurs. Je les leur ai fait prêter, avec nos bœufs pour porter la chaux et la pierre. Elles n'en nourrissent que deux, autrement leurs provisions ne suffiraient pas. Cela se rendra doucement à leur commodité, et peut etre que Madame à qui nous écrirons, sans rien lui demander, suppléra pour vos sœurs.

(1) L'abbé Lesueur, de Thury-Harcourt (Calvados) ?

(2) Chapelle des Jésuites, qui étaient arrivés en 1633.

Digitized by Google

Ce que les Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France vous demandent, et à vos sœurs, est le prix de la charpente du bâtiment qu'elles font, avec environ seize cents de planches, pour le même sujet, dont le marché avait été fait et accordé, et même les matériaux préparés avant la première arrivée de vos sœurs en Canadas. M. le Gouverneur (1) redemanda ici, à vos sœurs, cette somme qui va haut, et m'en parla; mais nous lui remontrames que cela s'étant fait et payé même par le magasin de ces Messieurs avant l'arrivée de vos sœurs, ils devaient faire cette aumône aux pauvres du pays ou la demander à Madame leur fondatrice. Et en effet ils se sont adressés à Paris, et elle nous écrit qu'ils lui ont donné parole que vos sœurs n'en payeront rien. Et nous en écrirons encore à Madame, afin que la parole qu'on lui a donnée soit ratifiée et exécutée. Pressez cette affaire doucement pourtant, car elle est d'importance; elle absorberait demi année et plus du revenu de vos sœurs et forcerait fermer l'hôpital une année et quitter tout. Les Messieurs comme seigneurs du pays, doivent contribuer au soulagement des pauvres, et Madame les oblige assez par ailleurs.

Nous travaillons aux ratifications de l'écrit que vous désirez pour vous les envoyer et a M. Cramoisy (2). Ce sera bien fait de procurer quelques omônes pour la chapelle de vos sœurs qui est bien pauvre. Vous leur avez envoyé un beau calice, grâce à Dieu; elle manque de ciboire, mais en ces ornements allez médiocrement.

Il faut songer fortement au logement et défrichement pour la nourriture des pauvres et des religieuses. J'ai fait cette année tout le possible pour le soulagement spirituel et temporel de nos sœurs et des pauvres. Priez Dieu qu'il me donne le moyen de pouvoir continuer. Elles auraient

(1) M. de Montmagny.

(2) Libraire de Paris, membre de la Compagnie des Cent Associés.

Digitized by Google

besoin d'un menuisier qui puisse aussi un peu charpenter. Cela leur est entièrement nécessaire, pensez y bien. Car l'an prochain, trois de leurs maçons s'en vont. Le bâtiment étant achevé, ce qui sera l'été prochain, il faudra absolument ne prendre des hommes qu'à proportion du revenu. Il faut patienter et s'efforcer encore cette année, vous voyez combien moi même j'y fais contribuer.

Vous avez bien marqué ce qui était en chaque navire, mais vous n'avez pas envoyé aucun mémoire de ce qui était en chaque pièce, boucault, poinçon, caisse et cart, et *ce dernier est nécessaire*. Le P. Lallemand nous soulage infiniment par cette façon, il la vous expliquera.

Il y a ici un honnête homme (1) et qui est des gens de M. le Gouverneur qui fait tous les actes et les pièces nécessaires pour vos sœurs. On ne sait que lui présenter. L'argent n'a point de cours ici et n'y en a point ou fort peu. Si vous pouviez lui envoyer un petit cart de 7 ou 8 pots de vin d'Espagne, cela serait bien expédient et même agrérait à M. le Gouverneur, lequel continue à servir de père et protecteur à vos sœurs en ce pays. Continuez, je vous prie, à le remercier.

Nous prions ici Dieu pour votre affaire de Dieppe ; je l'appréhende, car elle est extrêmement d'importance et pour votre maison et pour votre ordre. Nous en écrirons encore à Madame, mais cela, comme je crois, sera inutile car elle sera jugée. J'écris encore à M. de la Bidière (2) pour désapprouver son opinion et l'en blamer ; je n'écris rien du tout à M. Dablon ; il ne m'a pas écrit, je ne lui avais pas écrit ; ce qu'il fait en cela ne me plait pas, sa poursuite est mauvaise. J'appréhende cette affaire, j'ai peur de vos lettres l'an prochain. L'amour pourtant qui,

(1) Jean Bourdon, de Rouen, arrivé au Canada en 1634 ; arpenteur, ingénieur de M. le Gouverneur.

(2) Des Landes de la Bidière, maître des requêtes à Paris, bienfaiteur de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Digitized by Google

je sais, le porte aux pauvres et à la vie religieuse, me fait bien espérer. Vous nous en écrirez.

J'ai reçu celles qu'il a plu à la R. Mère de la Croix de m'écrire; celle ci servira bien de réponse. Je ne lui dirais que les mêmes choses. Je la salue de cœur.

Vos sœurs écrivent une petite relation à Monseigneur. Elles vous en envoient copie.

Vos sœurs sont logées à présent en une maison qui appartient à un habitant du Canada, entre Sillery et Québec, en attendant l'achevement de leur bâtiment. Car si elles fussent demeurées à Québec, n'ayant aucun lieu du tout pour recevoir un seul malade, elles fussent demeurées cet automne et cet hiver sans aucun exercice.

Plusieurs blament leur demeure à Sillery, mais elle était nécessaire entièrement pour le présent, nous ne pouvons pas répondre du futur, il n'y a que Dieu qui le sait. Elles eussent été du tout inutiles à Québec. Le bâtiment de Sillery coûte moins à faire de plûs de mille livres, que celui de Québec n'en coûte à achever. Il n'était avancé que jusqu'aux poutres de la cave; ce n'était rien, et la pierre trop difficile à avoir. Ce qui est commencé ne sera pas perdu.

J'ai fait faire cette année deux maisons à Sillery pour y retirer quatre familles sauvages. Nonobstant tous ces tracas dans les incertitudes d'un nouveau pays, il se faut déterminer à quelque chose.

Les Ursulines n'ont encore ni maison ni terres; elles ont reçu quantité d'aumônes de pieuses personnes de France. Il serait bon que le père Lallemand fit entendre ceci doucement à Madame en quelqu'occasion, afin de voir si elle en pourrait faire tomber à vos sœurs.

On continue le défrichement des terres de vos sœurs à Québec et non à Sillery. La terre est meilleure à Québec mais les Sauvages se plaisent de résider à Sillery. Il n'y a pas encore plus de six arpents de terre de défrichés pour vous en tout. Cela n'a pas laissé de soulager vos sœurs et

Digitized by Google

le soulagera encore cette année. Mais enfin, croyez moi, c'est une chose étrange des grands frais qu'il faut ici pour faire peu. Avec le temps, les difficultés se diminueront. Je me recommande à vos S. S. prières et de toute votre communauté. J'en ai un grand besoin dans ces affaires incertaines et difficiles au possible et surtout parmi les imperfections auxquelles je me vois sujet.

Ma R. Mère,

V. Tres humble serviteur en J. Christ,

B. Vimont.

A Sillery, ce 1er septembre 1640.

J'oubliais de vous dire que nous avons obligé vos religieuses, le P. Le Jeune et moi, a prendre l'hiver des robes de chambre sur leurs habits, tant pour s'aider contre le froid rigoureux que pour ce qui coûte encore bien avec cela. Je leur ai même donné un peu d'étoffe pour ce sujet. Pourvoyez-y a l'an prochain, car cela est nécessaire ici l'hiver, et ne change rien à l'habit qui demeure entier. Ces robes s'otent incontinent après le froid.

A la R. Mère, la M. Elisabeth de St François,
Supérieure des Religieuses hospitalières, à Dieppe.

VII. — Ma Révérende Mère, la paix de nostre Seigneur et son humilité pour salut (1).

J'ay leu vos lettres avec plaisir. Ie vous ay tousiours aimée en celuy qui est le vray amour ; il est vray que ie vous verois volontiers icy mais votre maison a besoin de vous. Ce n'est pas que vous soiés plus saincte et plus vertueuse que les autres ; mais vous avés plus de cognoissance de vos petites affaires : aimons Dieu, ma fille, n'épar-

(1) Du P. Lejeune, né en 1592, envoyé au Canada en 1632, mort le 7 août 1664.

Digitized by Google

gnons rien pour son service, qu'il soit bény a iamais. Ie vous iroy chercher dans son cœur si ie vous veux voir; mais parlons d'affaires.

1° Vos trois sœurs se sont tres bien comportées toute l'ainée. La mere de St Ignace a quelques infirmités, mais encor me semble-t-elle plus saine qu'en France. Une bonne santé est icy bien necessaire. Cette bonne mere est docile, franche et candide. Tant que vos sœurs garderont cet esprit elles ne manqueront point de secours, des esprits couverts gasteraient tout. Le R. P. Vimont n'obmet rien pour les ayder. Je me persuade que vous croiés assés que ie ne leur manque pas au besoin; iay l'œil que l'intérieur aille bien, ien suis satisfaict.

2° La mere de Ste Marie et la Sœur de St Nicolas sont de bonnes religieuses. Celle la est tombée *malade bien fort après son arrivée, elle n'a point de santé, c'est un agneau qui ne m'attristeroit guere s'il s'en alloit dans le bercail du vray Berger* (1). Pour la sœur de St Nicolas, elle rendra de bons services.

3° Les François et les Sauvages aiment vos sœurs. Les Sauvages les appellent les bonnes, les charitables, les liberales, ie prie Dieu qu'il continue sa benediction sur ceste nouvelle maison. Tout est si changeant en ceste vie qu'on se doit deffier de tout, et plus de nous mesmes que de toute autre chose.

4° Vos sœurs auront un bel hospice a Sillery des cet hiver; les sauvages les ont désirées proches d'eux. Cela estoit nécessaire pour l'exercice de votre institut et pour la consolation des uns et des autres; madame d'Aiguillon l'avoit désiré. Le lieu est fort commode; un ruisseau passera dedans la maison.

5° N'envoiés point de chappelain : celuy qui est icy est desja fait au païs et rend de bons services à vos sœurs.

(1) Morte l'année suivante, 5 mars 1641.

Digitized by Google

6° La mere de St Ignace ny vos sœurs n'ont fait aucune plainte de votre maison ny a Madame ny a personne ; on les a estonnées et nous aussy quand a mandé quelles s'estoient plaintes de leurs bonnes sœurs. Peut-être que ceux qui retournerent l'an passé, voiant le peu de meubles quelles avoient pour le grand nombre de leurs malades, firent des plaintes d'eux-mesmes : car vos sœurs scavoient bien qu'elles n'avoient apporté que pour six malades, et ainsy elles ne se plaignoient pas.

7° Vos sœurs n'ont point demandé de professes à Madame d'Aiguillon ; elles ont été bien estonnées quand elles en ont veu une. C'est moy qui vous avois demandé à Madame, vous nommement, en cas que votre affaire avec M. Dablon fut terminée. Peut-estre que Madame voiant que vous ne pouviès venir a demandé une autre professe. On n'en demandait point d'autre que vous, et ce n'estoient pas vos sœurs mais un pauvre pescheur qui vous desiroit icy pour l'intérest de vostre nouvelle maison.

8° J'ay recommandé encor ceste année vostre affaire à Madame la Duchesse d'Aiguillon, ie veux dire le procès avec M. Dablon.

9° Si vous envoiés des novices, il ne faut pas avoir égard a la seule docilité mais a un bon dot, a un esprit capable d'apprendre la langue des sauvages et capable destre dépositaire, d'escrire et conduire vos petites affaires et a une forte santé. La mere de St Bonaventure est d'un excellent naturel, et une ame bien disposée aux dons de Dieu, si elle se forçoit un peu plus.

C'est assés pour ceste annee. Adieu jusques au ciel. J'avois demandé à Dieu la conversion de dix familles sauvages devant ma mort ; il a plus faict que ie ne demandois. Si sa bonté vouloit faire une affaire que ie recommande à vos prières, ie vous pourrois peut etre voir encor une fois en France, mais en passant car ce ne seroit pas pour y subsister. Ie salue toute vostre communauté. Pries

Digitized by Google

pour un pescheur qui vous est a toutes et a vous particulièrement,

Ma R^de^ Mere.

Tres humble et obeissant serviteur selon Dieu,

Paul Le Jeune.

A Sillery, 2 de septembre 1640.

A la Reverende mere, la R. mère Elisabetz de St François, Superieure de l'Hospital a Dieppe.

VIII. — La paix de N. S. ma R^de^ Mère. C'est en ceste charge ou vous este retournee, grâce a Dieu, que je vous souhaittois il y a long temps, et je vous y ayme mieux qu'icy, n'estoit que vous peussiés estre en deux endroicts. Combien que vos bonnes sœurs et moy avons parlé de vous le long de ceste année! Dieu soit loué de tout. J'ay receu en nostre magasin toutes les provisions de mes bonnes filles, et ay bien reconneu qu'elles avoyent esté faictes par une personne toutte de cœur. Je prie Dieu qu'il vous le donne aussy grand comme je vous le souhaitte.

Vous ne scauriés croyre la joye que nous avons eu tous a l'arrivee de vos bonnes sœurs, qui nous ont appris ou plustost confirme l'ardeur et l'affection que vous avés pour ce païs, et d'autre part elles ont esté fort consolées de voir le proffit qui reussit de l'hospital : nostre joye a esté un peu rabatue par la maladie de la mere Ste Marie qui a esté en danger; mais maintenant elle commence a se mieux porter. C'est une fille bien simple, et bien docile ; j'espere qu'elle fera bien. La bonne sœur de St Nicolas est telle qu'il faut en ce païs, vertueuse et bien active. N'y a t il point de filles assés courasgeuses pour venir icy faire leur novitiat. J'en souhaitterois une demi-douzaine. Je ne vous mande point de nouvelles, car vous les apprendrés touttes de vos bonnes sœurs que je tascheray de servir en tout ce

Digitized by Google

quy me sera possible. Je me recommande a vos sainctes prières, et vous suis de cœur et affection, ma R^de^ Mère,

Serviteur bien humble en N. S.

Claude QUANTIN.

De Kebec, ce 24 Aoust 1640.

A la R^de^ Mère, la M. Elisabeth de St François, Supérieure des Religieuses de l'hospital à Dieppe.

IX. — Antoine Gaulde, ptre, docteur en Sorbonne, Chantre et chanoine en l'Eglise de N.-Dame de Rouen et Vicaire g^l^ de Mgr l'Illustrissime et Reverendissime Arch. de R. Primat de Normandie à N. Chere Sœur la Superieure du Monastere des filles de la Misericorde de Dieppe, salut en N. Seigneur.

Sur la remonstrance qui a esté faicte par vous à mondict Seigneur de la necessité en laquelle se trouvent les religieuses de vtre monastère qui sont en la Nouvelle France pour satisfaire à la grande multitude de malades et du besoin qu'elles ont d'estre aydées et soulagées de deux autres religieuses de votre dict monastère, de l'auctorité de Monseigneur et de son special mandement nous vous avons permis et permettons par les présentes d'envoier en la ditte Nouvelle-France et faire conduire sous bonne et sure garde la sœur de Ste Geneviefve et de St Joachim (1), que votre communauté a jugées les plus propres et les plus capables pour ce glorieux employ; de ce faire vous donnons permission. Fait à Rouen au palais Archiepiscopal le 19e jour de mars 1648. GAULDE.

X. — *Lettre autographe de M. de Harlay.* — Pour servir d'ordre a la Superieure et communauté de nos filles

(1) Marthe Sermontos, Marie Deschamps, embarquées à Dieppe, ... arrivées le 15 août 1648.

Digitized by Google

de l'Hostel-Dieu de nostre ville archiepiscopale de Dieppe, d'envoyer au plus tost et sans delay la Sr de l'Assomption a la tres illustre, tres honoree et tres pieuse dame Marquise de Seneley Dame d'honneur de la royne, pour estre par elle proposée à Sa Majesté comme élue et destinée pour la fondation et repeuplement de la maison hospitaliere de Canada, ainsy que par ordre de sa dicte Majesté, la dicte Dame nous a tesmoigné. Et ce avec toute l'édification et bienséance et seureté requises à l'embarquement prochain qui se doit faire à la Rochelle et sous la direction du venerable P. Vymont, qui a receu notre benediction et mission pour cet effect, selon l'ordre que nous en avons donné au R. P. Recteur de notre Collège Archiepiscopal de la Compagnie de Jesus, son supérieur, représentant notre personne et auctorité. Lequel escrit servira d'ordre à la Communauté, d'obedience à la religieuse et de pouvoir à notre missionnaire. Fait et ordonné sous peine d'encourir notre indignation et en vertu de notre obedience en notre audience archiepiscopale en notre chasteau archiepiscopal de Gaillon, ce 13 mars 1648.

F., Archevesque de Rouen.

Par le commandement de Monseigneur, Esprit.

XI. — J'ay soussigné, Marguerite de Ste Gertrude, superieure du monastère de la Misericorde, estably à l'Hostel-Dieu de Dieppe, suivant le pouvoir et commission expresses qui m'a esté donné par Monseigneur l'Illustrissime et Revérendissime Archevesque de Rouen, Primat de Normandie donne obedience à notre très honorée Mère Anne de l'Assomption (1) religieuse professe de notre dit monastère de Dieppe, capitulairement et juridiquement élue par nostre communauté pour aller à la Rochelle attendre l'embarquement et de là passer à la Nouvelle-

(1) Anne Leriche, arrivée au Canada le 19 août 1648.

Digitized by Google

France, selon le desir de la Reverende Mère Marie de St Bonaventure, superieure de l'Hostel-Dieu de Québec et autres religieuses de la maison pour les soulager dans le grand travail que leur petit nombre souffre, a raison du St employ que leur donnent les Sauvages. Et testifie que la ditte religieuse mérite d'estre receue et assistée charitablement par tout où elle passera comme notre tres chere et bien aimée Mère. Je ne luy marque point son gite et ne lui taxe point ses journées, m'en remettant à la prudence du R. pere Vimont de la Compagnie de Jesus lequel a ordre de mon dit Seigneur pour cet effect. fait en notre dit monastère de la Misericorde de Dieppe, le 17e de mars 1648.

MARGUERITE de Ste Gertrude.

XII. — L'an 1648, ce jeudy 16e jour d'avril, devant moi soussigné Adrien Hue, ptre, notaire apostolique, juré et immatriculé suivant l'edit du roy ou dioceze de Bayeux, furent presentes la Révérende Mere Marie de la Conception, supérieure du monastère de la Miséricorde estably au dit Bayeux et les mères Marie Magdeleine de St Augustin assistante, Barbe de St Paul maîtresse des novices, Catherine de St Joseph dépositaire tant pour elles que pour et au nom de toute la d. communauté comparantes au parloir du dict monastère. Lesquelles ont déclaré que Sœur Catherine Simon dicte de St Augustin (1), novice dans le d. monastère ayant esté élue pour aller a Kebec en Canada dans un monastere de leur ordre n'auroit pu faire sa profession avant que de partir de leur dit monastère, veu que le temps de l'embarquement presse et que s'estant capitulairement assemblées au son de la clo-

(1) Catherine Simon de Longpré, d'une illustre famille du diocèse de Bayeux, morte le 8 mai 1668 en odeur de sainteté, surnommée la Ste Thérèse du Canada. Les catholiques du Canada attendent sa canonisation.

Digitized by Google

che elles avaient résolu et arrester de nommer et constituer la vénérable mère Anne de l'Assomption, religieuse professe du monastère de Dieppe du même ordre, ou la supérieure d'un autre monastère du dit ordre, pour recevoir et accepter au nom de la ditte communauté les vœux et profession que la dicte sœur Catherine Simon de St Augustin pretend faire après son aage accomply devant Monseigneur l'illustrissime et reverendissime évesque du lieu ou pour lors elle se trouvera, sans neanmoins que la ditte sœur Catherine de St Augustin puisse estre censée professe d'autre monastère, en vertu de la profession faite ailleurs, que dans celui de Bayeux, afin que si, ce qu'a Dieu ne plaise, la maison de Kebec tomboit en ruines ou qu'autrement la dicte sœur fut obligée de revenir en France, elle ne puisse aller en autre monastère pour y vivre le reste de ses jours que dans celui de Bayeux, dont elle sera censée professe ; et à ceste fin ont donné et donnent pouvoir à la superieure d'un autre monastère de leur ordre d'accepter au nom de la communauté de Bayeux les vœux et profession de la dicte sœur Catherine de St Augustin. En témoignage de quoy elles ont signé en présence de vénérables personnes Maistres René Forestier et Thomas Huë, ptre demeurant au dit Bayeux, appelé pour témoings.

XIII. — Copie collationnée à Kébec du contrat de fondation des « coches et carosses » entre Paris et Soissons, sur quoy la Duchesse d'Aiguillon avait gagé les 3000 l. de rente qu'elle donnait aux hospitalieres de Kebec (1639). Collationné par nous Martial Peraube, commis au greffe du tabellionnage de Québec en la Nouvelle-France l'an 1641, le 18 septembre. *M. Peraube*.

XIV. — Quittance des religieuses de l'hotel-Dieu de Quebec, a ete fait par devant Guillaume Audouart, secretaire du Conseil estably par le roy à Quebec, notaire

Digitized by Google

royal en la Nouvelle-France, en presence de Marie de St Bonaventure de Jesus superieure, *Marie Renée de la Nativité* (1) dépositaire. — La mère de St Jean Baptiste superieure du couvent de Dieppe.

Fait et passé au parloir extérieur du dit couvent à Québec, le 20e jour d'aoust 1658 ; en presence de Julien Martin et Pierre le Febvre, tesm. soussignés :

Signatures de G. Audouart, J. Martin, P. Lefebvre.

Marie de St Bonaventure de Jesus, — Anne de St Bernard, — Marie Renée de la Nativité, — Jean Lebey, prestre.

XV. — Quebec (2) le meme jour reçut deux grands pré-
[sents :

L'un fut un hospital pour les pauvres familles,
L'autre une école pour ses filles.
Depuis les riches dons se sont passé cent ans.
De leurs saintes institutrices
Ces deux saintes maisons ont conservé l'esprit ;
Et de là ce pays en a tiré le fruit
Que s'en estoient promis leurs nobles fondatrices.

XVI. — Memoire de ce que les filles qui passent doivent fayre (3).

Il faut qu'elles prennent un petit garçon habitué sur mer, pour leur aller querir leurs necessités dans le vaisseau.

Quelles fassent provisions de vin pour le passage ; 20 bonnes bouteilles pour chaque personne.

Pour chaque personne 4 pots de vinaigre le plus fort,

(1) Renée Boulic venue de Quimper le 14 juillet 1654.
(2) Vers sans date ni signature.
(3) De la main du R. P. Ménard.

Digitized by Google

De la perce-pierre et des capres,
De l'eau de canelle, une bouteille pour chaque fille,
Des tablettes avec tériacques et essence de perles,
Quelques odeurs divertissant celui du goudron.

Les plus chétifs habits et matelas, ce sont les meilleurs pour le passage des rafraichissements en quantité, plus aigres que doux et confortatifs.

Des agnus, chapelets, etc., pour distribuer aux matelots.

M. de Vesly reprend, pour ne plus l'interrompre, espérons-le, le cours de ses notices si intéresantes :

I. — *Trésor monétaire de la ferme Cotelle.* — Le 4 septembre dernier, les journaux de Rouen annoncèrent que le pont Cotelle avait été dynamité et les bâtiments de la ferme du même nom démolis pour la construction des voies de garage entre les stations de Saint-Etienne-du-Rouvray et de Sotteville, sur le chemin de fer de Paris.

Dans ces travaux, les ouvriers découvrirent un trésor monétaire caché dans les murailles de la ferme. Les monnaies étaient enfermées dans un vase en terre dont l'intérieur et le col étaient vernissés d'un ton vert tandis qu'une poterie grossière et brune servait de couvercle.

Point n'est besoin d'écrire que le vase fut brisé et que les ouvriers se partagèrent le butin dans lequel se trouvaient plusieurs pièces d'or.

La découverte de la cachette monétaire serait restée ignorée sans le récit des journaux : car elle s'était produite en dehors de la surveillance des chefs de chantier et leur avait été soigneusement dissimulée.

Dès que la nouvelle en fut publiée, M. Martin, ingénieur principal des chemins de fer de l'Etat, s'employa à recueillir les monnaies en la possession des ouvriers de l'entreprise Girard; mais déjà, les pièces en métal précieux avaient disparu, et un des ouvriers avait abandonné le chantier le jour même, mais les poches remplies.

Digitized by Google

De mon côté, j'avais fait les démarches pour retrouver le trésor. A mon approche, les lèvres restaient closes et les bouches muettes : c'est alors que M. Martin voulut bien me confier pour les examiner et les inventorier 406 monnaies, formant le reliquat du petit trésor de la ferme Cotelle.

Je n'y ai trouvé aucune pièce d'or, mais 39 monnaies d'argent parmi lesquelles je citerai : un demi-écu de Charles VIII, un autre de François Ier, un teston de Henri II et des quarts d'écu à l'effigie de ces rois ainsi que de Charles X, cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen.

La majorité du trésor, 367 pièces, était composée de 244 douzains (billon saucé) et de 123 doubles tournois (cuivre).

Voici la répartition de ces monnaies :

1° Douzains de Henri III.....	117	
— Henri IV.....	100	
— Charles X.....	27	
— Pape Clément VIII..	66	
Divers ou illisibles.....	34	
	244	244 douz.
2° Doubles tournois de Henri III....	68	
— Henri IV....	19	
— frustes ou illisibles.	36	
	123	123 d. t.
Soit un total de.....		367 pièces

de peu de valeur sur 406 inventoriées.

D'après les millésimes de frappe, on peut admettre que le trésor de la ferme Cotelle a été caché un peu avant l'année 1604, et renoncer à l'hypothèse qui en fait un dépôt opéré lors des guerres de la Ligue et du siège de

Digitized by Google

Rouen par Henri IV (1590), puisque l'émission la plus récente reconnue est de 1603.

Le vase n'a pu être reconstitué, de nombreux débris ayant été dispersés.

II. — *Avaries au Chêne-Chapelle d'Allouville.* — Dans la nuit du 30 septembre au 1er octobre, le vent soufflant en tempête arracha, brisa, coucha sur le sol un grand nombre d'arbres du plateau de Caux. Le chêne d'Allouville, ce colosse végétal, qui depuis mille ans, subit l'assaut des éléments, dut payer son tribut à l'ouragan.

Une des grandes branches N. N. O. de la couronne (voir la carte en A) fut éclatée près du tronc (en B), sans se détacher complètement. La municipalité d'Allouville prit immédiatement des mesures pour réparer les dégâts et prévenir les accidents : la branche fut ramenée dans la position normale au moyen de crics et de leviers, puis des étais furent placés en B, C et D.

Deux branches E F furent abattues, puis les poteaux fixés. Ces mesures de protection d'un arbre célèbre, richesse du pays et visité par de nombreux touristes, méritent nos félicitations puisqu'elles ont assuré *temporairement* la conservation du monument historique.

Cependant, il me paraît préférable, dans mon incompétence en arboriculture, de faire visiter le chêne d'Allouville par un agent forestier qui donnerait son avis sur les moyens à employer pour conserver la branche mutilée (1). Tel est le résumé, ajoute M. de Vesly, de la lettre que j'ai adressée à M. le Préfet.

III. — *Coffret de fer de Varimpré.* — Appelé à examiner les divers meubles et objets rares réunis dans le château de Varimpré, aujourd'hui propriété de M. le vicomte Pierre de Kergaradec, je crois devoir signaler le beau et rare coffret de fer pouvant dater de la fin du XIIe siècle. Ce bijou fut offert à M. de Girancourt par

(1) La branche a été enlevée par le bûcheron.

Digitized by Google

LE CHÊNE D'ALLOUVILLE

Après la tempête de la nuit du 30 septembre 1912

Digitized by Google

Digitized by Google

J.-M. Thaurin, son collègue à la Commission des Antiquités.

J.-M. Thaurin, on le sait, fut non seulement l'investigateur infatigable du sol de Rouen, mais également un véritable *fureteur* dans toute l'acception du terme. C'est grâce à son opiniâtreté, jointe à ses connaissances en archéologie, qu'il put réunir la collection entrée au Musée en 1877, et dans laquelle, outre les objets réunis lors des grands travaux de voirie de notre cité, se trouvent de nombreux bibelots ramassés dans les départements de la Seine-Inférieure et de l'Eure. Aussi le témoignage qu'il donne de sa découverte du coffret, contenu dans sa lettre d'envoi à M. de Girancourt, nous est-il doublement précieux. C'est pourquoi il nous paraît bon de citer la lettre en entier :

« Rouen, le 13 mars 1866.

« Monsieur de Girancourt, daignez agréer l'hommage que j'ai l'honneur de vous faire du coffret en fer qui accompagne ma lettre. Je le crois très ancien ; et, si je ne me trompe, on peut sans exagération rapporter au XIIe siècle le style roman des nombreuses figures et des ornements très caractéristiques qui le décorent.

» Ce coffret faisait d'ailleurs partie d'une grande quantité de ferrailles provenant, les unes, de la commanderie de Renneville, sur la route de Conches (1) (Eure), et les autres, de Sainte-Vaubourg et de la Neuville-du-Bosc (2), près du Champ de bataille, canton de Beaumont-le-Roger, où se trouvent de nombreuses constructions romanes... et romaines.

» Ces ferrailles, au nombre desquelles se trouvaient de

(1) Localité où le fer fut travaillé dès la plus haute antiquité. La flèche de la Cathédrale de Rouen a été fondue à Conches.

(2) Des chapiteaux, provenant de l'église démolie de la Neuville-du-Bosc, se trouvent au Musée de Rouen, salle Cochet, nº 112-114.

Digitized by Google

magnifiques serrures, furent acquises à l'époque de la Révolution par un vieux serrurier du pays dans la forge duquel on les vit longtemps.

» C'est du petit neveu de ce vieillard que je tiens le coffret dont j'ai l'honneur de vous faire hommage ici.

» Comme toutes choses anciennes ce petit meuble, que l'on n'a heureusement pas trop frotté encore, a néanmoins reçu quelques adjonctions de mauvais goût, la serrure par exemple, qui est toute moderne.

» Je suis honteux de vous présenter ce coffret avec sa garniture dans l'état où elle se trouve; mais il m'a été impossible de la rendre plus propre, bien que j'aie fait à cet égard un essai qui n'a pas réussi.

» Il ne me reste plus, Monsieur, qu'à vous prier, etc...

» Signé : J.-M. Thaurin de Lavoisier ».

Telle est l'origine bien établie du coffret, aujourd'hui en la possession de M. le vicomte de Kergaradec.

Maintenant il faut étudier le rare bibelot.

Il est en fer doux et malléable, permettant l'étampage et la gravure. Sa forme prismatique pour le corps mesure en longueur 0 m. 23, en largeur 0 m. 105 et 0 m. 06 de hauteur, ce qui donne à l'objet une hauteur totale de 0 m. 165.

Le couvercle est relié au corps du coffret par une charnière qui en prend tout le bord extérieur.

Les deux faces latérales présentent le même parti décoratif avec les mêmes motifs en médaillons.

Dans le médaillon de gauche, une cigogne, au col replié, occupe le centre; dans celui de droite se voit un cavalier, ses bras lui servent de bridon pour diriger l'animal qu'il chevauche, dont la queue se développe en volutes et en feuilles digitées.

Le médaillon central montre deux animaux fabuleux; un grand et un petit, grimpant l'un sur l'autre. Le plus grand tient un bouclier et sa queue se termine en un enroulement caractéristique.

Digitized by Google

Ces trois médaillons sont reliés entre eux par une tête formant boucle et par des nœuds de feuillages remplissant les vides des rosaces.

La même décoration est appliquée sur la face postérieure. Néanmoins, dans la face principale, le trou percé dans la tête de l'animal pour le passage de la clé indique bien, comme l'a écrit M. Thaurin, que la serrure a été placée postérieurement et qu'il y a là une addition.

Pour les faces latérales toujours décorées de médaillons, celui de gauche est rempli par un cavalier présentant un fruit à un oiseau grimpant sur la courbe supérieure du médaillon, tandis qu'à l'opposé, un autre oiseau se hisse les ailes éployées pour remplir l'espace laissé vide ; sous le cheval un saurien se traîne jusqu'au feuillage et à un fruit pomiforme, semblable à l'arum des chapiteaux de Vezelay. Un chevalier, armé d'un bouclier carré avec umbo, combat dans la face latérale de droite un oiseau symbolique qui, lui aussi, est porteur d'un bouclier rond et rosacé à huit cantons. Ainsi que dans les précédents motifs, des rinceaux à feuillages complètent l'ornementation.

Pour le couvercle, la décoration se développe dans la forme trapézoïdale des faces et le médaillon semble abandonné. Dans la face antérieure ce sont deux oiseaux qui évoluent en *X* et dont la partie inférieure se termine en rinceau comme le basilic du moyen âge. Pour la face postérieure, deux animaux, nés dans l'imagination de l'artiste, se tournent le dos, et sur leurs ailes accouplées, une femme nue est assise. De ses cuisses s'échappent des rinceaux qui se croisent et vont s'épanouir en volutes dans les angles du coffret.

Pour la petite face trapézoïdale gauche du couvercle, le médaillon est de nouveau adopté, mais pour donner passage à un motif floral tracé sur un diagramme de la fleur de lis avec pétales s'enroulant gracieusement. Deux oiseaux affrontés occupent le centre du médaillon.

La petite face de droite comprend un animal passant à

Digitized by Google

travers des rinceaux à feuillages retombant et incurvés. La partie rectangulaire et supérieure du couvercle est décorée d'un diapré losangé, dont chaque figure est ornée de feuilles caractéristiques de l'époque romane. Sur les marges et les rampants sont tracées des frettes ou bâtons rompus.

Je ne connais, dans aucun des musées que j'ai visités, nul objet semblable au coffret détaillé ci-dessus.

Ni le Louvre, ni Cluny, ni aucune des collections dessinées par Claude Sauvageot (1), par Labarte (2); les exemples donnés par H. Havard (3) et L. Roger-Milès (4) ne présentent de modèles identiques au coffret de Varimpré.

Les petits meubles reproduits par les auteurs cités plus haut sont des coffrets en or, en argent ou en ivoire, enrichis de métaux et de pierres précieuses, ou bien encore des petites châsses en émail.

C'est aux motifs de l'architecture et de la décoration romane qu'il faut en appeler. Tel, par exemple, le tombeau du prieur Guillaume, dans le cloître de Nouaillé ou encore au tombeau de Javarsay au Musée de Niort.

En résumé le coffret de Varimpré présente les caractères architectoniques des monuments de la fin du XIIe siècle, et je n'hésite pas à le dire une œuvre de la période romane secondaire.

IV. — *La croix Saint-Christophe à Freneuse.* — Lorsqu'on jette les yeux sur une carte de la Seine-Inférieure, on s'aperçoit qu'une des boucles les plus fermées du fleuve, dans son cours inférieur, forme la presqu'île dite de Tourville-la-Rivière. C'est un promontoire allant de l'est à

(1) *Art pour tous.*

(2) *Art industriel au moyen âge.*

(3) *Dictionnaire de l'ameublement et de la décoration*, par H. Havard.

(4) *Les arts et la curiosité.*

Digitized by Google

l'ouest, un éperon du plateau de Boos descendant de la cote 144 mètres à celle de 14 mètres, voisine du pont suspendu d'Elbeuf. La crête de ce promontoire est à plein jalon et ne subit d'inflexion que vers le col de Tourville pour se relever jusqu'au carrefour de Saint-Christophe, sommet de la côte de Freneuse.

On jouit en cet endroit d'un des plus jolis et remarquables points de vue de la région. On y aperçoit de chaque côté le cours de notre beau fleuve, les riches cultures de Freneuse et de Martot et les frondaisons des forêts de Bord et de Rouvray. Aussi s'explique-t-on que ce point fut choisi par les Normands pour surveiller l'île d'Oissel et par les Allemands pour y établir un poste en 1870 (1).

Est-ce à cette position que le calvaire de Saint-Christophe doit tant de *souvenirs et de superstitions* si lointains qu'on n'en connaît point l'origine ? Les nourrices viennent y amener les jeunes enfants pour assister à leurs premiers pas. Le laboureur examine avec inquiétude le crucifix lorsque gronde l'orage qui menace de détruire ses récoltes : car la croix de Saint-Christophe éloigne les nuages, les sépare, et les renvoie déverser la pluie et la grêle sur Elbeuf, Pont-de-l'Arche et Oissel (2).

Le villageois, qui croit toujours au merveilleux, tient de ses ancêtres qu'une cloche remplie d'argent est cachée dans le tertre sur lequel la croix est plantée ! Aussi, lorsque le service vicinal fit ouvrir, il y a quelques mois, la nouvelle route reliant la gare de Tourville au coteau de Freneuse, tous les yeux étaient-ils fixés sur les pioches des terrassiers.

Or, malgré les entailles faites dans le piton crayeux

(1) Les gardes mobilisés rouennais du commandant Randon avaient occupé ce poste d'observation avant les Allemands.

(2) Léon de Vesly, *Superstitions et vieilles coutumes* (*Bulletin de la Société libre d'Émulation*, année 1905)

Digitized by Google

pour réunir la voie nouvelle au chemin du Gal à celui des Tilleuls descendant vers le village de Freneuse, aucune découverte ne fut faite.

Cependant il ne fallait pas désespérer de trouver en ce point les vestiges d'une petite chapelle mentionnée dans des titres anciens, rappelés par MM. Ch. de Beaurepaire (1) et Saint-Denis (2). C'est pourquoi je me décidai à pratiquer des fouilles au carrefour Saint-Christophe.

Après examen du terrain, j'eus le bonheur de frapper au bon endroit, car il était visible que le calvaire n'avait été planté ni sur l'emplacement d'une chapelle et encore moins sur celui de l'autel démoli.

Une tranchée ouverte à 3 m. 50 vers le sud et dans le prolongement du dé, sur lequel repose la colonne en fonte du calvaire, me permit bientôt de reconnaître les remblais formés avec les démolitions du petit sanctuaire. Cependant une découverte des plus intéressantes m'attendait : les pioches, après avoir trouvé les silex provenant des murailles écroulées, rencontraient toujours des matériaux de remblais, et bientôt je reconnus que les ouvriers se trouvaient sur une crypte ou caveau creusé dans la craie pure. Le fond fut atteint à une profondeur de 2 m. 45 au-dessous du sol actuel.

Le caveau était carré et mesurait 3 m. 75 de côté avec angles arrondis de 0 m. 20 de rayon. Un escalier de 0 m. 60 de largeur, également entaillé dans la craie, donnait l'accès. L'examen du terrain indiquait, par une inflexion du coteau, qu'un ancien chemin ou piste conduisait de Freneuse au petit édicule.

Il me fut impossible de retrouver le plan de la chapelle

(1) Devis des réparations à faire à la Muette de la garenne de Cléon, en 1397. — *Bulletin de la Commission des antiquités*, année 1893, pp. 347 et suivantes.

(2) *Essai sur les origines de la topographie d'Uggate*, pp. 119, 121, etc.

Digitized by Google

Topographie du carrefour Saint-Christophe

à Freneuse-sur-Seine

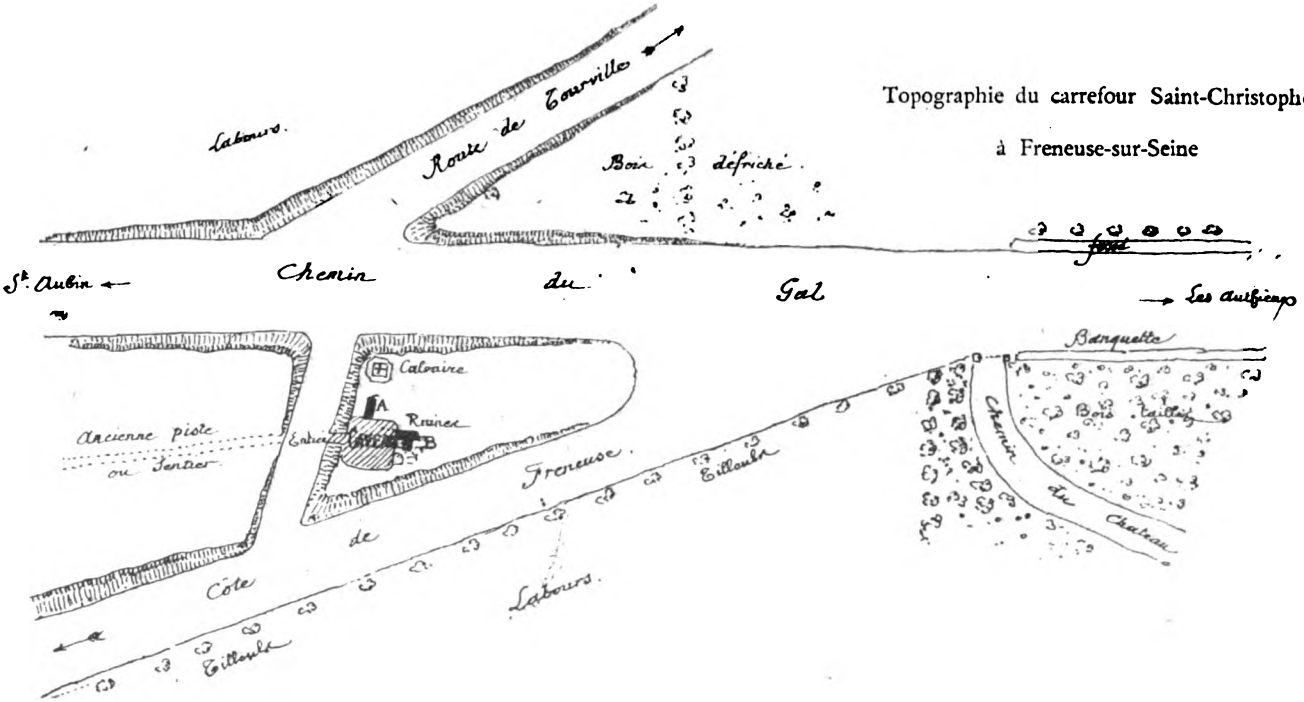

Digitized by Google

qui s'était élevée au-dessus de la crypte ou caveau : car, ainsi que le montrent les figures annexées à cette description, la chapelle n'avait pas été construite exactement sur le caveau. Un mur, dont les substructions furent retrouvées en A, un autre mur découvert en B, permettent d'affirmer que la chapelle était de très petites dimensions mais ne permettent pas de rétablir un plan ayant quelque précision.

D'ailleurs les charbons et les traces d'un feu violent relevés sur les parois de la crypte indiquent que la construction fut détruite par un incendie, et l'examen des substructions proclame qu'une chapelle relativement moderne fut construite sur les remblais du premier édicule, lequel devait renfermer le caveau.

Les terres retirées des fouilles ont fourni un gros os ou canon d'ongulé, des fragments d'ossements humains, une spatule de fer et un double tournois de Louis XIII au millésime de 1620. Cette monnaie appartenait-elle aux remblais du fond de la crypte ou à ceux provenant de la partie supérieure ? Je ne saurais être affirmatif, puisque les fouilles ont été pratiquées en tranches verticales par suite de la nature de la découverte; et chacun sait que l'opération menée par tranches horizontales est la seule méthode rationnelle pour fixer les gisements des objets rencontrés.

Je n'omettrai pas de rappeler qu'en 1892 j'avais recueilli, au carrefour de la Croix Saint-Christophe, une dalle tumulaire, aujourd'hui placée dans la partie basse du clocher de Freneuse par les soins de M. Bazard, curé de la paroisse (1).

Et maintenant que le résultat de l'exploration est connu il me reste à exposer ce que l'examen des pièces d'archives a pu indiquer. Il n'existe pas de ruines ayant donné lieu

(1) *Bulletin de la Commission des Antiquités*, année 1892, pp. 251 et 261.

Digitized by Google

à plus d'attributions que celles de Saint-Christophe de Freneuse.

M. Saint-Denis, qui a beaucoup étudié les environs d'Elbeuf et montré une grande sagacité, a cru retrouver, dans les textes de procédure de 1774 et 1775, mention d'une tour ronde ou d'un fanal ou signal antique au carrefour de Saint-Christophe (1).

Cependant cet érudit est revenu de son erreur en lisant les termes du devis de 1397 cités par M. de Beaurepaire pour la réparation de la Muette de Cléon (2).

M. Saint-Denis reconnaît également les témoignages apportés par le savant et regretté archiviste du département : 1° chapelle de Saint-Christophe figurant sur la carte de l'ancien archevêché de Rouen, puis le nom donné au triège sur lequel était édifié la chapelle (plan du XVIIIe siècle), etc., etc. (3).

Cependant c'est à l'année 1774 qu'un jour nouveau éclaire la question, sans parvenir toutefois à la résoudre complètement, et que les fouilles exécutées par nous en septembre 1912 jettent encore plus de lumière.

Dans le dernier quart du XVIIIe siècle, Nicolas Landry, sieur de Freneuse et de Saint-Aubin, importuné par la vue des ruines du haut de la côte de Freneuse, résolut de les démolir. L'autorisation ne pouvait être accordée que par l'archevêque de Rouen, puisque la tradition voulait qu'au carrefour de Saint-Christophe se fût élevée une chapelle.

Des enquêtes furent en conséquence prescrites et une information menée concurremment par le curé du Manoir. L'accession des lieux se fit le 15 juillet 1774 par Me Bernard, bailli de Freneuse, accompagné de Me Colombel, son

(1) *Op. cit.*, chap. XII, p. 124.

(2) *Bulletin de la Commission des Antiquités*, année 1893, p. 349.

(3) *Op. cit.*, p. 348.

Digitized by Google

greffier, et du procureur fiscal. Ils reconnurent que sur le haut de la côte et près d'une croix se voyait « une *enceinte de murailles en pierre et moellons de forme ronde* mesurant 5 toises de diamètre sans apparence de comble ni d'entablement pour le recevoir... et que dans cet état l'édifice ne peut être d'aucun usage pour les cérémonies du culte ».

L'enquête faite par le curé du Manoir (1), délégué de Mgr de La Rochefoucauld, donne les mêmes conclusions, en faisant remarquer toutefois qu'il existait une chapelle dans laquelle les aïeux des villageois avaient entendu la messe et à laquelle ils donnent le nom de « four » (2). Le curé du Manoir ajoutait qu'il y avait lieu d'autoriser la démolition, car les ruines pouvaient servir de repaire à des voleurs et à des gens de mauvaise vie.

La tradition paraissait bien établie puisque l'abbé Liot, dans une lettre du 13 mars 1775 à M. Landry, receveur des finances d'Auvergne et sieur de Freneuse, écrivait qu'après avoir visité les murailles de Saint-Christophe il aurait pu dire, ainsi que le curé du Manoir, *qu'il y avait apparence de chapelle en ce lieu.* Néanmoins, il ajoutait qu'il croyait *aussi qu'un officier ou soldat aurait pu être persuadé que cette tour avait servi autrefois de guérite ou de corps de garde* (3). Enfin, le 18 mars suivant, Mgr de La Rochefoucauld donnait l'autorisation de démolir les vestiges de la chapelle de Saint-Christophe (4).

Tel est le résumé des textes connus de nous.

Les fouilles entreprises peuvent-elles apporter quelque lumière et amener à émettre des hypothèses ou à se pro-

(1) Le Manoir-sur-Seine, canton de Pont-de-l'Arche.

(2) N'existe-t-il pas là une faute de copie, et ne doit-on pas lire *Tour* ?

(3) Dans une récente manœuvre de cadre, les officiers d'état-major s'établirent au calvaire de Saint-Christophe.

(4) Archives départementales, G. 8884.

Digitized by Google

noncer avec certitude ? Nous répondrons, ce qui est évident :

1° Qu'un feu intense a brûlé dans le caveau, d'où le nom de « four », sous lequel il était désigné à la fin du XVIIIe siècle;

2° Que ce caveau a dû servir de sépulture, si on en juge par les fragments d'ossements humains rencontrés dans les fouilles;

3° Que cette probabilité est encore affirmée par la dalle tumulaire ramassée par nous en 1892 et aujourd'hui placée dans la partie basse du clocher de l'église de Freneuse.

Cette dalle tumulaire fixerait la création du caveau vers 1523 (1);

4° Qu'une construction fut élevée au-dessus de la crypte ou caveau, postérieurement à son remblaiement, ainsi que le montrent les vestiges de fondations ne se superposant pas exactement aux parois de ce caveau ;

5° Que l'édicule, dont le plan n'a pu être déterminé, était d'une construction peu soignée et aurait été élevée sous Louis XIII (1629), date du millésime du double tournois trouvé ;

6° Enfin ce fut bien une chapelle dédiée à Saint-Christophe qui se voyait au carrefour du haut de la côte de Freneuse, ainsi qu'en témoignent le devis de 1397 et la carte de l'ancien archevêché de Rouen au XVIIIe siècle.

V. — *Armoiries modernes des villes.* — C'est au hasard de la découverte d'un parchemin sur lequel sont peintes les armoiries de la ville de Bolbec, que je dois de faire aujourd'hui une communication.

Avant la Révolution, peu de localités possédaient le

(1) Le nom de Mgr de Coquinvillier, évêque de Vérience, viendrait encore appuyer cette date, car on sait que ce prélat fut coadjuteur de Georges d'Amboise, et fit, à ce titre, plusieurs dédicaces d'église, et notamment de celle de Freneuse, en 1526.

Digitized by Google

symbole appelé « blason communal ». On ne peut guère citer dans notre département que Rouen, Arques (1325), Aumale (1308), Blangy (1482), Dieppe (1309), Eu (milieu du XIIe siècle), Fécamp ? — Gournay (XIIIe), Harfleur (1464), Havre (XVIe), Longueville (1365), Montivilliers ? — Neufchâtel (1491).

Les autres villes ou bourgades n'avaient (en général) pour armoiries que celles des seigneurs qui possédaient les paroisses ; telles les paroisses de Bacqueville, qui portaient les armes des Martel ; de Pavilly, qui arborent le blason des de Dreux ou des d'Esneval. Yvetot eut successivement pour écu celui des rois ou seigneurs de sa principauté : les Villaine, les du Belley, les d'Albon, etc. (1). Elbeuf a possédé jusqu'à la Révolution les armes de la maison de Lorraine ; et Saint-Valery portait et portera encore, d'après une délibération du Conseil général, l'écu de Gaultier de Saint-Valery, qui prit part à la première croisade, en 1066.

C'est à la veille de la Révolution que M. Brianchon fait remonter les armoiries de la ville de Bolbec (2) que je mets sous vos yeux et qui ont servi à faire peindre et adopter les armes de la petite cité cauchoise.

On ne saurait douter de la découverte du savant archéologue qu'a été M. Brianchon, puisque ce fut précisément à la fin du XVIIIe siècle que plusieurs villes se donnèrent des armoiries. C'est également vers cette époque que de nombreux bourgeois ajoutèrent à leur nom patronymique celui d'une petite propriété érigée ainsi en fief seigneurial avec armoiries pour leur possesseur.

Le même mouvement s'était bien produit cent ans auparavant ; mais La Galissonnière, La Chesnaie des Bois, Toustain de Frontebosc avaient procédé à leurs enquêtes

(1) Yvetot a maintenant pour écu 2 gerbes de blé d'or sur champ d'azur posées en chef et 2 navettes croisées en pointe.

(2) 22 février 1792, date d'une pièce conservée aux archives municipales de Bolbec.

Digitized by Google

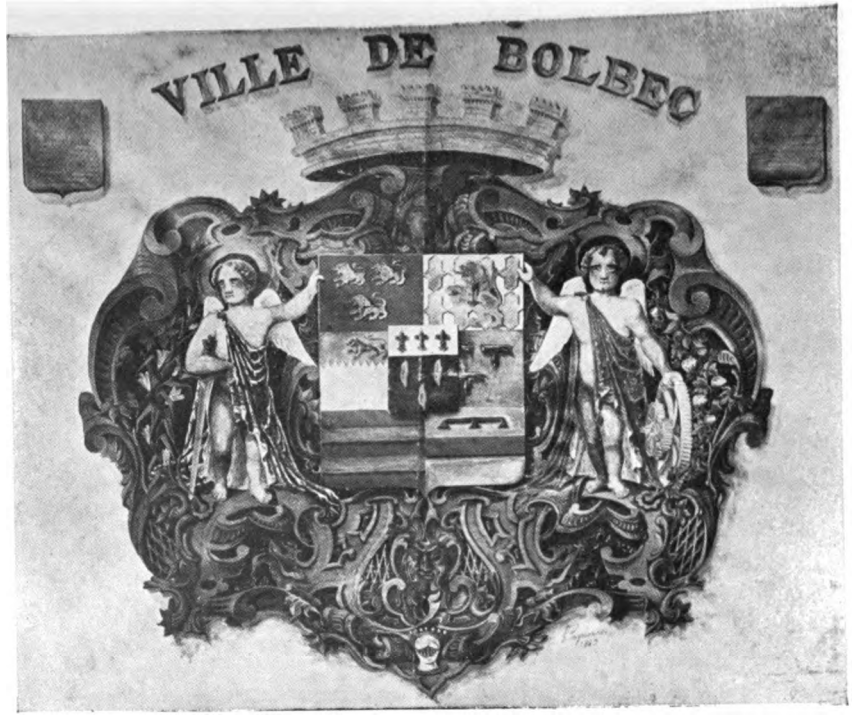

PEINTURE DE LAGNEAUX

Offerte par l'auteur à M. Brianchon (aujourd'hui au musée d'Antiquités)

Digitized by Google

Digitized by Google

sur le maintien des familles nobles, et d'Hozier avait vérifié les armoiries et taxé les blasons : il en fut ainsi notamment pour le « Moustier » de Montivilliers.

A la Révolution les armoiries disparurent avec la royauté. Cependant, elles ne furent pas complètement abandonnées, car aux emblèmes seigneuriaux succédèrent les symboles du civisme : les branches de chêne tressées en couronne, entourant les faisceaux de licteurs, la pique, le bonnet phrygien (1) avec les légendes : Comité de surveillance et de Salut public.

C'est cette couronne au centre de laquelle se trouve inscrit le nom de la commune ou de la ville, encore en usage pour les sceaux des mairies.

Les localités importantes, qui se sont développées grâce à l'industrie moderne, ne se sont pas contentées de ces simples cachets. Sous le second empire, vers 1860, elles demandèrent et obtinrent des décrets pour faire sculpter un blason sur le fronton de l'édifice municipal ou pour le graver en vignette sur le papier officiel.

Trois types furent alors choisis : le premier, complètement historique, rappelait les faits locaux de la bourgade ; le second partageait le champ de l'écu entre les armoiries anciennes et les meubles symboliques de l'industrie ; le troisième comportait simplement des armes parlantes, c'est-à-dire un écu formé des outils industriels ou agricoles faisant la prospérité de la ville ou de la bourgade.

Au premier de ces types appartient le blason de la ville de Caudebec-lès-Elbeuf (fig. 1), qui est parti de deux : au premier de gueules chargé d'une branche de gui avec la faucille d'or, accompagné en chef d'un bouclier avec casque ailé, glaive et francisque : et en pointe d'un dolmen sur la table duquel se lit le mot : ESVS.

(1) A Canel, *Armorial des villes de France*, 2e éd., p. 432.

Digitized by Google

fig. 1

Au second d'azur au bouclier chargé d'une enseigne et d'un faisceau de licteur posés en croix; en pointe d'une statue de louve sur le piédestal de laquelle est gravé le mot ROMA. En légende : KALT-BEC et WAEL-BVS.

Ce blason est de pure fantaisie; il n'est ni héraldique ni scientifique, car avec les attributs qui en décorent le champ, il faudrait au moins lire sur la légende le nom de UGGATE qui fut celui de Caudebec pendant l'ère gallo-romaine.

fig. 2

Elbeuf, sous le second empire, avait repris la ruche aux abeilles d'or sur champ d'azur, par allusion aux paroles de Napoléon Ier : « Elbeuf est une ruche; tout le monde y travaille ». Cette ville blasonne aujourd'hui ses armes par un parti dans lequel se trouve avec la ruche bourdonnante, la croix de Lorraine et le cep de vigne grimpant qui est l'écu de ses anciens seigneurs, les ducs d'Elbeuf, qui avaient la devise : TALI FVLCIMINE CRESCET (fig. 2).

C'est un blason de même type que celui de Bolbec, dont je présente l'aquarelle, peinte par Lagneau, héraldiste sous Napoléon III (1). Bolbec, évoquant son passé féodal, a adopté un parti coupé de deux traits pour figurer les armoiries de ses anciens seigneurs : Gauthier Gifard, Hugues de Boulebech, Emalleville, Martel-Fontaine, Har-

(1) Ce dessin, provenant de la collection Brianchon, appartient aujourd'hui au Musée d'Antiquités.

Digitized by Google

court et Béthune-Charost. Puis sur le tout de gueules, à trois navettes d'argent, posées 2 et 1 au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or. *Cimier :* une couronne murale à cinq créneaux d'argent. *Supports :* à dextre, génie ailé de la noblesse, de carnation, à l'écharpe de pourpre semée de fleurs de lis d'or, tenant une épée d'argent abaissée. A senestre, génie ailé de l'industrie, de carnation, à l'écharpe de sinople semée d'abeilles d'or, la main appuyée sur une roue à engrenage d'or (1).

La ville de Darnétal a voulu un blason tout moderne. Pour le composer elle n'a employé les armoiries ni des familles ni des abbayes qui lui donnèrent des seigneurs; les moines de Saint-Ouen ou les Montmorency-Luxembourg. Elle a créé ses armoiries avec les emblèmes de l'industrie locale et la figuration du cours d'eau faisant tourner ses moulins et lui apportant prospérité et richesse (fig. 3).

fig. 3

C'est sous Napoléon III que Darnétal obtint l'autorisation de sculpter au fronton de ses monuments et de placer en vignettes sur le papier officiel de la municipalité, un blason qui peut être ainsi décrit : de gueules, à la rivière ondée en face d'argent, accompagnée en chef de deux roues d'engrenage aussi d'argent, et, en pointe d'un maillet d'imprimeur accosté à dextre d'une navette de tisseur avec sa bobine, et à senestre d'une navette à

(1) Dès 1789 les emblèmes de la noblesse et du Tiers sont peintes de chaque côté d'un cartouche tenu par un petit génie, sur le drapeau de Martincamp, avec inscription de la fière devise : « Vivre libre ou mourir ». Musée d'Antiquités (Seine-Inférieure).

Digitized by Google

drap avec un chardon, le tout d'or. A dextre, le franc quartier des villes de seconde classe avec N et une étoile à sept rayons (1).

L'écu sommé d'une couronne murale à cinq créneaux d'argent traversé d'un caducée contourné du même, est orné de rubans de pourpre et d'azur soutenant des chutes de chêne et de laurier. Il n'y avait pas de tenant.

fig. 4

La ville d'Yvetot a renoncé, elle aussi, aux armoiries de ses Rois, chantés par Béranger, et à timbrer son écu de la couronne posée par Jeanneton : la capitale du pays de Caux a revendiqué la couronne murale et pris pour symbole les riches moissons de la contrée et le tissage des cotonnades, sources de sa richesse. Yvetot a aujourd'hui pour blason (fig. 4) : un champ d'azur à deux gerbes de blé d'or, posées en chef et deux navettes croisées en pointe.

Cette exposition très sommaire suffira, je pense, pour constater les transformations subies par les armoiries des villes et faire remarquer les tendances modernes à substituer les emblèmes de l'industrie et du travail aux symboles féodaux. N'est-ce pas d'ailleurs les principes de la Révolution française ?

VI. — *Collection de M. de Girancourt.* — Je ne veux pas terminer mes communications, dit M. de Vesly, sans faire connaître à nos collègues le beau et précieux présent

(1) Ces armoiries, accordées par décret du 9 juin 1869, ont été modifiées par la suppression du franc quartier à l'N par un autre décret du 28 juillet 1885, signé Jules Grévy.

Digitized by Google

que M. le vicomte P. de Kergaradec, capitaine breveté d'artillerie, vient de faire au Musée d'antiquités.

Cet officier, pour perpétuer le souvenir de son grand-oncle, M. de Girancourt, a voulu que les objets collectionnés au château de Varimpré soient exposés au Musée départemental. La plupart proviennent de découvertes faites en collaboration avec l'abbé Cochet, qui fut l'ami et l'hôte de M. de Girancourt, lors des explorations de la basse forêt d'Eu. Aussi, le désir de M. de Kergaradec est-il de voir la collection de son oncle exposée non loin des belles découvertes faites à Douvrend, à Tourville, et de tant d'autres qui sont la gloire de l'abbé Cochet.

Je ne détaillerai pas les nombreux et si divers objets de la collection qui vient d'être offerte au Musée; ils ont, pour la plupart, été reproduits dans les ouvrages du savant abbé. J'aurais désiré les faire admirer dans la vitrine qui doit les contenir; mais cette installation demande le secours d'ouvriers que je n'ai pu avoir. Néanmoins, je viens vous proposer, mes chers collègues, de vouloir bien vous associer à moi pour demander à notre Président de voter des remerciements à M. de Kergaradec.

C'est un devoir déjà accompli dans la séance du lundi 1er courant, par le Conseil général (dont M. de Girancourt fut membre). — La Commission réitère avec empressement les remerciements.

M. Vallée, que ses premières communications sur Sandouville et Mélamare mirent en si haute estime parmi nos plus anciens confrères, revient à ses meilleures traditions dans les petits mémoires qu'on va lire:

I. — *Fanum des « Cateliers » à Vatteville-la-Rue.* — Les travaux exécutés par le service vicinal en 1911 pour l'amélioration du chemin de grande communication n° 65, d'Aizier à Duclair, aux environs du village de Vatteville-

Digitized by Google

la-Rue, ont provoqué la mise à jour de substructions antiques au lieu dit « les Cateliers ».

Prévenu par M. l'agent-voyer Houguer, de Caudebec-en-Caux, chargé de la direction des travaux du chemin, je me suis rendu immédiatement sur les lieux et y ai reconnu, après quelques recherches hâtives, un petit fanum dont je donne sur le plan ci-annexé la situation exacte :

Ce monument est situé sur le sommet des « Cateliers » à 300 mètres de l'église de Vatteville-la-Rue, et c'est l'écrêtement de ce sommet, utile à l'amélioration du chemin, qui a permis de retrouver ces ruines. Il se compose d'une cella orientée, de 6 m. 30 sur 5 m. 80, formée de murs de 1 mètre d'épaisseur, et circonscrite à 3 mètres d'écartement et parallèlement par un mur de même épaisseur. La maçonnerie montre des parois en tuf à face rectangulaire et le point romain dans toute sa conservation ; le tout est très soigné.

Notre honoré collègue M. de Vesly, que j'avais informé, a bien voulu venir sur place et confirmer l'identification de ce petit monument, absolument semblable à ceux qui ont fait l'objet de son savant et intéressant ouvrage sur les *fana* de la région normande.

A une trentaine de mètres vers le sud, l'élargissement de la voie a permis d'apercevoir d'autres substructions que des sondages à la pince ont suivies dans le verger voisin ainsi que l'indique le plan. Ces murailles par leur étendue paraissent appartenir à une ancienne villa. Les maçonneries vues sont de même facture soignée que les précédentes et composées des mêmes matériaux. Je ne puis mieux comparer cette facture qu'à celle du théâtre romain de Lillebonne.

Une partie de la cella du fanum a pu être déblayée, mais il n'y a été récolté aucun objet ; seule a été reconnue la mince couche de marne pilonnée sur laquelle devait reposer le pavage, dallage, ou la mosaïque. Cette couche se

Digitized by Google

trouvait au niveau d'un retrait de 0 m. 075 qu'accusent les murailles, retrait formé sur la maçonnerie des soubassements.

Les ouvriers de l'entrepreneur, à qui j'avais demandé d'apporter le plus de soins et de vigilance possible dans le déblai du chemin, m'ont remis les objets qui en sont sortis et dont l'énumération suit :

1° Plusieurs ferrures en croix montrant au centre un gros clou (ou rivet) permettent de supposer qu'il s'agit là de ferrures de portes ou de coffres;

2° Un petit morceau de marbre rose-gris, veiné de brun, présentant une forme méplate, de 0 m. 035 de largeur et de 0 m. 013 d'épaisseur;

3° Un pavé de marbre gris-rose, également veiné de brun, formant carré de 0 m. 108 de côté avec une épaisseur de 0 m. 019;

4° Un anneau de 0 m. 061 de diamètre intérieur en potin;

5° Un anneau de 0 m. 072 de diamètre intérieur en cuivre (ou laiton) présentant en trois points (à égale distance) des traces de brasure. S'agit-il d'une couronne de trépied ayant supporté une cassolette à parfum pareille à celle qu'a donnée le théâtre de Lillebonne ? Je ne puis en voir la destination autrement;

6° Une sorte de petit barillet creux en cuivre avec trou à pas de vis au centre de la face antérieure ; celle-ci plus étroite que la base postérieure. Ces faces sont ornées de dessins concentriques;

7° Un clou en bronze à tête conique d'une longueur de 0 m. 115 sans pointe, qui ne pouvait être qu'un clou votif;

8° Une monnaie en bronze, très épaisse et fruste où on peut lire ...ANVS, puis COS. Tête nue à droite. R/ femme debout tenant de la main droite une flèche ? et de la gauche un arc. S. C.;

9° Une autre monnaie moins épaisse, tête radiée à droite,

Digitized by Google

exergue illisible. R/ femme debout tenant de la main gauche une corne d'abondance et de la main droite... ? S. C.;

10° Une médaille (jeton ou tessère) en bronze, très mince. Tête radiée à gauche; en exergue on peut lire ...ESAR DIVI AUGUSTUS. R/ écusson portant en pal les lettres SR et surmonté d'une couronne de marquis. En exergue : INSIGNI CIVITATIS ROM.;

Et enfin une clef forgée à panneton assez compliqué, qui n'a rien de romain, mais que je crois néanmoins très ancienne.

Je suis en pourparlers avec le propriétaire des terrains contigus pour qu'il m'autorise à continuer les fouilles chez lui. J'espère y parvenir afin de compléter ce premier compte-rendu. — 10 oct. 1912.

II. — *Chêne-chapelle d'Allouville.* — Sous les rafales de la tempête du 30 septembre dernier, une des maîtresses branches du chêne multicentenaire d'Allouville-Bellefosse a subi un écartèlement à sa fourche, présentant une fissure de 0 m. 12 à 0 m. 15 de largeur paraît-il. La municipalité a immédiatement pris des mesures pour étançonner cette branche, en même temps que des chaînes-tirages étaient placées pour en éviter la chute complète. Elle a, de plus, demandé que l'Administration préfectorale veuille bien désigner un homme compétent — en l'espèce un inspecteur des forêts — pour examiner ce qu'il y a lieu de faire en vue de la reconsolidation.

Je rappelle que ce chêne est reconnu monument historique de 2e classe au titre départemental, depuis 1867, et que déjà en 1903, dans une dépense de 1970 francs nécessitée pour les mêmes causes, le département a accordé une subvention de 800 francs.

Il y a lieu d'espérer que le département voudra bien, après la visite de M. l'Inspecteur des Forêts, accorder une nouvelle subvention à la commune pour l'aider, si cela est

Digitized by Google

nécessaire, à réparer l'outrage — qui, je veux le croire, n'est pas irréparable — fait aux ans de ce sympathique et vénérable vieillard, tout couvert de cicatrices, mais dont, contrairement au chêne du fabuliste, la tête des cieux *est encore* voisine et dont les pieds *touchent toujours* à l'empire des morts. — 11 octobre 1912.

III. — *Album des membres de la Commission.* — Dans la séance du 27 avril 1909, M. le Président a souhaité que les membres de la Commission complètent la collection de portraits de nos confrères.

A ce sujet j'ai l'honneur de proposer qu'une édition soit faite d'un fascicule contenant la photographie de chacun des membres depuis la fondation; on pourrait la faire suivre de la date de naissance, du décès et de l'indication des divers travaux effectués par le membre. — 11 octobre 1912.

Pavés à dessins. — M. Costa présente deux modestes produits céramiques, qu'il avait réservés dans la crainte que le temps ne fît défaut. Ce sont des pavés rouges, de 10 cent. carré sur 15 m/m d'épaisseur, recueillis à Auppegard (au Pougard, en langage local). L'un, très rare, porte les léopards de Normandie; l'autre est armorié d'une grande fleur de lis. M. le Président rappelle que la forme de cette fleur suffit pour dater l'objet où elle figure.

Eglises diverses. — M. Pelay offre à l'album de la Commission dix-neuf cartes postales qui reproduisent, outre deux châteaux, des églises assez voisines de Dieppe. M. Bouctot et d'autres collègues souhaitent qu'il se forme des collections aussi complètes que possible de ces cartes postales. M. l'abbé G. Thillard, curé

Digitized by Google

de Saint-Aubin-sur-Mer, s'est fait relier le *Répertoire* en trois volumes interfoliés avec cartons pour les vues d'églises et autres monuments ou antiquités. Il se proposait d'abord de photographier lui-même, mais l'abondante publication des cartes postales l'a déchargé de ce soin. Actuellement, il possède entre six cents et sept cents illustrations, et ne cesse à l'occasion d'enrichir sa collection. D'autres prêtres ont aussi recueilli les églises, mais sans y joindre le *Répertoire*, qu'ils ignorent peut-être.

Voici le détail du lot de cartes que nous devons à M. Pelay : Eglise de Neuville; — église d'Arques, la nef; — église d'Arques, le jubé; — Arques, le manoir d'Archelles; — église de Varengeville; — Varengeville, église et cimetière; — église de Pourville; — Pourville, église et calvaire; — Pourville, la croix; — Berneval, nef de l'église; — Berneval, façade de l'église; — église de Saint-Aubin-sur-Mer; — chapelle du Bois-Hulin; — église de Hautot-sur-Mer; — église d'Ouville-la-Rivière; — église de Gueures; — église de Quiberville; — église de Dampierre; — château de Saint-Aubin-sur-Mer.

M. Pelay fait circuler une curieuse brochure : *Sotteville-sur-Mer. Extrait des registres de l'état-civil*, par M. Jacques, instituteur, qui l'a écrite, rédigée et a su l'imprimer lui-même (1908).

Affichage. — M. G. Dubosc se félicite que des mesures administratives préservent nos monuments de cette plaie de la réclame moderne. A son avis, il serait bon d'étendre la défense à un certain périmètre des édifices; et son avis est goûté.

Digitized by Google

Maison de P. Corneille à Rouen. — Malgré certaines appréhensions qui ne semblaient que trop fondées, cette demeure si riche en précieux souvenirs va enfin devenir la propriété de la ville de Rouen. M. Pelay le constate avec bonheur, et se plaît à croire que la municipalité y réservera la salle d'un musée cornélien après avoir rétabli l'ancienne façade. Tel est du reste le programme que nos édiles se sont eux-même tracé en annonçant l'heureuse conclusion de l'entreprise commencée il y a six ans, lors des fêtes du troisième centenaire natal.

M. le Président rappelle qu'il y a vu la fameuse trappe qui, au dire de l'abbé Voisenon, servait à Thomas pour passer des rimes à Pierre. On aura grand soin de la conserver.

Il est quatre heures trois quarts quand la séance est levée.

A. Tougard.

Digitized by Google

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 1912

Elle ouvre à deux heures, sous la présidence de M. Gaston Le Breton, vice-président.

Membres présents : MM. Auvray, C. Coche, Costa de Beauregard, Coutan, Delabarre, G. Dubosc, Duveau, Garreta, Lefort, P. Le Verdier, Mgr Loth, Pelay, Ruel, Sarrazin, Barbier de la Serre, Vernier, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. de Beaurepaire et Minet.

En ouvrant la séance, M. le Président a le regret d'informer la Commission que toute sa délibération au sujet de l'église de Virville est non avenue. Il rappelle que les égards dus aux membres du Comité et à l'Administration départementale étaient entrés pour beaucoup dans nos considérants, aussi bien que la situation financière faite au service des monuments historiques, comme enfin l'urgence des travaux. Ainsi tout semblait prévu. Voici pourtant la réponse de M. le Préfet, en date du 14 courant :

« L'article 2 de la loi du 9 décembre 1905 a supprimé des budgets de l'Etat, des départements et des communes, toutes les dépenses relatives à l'exercice des cultes; et par suite la demande de subvention est irrecevable.

» En résumé, la commune de Virville ne peut point compter sur l'aide du département pour assurer la conservation de son église, tant que cet immeuble n'aura pas été classé monument historique de l'Etat, le seul classement qui soit légal aujourd'hui (article 16 de la loi du 9 décembre 1905). »

Digitized by Google

La Commission n'a pas à revenir sur sa précédente discussion, si bien préparée et dirigée par le zèle de son président. Elle peut seulement regretter de n'avoir pas encore été officiellement informée de cette loi de 1905 qui a, d'un trait de plume, anéanti sa sérieuse organisation de 1867 (*Bulletins*, I, 67). Près d'un demi-siècle a permis d'en apprécier les bienfaits, et c'est grâce à elle que la Seine-Inférieure doit être l'un des départements où les églises sont en meilleur état de conservation.

M. Lefort explique que la sollicitude de l'administration supérieure vient de mettre à sa disposition un subside qui doit être spécialement affecté aux dépenses courantes des monuments historiques. De plus, sa tendance actuelle est de faire participer aux avantages du classement non seulement les édifices que recommande leur valeur architecturale, mais même les églises auxquelles se rattachent des souvenirs historiques.

M. P. Le Verdier ajoute que la gestion des affaires départementales a su tenir compte de la nouvelle jurisprudence administrative, de manière à pourvoir le mieux possible au bon entretien des édifices.

Les anciennes dispositions en faveur des monuments historiques départementaux étant devenues caduques, M. le Président met aux voix la demande du Conseil municipal de Virville en vue d'un classement à l'Etat. Elle est appuyée à l'unanimité.

La Commission décide en outre qu'une large proposition de classement soit préparée pour être soumise au ministère.

Il est alors donné lecture du procès-verbal de la dernière séance. Après de menues observations, il est adopté.

Digitized by Google

Correspondance imprimée. — Une dizaine de pièces la composent : *Bulletin historique... du Comité,* 1911, nos 3 et 4; — *Bull. de la Soc... de Soissons,* 1910; — *Annales de la Soc... de Château-Thierry,* 1911 ; — *Bulletins de la Soc. Dunoise,* 168-171, janvier-octobre 1912 ; — *Société... de l'Orléanais.* Bull. 202; — *Mémoires de la Soc... de Langres*; — *Mém. de la Soc... de Châlons-sur-Saône,* IV et XII; — *Soc... de Châlons-sur-Saône,* catal. des collections. Archives; — *Soc. Jersiaise.* Actes des Etats, juin 1785-avril 1788, Journal de F. Chevalier, fasc. VI.

Croix du Tréport. — Un fâcheux accident de voiture a renversé un calvaire historique de 1619, « de toute beauté » dit un article. La population en est affectée, encore que quelqu'un ait eu le bon goût d'en proposer le remplacement par un urinoir. Les débris en ont été recueillis avec soin, et sa restauration ne fait plus de doute. Il y aurait lieu d'examiner si un autre emplacement ne serait pas préférable, et le classement serait peut-être à proposer.

M. le Président verrait avec plaisir qu'une Commission composée de MM. Lefort, Coche, Coutan et Costa de Beauregard s'entendît avec la municipalité sur les mesures à prendre.

Croix d'Archelles. — A cette occasion, M. Costa appelle l'attention sur le mauvais état de cette croix, digne d'intérêt.

Vieux-S.-Paul. — M. Coutan signale la restauration très urgente que réclame la couverture de cet édicule, qui fit l'admiration de Langlois et des autres archéologues du commencement du XIXe siècle.

Digitized by Google

Millésimes. — M. Duveau offre à notre album quelques millésimes qu'il décrit dans la note suivante :

I. — Le millésime 1619, dont j'offre un dessin à la Commission des antiquités, se trouve sculpté sur le portail de la maison qui porte le n° 11 de la rue de l'Epicerie, et fait l'encoignure de la rue des Fourchettes. Au rez-de-chaussée il y a deux pilastres en pierre sur la rue de l'Epicerie, sur celui de gauche est gravé en creux le nom de la rue. Entre ces pilastres, un bureau de tabac. Sur la rue des Fourchettes, il y a trois pilastres aussi en pierre avec chapiteaux toscans; sur celui de droite est gravé en creux le nom de la rue. Le socle est en pierre et au-dessus une forte pièce d'appui en bois. Sur cette façade il y a une fenêtre et deux portes : celle de gauche a une barre d'imposte et quatre barreaux en fer barbelé. Sur les deux façades le poitrail qui règne au-dessus du rez-de-chaussée est orné d'une frise composée de rectangles en saillie de différentes longueurs, alternant avec des fleurs ovales, des roses et quelques anses de panier entre-croisés. Cette frise est encadrée en haut et en bas par de fortes moulures.

C'est sur le rectangle du milieu du côté de la rue de l'Epicerie que se trouve le millésime dont ci-dessus le dessin.

Les deux premiers chiffres sont séparés des deux derniers par un monogramme formé des lettres N et

Digitized by Google

P encadré de deux branches de laurier. Les chiffres, lettres et feuillages sont gravés en creux en onglet carré.

Au-dessus du rez-de-chaussée s'élèvent trois étages en galandage avec charpente apparente. Du côté de la rue de l'Epicerie il y a deux fenêtres par étage et la façade se termine par un pignon. Du côté de la rue des Fourchettes il y a trois fenêtres par étage; celle du milieu est plus large et son chambranle contenait une fenêtre double, comme cela se voit encore au second étage, où il existe encore, comme au troisième étage, des fenêtres à guillotine de l'époque de la construction.

La façade est couronnée par une assez forte saillie du toit, interrompue au milieu par une lucarne avec allège en galandage et toiture en croupe.

Au-dessus et au-dessous des fenêtres règnent, à chaque étage, des bandeaux ornés de moulures. En plus, les montants ou colombes dans la hauteur des allèges sont ornés de balustres sculptés, de différents modèles; ceux du bas étant les plus fouillés. Toutes les fenêtres sont encadrées de chambranles moulurés avec crossettes en haut et en bas. Sous les crossettes du haut il y a de petites volutes formant console.

Sur la façade sud on voit en plus des poteaux d'encoignure et de celui de gauche deux autres poteaux avec les têtes des sommiers qui les traversent à chaque étage. Il est intéressant de noter que ces têtes de sommiers sont en forme de claveaux.

En somme ce vieux logis est un type très caractérisé des maisons en bois du commencement du XVIIe siècle.

Digitized by Google

II. — Le deuxième millésine 1732 se trouve sculpté sur le portail de la maison portant le n° 56 de la rue du Bac.

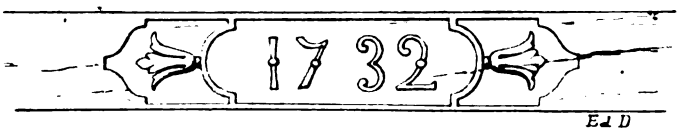

Les chiffres sont d'un modèle plus simple tout en se rapprochant du genre usité à cette époque. Ils sont en saillie sur un fond creusé dans le bois. Ce creux laisse en haut et en bas des listels en saillie qui sont réunis à chaque extrémité du millésime par des demi-cercles de même largeur, formant cadre. Au-delà de ces cercles, le creux se continue et se termine par une espèce d'accolade. Cette partie est remplie par un fleuron à trois feuilles placé horizontalement en prolongement du demi-cercle.

La maison n'offre rien de remarquable. Elle a trois étages en galandages avec bois apparent, deux fenêtres à chaque étage; au sommet une corniche en bois surmontée d'une lucarne à pignon.

Au rez-de-chaussée se trouve une boutique encadrée de deux pilastres en pierre avec chapiteau toscan. Ces pilastres supportent le poitrail en chêne sur lequel on voit le millésime.

III. — Le troisième millésime, également de 1732, a été mis à jour tout dernièrement (fin octobre dernier), lorsqu'on transforma la devanture de la boutique de la maison portant le n° 32 de la rue de la Grosse-Horloge.

Digitized by Google

Les deux premiers chiffres sont écartés des deux derniers, et au milieu il y avait un écusson ovale sur un cartouche couronné.

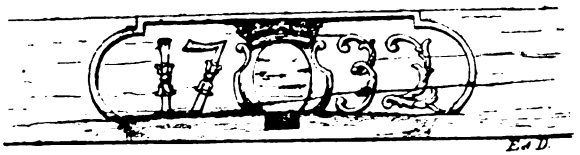

Malheureusement l'écusson a été haché et ne présente plus aucune trace d'armoirie. La couronne a été aussi très mutilée.

Les deux premiers chiffres sculptés en saillie ont au milieu une perle avec un petit fleuron à trois feuilles vers le haut et le bas. Les deux autres chiffres sont plus ornés. Le 3 a une perle à la boucle du milieu d'où partent des boucles du feuillage qu'enveloppent les deux courbes du chiffre sur la moitié de leur longueur.

Le chiffre 2 a aussi une perle à sa boucle, d'où partent des branches à plusieurs feuilles qu'enveloppent presque entièrement les deux membres du chiffre.

Ce millésime a été autrefois fort endommagé; la partie du bas a été complètement enlevée et on y a même creusé un trou rectangulaire. La nouvelle devanture cache maintenant de nouveau cet intéressant millésime.

IV. — Au n° 5 de la rue Neuve-Massacre se trouve une maison construite probablement vers 1806, lors du percement de cette rue à travers l'ancien Hôtel-de-Ville qui aboutit à la rue de la Grosse-Horloge.

Digitized by Google

Au-dessus de la grande porte à deux vantaux donnant sur la rue Neuve-Massacre qui a été tout récemment murée, il y a une grande grille d'imposte en fer forgé de 2 m. 59 de longueur sur 0 m. 61 de hauteur, composée de barreaux en fer rond, surmontés d'une traverse et d'arcades en fer plat formant sept motifs de chaque côté. Le milieu est occupé par un monogramme des lettres I.B.V. entrelacées, qui me semble être en fonte. En dessus et en dessous de ce monogramme sont deux rectangles avec grillage losangé en fer plat (1).

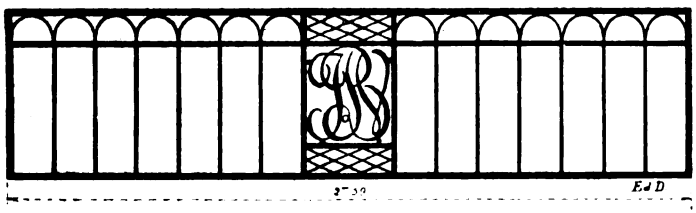

A droite de cette porte, il y en a une autre, plus étroite dont l'imposte en plein cintre est fermée par un grillage en fer rond, formé de rayons se réunissant par le bas sur un demi-cercle en fer plat, qui contient le même monogramme que celui de la grande porte, mais d'un modèle moitié plus petit.

Une grille d'imposte semblable existe sur la fenêtre du pan coupé et sur la porte à l'extrémité de la façade donnant sur le passage de l'Hôtel-de-Ville. Les quatre autres fenêtres de ce côté ont aussi des grilles rayonnantes; mais le demi-cercle du milieu contient, au

(1) D'après M. Ed. Pelay, l'immeuble dont il s'agit appartenait au commencement du XIXe siècle à M. Jean-Baptiste Viel.

Digitized by Google

lieu du monogramme, deux barres de fer qui le divisent en trois secteurs.

La maison a trois étages et est construite toute en briques.

Anciens imprimeurs de Rouen. — Au nom de M. Poussier, notre confrère, M. G. Dubosc communique deux anciennes listes d'imprimeurs rouennais. Le secrétaire observe que les almanachs du temps les ont publiées, et qu'il convient de se borner, dans le procès-verbal, aux particularités significatives (les pièces entrant dans nos archives).

La première, « liste des Maîtres de la communauté des Imprimeurs-Libraires et Relieurs de Rouen (1 feuill. in-fol. de 31×19, sans date ni nom d'imprimeur) donne quarante-deux noms sans aucune spécification.

La seconde, plus intéressante, est la copie manuscrite peu correcte d'un imprimé sortant des presses de Jacques Ferrand, et tiré au mois d'août 1771. Au-dessous des armes de Miromesnil, suivies de ce vers de Santeuil : *Nil timet alma Themis, tali secura Patrono,* on lit : *Album Typographorum et Bibliopolarum in urbe Rothomagensi.*

Les quarante-sept noms cités sont partagés en huit sections.

I. *Munifices* (?) *Prœpositi :* Jacques Ferrand, libraire, imprimeur, syndic; Abraham Lucas, libraire, premier associé; Jacques-Joseph Le Boulenger, imprimeur du roi et libraire, second associé; Jacques Besongne, libraire, troisième associé.

II. *Ex Syndici :* des dix noms, les six premiers sont de simples libraires; suivent : Laurent Dumesnil,

Digitized by Google

libraire et imprimeur; Abraham-François Viret, imprimeur de la ville et de la bibliothèque; Jacques Dumesnil, libraire et imprimeur; Richard-Gontran Lallemant, imprimeur du roi et libraire (trop connu par ses faux mémoires sur les anciens Lallemant).

III. *Societ. Beneficiarii :* dix noms dont huit libraires; Etienne-Laurent Machuel, libraire et imprimeur; et Pierre Seyer, imprimeur de l'archevêché et libraire.

IV. *Immunes,* au nombre de douze libraires, dont le dernier seul est aussi imprimeur.

V. *Viduæ Typ. et Bibl :* cinq maîtresses de maison dont les quatre dernières ne font que la librairie.

VI. Un fondeur en caractères (*Typographicarum litterarum fusor*) : Henri Vaussi, rue du Maulévrier.

VII. Deux femmes *Bibliopolæ adventitiæ.*

VIII. Trois relieurs, *Bibliopegi approbati.*

Le tout est contresigné : *Amiot, Apparitor,* rue du Chien-Jaune.

A chaque nom est joint la date de l'établissement et la rue du domicile.

Vues d'églises. — Continuant ses largesses à notre album, M. Pelay lui offre trente-trois photographies d'églises des arrondissements de Rouen, Le Havre, Yvetot, Dieppe, savoir :

Bapeaume (commune de Canteleu); Oissel, Notre-Dame-de-Franqueville, Sahurs, Sotteville, Saint-Adrien (à Belbeuf. Ne fut jamais qu'un ermitage); Lescure (portail démoli, à Amfreville-la-Mivoie), Bardouville, Grand-Couronne, Grand-Quevilly

Digitized by Google

(2 vues), la Bouille (2 vues), Moulineaux (2 vues), Petit-Quevilly, Darnétal (Longpaon), Darnétal (Carville, 3 vues), Graville, le Mesnil (à Lillebonne), Gruchet-le-Valasse, Norville (4 vues), Radicatel (Saint-Jean-de-Folleville), Montivilliers.

Chapelle de Barre-y-va (Caudebec), Saint-Nicolas-de-Bliquetuit, Vatteville (2 vues), Eu (chapelle du collège).

M. de Vesly nous apporte, selon son habitude, le riche contingent que voici :

I. *Statuette de l'Anadyomène.* — Un ouvrier briquetier, M. Carpentier, rue de la Haie à Boisguillaume, est venu me soumettre une petite statuette de la Vénus anadyomène, trouvée par lui, dans la couche d'argile qu'il exploite à la briqueterie de Saint-Jacques-sur-Darnétal.

La statuette en terre blanche appartient au type bien connu.

Elle était en bon état de conservation sauf le piédouche qui avait disparu. L'intérêt qu'elle offrait résidait particulièrement dans la position qu'elle occupait dans la masse d'argile où elle fut trouvée isolée et à 1 m. 50 en-dessous du niveau du sol naturel. Cette constatation n'est pas la première, ni la seule qui ait été faite ; car, notamment lors des travaux de percement de la rue Paul-Ansoult, à Darnétal, il fut trouvé une houe en pleine masse d'argile et à 1 m. 20 de profondeur, ce qui n'a pu s'expliquer que par un glissement de la partie supérieure de l'argile.

A Darnétal également, dans un terrain situé près de la propriété Waddington, et alors exploité pour la fabrication de la pouzzolane, on trouva au-dessous d'une masse d'argile provenant de la partie supérieure du plateau et dans les sables du loess, des armes et des outils de l'époque moustérienne. Cette station paléolithique a été décrite par

Digitized by Google

M. Benner (1) et visitée par le congrès de l'A. F. A. S. réuni à Rouen en 1884.

II. *Four antique.* — M. Robert, briquetier à Saint-Léonard, a découvert près de la route du Havre, au triage de la « Croix-Bigot » commune de Saint-Léonard, un four antique de potier.

C'est en extrayant de la terre pour son industrie que M. Robert a fait la découverte d'une masse cylindrique de 4 mètres environ de hauteur, sur une longueur approximative de 2 mètres, au 1/3 inférieur terminé en cul de four.

Le cylindre affleure le sol dans sa partie supérieure, le reste est enfoncé dans la terre argileuse. Les parois, dont une partie seulement a été mise à nu, sont formés de terre cuite de couleur rouge brique. Dans la zone inférieure des fragments sont revêtus, d'un côté, d'une couche assez épaisse de vernis.

Tout en dessous de la masse, une couche assez large de bois incomplètement brûlé a été mise à jour, preuve évidente de la présence d'un four à cuisson de poterie.

La découverte est assez intéressante pour que lorsque des travaux seront entrepris cet hiver par M. Robert, je me rende à Saint-Léonard, ajoute M. de Vesly, pour compléter les renseignements envoyés par M. A. Petit, rédacteur au *Journal du Havre*, et qui ont déjà été publiés dans « La Brise normande ».

III. *Inscription funéraire d'une religieuse de Saint-Amand (Nord).* — J'ai trouvé dans le dernier recueil des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France* (séance du 21 janvier 1912) (2), une curieuse étude sur deux ins-

(1) *Bull. de la Société d'Emulation*, 1879-80, page 52.

(2) Mémoire par M. Louis Serbat ; associé correspondant national.

Digitized by Google

criptions funéraires de religieuses recluses de Saint-Amand (Nord), le célèbre et important « Monasterium Elnonense ».

Ces deux inscriptions gravées sur deux lames de plomb furent recueillies, en 1820, dans l'abbaye fondée par saint Amand vers le milieu du VIIe siècle au pays de Pévèle. A cette époque, on arrachait les dernières constructions de la principale église. Je ne parlerai pas de l'inscription funéraire d'Olarde qui n'est cependant pas sans intérêt, afin de réserver mon étude à celle d'Emma qui regarde spécialement notre localité.

En voici d'abord la transcription exacte : je la ferai suivre du texte in-extenso. Mais d'ores et déjà je remarquerai que la lame de plomb porte l'inscription au recto et verso.

Recto	*Verso*
HIC IACET EMMA	XXX.VI. ANNIS. DO. SER.
RECLVSA. ECCLE. SCI	VIENS. VIXIT. MORTVA. HIC.
AMANDI. ROTOMAGE	ET. SEPVLTA. QVIESCIT.
NSIS. MONIALIS. QVE. IN	ANNO. AB. INCARN. DNI.
DE. EIVSDE. SCI. PRESENTIE. H	M.C.XX.IIII.III. NON. DECB
VC. FELICIT. CO/MIGRAVIT.	F/RA. IIII. OBIIT. EMMA.
HOC. IN. LOCO. INCLUSA.	

Hic jacet Emma reclusa, ecclesie sancti amandi Rotomagensis monialis, que inde, ejusdem sancti presentie, huc feliciter commigravit. Hoc in loco inclusa, XXXVI annis, Deo serviens vixit. Mortua hic et sepulta quiescit, anno ab incarnatione Domini M.C.XXIIII, III non. decembris. feria IV. obiit Emma.

Comme on le voit, il s'agit là d'une recluse : Emma, qui venait d'assez loin, ajoute M. Louis Serbat. Poussée par sa dévotion envers saint Amand, elle avait quitté, pour une vie plus austère, le monastère auquel elle appartenait : *Monialis sancti Rotomagensis*, elle était donc religieuse de

Digitized by Google

l'abbaye bénédictine de Saint-Amand, à Rouen, fondée vers 1040, dans une église ayant autrefois dépendu des moines de Saint-Ouen.

Des relations assez suivies existaient au XIIe siècle entre les deux abbayes placées sous la protection du même patron, l'inscription funéraire d'Emma en est une nouvelle preuve, on les connaissait déjà par une longue lettre que Marsilie, abbesse de Saint-Amand de Rouen, adressa en 1107 à Hugues, abbé d'Elnon. Cette lettre publiée plusieurs fois (1) se trouve dans certains manuscrits à la suite des miracles de saint Amand par Gislebert (2); elle donne, en effet, la relation d'un miracle arrivé dans l'église de l'abbaye rouennaise. L'intercession de saint Amand amena la guérison d'une femme dont la maladie paraît avoir été ce que les médecins modernes appelleraient des crises d'hystérie.

M. Serbat, auquel j'ai emprunté les citations précédentes, ajoute qu'il est regrettable qu'un fragment d'inscription sur pierre, trouvé également dans les ruines de l'abbaye de Saint-Amand, en 1820, et signalé par M. Le Glay, dans le *Cameracum Christianum*, ait disparu. Car, aujourd'hui qu'il est égaré, les deux lames de plomb trouvées dans les sépultures des recluses Olarde et Emma sont les deux monuments épigraphiques que nous a laissés la célèbre abbaye de Saint-Amand-les-Eaux.

IV. *Découvertes de Monnaies d'or rue de la Savonnerie à Rouen.* — On a mené grand bruit, et non sans quelque raison, autour de découvertes de monnaies d'or trouvées dans les travaux de transformation en cinématographe d'un immeuble possédé par M. Delamare, situé entre les rues de la Savonnerie, Potard et place du Gaillarbois.

(1) Dans la *Neustria pia* et dans les *Acta sanctorum*. Cf. *Histoire littéraire de la France*, t. IX, p. 383.

(2) Notamment aux manuscrits de Valenciennes 459 *bis* et 461 du catalogue Mangeart.

Digitized by Google

Il s'agissait, en effet, de deux cachettes découvertes en creusant une muraille de 1 m. 17 d'épaisseur pour y loger des poutrelles de fer. Les cachettes avaient été pratiquées à 5 ou 6 mètres au-dessus du sol en enlevant les pierres d'appareil puis les dégrossissant et les reposant, après que les monnaies y avaient été déposées. Aussi quel fut l'étonnement des ouvriers lorsque leur pic fit apparaître les pièces d'or. Ils se jetèrent dessus, se les partagèrent, et ce fut une véritable fièvre, un vrai délire. Aujourd'hui c'est le procès !...

Connaîtra-t-on jamais combien les cachettes renfermaient de nobles à la rose et de saluts d'Henri VI? — Je ne le crois pas. Je tiens d'un témoin oculaire qu'il dut y avoir 200 saluts et 53 nobles, mais ces chiffres ne sont qu'approximatifs.

Le 17 octobre, j'ai écrit à M. de Sapincourt, architecte, chargé de la direction des travaux, afin de pouvoir dresser un inventaire de la découverte. M. de Sapincourt vint m'apporter au musée 30 saluts et 6 nobles d'or.

Leur examen m'a permis de reconnaître les ateliers où ces monnaies avaient été frappées, et en voici la description :

1	Salut au différent de l'agneau,		frappé à	Amiens,
1	—	du St-Suaire	—	Dijon,
8	—	à la couronne	—	Paris,
2	—	fleur de lis	—	Saint-Lô
18	—	au léopard	—	Rouen.

Total... 30 Saluts et 6 nobles.

21 saluts et 3 nobles furent mis en vente par les commissaires-priseurs le 5 novembre, mais cette vente *simulée* m'a permis de me rendre compte qu'à ce jour 51 saluts et 9 nobles des cachettes étaient connus; car les monnaies présentées à la Salle des ventes n'appartenaient pas au lot que M. de Sapincourt avait soumis à mon examen. J'ai,

Digitized by Google

en effet, présenté à notre collègue, M. Pelay, 4 saluts au *différent de l'Etoile*, frappés à Nevers ; type qui ne se trouvait pas dans le lot dit « du *propriétaire* ». Plusieurs saluts m'ont été offerts par des antiquaires, mais les prix qu'ils en demandaient, fixés par ceux atteints à la vente *fictive* du 5 novembre, étaient si exagérés que je n'ai pas acheté. D'ailleurs, un huissier s'est chargé, en vue d'un prochain procès ouvert entre MM. Delamare, le propriétaire, Julio et Bremy, les locataires et consorts, de recueillir le trésor. Hélas ! sa tâche ressemble à celle de la réunion de plumes qu'aurait emportées le vent.

Découvertes archéologiques à Caudebec-lès-Elbeuf. — La municipalité de Caudebec ayant décidé la construction d'aqueducs sur le territoire de cette antique cité, je me suis mis en rapport, dès le mois d'octobre, avec le maire de la ville et l'agent-voyer chargé de la direction des travaux.

Je reçus le meilleur accueil de M. Prevel, maire de Caudebec-lès-Elbeuf, et le concours le plus dévoué de M. Gaudray, agent-voyer principal : leur collaboration ne m'était pas inutile, car chacun sait qu'on ne peut piocher le sol de l'antique Uggate sans faire une découverte archéologique ; et malgré les précautions prises, plusieurs objets furent dérobés et ravis à nos études.

C'est au début du mois d'octobre 1912, que les travaux commencèrent dans les rues Gambetta et Emile-Zola, mais ils ne donnèrent que des ossements d'animaux modernes et quelques menues monnaies ne datant pas de plus d'un siècle.

Il n'allait pas en être de même pour les rues Leriche et Alfred, lesquelles sont comprises dans un cercle de 400 mètres de rayon dont le centre serait placé au carrefour de l'Eglise. Or, l'abbé Cochet (1), qui a fait, après

(1) *Sépultures gauloises, romaines, etc.....*, pp. 98-110 ;

Digitized by Google

Guilmeth (1) et Deville (2), une étude approfondie du sol archéologique de Caudebec, n'hésite pas à fixer à 1,000 mètres, le rayon du cercle dans lequel sont rencontrées les antiquités romaines de l'antique Uggate.

Le 20 octobre, les terrassiers commençaient les tranchées dans la rue Leriche et, à 30 mètres vers le sud, de l'angle de la rue Romaine (3), rencontrèrent un puisard de 2 m 50 d'ouverture et de 2 m 25 de profondeur. Il était formé de pierres sèches. Un fossé, dont le profil était encore parfaitement reconnaissable, amenait dans le puisard des eaux venant de l'ouest. Je dirai ici que les tranchées pour l'installation des aqueducs avaient toutes 2 m 50 de profondeur sur 1 m 50 de largeur. Ces tranchées ont permis de reconnaître une couche de terrain noirâtre de 1 m 30 de profondeur moyenne, formé d'humus, de cendres et de charbons, restes de violents incendies. Au-dessous de ce sol remanié se trouvait une couche d'argile vierge, dans laquelle et de place en place apparaissait un mince lit de petits galets.

Afin de donner aux découvertes que nous allons décrire plus de précision nous les avons indiquées sur le plan annexé (page 153); car combien nous a paru difficile, impossible même le plus souvent, la tâche de reconnaître l'emplacement des trouvailles faites antérieurement.

RUE LERICHE

Le 24 octobre, un vase de terre rouge de 0 m 20 de diamètre était découvert à 0 m 60 de profondeur au droit du n° 27 (Voir le plan en B, fig. F de la planche). Ce vase

Normandie souterraine. — *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, p. 218.

(1) Guilmeth, *Hist. de la ville et du canton d'Elbeuf.*

(2) Deville, *Revue de Rouen*, 1846, 2e semestre, p. 379.

(3) *Op. cit.*, p. 216.

Digitized by Google

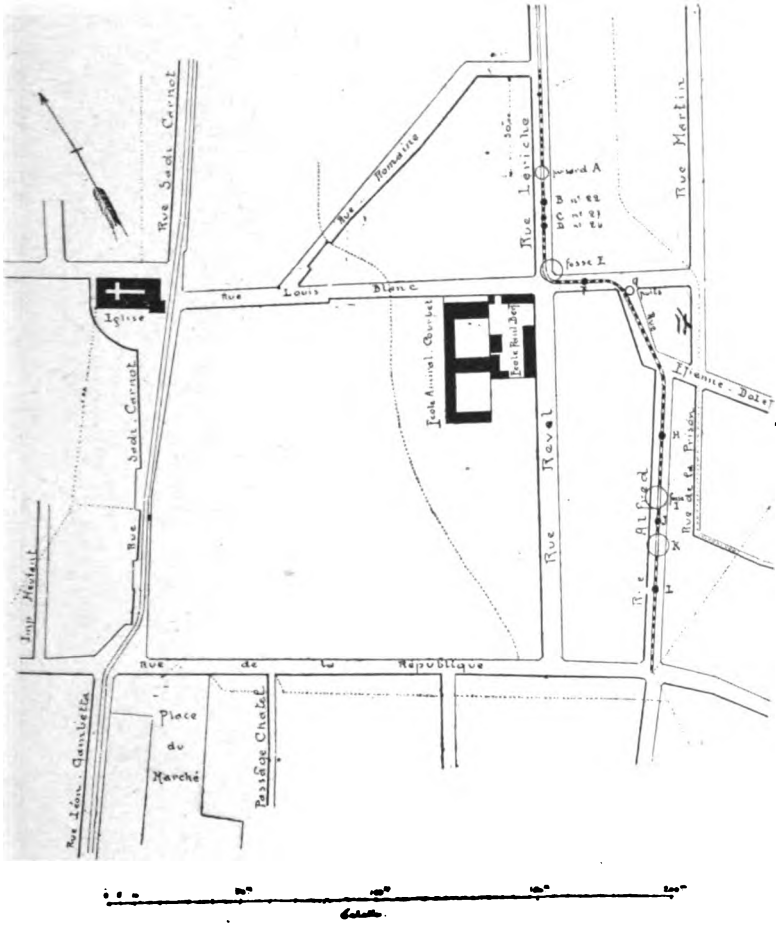

Plan d'une partie de la ville de Caudebec-lès-Elbeuf
indiquant le tracé des aqueducs

Digitized by Google

paraissait avoir contenu des cendres, mais sans aucun autre objet. Il offrait cette particularité d'avoir été modelé dans un des ateliers de La Haye-Malherbe, localité située sur le plateau dominant Caudebec et sur lequel des fabriques de céramique ont existé dès la plus haute antiquité (1).

Dans les environs de ce vase furent recueillies deux monnaies de bronze, l'une à 0^m20, l'autre à 0^m60 de profondeur, mais trop oxydées pour pouvoir être lues.

Au droit de l'immeuble n° 22, un vase de terre noire de 0^m14 de hauteur fut trouvé à 1^m30 de profondeur (Voir le plan en C, fig. b ou pl. b). Ce vase contenait avec des cendres un M. B. de l'empereur Commode. Au R/ PIETAS AVG. Couteau de sacrificateur, aspersoir, vase, bâton d'augure et simpule (frappé en l'an 75 de J.-C.).

A quelques mètres vers le sud, et toujours au droit du n° 22, un autre vase de terre noire (pl. fig. a) fut également trouvé à 1^m30 de profondeur : le vase a une hauteur de 0^m20.

Au droit du n° 27, toujours rue Leriche, on reconnut des débris d'une grande amphore. Nous fîmes des essais pour rassembler les morceaux ; mais après avoir reconnu l'absence de plusieurs parties du vase, notamment du col, des anses et constaté qu'il ne s'y trouvait aucun sigle de potier, nous abandonnâmes les débris.

RUE LOUIS-BLANC

L'aqueduc devant collecter les eaux de la rue Alfred empruntait pour son raccordement une longueur de 60 mètres à la rue Louis-Blanc et 70 mètres environ à la rue Etienne-Dolet.

A l'angle des rues Leriche et Louis-Blanc (Voir le plan

(1) Voir *Bulletin de la Commission des antiquités*. Note de M. Drouet et les communications de MM. Quesné et L. de Vesly.

Digitized by Google

OBJETS DÉCOUVERTS A CAUDEBEC-LÈS ELBEUF EN 1912

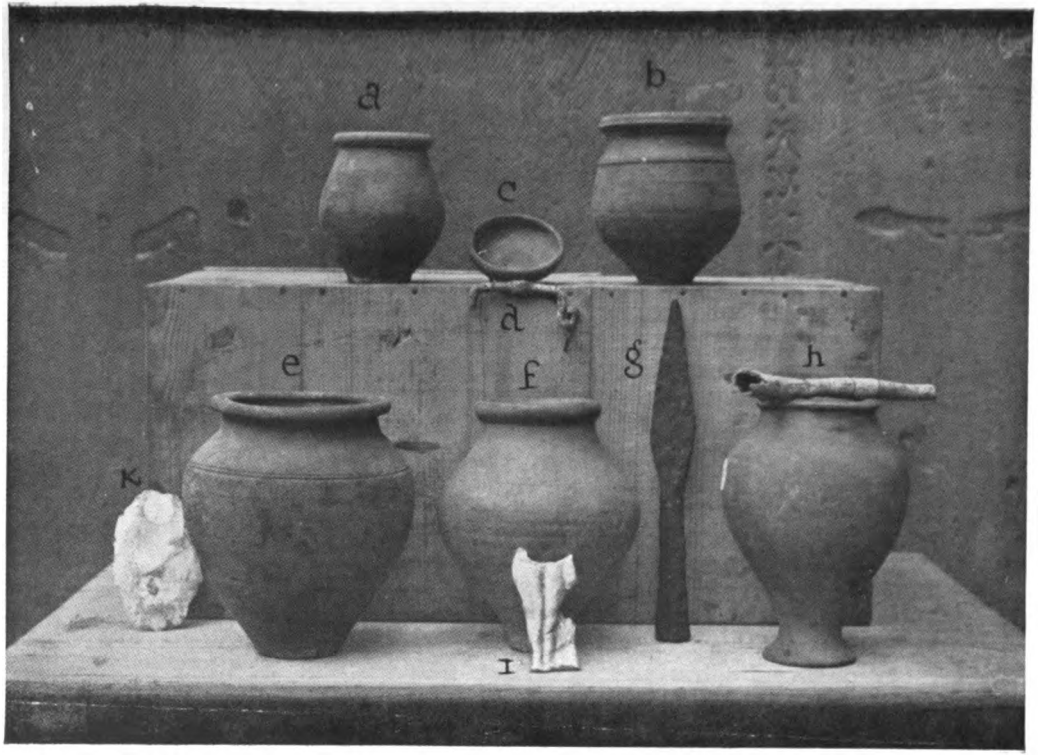

a) Vase en poterie noire ; **b**) *id.* dans lequel se trouvait une monnaie de Commode ; **c**) Cupule ou couvercle ; **d**) anse en bronze ; **e**) Vase en poterie noire ; **f**) Pot de la Haye-Malherbe ; **g**) Lance romaine ; **h**) Vase gaulois ; **i**) Fragment de statuette de l'Anadyomène ; **k**) Silex taillé, type du Moustier.

Digitized by Google

Digitized by Google

en E), une fosse de 3 à 4 mètres de diamètre fut reconnue. Elle avait la forme d'une calotte sphérique renversée et était remplie d'une terre noire avec charbons. Malheureusement l'ouverture de la tranchée ne passant pas par le centre de la fosse, il fut impossible de vérifier si on venait de rencontrer un fond de cabane ou l'un de ces bûchers funéraires élevés dans la propriété du défunt (1). Ce sont de semblables foyers qui se voient lors des éboulements dans les falaises du littoral et dont les débris sont quelquefois aperçus au milieu des galets de la plage (1).

En F du plan fut trouvée l'anse en bronze (Voir la fig. d de la pl.). Cette anse, de $0^{m}075$, peut se recourber en crochets; l'un d'eux est brisé, mais à celui encore existant est appendu le rivet indiquant que l'anse devait servir à porter, soit un petit coffret, soit un petit vaisseau de bois.

RUE ÉTIENNE-DOLET

A l'endroit précis où la tranchée était creusée dans la rue Etienne-Dolet (G du plan), un puits ou une citerne fut découvert. La maçonnerie du cylindre qui le formait était grossière ; il n'y eut aucune découverte et la physionomie générale indiquait une citerne moderne.

RUE ALFRED

Au droit du n° 4 de la rue Alfred (H du plan), on trouva un vase en terre noire qui fut séparé en deux morceaux par le coup de pioche de l'ouvrier. Le vase d'un profil rustique mesure $0^{m}12$ de hauteur, $0^{m}08$ d'ouverture et présente un diamètre de $0^{m}10$ à la partie la plus large de la panse. Il ne renfermait aucun objet.

Aux points I et K du plan furent reconnues des fosses circulaires avec fond en argile plastique. Aucun objet

(1) *Commission des antiquités*, t. XV, p. 360.

Digitized by Google

n'étant venu confirmer l'hypothèse qu'elles avaient été destinées à recevoir de l'eau ou affectées à l'usage d'un potier, nous ne nous y arrêterons pas davantage.

A l'emplacement désigné par la lettre J du plan, au droit du n° 24, l'ouvrier Carpantier trouva à un mètre de profondeur une lance en fer de $0^{m}27$ de longueur (Pl. fig. g). Dans le voisinage un M. B. à l'effigie d'Octave Auguste fut également recueilli. Il portait à l'A/ CÆSAR AVGVSTVS DIVI. F. PATER PATRIÆ. La tête laurée à droite et au R/ un autel orné de figures entre deux colonnes surmontées chacune d'une victoire. C'est l'autel de Lyon et une pièce frappée l'an XI de J.-C.

Enfin en L, vis-à-vis le n° 16, fut découvert par l'ouvrier Riberprey, un vase fort curieux indiqué sur la figure par la lettre h. Il présente les dimensions suivantes : hauteur, $0^{m}21$; ouverture, $0^{m}09$; plus grand diamètre de la panse, $0^{m}13$; au rétrécissement de la base, $0^{m}04$ et $0^{m}05$ au pied.

Ce vase, d'une cuisson inégale et de couleur grise, peut appartenir à la dernière période de la tène et être contemporain de la conquête. Il offrait de plus une certaine curiosité par les trois fragments d'ivoire qu'il renfermait et que j'ai pu réunir pour former un os de près de $0^{m}19$ de longueur.

Ces morceaux d'ivoire (fig. h de la pl.) devaient provenir d'un bois de cerf travaillé, et je crus tout d'abord qu'ils avaient appartenu à un bâton de commandement. Les naturalistes n'ont pas admis mon opinion, car ils ont voulu reconnaître, dans les fragments soumis à leur examen, les débris de la partie supérieure d'un os de narval ou licorne de mer. Ce fut pendant tout le moyen âge, l'amulette, le talisman rare, recherché des rois et des princes; le fétiche dénonçant les breuvages empoisonnés.

Pour terminer l'examen des objets découverts à Caudebee, je citerai un grand éclat de silex de l'époque moustérienne (K); un fragment d'une statuette de la Vénus

Digitized by Google

anadyomène, en terre blanche de l'Allier (I), et une petite ampoule en terre noire servant de couvercle à l'une des urnes (C).

Je ne saurais non plus passer sous silence plusieurs monnaies de bronze trop oxydées pour pouvoir être lues. Une de ces monnaies était coupée, et d'ailleurs les deux plus intéressantes ont été décrites plus haut.

NOTA. — Le journal *l'Elbeuvien* a annoncé, dans son numéro du 28 novembre 1912 qu'en outre des objets décrits ci-dessus, il avait été trouvé dans les mêmes tranchées un petit pilon en terre cuite et des débris de poterie rouge : sur un fond de vase aurait été vu la marque CENTAF. F. (1), mais la lecture de ce sigle est-elle bonne ? C'est ce que nous n'avons pu vérifier ; car l'auteur de ces rapts n'a eu garde de se faire connaître.

Manoir de Trouville - Alliquerville. — Enfin M. Vernier donne lecture de l'intéressante lettre qu'il a reçue le 17 courant :

« Monsieur, comme suite à notre conversation de jeudi dernier à la réunion du Comité de l'Histoire de la Révolution, je vous adresse ci-dessous les renseignements demandés sur la maison de Trouville-Alliquerville, appelée à disparaître dans cinq ans à l'expiration du bail de mon beau-frère.

» Ce petit manoir est en colombage à poutrelles apparentes, à un étage, et est couvert en chaume. Il appartenait depuis trois cents ans à la famille Arondel, de Rouen. Il a été vendu dernièrement à un marchand de biens, lequel l'a revendu à Mme Dorange, confiturière, voisine de la ferme, et qui se fait bâtir en

(1) CENTA FE — *Corpus insc. lat.*, t. XIII, p. 184. No 538.

Digitized by Google

ce moment une maison neuve destinée à remplacer le manoir actuel.

» Les deux portes extérieures et le sommier en léger encorbellement du premier étage sont remplis de sculptures. A droite de la porte de la cuisine sont sculptées les armes des seigneurs, au-dessus desquelles j'ai pu déchiffrer ces lettres BETH/MONT. Est-ce Bethmont? Jusqu'à présent, je n'ai pas encore pu trouver la famille possédant les armes ainsi frappées sur la porte.

» Je signale également une très ancienne plaque de cheminée dans la cuisine, portant ces mots *Hollandia Pro Patria,* et représentant un homme assis, coiffé d'un caudebec (chapeau Louis XIV), tenant en main une lance surmontée d'un chapeau. Cet homme est assis sur un tertre entouré de gabions. Devant lui est un lion debout sur ses pattes de derrière, et lui tournant le dos. Cette plaque, sans date apparente, pourrait bien provenir de Hollande, au moment de la guerre de Louis XIV contre ce petit pays, et annoncerait bien le logis d'un gentilhomme protestant.

» Je tiens à signaler également les quatre cheminées à colonnettes, et faites avec de petites tuiles et des briques plates.

» De ces quatre cheminées une seule a été très bien conservée, c'est celle du grenier. Les autres ont été défigurées pour les besoins modernes, mais on voit les colonnettes noyées dans le plâtre qui les recouvre en partie.

» Avant que ce vieux manoir vienne à disparaitre, je vous prie, M. l'Archiviste, de vouloir bien le signaler à la Commission départementale des Antiquités,

Digitized by Google

pour qu'elle puisse en faire prendre des photographies, et le sauver ainsi de l'oubli.

» J'ai illustré ma lettre de quelques croquis, grossièrement traités, d'après les croquis que j'avais faits moi-même sur nature il y a quelque temps.

» Excusez le décousu de cette lettre que j'écris du premier jet, au milieu de mes nombreuses occupations, et afin de tenir ma promesse. Je n'ai pas visé au style, mais à vous donner des renseignements utiles, aussi fidèles que me le permettent mes souvenirs personnels.

» Veuillez agréer... l'*Instituteur de la Frenaye*,

« A. Lefebvre ».

L'original de la lettre est entré dans l'album, à cause de ses croquis.

Avant de lever la séance, M. le Président remercie nos confrères d'y être venus si nombreux, et prend avec eux rendez-vous pour le 20 décembre. Il est quatre heures un quart.

A. Tougard.

Digitized by Google

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1912

A deux heures vingt minutes, elle est ouverte par M. G. Le Breton, vice-président.

Etaient présents : MM. Costa de Beauregard, Duveau, Garreta, Lefort, Le Verdier, Mgr Loth, Minet, Pelay, Ruel, Sarrazin, B. de la Serre, Vernier, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Auvray, C. Coche et Dr Coutan.

La lecture du procès-verbal de la précédente séance amène M. de Vesly à remarquer que la monnaie d'or citée a été volée au Musée. Sur quoi M. le Président rappelle que l'enquête qu'il a provoquée à cet effet n'a obtenu aucun résultat utile, quoique très habilement menée. On constate également la récente liquidation de la grande succession Dutuit ; mais la bienveillance des deux célèbres collectionneurs n'est pas demeurée assez constante pour remplir toutes les espérances qu'on avait pu concevoir.

La parole est ensuite laissée au secrétaire sur deux questions dont la Commission s'est déjà occupée.

Eglise d'Etretat. — Le 28 août, M. le curé d'Etretat a demandé au secrétaire une lettre à joindre à un petit dossier que des Parisiens se proposent de soumettre aux autorités compétentes de la capitale.

Dès le lendemain il a reçu cette lettre.

Et le 4 décembre, M. l'abbé Hébert lui transmet ces nouvelles informations.

A la fin d'août, M. le maire Flory (président du

Digitized by Google

tribunal civil de la Seine) ordonnait à l'architecte communal d'Etretat de visiter l'église et de lui faire un rapport.

Entre temps, sur les instances des protecteurs parisiens de l'église, M. Bérard, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, demandait un rapport à M. Lefort lui-même.

Le 11 novembre, M. le Maire annonçait que ce rapport renferme un devis des grosses réparations (couverture et contrefort, transept nord) nécessaires. Elles s'élèvent à 9,858 francs. Le contrefort signalé menace ruine, « chose grave à laquelle il faut remédier de suite ».

Le maire a mis au courant des suites de l'affaire son Conseil municipal dès la séance du 29 novembre, « et il a promis de s'employer activement à faire heureusement aboutir les démarches ».

L'Armorial Biochet. — Le 14 novembre, l'excellent libraire, M. Ernest Dumont, en donnait au secrétaire ces nouvelles :

« Je n'ai pas cessé de m'en occuper depuis dix-huit mois que j'ai en mains tous les éléments nécessaires. Les matériaux amassés comptent plus de deux cent cinquante mille fiches ; ce qui reste à faire pour les employer, demandera bien du temps, mais je m'y emploie avec courage et même avec un grand plaisir.

» J'ai déjà la matière d'un gros volume ; mais impossible de mettre sous presse avant que l'ouvrage soit terminé, car il faut à tout instant faire des reports d'une famille à une autre ».

Correspondance imprimée. — Elle se borne aux

Digitized by Google

pièces suivantes : *Bulletin de la Société... de Semur-en-Auxois*, 1910-1911 ; XXXVII, Semur, 1912 ; — *Bull. de la Soc... de Nantes et... de la Loire-Inférieure*, LIII, 1912, 1er sem. ; — *Bull. hist. et scientif. de l'Auvergne*, janv. à avril 1911 ; n° 1 à 4, 3 fasc. — *Antiquaires de Picardie*, dictionnaire hist. et archéol., cantons de Corbie, Harnoy et Mellinis-Vidame ; in-8°. — *Item*, fondation H. Debray, Bulle de Benoît III pour l'abbaye de Corbie, par Brunel, Amiens-Paris, 1912 ; gr. in-4° ; — *Item*, fondation Soyez. Doullens, Ville et canton, par Ph. des Forts, 1912 ; in-4°.

Enfin M. le Président donne lecture de la circulaire relative aux Assises de Caumont, dont la Ve session se tiendra à Caen au mois de juin prochain. Le rapporteur du mouvement littéraire prie instamment d'adresser les communications à M. Edouard Dupré, professeur honoraire de l'Université, à Reville (Manche).

Correspondance manuscrite. — Par sa lettre du 29 novembre, M. le Préfet a transmis à M. Le Breton la demande de classement de l'église de La Cerlangue formulée par le Conseil municipal de cette commune dans sa séance du 16 novembre. Le maire se plaît à reconnaître que, dans cette circonstance, la municipalité « s'est faite le fidèle interprète de la population tout entière ».

A l'unanimité, la proposition est très favorablement accueillie par la Commission, d'autant mieux que La Cerlangue figurait déjà dans un avant-projet de classement dont il va être délibéré tout-à-l'heure.

Plat à barbe armorié. — M. Garreta fait circuler

Digitized by Google

un plat à barbe en cuivre argenté, « aux armes : De... à un lion rampant de... qui est ? Accolées. D'or au cerf gisant au naturel. Au franc quartier une main de... qui est Scott. Couronne de marquis.

» Malgré nos recherches, conclut notre confrère, nous n'avons pas réussi à rencontrer ni à déterminer cette alliance avec une Scott (de la Mésangère ou de Fumechon ?)

Cimetière protestant non signalé (1). — « Le même membre fait cette citation du ms Y² du fonds Martainville : Au jardin de Gaillardbois, cimetière de la religion prétendue réformée, *gist noble homme Me* (prénom laissé en blanc) *Brinon, conseiller du roy, en sa cour de parlement de Rouen, qui décéda le 2 octobre 1603.*

« Il s'agit, explique M. Garreta, de Nicolas de Brinon, sieur de Vaudichon, qui, après avoir été conseiller au présidial de Bordeaux, fut reçu conseiller au Parlement de Rouen, le 22 mars 1572.

» Il résigna, étant mourant, le 1er octobre 1603. Il avait épousé Jeanne de Noyelle, veuve de Jean de Miraulmont »,

Propositions de classement. — M. le Président remet au secrétaire un avant-projet de classement qu'il lui avait soumis il y a environ trois semaines. L'abbé Tougard s'était à peu près borné, comme il l'annonce, à composer cette liste à l'aide des ci-devant édifices départementaux, aujourd'hui dépouillés de leur droit à des allocations spéciales. On a seulement négligé d'y

(1) Peu de jours après, la presse a cité dans la rue de la Rose un groupe de sépultures de réformés (N. d. S.).

Digitized by Google

faire figurer quelques classements récents, comme peu considérables.

Voici cette liste provisoire :

AVANT-PROJET DU NOUVEAU CLASSEMENT A PROPOSER AU MINISTÈRE

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

Darnétal. — Eglise de Longpaon.
Blosseville-Bonsecours. — Eglise Notre-Dame.
Grand-Couronne. — Eglise.
La Bouille. — Eglise.
Blainville-Crevon. — Eglise.
Buchy. — Chœur de l'église.
Jumiéges. — Eglise.
Pavilly. — Eglise.
— — Ancienne chapelle.
Limésy. — Eglise.
Mont-aux-Malades. — Eglise.
Rouen. — Salle capitulaire et cloître de la Cathédrale.
— Eglise Saint-Nicaise (chœur).
Les Authieux. — Eglise et vitraux.
Bosc-Bordel. — Porche de l'église.
Caudebec-lès-Elbeuf. — Tour du clocher.
Epinay-sur-Duclair. — Porche et calvaire.
Isneauville. — Eglise et vitraux.
Ry. — Porche de l'église.
Rouen. — Abside de l'ancienne église Saint-Paul.

ARRONDISSEMENT DE DIEPPE

Auffay. — Eglise.
Bourg-Dun. — Eglise.
Envermeu. — Eglise.
Criel. — Eglise.
Dieppe. — Eglise Saint-Remi.

Digitized by Google

Sainte-Marguerite-sur-Mer. — L'abside et l'autel.
Neuville. — Le chœur.
Ancourt. — Les vitraux de l'église.
Avremesnil. — Clocher de l'église.
Sainte-Foy. — Clocher de l'église.
Varengeville-sur-Mer. — Eglise.

ARRONDISSEMENT DU HAVRE

Le Havre. — Eglise Notre-Dame.
Fécamp. — L'Abbaye.
— Eglise Saint-Etienne.
Norville. — Clocher de l'église.
Beuzeville. — Eglise.
La Cerlangue. — Eglise.
Etainhus. — L'abside de l'église.
Gainneville. — Clocher de l'église.
Graimbouville. — L'abside de l'église.
Montivilliers. — Cloître et calvaire du cimetière.
Sainneville. — Nef de l'église.
Saint-Eustache-la-Forêt. — Eglise.
Saint-Laurent-de-Brèvedent. — Le clocher.
Virville. — Eglise.

ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEL

Neufchâtel. — Notre-Dame.
Aumale. — Eglise.
Blangy. — Eglise.
Bures. — Eglise.
Sigy. — Le chœur de l'église.
Neufmarché. — Eglise.
Saint-Saëns. — Le clocher de l'église et ses vitraux.
Vatierville. — Clocher de l'église.
Villedieu-la-Montagne. — Clocher de l'église.

Digitized by Google

ARRONDISSEMENT D'YVETOT

Allouville. — Le chêne-chapelle.
Blosseville-ès-Plains. — Vitraux de l'église.
Vatteville. — Eglise.
Veulettes. — Eglise.
Boudeville. — Eglise.
Ingouville. — La nef de l'église.
S.-Wandrille. — Eglise.
Sasseville. — Le calvaire du cimetière.
Veules. — Le clocher de l'église.
Villequier. — L'église et les vitraux.

Dressé selon le vœu de la Commission des Antiquités du 22 nov. 1912.

M. Lefort regrette d'entendre nommer une ou deux églises, absentes de la liste de notre Bulletin. En conséquence, on supprime à la lecture : Grand-Couronne, La Bouille, Limésy.

N.-D. du Havre y avait pris place en tant qu'église principale de l'ancienne ville. La vaste église de S.-Laurent-en-Caux mériterait la même faveur, ne fût-ce qu'en souvenir du cardinal de Bonnechose. Il l'estimait, avec N.-D. d'Eu, le plus monumental des sanctuaires qu'ait contemplés sa dernière visite pastorale.

A propos de Pavilly, Mgr Loth y fait remarquer, pour sa vénérable antiquité, l'anciennne chapelle, particulièrement digne de ce témoignage d'intérêt. Elle est aussitôt ajoutée à la liste.

Digitized by Google

M. le Secrétaire signale que son état actuel est lamentable; la sacristie, notamment, tombe en ruines. Il serait donc urgent de remédier le plus tôt possible à cet état de choses.

On entend dire parfois : « La Seine-Inférieure possède cent belles églises »; statistique non moins sommaire que le jugement qu'elle formule. Objecter que les églises absolument laides ou simplement insignifiantes sont chez nous en petit nombre, ne suffit pas davantage à satisfaire la curiosité de notre temps. Les circonstances réclament une information aussi précise que possible.

M. Lefort signale tout près d'ici l'aspect monumental des clochers de Canteleu et de S.-Aignan. Il espère du dévouement de nos confrères le précieux complément de renseignements nécessaire à la rédaction définitive de la liste. L'architecte en chef souhaiterait que l'on s'inspirât des instructions données pour le classement des objets mobiliers.

En conséquence, M. le Président met au point un de ces portefeuilles du mobilier et s'emploie activement à constituer les premiers groupements de nos collègues pour l'étude des cinq arrondissements. On pourra s'éclairer des avis d'amateurs compétents, spécialement des présidents du Vieux Rouen, du Vieux Dieppe, du Vieux Caudebec et du Vieux Fécamp.

Vues d'églises. — M. Pelay aime à prolonger la série des cartes postales que lui doit notre album. Aujourd'hui dix-sept cartes y font entrer huit sanctuaires nouveaux, savoir :

Canteleu, Duclair, Caudebec (2 vues), Sainte-Ger-

Digitized by Google

trude, Bolbec (5 vues), Lillebonne (5 vues), Harfleur, Tréport.

Suivent ces trois mémoires de M. de Vesly.

Butte du Muguet. — Atelier préhistorique (commune du Héron). — M. l'abbé Loisel, curé du Héron, voulut bien me faire connaître des antiquités rencontrées dans sa paroisse et m'inviter à venir les visiter. D'un autre côté j'avais été informé que des substructions *antiques* (?) avaient été désignées comme carrières à un entrepreneur de routes. Les substructions étaient situées au triage des « Hameaux ». — J'écrivis à M. de Pomereu, propriétaire des terrains désignés, pour obtenir l'autorisation de pratiquer des fouilles et je fis des démarches afin qu'une autre carrière fût désignée à l'entrepreneur. Enfin, je me rendis au Héron avec notre collègue, M. Deglatigny, et, accompagnés de M. l'abbé Loisel, nous atteignîmes le triage de « *Clanquemeule* et la *Butte du Muguet.* »

Dans les champs de Clanquemeule, M. l'abbé Loisel a recueilli plusieurs outils de l'époque néolithique : ciseaux, grattoirs, poinçons, dont je place quelques types sous les yeux des membres de la Commission. Nous avons constaté que de nombreux éclats provenant de la taille du silex se trouvaient à cet endroit où un atelier de l'époque préhistorique a dû exister.

La Butte du Muguet tire son nom de la jolie fleur printanière : elle a été coupée vers son milieu, lors de la construction du chemin vicinal se dirigeant vers Saint-Lucien. A cette époque M. de Stabenrath l'avait signalée à la Commission des Antiquités. Malheureusement il n'est resté que la mention faite alors par cet archéologue (1); et aujourd'hui il est difficile de préciser si la Butte du Muguet fut un tumulus, puisque le chemin en la traversant a

(1) Séance du 5 juillet 1832, t. I, p. 169.

Digitized by Google

détruit la partie centrale et que la mémoire des vieux paysans ne révèle l'existence que d'un ancien moulin à vent.

La fouille sommaire à laquelle nous avons procédé nous a en effet conduits à conclure qu'une tour s'était élevée en cet endroit et que l'époque de sa construction ne pouvait remonter au delà du moyen âge, puisque nous n'avons rencontré dans les déblais que des tuiles à crocs.

Néanmoins une nouvelle exploration s'impose pour découvrir le caractère des substructions du triage des « Hameaux ».

Le Manoir de la Groudière (commune de Trouville-Alliquerville). — Le mercredi 27 décembre dernier, après une visite au Théâtre romain de Lillebonne, nous résolûmes, M. Lefort et moi, de nous rendre au Manoir de la Groudière signalé à l'attention de la Commission, dans la séance du 22 novembre dernier, par les indications de l'instituteur de La Frenaye.

Nous quittâmes Lillebonne par un soleil hivernal prometteur d'une belle après-midi; et, par la route d'Alvimare, nous gravîmes la charmante vallée du Radicatel. La petite rivière qui alimentait les Thermes du Juliobona a de nouveau vu capter ses sources pour alimenter d'eau la ville de Lillebonne; et les travaux modernes ont fait rencontrer l'aqueduc romain (1). D'ailleurs dans le riant vallon, il n'est aucun point qui ne révèle la présence de Rome : ici, près des sources murmurantes, voici « la Lionnière » où les belluaires entretenaient les animaux destinés aux jeux du cirque; là-bas, sur le coteau de La Frenaye, c'est le cimetière reconnu dès 1807 et que l'abbé Cochet fouilla en 1858 (2).

Nous devisions de découvertes archéologiques, lorsque

(1) *Bull. de la Société d'études préhistoriques*, année 1904.

(2) L'abbé Cochet. — *Répertoire archéol. de la Seine-Inférieure*, p. 134.

Digitized by Google

le ciel se couvrit tout à coup. Nous fûmes bientôt enveloppés dans une tourmente de neige et de pluie nous forçant à nous blottir dans la voiture, et c'est ainsi que nous arrivâmes à La Groudière.

Ce lieu, indiqué sur la carte d'état-major à la cote 132, ne présente, de prime abord, que l'aspect d'une ferme cauchoise. En pénétrant dans l'herbage et approchant de l'habitation, on s'aperçoit du caractèce particulier de la construction faite de bois et d'une maçonnerie de remplissage où grimpent des clématites et des chèvrefeuilles : un toit de chaume abrite le vieux manoir. Deux portes s'ouvrent dans sa façade : celle de droite donne accès à la cuisine ou ancien fournil, celle de gauche à une salle. Le linteau de la porte de droite se raccorde aux potelets par deux arcs de cercle; au-dessus, sur l'about d'une grande poutre, se voit un écusson. Les ans et les rameaux des plantes en ont effacé le champ et les meubles des armoiries des seigneurs de la Groudière.

Aussi est-il difficile de les déterminer et notre savant et regretté collègue M. Biochet y a renoncé. Cependant, je crois qu'elles peuvent se lire ainsi : d'hermine à trois annelets posées *un* en chef et deux en pointe ?...

La seconde porte, celle de gauche, présente la même ouverture que la porte à droite, mais les potelets et le linteau sont ornés d'entrelacs, et un arc en accolade en forme le couronnement. Les crochets, ainsi que l'épanouissement de cette partie d'architecture ont, pour la plupart, disparu, mutilés par les hommes et les intempéries des saisons.

A l'intérieur du manoir, quatre grandes cheminées accolées dos à dos ont été édifiées pour assurer le chauffage; trois sont cachées derrière des murettes ou des lambris; et, seule, la cheminée de la cuisine a été conservée ainsi que le four à cuire le pain qui lui est contigu, encore celui-ci est-il aujourd'hui en partie dissimulé. Cette cheminée de la cuisine est un vaste foyer avec une lourde et

Digitized by Google

large hotte en encorbellement, soutenue par deux colonnettes à chapiteaux épannelés, à bases moulurées dans le style de la fin du xve siècle.

L'escalier et tous les appartements ont été profondément modifiés. Ils ont perdu leur caractère pittoresque. Cependant, M. Lefort aurait pris un cliché de la cuisine et de la cheminée, si la pluie et les nuages n'avaient plongé la pièce dans une obscurité que les petites fenêtres ne parvenaient pas à éclairer : il nous aurait fallu recourir au magnésium que nous ne possédions pas.

En résumé, le manoir de la Groudière avec les plantes grimpantes, qui, l'été, tapissent sa façade vétuste en y jetant des notes colorées, peut présenter un joli motif pour un aquarelliste, mais n'offre pas à l'archéologue le grand intérêt signalé par le correspondant de M. Vernier.

Théâtre romain de Lillebonne. — M. de Vesly, ayant préparé un graphique sur le tableau noir, développe les principales découvertes faites au cours de l'année qui s'achève. Elles consistent principalement dans la reconnaissance de deux voies qui se superposent, et indiquent avec précision deux incendies et certainement la reconstitution au moins partielle du théâtre. Les travaux ont également permis de reconnaître la construction de la barricade élevée à l'entrée ouest. Malheureusement les pluies tombées en abondance depuis le mois d'août n'ont pas permis de pousser plus avant les sondages projetés par M. de Vesly : celui-ci se propose de les poursuivre, dès que la saison le permettra, et rédigera alors un compte rendu complet de ses explorations.

Lillebonne — Son changement de nom. — A propos de la savante exploration archéologique de M. de

Digitized by Google

Vesly, notre collègue, M. P. Le Verdier, fait cette intéressante observation : le nom primitif *Juliobona* se recommandait du fondateur présumé de la ville. Celui de *Insula bona*, qu'y substitua le moyen âge, ne semble pas l'effet d'une pure altération, comme il arrive d'ordinaire. On tint à y consigner le rôle plus ou moins important qu'eut la ville dans les relations maritimes de l'époque.

Quant aux anneaux d'amarrage, dont l'emploi peut laisser des doutes, les auteurs du XIXe siècle n'en parlèrent que par tradition. Mais les rédacteurs du *Mercure de France*, comme l'a vu le secrétaire, les avaient connus en place.

M. Georges Dubosc a la parole pour la communication suivante :

L'ANCIEN GRENIER A BLÉ DU GRAND MOULIN

A propos de plusieurs photographies exécutées pour l'album de la Commission des Antiquités, il m'a été donné de réunir quelques notes sommaires sur un coin très ignoré du Rouen ancien.

***

Dernièrement, dans le courant du mois de février 1913, quelques travaux entrepris dans l'ancien moulin Fouré, place Barthélemy, dont sont propriétaires MM. Duchesne et Masson, dans le voisinage de l'église Saint-Maclou, ont permis de connaître ce que fut autrefois le *Grand Moulin* de la Ville, sur le Robec.

Il existe encore là une très ancienne construction à plusieurs étages en pierre, avec fenêtres carrées, placée parallèlement au cours du Robec, sur la rive droite et parallèlement autrefois à la vieille rue des Prêtresses ou des

Digitized by Google

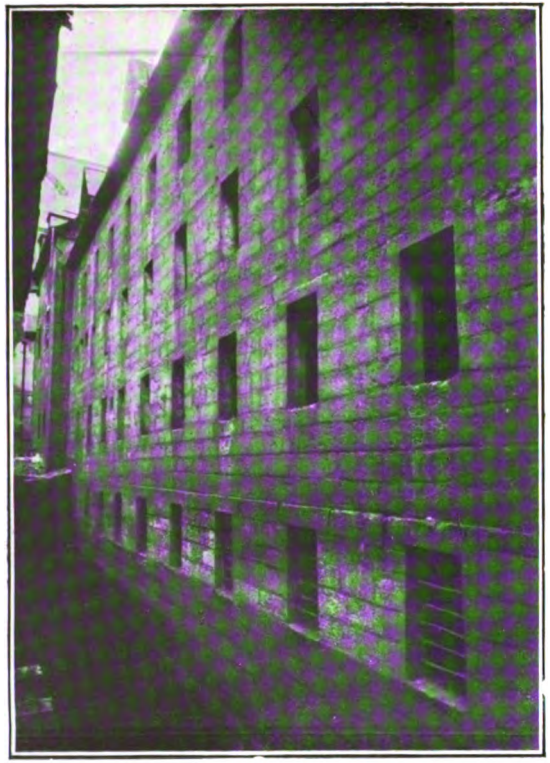

Façade du « Grenier à blé » sur le Robec

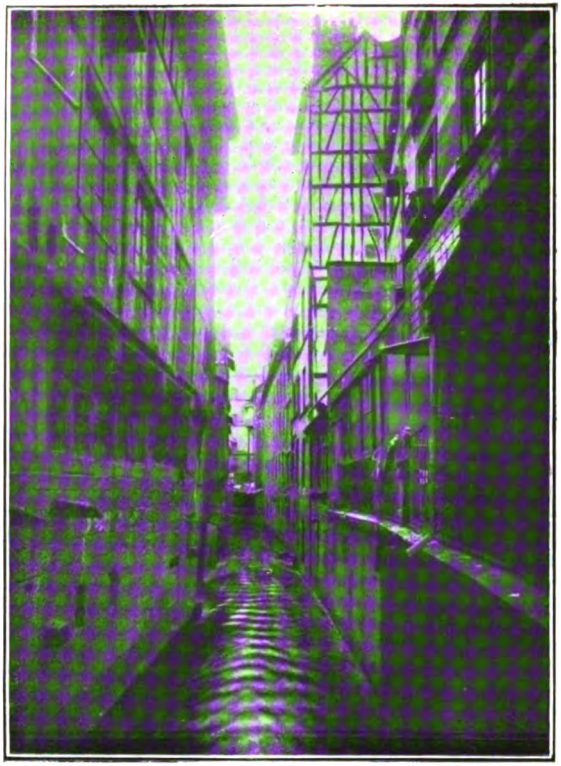

Le Grand-Moulin sur le Robec

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

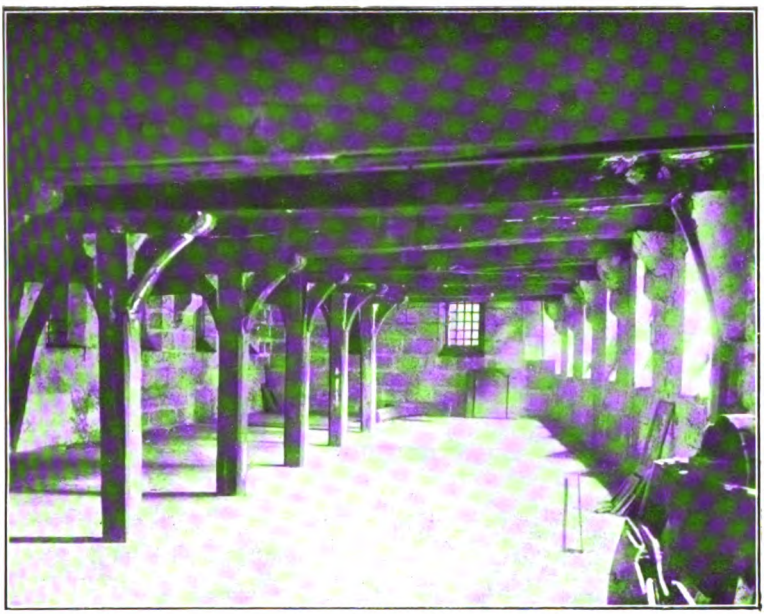

Étage en charpente du « Grenier à blé »

Salle du rez-de-chaussée du « Grenier à blé »

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Savetiers, qui suivait une direction à peu près semblable à celle de la rue de la République. Ce bâtiment en pierre est supporté, au rez-de-chaussée, par plusieurs lourdes colonnes en pierre, dont quelques-unes ont été offertes au Musée d'Art normand. Les étages sont en charpente, avec poteaux de soutènement et poutrelles.

A notre humble avis, ce vaste bâtiment très ancien, à peu près ignoré du public car il n'est point visible des rues avoisinantes, est un des anciens greniers à blé de la Ville de Rouen, ainsi indiqués par Farin :

« Il y a trois greniers de la Ville : un au *Grand Moulin*, » l'autre au *Petit Moulin* et le troisième au *Moulin du* » *Petit Paon*. Il faut que les fermiers mettent le blé à » blanc dans un grenier séparé et le bis dans un autre.

» Les boulangers ne peuvent mettre le blé au grenier, » sans congé de la Ville et du *Clerc siégé des Moulins*, de » peur qu'ils n'aillent moudre ailleurs qu'aux moulins de » la Ville. Il y a des brancards pour faire peser le blé avant » de l'engrener, ou il faut le faire repeser quand il est » moulu. »

Il y avait en tout dans la ville de Rouen douze moulins à blé, dont onze sur Robec et un sur l'Aubette. Cinq de ces moulins appartenaient à la Ville, depuis que saint Louis, par une charte octroyée en 1262, les lui avait donnés avec l'emplacement des Halles et du Marché de la Vieille-Tour, moyennant une redevance annuelle de trois mille livres tournois.

Quatre moulins de la Ville étaient sur le Robec et sur l'Aubette. Sur le Robec, elle possédait devant Saint-Maclou le *Grand Moulin* qui porta aussi le nom de *Moulin-Raoul-Labbé*, du nom d'un nommé Raoul Labbé, sieur de la Mothe, qui fut conseiller au Parlement en 1597; puis, au-dessous de l'ancienne rue Caquerel ou Claquerel, le *Petit Moulin*, dans la rue Malpalu, où se trouvaient, en descendant vers la Seine, le *Moulin du Petit-Paon*, dit

Digitized by Google

aussi de *Cantepie* ou *Seminel*, à hauteur de la rue Saint-Denis, et le *Moulin neuf*, au-dessous de l'église et du couvent des Augustins.

Par la charte de 1262, saint Louis avait également donné à la Ville de Rouen la propriété des rivières de Robec et d'Aubette.

Le moulin dont dépend le Grenier à blé, le *Grand Moulin*, était situé très près d'un autre — à deux ou trois roues près dit Farin, — appelé le *Moulin de l'Agonie*. Le *Grand Moulin*, qui avait d'abord appartenu à l'archevêque de Rouen, puis était passé dans le domaine royal, devait remonter à une date très ancienne. Suivant le registre des *Délibérations de la Ville*, on fit, en 1404, « de grandes » tâches de charpenterie au Grand Moulin de la Ville, » dirigées par le maître de charpenterie bien connu, Jehan » de Socteville ». On peut penser que ces tâches de charpenterie se rapportent aux charpentes intérieures si curieuses du Grenier à blé.

Les échevins se préoccupèrent, du reste, toujours de leurs moulins avec grand soin, et le *Journal* de leurs délibérations en témoigne à maintes reprises. En 1596, on y remet des meules et on les répare parce qu'ils sont « mal entretenus ». En 1605, on obtient une sentence contre le Chapitre qui prétendait y avoir privilège. En 1626, le Roi veut y exercer des droits et la Ville défend « le plus ancien privilège dont elle jouisse qui ne luy a » jamais été disputé, au temps même, dit l'échevin Peu- » chot, où les Anglais occupaient cette province ». En 1644, quand la Ville est encore menacée d'être dépossédée de son privilège par le pouvoir royal, l'Assemblée des Vingt-Quatre envoie une députation au Roi pour demander, moyennant 200 livres par an, de ne pas perdre ce qu'elle appelle son « héritage ».

En 1662, l'échevin Duquesne dans son rapport disait : « Nous avons eu grand soin de nos moulins comme étant » le meilleur revenu de la Ville. Le rétablissement de la

Digitized by Google

» plupart d'iceux en meules et autres pièces principales
» commencé par nous en fait foi. Tel moulin fait actuelle-
» ment cinq mines de blé à l'heure, qui n'en faisait jadis
» que trois. »

Le *Grand Moulin* de la Ville dut, à travers les âges, être compris dans toutes ces améliorations. C'est au *Grand Moulin* que, chaque année, devait se rendre le fameux cortège de l'*Oyson bridé*, qui, partant du Moulin de Saint-Ouen, très voisin, — actuellement le Moulin de la rue du Père-Adam — devait, en conduisant un oison par les rues, apporter aux fermiers du Grand Moulin, au nom des moines de Saint-Ouen, « deux cruches de vin, deux gros poulets, deux pièces de bœuf et deux plats de beignets », le dimanche après la Saint-Barthélemy, cortège bizarre qui se maintint jusqu'en 1602.

Le *Grand Moulin* subit, par la suite, de nombreuses modifications, particulièrement à l'époque où il fut occupé par M. Caron, meunier. L'abbé Ouin-Lacroix, dans son *Histoire de l'Eglise Saint-Maclou*, rapporte qu'on fit vers 1850, pour 60,000 francs de travaux au *Grand Moulin*. Il constate que la force hydraulique du moulin était de quinze chevaux et qu'il fournissait alors 12,000 sacs de blé.

La Ville louait directement ses moulins à des fermiers pour trois années. En 1394, on trouve comme adjudicataire Jean Mallet, moyennant 60 livres et, en 1511, Jacques Dubosc.

Les meuniers, fermiers de la Ville, jouissaient seuls du droit de moudre les blés employés en ville par les boulangers. Un règlement du maire Robert Lemaître, en 1350, détermine la somme à payer pour la mouture aux moulins de la Ville par les boulangers urbains et fixe la taxe des marchands apportant des farines par la Seine. Ces taxes étaient payées en nature, sçavoir : un *comble* de blé et un *comble* et un *rez* de farine, pareille à celle du

Digitized by Google

Grand Moulin, par chaque *somme*. Les blés venant par mer payaient dix deniers par mine, ainsi que les farines.

D'après ces statuts de 1350, tous les boulangers de l'intérieur de la ville devaient faire moudre aux moulins de la Ville, même ceux du faubourg Saint-Sever et de Martainville en dehors de l'enceinte, sauf quelques maisons ou fiefs, comme le fief de la Geôle. Par contre, « ceux qui demeurent hors la porte Cauchoise, dit le règlement, doivent moudre à Déville ». Ceux qui demeurent « à la Croix-de-Pierre, ou dans la rue devers Coquereaumont » — la rue des Capucins actuelle — doivent faire moudre au Moulin de Carville, à Darnétal.

Etaient encore exemptées de cette obligation de moudre aux moulins de la Ville, six boulangeries de Saint-Ouen qu'on appelle les *franches aires*. Pour surveiller l'entrée et la sortie des blés, le rang et l'ordre dans lequel chacun devait moudre, il existait un surveillant spécial, le *Clerc siégé des moulins*, qui exerçait cette fonction à l'Hôtel des Plaids de Robec, dans une vaste salle située dans la rue Eau-de-Robec et où fut aussi la Salle ou l'Hôtel des Libraires. Les bords du Robec étaient bien choisis comme siège de cette juridiction, car ce petit ruisseau a joué un rôle très important dans la vie industrielle de la cité, réunissant les Teinturiers et les Meuniers, comme le rappellent ces vers de Grisel :

Tinctorum utilitas hæc maxima, magna rotarum
Quæ populo Cereris spicea dona terunt.

En compensation des droits qu'ils possédaient, les meuniers de la Ville devaient de nombreuses gratifications à des personnes privilégiées, notamment à l'Archevêque au Chapitre, aux Echevins. Annuellement, ils donnaient quarante mines aux religieuses de Saint-Paul, soixante aux religieux du Mont-aux-Malades, quatre-vingts livres à l'abbaye de Saint-Ouen, dix sols au prieuré de Saint-Lô,

Digitized by Google

cinq livres à la Cathédrale. En plus ils devaient moudre gratuitement pour le gouverneur de la Ville, l'Archevêque, le Chapitre et pour les Echevins, auxquels ils offraient, à Noël, des chemineaux; aux Rois, des gâteaux; à Pâques, des norolles et en août, du pain de blé nouveau.

Cette banalité des moulins de Rouen eut de graves inconvénients. Par suite des obligations qu'elle imposait aux boulangers, en les forçant à entreposer leurs blés; elle entraîna souvent la hausse du prix des farines et du pain. Aussi ce droit fut-il supprimé par un édit de Louis XVI, en 1774, daté du jour même de son sacre. La Ville s'y opposa, prétextant qu'elle avait acquis ce privilège de saint Louis à titre onéreux. Elle demanda même qu'on lui fît remise de 12,747 livres qu'elle avait payés à l'aliénataire des octrois imposés sur la province.

On finit par s'entendre, et pour rémunérer la Ville de Rouen des revenus que lui rapportait ce privilège très ancien des moulins, on la déchargea de l'obligation de loger le Gouverneur, l'Intendant et le Prévôt de la Maréchaussée.

Le privilège de banalité supprimé, la propriété elle-même des moulins par la Ville devait disparaître à la Révolution. Du même coup que la banalité, disparut aussi la Corporation des mesureurs et porteurs de blé, qui compta plus de trente membres. Les porteurs avaient leur confrérie dite de Sainte-Avoye, en l'église des Augustins, ce qui s'explique par le voisinage des moulins sur le Robec. L'existence du *Four banal*, dans le même quartier, tient aussi à la même cause.

* * *

Tels sont les quelques souvenirs qu'il nous a été possible de réunir sur le Grand Moulin et sur l'organisation générale des moulins municipaux, qui ont dû tenir une large place dans l'histoire d'une grande ville comme Rouen, qui

Digitized by Google

fut, ne l'oublions point, pendant plusieurs siècles, une ville forte, éprouvée par les sièges, les investissements et le manque de vivres.

M. le Président remercie M. Georges Dubosc de son intéressante communication. Il compte, d'ailleurs, l'illustrer par des planches, insérées dans le Bulletin, d'après les photographies qu'il avait fait exécuter pour l'album de la Commission.

La séance est levée à quatre heures un quart.

A. Tougard.

Digitized by Google

PRINCIPALES MATIÈRES DU BULLETIN

		Pages
I. —	Saint-Georges-de-Boscherville 3,	42
	Centenaire de l'abbé Cochet 5, 7,	38
	Ferronnerie 12,	25
II. —	Protection du Mont-Saint-Michel	16
	Eglise de la Heuze	18
	Respect des œuvres d'art 21, 41,	57
	Fontaine d'Aréthuse 22,	41
	Ornementations diverses 27,	39
	Eauplet : Souterrains et maisons 28,	48
	Gerville : Manoir	33
III. —	Passion de l'alignement	43
	Le négociant Th. Legendre	47
IV. —	Constructions antiques	59
	Reliures armoriées	63
	Monnaies et jetons ..... 7 à 9, 67, 69,	110
	J. de Quintanadoine	71
	L'attrait esthétique des églises	76
V. —	Eglise de Virville	79
	Vitraux 58,	82
	Documents sur le Canada	84
	Chêne d'Allouville 123,	132
	Fanum des Cateliers	130
	Vues d'églises 134, 145,	167
VI. —	Classement départemental supprimé	136
	Millésimes	139
	Anciens imprimeurs de Rouen	144
VII. —	Propositions de classement à l'Etat	164
	Le grand Moulin de Rouen et son Grenier	172

Digitized by Google

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA SEINE-INFÉRIEURE

PENDANT L'ANNÉE 1913

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 1913

Elle ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. G. Le Breton, vice-président ; M. le Préfet, président, excusé de ne pouvoir y assister.

Furent présents : MM. Auvray, C. Coche, Duveau, Garreta, Minet, Pelay, Ruel, Sarrazin, de la Serre, Vernier, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Costa de Beauregard, Delabarre, Poussier et G. Dubosc.

En ouvrant la séance, M. le Président se lève pour déplorer la grande perte qu'a faite la Commission au commencement de cette année dans la personne de son doyen d'âge et de promotion, Mgr J. Loth, que M. l'abbé Cochet y avait fait entrer en 1866. En ces dernières années il était assidu à nos séances, et M. Le Breton ne peut se défendre d'une légitime émotion en rappelant

Digitized by Google

qu'il était venu s'asseoir à ses côtés dans notre dernière réunion, et avait pu y défendre les intérêts archéologiques de Pavilly, paroisse qui avait eu les prémices de son ministère. « Aimable, ajoute le président, bienveillant, accueillant, sympathique à tous : véritable ange gardien de la population si digne d'intérêt réunie sous sa houlette pastorale », il laisse après lui « un souvenir très précieux », dont nous aimerons à nous inspirer.

Nous avons eu heureusement, depuis, quelques compensations à ce deuil poignant. La décoration de M. Lormier est venue récompenser le zèle et l'activité que notre confrère témoigne si justement aux grands intérêts de l'agriculture de la région. Puis la distinction justifiée dont M. Jacquelin a été l'objet, ne peut nous laisser indifférents après tous les soins dont il entoure les albums et les archives de la Commission. — M. Jacquelin se trouvant alors dans la salle, des applaudissements soulignent ce juste hommage du président.

« Serrons les rangs », conclut-il ; et, dans la lutte pacifique pour le maintien des traditions artistiques, pour la protection de nos richesses archéologiques, redoublons nos efforts pour répondre aux vues qui ont inspiré l'établissement de la Commission.

Le procès-verbal de la dernière séance (20 décembre 1912) est lu et adopté sans observations.

M. de Vesly insiste sur les remarques qu'il a faites à propos de Radicatel. De son côté, M. Garreta fait remarquer que ce village est surmonté

Digitized by Google

du lieu dit « Le Catelier » ; en sorte que l'origine de son nom semble bien être *Radix castelli.*

Sur quoi M. le Président relève l'étrange déformation du nom le plus historique de nos origines normandes. Il a plu à Dudon de Saint-Quentin de latiniser, pour les besoins de son histoire, le conquérant de notre province, en l'appelant *Rollo.* Sous cette forme, il est profondément inconnu dans les pays scandinaves, où il est toujours nommé *Rolf*, de la même famille que *Rodolphus* et Raoul.

Correspondance imprimée. — Trois publications seulement en forment le dossier : *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, 1911 ; vol. XXXIV, in-8°, Bourges, 1912 ; — *Société de l'Orne*, Bulletin XXXII, 1, Alençon, 1913 ; — *Antiquaires de la Morinie*, Bulletin 244 ; 1912, 4. St-Omer, 1913.

Supplément à l'ancien classement ministériel. — M. le Président revient sur cette importante question. Il présente quelques feuillets imprimés, qu'il suffira de remplir et qui assureront l'uniformité de rédaction. Il reprend quelques idées précédemment émises sur les meilleures conditions de cette opération considérable.

M. Vernier met sur le bureau un feuillet in-8°, type adopté par le ministère. M. Le Breton estime que le format in-4° est plus commode à consulter et d'une conservation plus sûre. Après quelques réflexions, il est décidé que l'envoi à Paris se fera sur le format officiel, mais que la minute à déposer dans les archives de la Commission demeurera

Digitized by Google

conforme à nos feuilles d'essai. On s'occupe également des meilleures conditions de la couverture.

Quant à l'ordre du classement, M. de Vesly est d'avis de commencer par les églises, puis d'y ajouter le mobilier, spécialement pour les objets susceptibles de disparaître.

M. Pelay s'inquiète des croix de cimetière et des calvaires de carrefour. A quoi on répond que des mesures ont été déjà prises en leur faveur.

Collection Dubus, à Neufchâtel. — M. le Président a reçu la semaine dernière, de M. A. Dubus, ancien économe de l'hospice du Havre, aujourd'hui retiré à Neufchâtel, une lettre qui lui offre pour le Bulletin une liste en quatre grandes pages in-4° des antiquités recueillies par feu Courtin, photographe et bibliothécaire de Neufchâtel ; elles ont maintenant enrichi les belles suites archéologiques formées au Havre par M. Dubus.

La Commission ne croit pas à propos d'imprimer intégralement cet inventaire, si intéressant qu'il puisse être, ne fût-ce que pour éviter un précédent. Le secrétaire jugerait du moins utile d'insérer au procès-verbal les noms de lieu ; et M. G. Le Breton lui confie le soin de tirer le meilleur parti possible de l'obligeante communication de M. Dubus, qui méritera une place honorable dans les archives de la Commission (1).

(1) M. Dubus a d'ailleurs fait ses preuves l'an dernier. La Société géologique de Normandie a reçu de lui un important travail sur l'*Epoque du Bronze*, dont elle a fait un extrait de 55 pp. avec carte et 6 pl. dont plusieurs doubles. (Nos archives en doivent un exemplaire à M. Deglatigny.)

Digitized by Google

Son cabinet doit être l'un des plus riches du département en antiquités préhistoriques. Car les récoltes de M. Courtin y ont fait entrer deux cent trente objets appartenant aux époques paléolithiques, néolithiques et à l'âge du bronze. Une quarantaine de localités se partagent l'honneur de ces découvertes.

La capitale brayonne en revendique cent dix pour sa part. Elle a fourni aussi de nombreux produits céramiques des six derniers siècles (environ 200 pavés) et un dessin de son château fortifié, avec un grand nombre de photographies des monuments de la ville et des environs, châteaux, manoirs, etc.

Voici les autres communes où M. Courtin récolta des vestiges préhistoriques : Aumale — Bellozane — Bosc-Geffroy — Bouelles, très riche — Bully — Bures — Campneuseville — Conteville — Esclavelles — Forges — Fresnoy-en-Val — Gaillefontaine — Gournay — Haussez — Londinières — Lucy — Mesnières — Mesnil-Mauger — Montrôty — Montérolier — Nesle-Hodeng — Quiévrecourt — Sainte-Geneviève — Saint-Germain-d'Etables — Saint-Saëns (au Thil) — Saint-Saire — Vieilles-Landes — Vieux-Rouen — Entre Saint-Vaast et Arques.

Céramique : Série de vases à bossage (Esclavelles), encriers, bénitiers, vases pharmaceutiques.

Numismatique : Monnaies romaines, françaises, provinciales, etc., en certaine quantité ; quelques cachets de communauté, un cachet de la com-

Digitized by Google

mune de Maintru (à Saint-Valery-sous-Bures), un faisceau d'armes.

Mélanges archéologiques : Superbe plaque de cuivre relatant la consécration de la chapelle de l'abbaye d'Auchy, près Aumale. — Inscription commémorative de la consécration de la chapelle du manoir de Tourpes, à Bures — ce n'est qu'un fragment, dont l'autre moitié serait, dit-on, chez M. Cahingt, à Londinières (V. Bulletin de 1912, p. 9). — Plan sur parchemin (0,86 × 0,70) daté des 6 et 17 août 1601, de la Grande et de la Petite Bataille, lieux dits voisins de Gaillefontaine. On y a dessiné les restes du vieux château de ce bourg. Nombreux fossiles du Port-Londien, recueillis surtout au Mesnil-Mauger ; râpe à tabac en ivoire sculpté, etc., etc.

Auparavant, M. Dubus avait déjà grossi sa propre collection des épaves locales préhistoriques et archéologiques rencontrées à Neufchâtel et à Gournay par M. Achille Hoart, avec ses cahiers de notes locales. Il considère comme un devoir de faire connaître ce que sont devenus tous ces souvenirs présentant quelque intérêt pour la région.

La très longue énumération que l'antiquaire de Neufchâtel a pris la peine de nous adresser amène M. le Président à déclarer qu'il considère comme une tâche extrêmement difficile une classification parfaitement méthodique de pièces préhistoriques.

Il se demande si les pièces coupées que les fouilles rencontrent parfois, ne sont pas un simple expédient d'hommes peu fortunés qui veulent

Digitized by Google

diminuer de moitié la valeur de leur ex-voto. N'a-t-on pas vu nos quêtes d'église rendre un ou des liards sur le sou qui tombait dans le plat des pauvres ?

Porche de l'église de Beuvreuil. — M. de la Serre en offre à notre album un charmant dessin qu'il a exécuté assez récemment. Il l'accompagne de cette description :

« Je voudrais appeler l'attention de la Commission sur un petit monument fort modeste dans ses dimensions et son architecture, mais qui est cependant digne d'intérêt : c'est le porche de l'église de Beuvreuil.

» Beuvreuil est une ancienne paroisse supprimée à la Révolution ou depuis, et réunie à la commune de Dampierre-en-Bray. Elle a conservé son église qui a été construite au XIe siècle, mais fort remaniée aux XVIe et XVIIe. Un porche en bois et maçonnerie est accolé au portail ouest ; il est ouvert sur trois faces et couvert d'un toit à deux rampants, encadrant, sur le pignon, une ogive dont le tympan est entièrement occupé par une sorte de mosaïque formée de briques ou de tuiles émaillées coloriées en noir, en jaune et en vert clair. Ces tuiles se présentent par leur tranche et sont disposées par série alternativement dans le sens vertical et le sens horizontal, de manière à former des espèces de zigzags.

» De petits murs à hauteur d'appui entourent les trois faces du porche et présentent le même décor en tuiles vernissées, noires, jaunes et vertes.

» La charpente est encore bonne, mais la ma-

Digitized by Google

çonnerie est fort dégradée. Il serait regrettable de laisser dépérir ce joli monument de la fin de l'époque ogivale, et que je crois presque unique en son genre.

» J'ai essayé de reproduire la physionomie de ce carrelage dans le dessin ci-joint, que je suis heureux d'offrir à la Commission. »

« *Les Amys du Vieux Dieppe* ». — Leur président, M. C. Coche, offre à nos archives leur premier Bulletin qui vient de paraître. Les documents sur le Canada, communiqués par notre collègue M. Cahingt, ont singulièrement intéressé les lecteurs. Puis M. Coche nous console un peu de l'absence de notre autre confrère M. Costa de Beauregard, en nous offrant un aperçu de la belle conférence que ce savant antiquaire a donnée au Vieux Dieppe sur d'importantes découvertes qu'il a faites dans l'Ariège. M. Coche loue enfin avec complaisance les belles séries archéologiques qu'il a empruntées à ses vitrines de Sainte-Foy pour la satisfaction des Dieppois.

M. de Vesly fait alors les cinq communications suivantes :

I. — *Noms de Potiers gallo-romains.* — Quoique les fragments de poterie portant des sigles que M. Desloges m'avait demandé de déterminer, n'aient pas été recueillis dans le département de la Seine-Inférieure, leur connexité avec des vases portant les mêmes marques et déposés au musée de Rouen m'engage à vous entretenir de ces découvertes.

Elles furent faites à Rugles, localité du département

Digitized by Google

de l'Eure, traversée par un chemin perré et citée comme ancienne par Charpillon (1).

M. Desloges, qui fouille et observe depuis vingt-cinq ans les terrassements exécutés dans son pays natal, vient encore d'affirmer l'existence de Rugles à l'époque proto-historique et gallo-romaine, par la découverte de silex taillés, de puisards, de fossés, de glacis qu'il a reconnus au lieu dit « Enclos de La Bove ». Des débris de vases, avec marques de potiers, précisent encore davantage la période de la Gaule romaine.

Le plus grand des fragments soumis à mon examen est un grand bol à figures en relief et à métopes, classé par M. J. Déchelette sous la forme 37. (Pl. IX, n° 3 (2).

Le sigle du potier PATERNVS occupe le milieu du fragment et est placé au-dessous d'un demi-médaillon sur lequel se voit un cygne nageant. A la gauche, un génie ailé, puis un personnage s'avançant vers le motif central. Celui-ci, avons-nous dit, comporte un demi-médaillon et le nom écrit en relief et en rétrogradant.

A la droite, un génie ailé dans la même attitude que celui de gauche et un guerrier combattant.

Le nom du potier PATERNVS est depuis longtemps connu. Déjà, en 1860, M. de Caumont (3), empruntant une citation au mémoire publié par M. Hucher dans le *Bulletin monumental* (4), le considérait comme un fabricant de moules. M. J. Déchelette semble confirmer cette opinion par les tableaux publiés dans son ouvrage sur les vases ornés de la Gaule romaine (5), où il donne douze moules connus de ce potier, dont onze à Lezoux. Plus de deux cents pièces déposées dans les musées de France, d'Angleterre, d'Allemagne et d'Italie (5).

Le second vase porte la marque MICIO FECI° (*sic*). Le

(1) *Dictionnaire du Département de l'Eure*, p. 727.

(2) *Les vases ornés de la Gaule romaine*, T. I.

(3) *Abécédaire d'archéologie*, 2e édition, Ere gallo-romaine, p. 564.

(4) *Bull. monumental*, T. XXVI, p. 567.

(5) *Op. cit.*, p. 175-199.

Digitized by Google

Musée de Rouen possède le fond d'un grand bol ayant le même sigle, mais cependant avec une légère variante MICCIO. F. (1), le nom du potier est écrit avec deux C et la lettre F pour le mot FECI°.

On ne saurait s'attarder à cette différence d'orthographe, car le pottier MICCIVS a des produits de sa fabrication exposés dans de nombreux musées et présentant de nombreuses variations de son sigle (2). Ce qu'il faut retenir de la découverte de M. Desloges, c'est qu'elle indique une nouvelle collection renfermant le nom de MICIO suivi de l'abréviation FECI° et atteste de nouveau l'antiquité de Rugles (Eure).

II. — *Cimetière franc de Blengre.* — Voici l'exposé des découvertes faites dans le cimetière franc de Blengre (commune du Bourg-Dun), dont la Commission a déjà été informée.

On se rappelle que cette nécropole fut trouvée en extrayant des cailloux pour l'entretien des routes environnantes. Les ouvriers n'attachèrent que peu d'importance à la découverte et se contentaient de céder à bas prix les objets qu'ils recueillaient. C'est par M. Lecellier, d'Yvetot, que le Directeur du Musée d'antiquités connut les faits et qu'il s'empressa de faire une première récolte, laquelle comprenait : une grande épée, des francisques, des scramasaxes, un G. B. et un morceau de poterie avec le sigle.

La carrière cessa d'être exploitée : mais, aujourd'hui, elle est de nouveau livrée aux ouvriers, et c'est à la diligence de M. Jacques, instituteur à Sotteville-sur-Mer, que je dois les objets que j'ai l'honneur de placer sous les yeux de mes collègues de la Commission :

1° ARMES. — Il a été recueilli, depuis la réouverture

(1) Provient de la collection Thaurin, aujourd'hui au Musée de Rouen. — A été recueilli en 1859, lors du percement de la rue de l'Impératrice, aujourd'hui rue Jeanne-d'Arc.

(2) *Corpus inscr. lat.*, T. XIII, Vascula gallica, p. 292.

Digitized by Google

du chantier, deux francisques : l'une à talon et à taillant recourbé ; l'autre se rapprochant de la cognée du bûcheron.

Ces types se sont déjà rencontrés plusieurs fois dans le département et récemment au Fontenil (1).

Un scramasaxe, c'est le seul à signaler aujourd'hui, quoique les couteaux aient été trouvés en nombre à Blengre, mais ils ont été dispersés par les ouvriers.

L'arme la plus curieuse est la lance ou plutôt l'épieu, semblable à celui trouvé à Parfondeval et signalé pour la première fois par l'abbé Cochet (2) et depuis trouvé plusieurs fois dans notre département et à Charleval (Eure).

Les Francs de la région auraient donc possédé cet armement spécial.

2° Objets d'habillement ou d'équipement. — Plusieurs boucles de ceinturon ont été recueillies par M. Jacques : elles sont en bronze et du type dit à queue de poisson. Leur ornement se compose de mappes et des rivets d'attache. Pour l'une d'elle, cependant, « l'œil de perdrix » est tracé sans symétrie apparente sur la contre-plaque.

Une plaque en fer pour ceinturon a été également trouvée : mais, ainsi que tous les objets de même métal, l'oxydation a produit des boursouflures et chassé les incrustations d'argent des alvéoles les renfermant.

Le grand intérêt des découvertes de Blengre consiste selon nous dans la fibule styliforme avec olive : elle mesure 0m155 de longueur (fig. I). Il en a été trouvé de

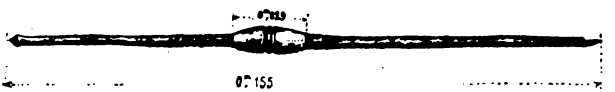

semblables à Monteau-le-Neuf : mais je ne crois pas qu'il en ait été encore rencontré dans notre départe-

(1) *Bull. de la Comm. des Antiq.*, T. XV, page .
(2) *La Seine-Inférieure hist. et archéol.*, p. 355.

Digitized by Google

ment ; et cette découverte se complète par le crâne du sujet auquel avait appartenu le bijou.

3° Vases. — Quatre vases, dont trois d'une poterie de ton gris clair et le quatrième d'un ton noir, sont à signaler. Leur dimension en hauteur varie entre 77 et 98m/m; la longueur de leur circonférence, prise au saillant du profil, qui est en carène, sont respectivement . 0m230, 0m315, 0m360 et 0m440. Le vase le plus caractérisé est celui de ton gris, de 0m38 de hauteur, dont le profil est ferme et dont la panse est décorée de petits carrés tracés à la molette.

Il a été également trouvé un chandelier de fer ; mais cet objet est-il de l'époque franque ? Je ne le crois pas. Dans tous les cas, il faudrait que sa position dans la terre soit bien déterminée, car il a existé à Blengre, au Moyen-Age, une léproserie. La torche ou chandelle, très probablement obtenue avec de la filasse et de la résine, ainsi que j'en ai vu l'usage en Bretagne, dans les environs de Redon, peut être du XIIIe ou du XIVe siècle.

Le résumé des découvertes faites récemment à Blengre est nécessairement sommaire, car il est impossible d'apporter de la précision dans une description faite sur le gisement d'objets retirés au hasard par des ouvriers souvent peu scrupuleux. Aussi, je me propose de me rendre aux beaux jours à Blengre pour déterminer et étudier l'emplacement de la nécropole franque. Je me suis déjà assuré, avec le concours de M. Jacques, l'appui de M. Chatain, maire du Bourgdun, qui s'applique à éviter la dispersion des objets sortis de la carrière et en possession des ouvriers.

III. — *Inscription obituaire de Jean Lonoy.* — Il y a peu de mois encore, se voyait au n° 109 de la route nationale, dans la traverse de La-Mivoie, une petite métairie. La mode a fait transformer la ferme en habitation bourgeoise, en villa selon le terme consacré. Pour opérer ce changement de décor, des travaux ont été effectués. La cour, formée par un remblai réunissant la

Digitized by Google

route au verger joignant la Seine, a vu sa pente, diminuée, adoucie. Un parterre est venu égayer de ses fleurs la partie centrale. C'est en dressant le terrain, en le creusant pour les plantations, que la pierre *obituaire de Jean Lonoy* a été trouvée au milieu d'autres décombres.

Cette pierre mesure 0m75 de long sur 0m38 de hauteur et une épaisseur moyenne de 0m07 ; cette dimension est irrégulière, la pierre retournée a dû servir de marche avant de tomber dans le remblai d'où elle a été retirée.

L'inscription qu'elle porte, écrite en seize lignes et en beaux caractères gothiques du XVe siècle, est ainsi conçue :

En cheste église de St Denis de Rouen devant l'autel St Pierre gist Joh. Lonoy, jadis bourgeois de ladite ville qui trépassa l'an mill CCCC..... *lequel Lonoy bailla, etc.*

On remarquera que le millésime datant le décès n'est pas complet. A quelle cause faut-il attribuer cette absence ?.... Je ne serais pas loin de croire que l'obituaire de Jean Lonoy ne fut jamais placé : car, si nous consultons Farin, cet historien rapporte : « Que l'église » St-Denis fut entièrement brûlée par l'incendie de 1203, » qui détruisit une partie du quartier de la Vieille-Tour. » Elle fut vite réparée, lorsqu'un second incendie, arrivé » l'an 1210, la consuma entièrement. Elle demeura très » longtemps dans cette fâcheuse situation, ajoute l'écri» vain rouennais ; et, ce ne fut qu'en l'an 1508 que l'on » commença d'édifier cette église *tout de neuf*, sur ses » anciennes ruines. On y travailla dès le mois de jan» vier. »

IV. *EGLISE St-NICAISE DE ROUEN.* — Grand tableau *de Guillaume Baudouin.* — L'Eglise St-Nicaise de Rouen, l'une des plus pauvres de la ville, possède plusieurs grandes toiles de l'Ecole française du XVIIe siècle, que nos collègues, MM. Deglatigny, Garreta, ainsi que moi, nous remarquâmes lors de la visite de classement des objets d'art, opéré le vendredi 21 janvier 1908.

Digitized by Google

Les six tableaux placés contre la muraille de la grande nef sont :

Côté sud : 1° Grand tableau carré représentant l'*Adoration des Mages ;*

2° Tableau en hauteur ayant pour sujet les *Noces de Cana ;*

Côté nord : 3° Grand tableau en hauteur : *La Présentation au Temple ;*

4° *La Pentecôte ;*

5° Tableau toujours en hauteur représentant l'*Adoration des Mages ;*

6° *Jésus enfant au milieu des Docteurs.*

Tous ces tableaux sont curieux. C'est ainsi que dans l'*Adoration des Mages* on observe qu'un des rois porte un manteau rouge, tandis que l'autre est revêtu d'un manteau bleu foncé avec broderies d'or. Le mage Balthazar est remarquable.

Le tableau de *la Pentecôte* est également très curieux. Il porte dans l'angle inférieur de droite les armes du donateur, qui l'aura offert à une de nos églises ou couvents désaffectés. Cet écusson est d'azur à 3 écus d'argent plein, à la fleur de lis en abîme.

Dans la toile sur laquelle *Jésus* est représenté *au milieu des Docteurs,* on croit reconnaître, ainsi d'ailleurs que dans le précédent, des personnages, notamment des portraits de conseillers au Parlement. Cependant, le fait le plus intéressant de ce dernier tableau, c'est qu'il porte à l'angle inférieur droit la signature de l'artiste F ou G ? *Baudouin fecit, 1644.*

M. Gruzelle a bien voulu me signaler cette particularité et je me suis livré à quelques recherches avec l'aide de M. Schneider, professeur d'histoire de l'Art à la Faculté de Caen. En voici les résultats :

Bénézit, dans son Dictionnaire (1), indique qu'un peintre, *Guillaume Baudouin,* travaillait à Caen au

(1) *Dictionnaire des Peintres, Sculpteurs, etc...* (Roger et Chernoviz, 1911).

Digitized by Google

XVIIe siècle, et serait mentionné dans les archives de cette ville de 1614 à 1622.

Le Dictionnaire des Peintres d'Isabelle Errera, le dernier venu (1), donne bien deux artistes du nom de Baudouin (Guillaume et Mathieu), tous deux vivant au XVIIe siècle, mais sans aucune indication autre que celle lue dans Benezit.

Isabelle Errera renvoie à propos des Baudouin à l'*Allgemeines Lexikon der bildenben Kiünstler*, de Thieme de Becker, où elle a pris leur nom. Mais le Lexikon n'est possédé, ni par la bibliotheque de la Faculté de Caen, ni par celle de la ville de Rouen.

M. Schneider, pour s'assurer si les Baudouin étaient Caennais, a fait appel à l'érudition des archivistes et des bibliothécaires de la ville, sans obtenir plus de résultats que ceux négatifs constates en feuilletant les ouvrages de Benet (2), du Marquis de Chennevières (3) et les Bulletins de la Société des Beaux-Arts de Caen.

Les notes biographiques sur le peintre G. Baudouin, l'auteur du tableau *Jésus au milieu des Docteurs* de l'église St-Nicaise, sont ainsi fort incomplètes. Il ne m'en a pas moins paru intéressant de signaler un nom à peine connu et retrouvé grâce à la signature d'un tableau.

D'ailleurs je me propose de poursuivre mes recherches avec le concours si dévoué et empressé de MM. Gruzelle et Schneider.

M. de Vesly termine ses communications par la mention de cette découverte faite à Sotteville-sur-Mer :

V. — *Médaille de Turenne.* — Il a été frappé peu de médailles du grand capitaine, qui, avec Napoléon, par-

(1) Pihan de la Forest, *Catalogue des poinçons, etc... du Musée monétaire*, Paris, 1835.

(2) *Trésor de Numismatique*, Les médailleurs français... Pl. XXII, fig. 9, page 21.

(3) *Ibidem*. Pl. XVI, fig. 2, page 15.

Digitized by Google

tage les honneurs de la chapelle des Invalides. Un coin, dû à Auguste, commémore la translation des cendres de Turenne, d'abord déposées à Saint-Denis par ordre de Louis XIV. Cette médaille dite des *Honneurs rendus à Turenne*, porte en exergue : Sa gloire appartient au peuple français ; au R/. Translation, etc... par les ordres du premier consul Bonaparte, le 5e jour complémentaire an VIII, 1re année du Consulat (1).

Une autre médaille est celle gravée par Bernard, où le buste du Maréchal de Turenne occupe le droit et dont le R/. montre un arbre chargé de couronnes que frappe la foudre, avec cette inscription : NON LAVRI MILLE TVENTVR, et la date M. D. C. LXXXIII, allusion à la tradition antique qui prétendait que le laurier n'était jamais atteint de la foudre.

Enfin, la troisième médaille est celle communiquée par M. Jacques, instituteur à Sotteville-sur-Mer. Cette médaille de bronze, de 0m030 de diamètre, a été trouvée, en 1870, dans les racines d'un arbre abattu sur la propriété de M. Simon, maire de Sotteville-sur-Mer. Elle porte a l'A/. le buste à gauche de Turenne, couronné de lauriers : sous le bras on lit HAMERANVS, nom du graveur, et en exergue l'inscription PR. HENR. A TVR. R. V. VIC. TVREN., qui se complète ainsi : *Princeps Henricus a Turr. Arverniaca, Vicecomes Turennii.* Au R/. les trois figures symboliques de la Valeur, de l'Honneur et de la Justice, avec les mots VIRTVS, HONOS, ÆQVITAS.

La découverte de cette médaille méritait de ne pas rester ignorée, et il faut remercier M. Jacques de l'avoir fait connaître.

Hommages par M. Poussier. — M. Vernier offre ensuite, de la part de M. Poussier, à notre album la photographie d'une porte latérale de l'église de La Cerlangue, donnée en 1866 par le curé, l'abbé Hattenville, à notre ancien collègue M. Brianchon. M. Poussier offre aussi au musée départe-

Digitized by Google

mental deux monnaies trouvées à Gouy. M. de Vesly en fait la détermination suivante : l'une est un M. B. de Tibère, et porte au revers l'autel de Lyon. Elle aurait été frappée dans cette ville en 762 de Rome, 10 de J.-C. L'autre est un G. B. d'Antonin. Au revers SALVS AUG. S. C. La Santé debout nourrissant un serpent enroulé autour d'un autel, et tenant un gouvernail posé sur un globe (893-896 ; de J.-C. 140-143). Les deux pièces sont déclarées communes par Cohen (1).

Notes diverses. — Enfin le secrétaire prolonge un peu la séance, sur la sollicitation réitérée de M. le Président qui l'encourage à épuiser un petit dossier de notes réunies en ces dernières années. Néanmoins, la plus développée reste au fond de l'enveloppe avec cinq lignes empruntées à la *Revue des Questions historiques.*

Anciens tableaux d'église à Rouen. — Les cartons de Haillet de Couronne conservent une note, qui semble être autographe. Notre confrère M. G. Dubosc a conseillé au secrétaire d'en prendre la copie que voici :

« Dans l'église S.-Patrice à Rouen, il y a huit tableaux de Martin de Vos. Sçavoir si on pouroit les acheter. Ce seroit un grand coup. On pouroit proposer deux louis de chaque. Ils sont couverts de poussière. » M. Dubosc croit que quatre de ces

(1) H. Cohen, *Description des monnaies frappées dans l'Empire romain*, I, 125, n° 45 ; II, 385, n° 778 (1re éd.).

Digitized by Google

tableaux sont au musée de Rouen. Ils représentent l'histoire d'Abraham.

« Dans l'église S.-Pierre à Rouen (laquelle ?), un beau tableau de Legnenion, copie d'après Rubens. M. Descamps père en a offert huit louis. Sçavoir si par la suite on ne poura pas l'acheter. Il vaut bien vingt-cinq louis. Il y aurait peu de chose à y faire : le décrasser et le nourir un peu. »

Jusqu'où sait s'ingénier l'imagerie populaire. — Un prêtre, originaire des environs de Rouen, a communiqué au secrétaire une feuille de marronnier (0,22 × 0,105) peu banale, sinon absolument unique.

Sur cette feuille, encore bien verte, on a gravé un Napoléon Ier à cheval. Plus ou moins artistique, cette œuvre se recommande non moins par son âge que par son procédé, puisqu'elle doit être plus que séculaire : car ce ne furent assurément pas la retraite de Russie ni les désastres ultérieurs qui l'inspirèrent.

Rouen. — Son importance intellectuelle au XVe *siècle.* — Au conseil de la Société de l'Histoire de Normandie qu'il présidait exceptionnellement, M. Emile Picot, membre de l'Institut, a fait, le 27 mars 1911, une déclaration que la Commission des Antiquités a presque le devoir d'enregistrer, parce qu'il s'agit d'une conclusion qui n'est pas déduite de documents écrits (car on l'eût formulée depuis longtemps), mais surtout de l'étude des œuvres artistiques et des monuments archéologiques, qui se perfectionne chaque jour.

Digitized by Google

Donc, M. Picot estime qu'au XVe siècle la véritable capitale intellectuelle de la France n'était pas encore Paris, mais bien notre ville de Rouen. On ne saurait opposer à ce sentiment le préjugé naturel du *Rien n'est si beau que mon hameau*, puisque le savant académicien n'est pas né à Rouen. M. G. Le Breton se plaît à louer la méthode de travail de M. Picot qu'il a pu apprécier sur ses matériaux ; et, en effet, dans l'allocution adressée à M. Picot lors de l'assemblée générale de l'Histoire de Normandie, notre très regretté Mgr Loth a pu parler de trois cent mille fiches.

D'ailleurs, comme l'a remarqué M. J. Guiraud, l'éminent professeur de Besançon, Paris ne comptait au XIIIe siècle que quarante mille habitants environ.

A propos de l'archéologie préhistorique. — Affirmations odieuses. — Dans le *Bulletin de la Société de Géographie* de Paris, M. Martel a remarqué, le 15 août 1909, que l'industrie des Australiens actuels continue à façonner des objets éolithiques, paléolithiques et néolithiques. Et l'Egypte donnerait lieu à des conclusions semblables.

Là-dessus, un travailleur, agacé par les exagérations de certains archéologues, s'est avisé de définir la préhistoire : une science sans documents et sans chronologie. Plus laconiquement, Mommsen l'appelait « la science des illettrés ».

Il y a quelques semaines, disait l'*Univers* du 12 mai 1912, à Ipswich (Angleterre), a été trouvé

Digitized by Google

un squelette humain de l'époque glaciaire, en tout semblable aux squelettes modernes.

Rapport des anciennes monnaies avec les monnaies actuelles. — Voici une équivalence bien extraordinaire, donnée par un érudit tout à fait compétent :

Vers le début du VIe siècle, M. P. Allard évalue à 1.800 francs les « vingt sous » cités par le concile d'Agde (*Revue des Questions hist.*, XCI, 9). Il ajoute que ce capital suffisait alors apparemment à la subsistance d'un travailleur. Voilà qui trouble toutes nos idées.

Et ce qui n'est pas pour les éclaircir, c'est qu'en 1876 on a cru que la monnaie au commencement du XVe siècle devait se multiplier par six pour être ramenée au taux actuel (F. Lecaron, *Essai sur les Travaux publics de Paris*, p. 37) ; tandis que, quatre-vingts ans plus tard, Deville évalue à une dizaine de francs la valeur de la livre tournois (*Comptes de Gaillon*).

Dans un discours à la Société de l'Histoire de France (1885), M. L. Delisle estimait qu'en 1401, la somme de 4.600 francs représentait en valeur intrinsèque, 45.000 francs d'aujourd'hui.

A en croire l'abbé de S.-Pierre, en 1223, sous Louis VIII, le marc d'argent valait 50 sous, au lieu qu'il vaut présentement 50 livres. Sur ce pied-là, 100 sous valaient 100 livres d'aujourd'hui.

On fait remarquer que l'article *Monnaie* de Du Cange contient sur ces difficiles questions d'utiles renseignements. Sur quoi le secrétaire

Digitized by Google

aimerait à voir instituer des comparaisons entre l'édition originale, les additions de D. Carpentier, comme aussi les évaluations des dernières réimpressions ; enfin le pouvoir de l'argent au commencement du XXe siècle avec celui de 1850. Le problème n'en serait sans doute guère simplifié (1).

Les balcons, objets de luxe. — Certains aménagements de nos demeures, imaginés pour la commodité et l'agrément des habitants, se transformèrent bientôt en motifs de décoration, en sorte que souvent l'utilité fait place au luxe.

La philosophie de cette évolution plutôt fâcheuse est tout entière dans cette phrase qu'une lettre de Bossuet adressait, le 19 septembre 1686, à son abbesse de Faremoutiers :

« Quant au balcon sur lequel vous souhaitez que je vous fasse réponse, je vous dirai franchement que ces ornements mondains ne conviennent pas à la simplicité d'un monastère, et que vous ne les devez pas souffrir. » (*Correspondance*, III, 306. Paris, 1910 ; in-8°).

Ainsi les religieuses ne purent prendre le frais à leur aise sur une œuvre artistique, comme elles l'eussent fait sur un simple couloir en planche.

Morgny. — Inscription commémorative. — Le secrétaire s'est vu communiquer par un confrère

(1) Il y a longtemps qu'il sollicite ici la curiosité. On en a la preuve par le petit mémoire de l'Anglais J. Selden sur l'évaluation des monnaies grecques et romaines, qui fut imprimé à Rouen vers le milieu du XVIIe siècle ; et ce fut sur l'impression rouennaise que se fit la quatrième édition donnée en 1682.

Digitized by Google

la copie d'une inscription qui se lit dans une chapelle du XVIIIe siècle, élevée pour remplacer celle que la *Géographie de la Seine-Inférieure* signale comme détruite.

Ce petit monument épigraphique présente cet intérêt particulier qu'il détermine le nom correct du hameau, défiguré souvent en *Mondétour*. L'altération, du reste, n'est pas récente, puisqu'elle se trouve déjà dans Cassini, au moins en son dernier tirage. La forme exacte se lit au XVe siècle.

L'AN DE GRACE MDCCXXXI
LE 10e JOUR D'AVRIL
S. M. LOUIS XV ÉTANT ROY DE FRANCE
ET DE NAVARRE
MGR LOUIS DE LAVERGNE DE TRESSAN
PRIMAT DE NORMANDIE, ARCHEVESQUE DE ROUEN,
CETTE CHAPELLE
CONSTRUITE EN MDCCXXX
PAR MESSIRE PIERRE DU VAL, SEIGNEUR DE MAUDÉTOUR
A ESTÉ BÉNITE,
DÉDIÉE A SAINTE MARGUERITE
ET LA PREMIÈRE MESSE Y A ESTÉ CÉLÉBRÉE
PAR MAISTRE LE BAILLIF, PRESTRE,
DÉLÉGUÉ PAR LEDIT SEIGNEUR ARCHEVESQUE DE ROUEN.

La seigneurie de Maudétour (que le savant éditeur n'a pu localiser) se lit en effet (*Bulletin de l'Histoire de Normandie*, XI, 227), en 1496, dans l'énumération des biens de Jean d'Estoutteville, seigneur de Torcy, qui fut l'un des personnages notables de son temps.

Digitized by Google

Inscriptions et Sentences. — M. le chanoine Lachèvre, doyen du Chapitre et ami du secrétaire, a eu l'heureuse inspiration de lui faire lire un petit recueil de sentences épigraphiques qu'il tient de feu M. Coache, artiste horloger, rue Beffroi, à Rouen.

Une intéressante conclusion s'en dégage tout d'abord. Il n'est jamais hors de propos d'examiner soigneusement ces vestiges du passé, quoiqu'ils aient fait l'objet de maintes investigations : car il semble bien que personne n'ait encore relevé les textes qui sont offerts aujourd'hui à la Commission.

I. — Fontaine S.-Filleul à l'Hôtel-Dieu

1. *Potum cibumque ministrat.*

Faut-il supposer que la fontaine faisait alors tourner un petit moulin ? Ou est-ce que l'eau en était si bonne qu'elle réconfortait ses buveurs ?

2. *Hic dispensat aquas sanis ægrisque salubres*
Nympha latens ; lateant sic tua dona, monet.

Cette morale imprévue nous charme. Il faut que la place ait manqué, pour que le graveur se soit avisé de couper ce distique en trois lignes.

II. — Moulin de S.-Ouen

Plaque de cuivre trouvée à la démolition

On y semble avoir encore été à l'étroit. Notons en outre la mutilation et l'incorrection du beau vers d'Ovide :

Digitized by Google

3. *Quid mollius undâ ?*
Dura [tamen] molli saxa cavantur aquâ.

Autre accident aux deux hexamètres suivants, dont le premier mot (*Quam* ou *Ut* ?) fait défaut :

4. *...Celeres validis, tardæ languentibus horæ :*
Afflictis lentæ, celeres gaudentibus horæ.

III. — Cadran solaire à l'église S.-Etienne-du-Rouvray :

5. *Oculis loquor tacens, moneo omni horâ.*

La pensée supplée à la poésie. La phrase est signée :

Fecit D. J. Letellier, 1769.

IV. — Sur une cuvette de montre :

6. *Te præsente, hora ruit ; te absente, monet.*

S'agit-il de cette vérité que nous ne connaissons le temps que par la mesure que nous savons en faire ? Ou ne serait-ce qu'une délicate flatterie au futur possesseur de la montre : « Avec vous, le temps passe trop vite ; sans vous, qu'il est long ! »

V. — Lycée de Rouen

7. *Hic labor, hic requies musarum pendet ab [horâ.*

Ce n'est guère moins banal que la dernière citation :

8. *Sic transit gloria mundi.*

Mais il en est une intermédiaire bien différente :

9. *Ultimam time.*
10. *Quod tunc, fac nunc.*

Digitized by Google

Bien que les deux lignes soient séparées par un filet, l'anonyme n'a-t-il pas voulu dire : « Mettez dès maintenant à profit les pensées de la dernière heure » ; (quel bonheur pour la France, si Louis XIV eût mis en pratique cet avis !) Autrement, le conseil a encore son prix : « Fais dès maintenant ce que tu es résolu à exécuter ».

VI. — Palais de Justice de Paris

11. *Machina quæ bis sex tam juste dividit horas,*
Justitiam servare monet, legemque tueri.

Les silencieux avertissements de l'horloge du Palais sont toujours utiles au public, et même aux juges.

12. *Petis quota hora sit?*
Dum petis, ipsa fugit.

Cette sorte de dialogue, et surtout cette remarque que la réponse ne sera plus l'instant où se posait la demande, laissent loin derrière elles le vers de Boileau :

Le moment où je parle est déjà loin de moi (1).

(1) On me pardonnera d'ajouter ici une maxime très remarquable (Joseph Scaliger, *Vie d'Ausone*, 1575) et tout à fait ignorée, malgré ses quatorze ou quinze siècles :

« L'homme heureux, ce n'est pas celui qui a ce qu'il désire, mais bien celui qui ne désire pas ce qu'il n'a point. »

Pour divertir quelques amis, il en fut fait ces jours-ci une application toute d'actualité, et la Commission sourit en l'entendant répéter. Mais tout ce qui se dit ne s'imprime pas, et le procès-verbal se défend de l'insérer : car ce serait s'aventurer sur un terrain que la Commission ne peut fouler.

Digitized by Google

Calvaire d'Oherville. — Le secrétaire croit à propos d'insérer dans l'album de la Commission le calvaire qui se voit à Oherville, au bord de la grande route de Cany. Ce n'est pas qu'il soit fort monumental, ni qu'il se recommande par son âge, puisqu'il n'a qu'environ trente-cinq ans. Mais il est remarquable par une particularité unique : c'est que, pour l'établissement de sa grille de clôture, il a été dessiné, forgé et monté par le curé de l'époque, M. l'abbé E. Ridel, depuis doyen de Boos et, aujourd'hui, supérieur de la maison de Bonsecours. Il a employé une année de ses loisirs à ce travail de ferronnerie, d'un développement d'une dizaine de mètres et dont la solidité ne s'est pas démentie.

M. le Président remercie les membres présents de leur excellent concours et lève la séance à quatre heures et demie.

Mais il retient près de lui les auteurs des dessins pour aviser en quelle proportion sera possible l'insertion de gravures qui rehaussent si heureusement l'intérêt des mémoires.

A. TOUGARD.

Digitized by Google

SÉANCE DU 25 AVRIL 1913

Elle ouvre à deux heures vingt, sous la présidence de M. Gaston Le Breton. M. le Préfet, président, s'excuse de ne pouvoir y assister.

Furent présents : MM. Auvray, Bouctot, Costa de Beauregard, de la Serre, G. Dubosc, Garreta, Lefort, Pelay, Ruel, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Coche, Coutan, P. Le Verdier, Poussier et Vernier.

Le procès-verbal de la dernière séance (21 février) est lu et adopté sans observation.

Correspondance imprimée. — Une dizaine de pièces en forment le dossier, savoir : *Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen*, Bulletin 1911 ; — *Comité hist... du Cher*, t. XXVI, 1912 ; — *Commission des Antiquités... de la Côte-d'Or*, Mémoires, 1911-1912 ; t. XVI, 2 ; — *Soc. d'Arch... de la Drôme*, Bull. 185 ; avril 1913 ; — *Soc. archéol. de Touraine*, oct.-déc. 1908 ; XVI, n° 8 ; — *Soc. archéol. de Nantes*, LIII, Bull. 1912, 2e semestre ; — *Soc... de l'Orléanais*, Bull. 203 ; t. XVI, 1912, 3 et 4 ; — *Soc. hist. et archéol. de l'Orne*, t. XXXII, 2e livr. ; — *Bull... de l'Auvergne*, 1912, 2 ; — *Soc. des Antiquaires de Picardie*, Bull. 1912, 3e et 4e trim. ; — *Société Jersiaise*, Bull. annuel, XXXVIII.

Digitized by Google

Echange. — M. Doucet, dont M. le Président a loué si justement naguère l'étonnante activité, fait aujourd'hui à la Commission une proposition plus honorable encore qu'avantageuse. Il sollicite comme une faveur l'envoi régulier de notre Bulletin en cours de publication avec les précédentes années disponibles, et sera heureux de mettre à notre disposition son répertoire et les autres recueils similaires qui pourront faire suite. Un vif et reconnaissant empressement accueille la proposition. Malgré de graves difficultés, nous possédons aujourd'hui la suite de son répertoire.

Correspondance manuscrite. — M. Dubus a bien voulu remercier M. le Président de l'accueil fait dans la précédente séance à son tableau statistique.

Ici seulement est donnée lecture de l'excellente note de M. G. Dubosc sur le Grand Moulin de Rouen. Les quatre photographies prises à la démolition avaient fait souhaiter qu'elles pussent être insérées au Bulletin de 1912. Les retards d'une force majeure ont permis au dernier moment qu'il en fût ainsi.

Les feux cheminots. - Quelques détails d'alimentation amènent M. Pelay à remarquer que la pâtisserie populaire, bien connue à Rouen sous le nom de cheminots, a totalement disparu en 1913. Le mot n'était pas de langue commune, sans être non plus exclusivement rouennais, puisque l'abbé Maze l'a cité dans son *Langage des environs du Havre.* Quand il fut imprimé il y a dix

Digitized by Google

ans, on ne parlait guère des cheminots qu'au passé. Ils semblent désormais du préhistorique (1).

Dans le même ordre d'idées, M. le Président signale une sorte de biscuit, bizcocho, qui se sert à Séville en façon de pâte mousseline de forme cubique entouré de papier à bords rabattus, que l'on offre avec du chocolat mousseux et qu'on n'est pas médiocrement surpris de retrouver à Forges-les-Eaux. Seraient-ce les Espagnols, contemporains de la pleine renommée des eaux, qui auraient acclimaté parmi nous ces gâteaux ?

En parlant des cheminots, dont il est intéressant de conserver le souvenir, M. le Président cite « le Groed », qui date des premiers temps de la Norvège et se mangeait comme mets national, à la table des Vikings, servi par des jeunes filles blondes.

C'était une bouillie de gruau, qui se dit, comme on le sait, pour la fleur de farine.

On offre encore actuellement « le groed » dans les fermes et les chalets, à l'avènement des rois de Norvège, dans les fêtes ou banquets donnés en leur honneur.

C'est ainsi que l'usage de la bouillie de farine avec du lait existe encore actuellement en Normandie.

Attestations mensongères. — Divers membres protestent avec raison contre les notes absolument

(1) Nos cheminots devaient être les successeurs plus ou moins dégénérés des *semineaux* (gâteaux de fleur de farine), mentionnés il y a trois siècles au coutumier de la cathédrale d'Evreux que M. l'abbé Blanquart a publié en 1906 pour l'*Histoire de Normandie* (N. d. S.).

Digitized by Google

injustifiables que le commerce emprunte volontiers à la chronique scandaleuse pour rehausser ses cartes postales et allécher la curiosité. Par exemple, le logis du square S.-André devenu « la maison de Diane de Poitiers » ; ou encore « la vieille maison de la rue S.-Romain » proclamée « la maison de Jeanne d'Arc ». Ne croirait-on pas que la libératrice de la France est venue à Rouen pour un voyage d'agrément ?

En fait de souvenirs non moins authentiques qu'intéressants, M. Garreta aime à rappeler que la demeure la plus artistique peut-être, que n'a pas su conserver la Grand-Rue, fut celle de Scott de la Mésangère.

Ces audacieuses libertés sont d'autant plus condamnables, que les mêmes vues rendues à leurs légitimes souvenir ne mériteraient plus l'attention publique. M. le Président s'associe volontiers à ces réclamations, en rappelant que ces faux historiques ne peuvent justifier ce mot charmant d'un homme d'esprit : les erreurs sont comme les momies ; quand le temps ne les détruit pas, il les embaume.

Les mesures pour le classement: — En excusant son absence, M. Le Verdier avait soumis à M. le Président diverses réflexions sur le rôle et les attributions de la Commission. M. Le Breton, en le remerciant de ses vues, qu'avait d'ailleurs provoquées la question de Virville, expose à la compagnie qu'il n'avait pas manqué de soumettre à M. le Préfet les délibérations que les circonstances nous avaient en quelque sorte imposées d'office

Digitized by Google

aux précédentes séances. M. le Préfet leur a réservé en principe le meilleur accueil, et la Commission n'en saurait recueillir à cet égard un témoignage plus satisfaisant que la lettre bienveillante de M. le Secrétaire général dont elle entend la lecture.

Il importe de poursuivre les études qui permettront de signaler à l'Etat les églises dignes de son classement. Vu l'encombrement qui va se produire au ministère, il convient, en effet, observe M. Lefort, de procéder par petits lots, sinon par unités, plutôt que par quantités, dans nos propositions. Mais, dans les trois catégories à établir, par laquelle commencer ? Les avis sont partagés. Après examen, les églises paraissent devoir ouvrir les investigations, où suivront les objets d'art mobilier, et que termineront les bâtiments civils et les propriétés particulières, soumises à une jurisprudence spéciale.

Le classement départemental établi en 1867, comprenait quinze sections. Il n'avait point à s'intéresser aux monuments historiques de l'Etat, sans pouvoir néanmoins les négliger. Pour ne pas multiplier les subdivisions, on imagina d'intercaler dans le classement départemental les monuments de l'Etat, moins nombreux, en les marquant d'un astérisque. Les dix années qui suivirent furent l'âge d'or de la restauration de nos églises. En regard des allocations ministérielles, l'abbé Cochet présentait au Conseil général, qui approuvait ordinairement, un avant-projet de l'affectation des subsides départementaux. Le crédit de l'exercice ou même des exercices suivants per-

Digitized by Google

mettait de continuer sans nouvelle enquête les travaux de longue haleine. Il y eut à la porte de Rouen un résultat significatif. En dix-huit ans, l'église du Mont-aux-Malades put dépenser, grâce au patrimoine du curé, une somme de 92,000 fr. La transformation fut telle (rien peut-être que par la verrière de 38 m. c. qui éclaira le chevet) qu'un ami du vieux sanctuaire ne put retenir ses larmes en l'admirant. En 1874, l'abbé Cochet avait préparé le dossier d'un nouveau classement ministériel ; la mort l'arrêta (1).

Notre liste de 1867, réimprimée dans tous les volumes du Bulletin (ou peu s'en faut), y fut tenue à jour le mieux possible. C'est ainsi qu'on supprima l'astérisque à quelques articles dont des difficultés d'entreprise avaient fait obtenir le déclassement à Paris.

Malgré cette transformation de services, la Commission doit envisager l'avenir avec confiance. En peut-il être autrement quand elle se rappelle la sollicitude éclairée dont l'administration départementale entoure nos moindres sanctuaires depuis un demi-siècle où elle n'a guère omis d'églises qui n'aient bénéficié de travaux considé-

(1) Mais le triomphe monumental de l'abbé Cochet fut lorsque, après des efforts inutiles, l'achat du château d'Arques lui offrit l'occasion inespérée de réunir en quelques mois la somme de 208,000 francs pour la restauration de S.-Jacques de Dieppe. « Et même, concluait-il avec enthousiasme, ces crédits doivent être employés en trois ans ! Hé bien ! dans trois ans nous recommencerons. » Avant que les subsides aient été absorbés, l'abbé n'était plus !

Il est vrai que Viollet-le-Duc eût préféré une église neuve à Dieppe, comme plus économique. Il fallait entendre l'abbé réduire à sa juste valeur cette théorie utilitaire !

Digitized by Google

rables. Et le Conseil général, protecteur-né de nos richesses historiques et archéologiques, ne saurait faillir à cette mission, non moins honorable que distinguée.

Emprunt à la ville de Rouen par Louis XIV. — M. Costa de Beauregard signale un intéressant document d'histoire rouennaise, donnée en son numéro d'avril 1913 par la *Revue des Autographes* (G. Charavay, Paris) :

« N° 250. ROUEN. — Pièce signée par *Abel Servien*, marquis de Sablé ; *Nicolas Fouquet*, vicomte de Melun ; *Etienne d'Alègre ; Jacques Barillou*, seigr de Morangis ; *Claude Menardeau*, seigr de Champré ; *Daniel de Prienzac* et *Denis Marin ;* Château du Louvre, 27 Avril 1655 ; 12 p. in-fol.

» Curieux document. Emprunt de cent mille livres fait à la ville de Rouen par Louis XIV « pour les dépenses que nous sommes obligés de » soutenir pour l'entretient de nos armées qui » sont telles que nos revenus ordinaires n'y peu- » vent suffire, étant beaucoup diminués par les » désordres de la guerre civile. »

Après la Guerre de Trente ans, la Fronde et la continuation de la lutte contre les Espagnols avaient à cette heure épuisé le trésor ; la correspondance de Mazarin, imprimée par Chéruel, fait de continuelles allusions à cette pénurie de ressources.

La publication de cette pièce, qui a malheureusement échappé à M. Costa de Beauregard, serait désirable de la part de l'acquéreur qui l'a de-

Digitized by Google

vancé : on aimerait, en effet, connaître les clauses du contrat et les gages offerts par les hauts signataires de l'emprunt royal.

Quelques fragments du collectionneur R. de S.-Victor. — M. Costa de Beauregard signale également des lettres écrites en l'année 1771 par le Président de St-Victor, antiquaire et numismate rouennais bien connu, à M. Bucquet, procureur du roi à Beauvais (1).

Elles nous montrent la convoitise des « curieux » du XVIIIe siècle aussi ardente déjà que celle des plus acharnés collectionneurs d'aujourd'hui ; mais le goût des antiquités était alors le partage d'amateurs peu nombreux dont le public parlait, semble-t-il, du moins à Rouen, non sans irrévérence : « ...Puisque vous êtes un des initiés dans nos mystères, je vous invite avec instance à venir quelque moment visiter le temple que j'ai construit dans ma maison de Rouen, et que j'ai consacré à la vénérable antiquité. Je vous introduirai avec le plus grand plaisir dans les lieux les plus secrets de ce sanctuaire, dont j'ai soin d'écarter tout profane, c'est-à-dire où je ne laisse entrer personne. Car je suis environné d'infidèles qui tournent en ridicule l'objet de notre culte numismatique et traitent fort dérisoirement le temple et le pontife. Aussi je vous avoue que je suis d'une joie extrême, lorsque je rencontre un de nos frères, ce qui m'arrive on ne peut plus rarement... »

(1) P. Bordeaux, *Procès-verbaux des séances de la Société française de Numismatique*, 1909, p. LXXII et suivantes.

Digitized by Google

Le temple, dont parle si agréablement M. de S.-Victor, se trouvait rue des Maillots, qu'a fait disparaître la création du jardin de Solferino. L'érudit président passait la belle saison en son château de St-Victor-l'Abbaye.

Un autre passage nous montre le peu de cas que faisaient les numismates du XVIIIe siècle des monnaies gauloises dont la valeur d'art est incontestablement faible ou nulle, mais dont les types sont dignes d'être étudiés et repérés sur la carte, ainsi qu'on le fait si soigneusement aujourd'hui : « Ce sont [là] des médailles des rois gaulois, auxquelles on n'a pu encore rien déchiffrer, qui ne sont d'aucune utilité et dont on garde tout au plus quelques échantillons dans les cabinets. Elles ne valent précisément que le poids... »

M. le Président aime à rappeler que les collections de M. de St-Victor firent l'objet, en 1822, d'un important catalogue (plus de 200 pp.). Elles se vendirent à Paris, plus d'un demi-million, somme considérable pour l'époque. Et leur réunion, fruit de soixante années de recherches, constituait l'un des plus précieux cabinets de la ville de Rouen.

M. de Vesly n'a garde de faillir à ses bonnes habitudes, comme le prouvent les pages suivantes :

I. — *Vase du Ve siècle.* — Un de mes anciens élèves, M. André Clamageran m'a offert, pour le Musée, un très joli vase à peintures rouges et datant du Ve siècle avant notre ère.

Digitized by Google

Ce vase mesure 0m32 à l'ouverture et 0m14 de hauteur. Le médaillon qui le décore à l'intérieur montre deux silènes dansant et s'amusant autour d'une coupe, tandis que dans un angle une amphore est renversée. Les

sujets des revers comportent des scènes de palestre. Dans la première scène, des jeunes gens s'exercent avec des javelots, ou courent, sous la direction et la surveillance d'un pédotribe, appelé rhabdophore à cause de la baguette qu'il tient en main et avec laquelle il fustige les récalcitrants et les indisciplinés. Dans la seconde scène du revers, des éphèbes, sous la surveillance d'un professeur, qui, appuyé sur son bâton, semble inviter un aède à s'approcher, tandis qu'un autre homme barbu, un assistant du professeur, amène un éphèbe s'inclinant avec respect et que suit un jeune homme portant un filet rempli de provisions. La symétrie de la scène et le balancement des figures se trouvent assurés. Ces conditions esthétiques furent de règle chez les peintres

Digitized by Google

de vases pendant le ve siècle. Mais, était-ce à Euphronios, à Douris, Hiéron ou Brygos, ces illustres fabri-

cants ou décorateurs de vases, qu'il fallait attribuer la belle Coupe entrée au Musée ?

Question embarrassante, puisqu'aucune estampille, aucune formule, aucun nom ne se lit sur la panse, le pied

Digitized by Google

ou l'anse du vase, ainsi que c'était d'usage à peu près constant chez les céramistes grecs ayant fait partie de cette pléïade de potiers qui, entre l'expulsion du tyran

Hippias (510 av. J. C.) et les guerres médiques (490-480), a porté à son point culminant la fabrication des vases athéniens.

Digitized by Google

Le dessin de l'intérieur de la Coupe montrant les deux silènes s'amusant autour d'un vase à boire, m'incitait à nommer Douris ou Brygos, comme en étant l'inventeur. Cependant Douris qui a peint une scène du *Thiase Dionysiaque* sur un des vases du Musée britannique, ne s'est point arrêté dans la représentation de ces suivants de Bacchus faisant des tours funambulesques : Douris a tracé leurs indécentes postures que M. E. Pottier a retranchées de la planche 14 de son livre (1). Tandis que Brygos, dans la planche 15 où Iris et Héba sont aux prises avec des silènes, n'a représenté aucune indécence (2).

Fallait-il chercher l'auteur parmi les peintres des palesties ? Autre difficulté, puisque tous les artistes du céramique d'Athènes, pendant le ve siècle, ont employé des scènes empruntées à l'éphébé.

Dans mon embarras, j'ai fait appel à la bienveillance du savant maître, M. E. Pottier, lequel a bien voulu me répondre après avoir examiné les calques que j'avais jointes à ma demande :

« Ce qui me frappe davantage, c'est cette sorte de fleur, une espèce de feuille de pampre que je vois dans un des revers, derrière un des éphèbes, comme aussi la palmette qui figure dans le petit segment placé sous les personnages de l'intérieur. On connaît quelques vases ayant pour particularité ce motif végétal, que l'on attribue à un autre fabricant du ve *siècle* (de nom inconnu). M. Hurtwig, qui l'a étudié, l'appelle « *der preister unt Ranke* » le *Maître au fleuron*. Il me semble que cette coupe pourrait appartenir à cette série (3). On y voit aussi des silènes s'amusant et jouant avec leurs vases à boire (4).

» C'est donc un fort bon spécimen — si le style en est beau, ce que je ne puis juger d'après des calques — de

(1) Douris et les peintres de vases grecs, p. 84-87.
(2) *Op. cit.*, Coupe de Brygos, au Musée britannique.
(3) Die griech Meisterchalen, pl. 72 à 74.
(4) *Op. cit.*, p. 73.

Digitized by Google

la Céramique antique, pendant la meilleure période de fabrication, et le cadeau est digne d'intérêt. »

M .E. Pottier a ajouté en post-scriptum que si l'on pouvait avoir quelques bonnes photographies des détails de la coupe, il serait heureux de les posséder pour la bibliothèque du Louvre.

Ai-je besoin d'ajouter, dit en terminant M. de Vesly, que le désir du savant conservateur a été entendu et que des photographies lui ont été envoyées.

II. — *Découverte à Lillebonne de cubes de mosaïque* — Au mois de juillet dernier, pour donner de l'intérêt à l'excursion que la Société d'Etudes préhistoriques projetait à Lillebonne, M. Noël Denize, architecte dans cette ville, prit l'initiative de faire exécuter un sondage dans l'impasse séparant sa propriété de celle de Mme veuve Portier, rue de la Volonté.

On savait que dans la propriété Denize, un balnéaire et de nombreuses substructions gallo-romaines avaient été vus (1), et cet architecte était à peu près certain que des résultats analogues seraient obtenus dans le sondage projeté. Une excavation fut donc pratiquée sur 3 mètres de longueur, parallèlement à la rue de la Volonté, et sur 2m80 de profondeur. Tout d'abord la pioche ne rencontra que des remblais divers sur 0m10 de profondeur, avant d'atteindre l'ancienne couche végétale, laquelle avait 0m20 d'épaisseur. Dans ce travail, un mur de 0m60 de largeur se présenta, selon la direction N.-E. S.-O.: on le suivit à l'intérieur comme à l'extérieur sur 0m80 de profondeur, et on reconnut qu'à l'intérieur et à 0m70 de sa crête, se trouvait une marche de

(1) C'est dans cette propriété que M. Denize a réédifié, sur un soubassement, la belle charpenterie du Manoir d'Alincourt et a découvert les substructions d'un balnéaire. Une des salles avait ses murailles revêtues de tablettes de marbre blanc, sculpté de boucliers, de feuillages, d'oiseaux, etc..., aujourd'hui au Musée d'antiquités. — Ct *Espérandieu*, Recueil des bas-reliefs, statues... de la Gaule romaine, T. IV. No 5129, p. 205.

Digitized by Google

0m10 de largeur sur autant de longueur. A l'intérieur, une couche de gypse coloré recouvrait la muraille, tandis que sur la face externe, le parement était grossier et irrégulier. On recueillit dans les déblais, sur 0m40 de profondeur, des fragments de marbre et des débris de peinture aux colorations rouges, vertes, jaunes très vives, ainsi qu'il s'en rencontre d'ailleurs dans toutes les constructions gallo-romaines.

La plus curieuse découverte fut celle d'une couche de cendres de 0m10, au-dessous de laquelle se trouvaient des cubes de mosaïque (2) en pierre de liais, déposés en tas dans un des angles pour être placés sur une aire en mortier dressée à 0m80 en contre-bas du niveau du sol actuel. C'est là une preuve évidente que l'incendie dévastateur du monument a été allumé avant que les mosaïstes n'aient achevé leur travail qui était préparé (*Voir la Coupe*).

Il eût été à désirer qu'une pièce de monnaie se fût trouvée au milieu des cendres pour fixer, au moins approximativement, la date de l'incendie qui a ravagé cette partie du suburbain de Juliobona.

III. — *Monnaies romaines fausses.* — Parmi les nombreuses monnaies dont l'acquisition m'a été proposée, dit M. de Vesly, j'ai rencontré plusieurs médailles et jetons présentant un intérêt numismatique que je désire exposer.

Le lot offert par M. Marc m'a notamment donné :

1° Un petit denier de *Didia Clara Aug.* Son buste à droite, au revers *Hilaritas :* L'Allégresse debout à gauche tenant une longue palme et une corne d'abondance. Poid : 2 gr. 50.

2° La même monnaie en P. B.

Les médailles de Didia Clara, fille de Didé Julien et de sa femme Manlia Scantilla, sont très rares ; Cohen

(1) Il a été extrait de la fouille plus d'un hectolitre de petits cubes de pierre dont les uns étaient blancs et quelques-uns gris.

Digitized by Google

n'en fait aucune mention dans son ouvrage sur la description des monnaies de l'Empire romain. Il en est de même pour *Arcadius*, qui a régné en Orient (395-409), tandis que son frère *Honorius* (395-423) régnait en Occident.

Sur cette monnaie se lit : DN ARCADIVS PF AVG. L'empereur couronné, portant le paludament et regardant à droite. R/. (CONCORDIA AVGGG) Guerrier tenant la haste de la main droite et le bouclier de la gauche. Au-dessous : CONOR. Poids de la pièce 4 gr. 50. La légende CONCORDIA AVGGG. Ce dernier mot écrit avec trois G n'existe pas sur les m. des E. gaulois. Je ne m'étendrai pas davantage sur ces monnaies, qui sont de plomb très noirci et qui ont été placées dans la collection d'un amateur pour le tromper.

Seule la monnaie de bronze DIDIA CLARA est vraie. Encore le doute est-il permis devant la production de faux monnayeurs qu'il faut toujours signaler.

Cependant si le classement des monnaies soumises à mon examen amena la constatation de pièces fausses, je fus assez heureux pour rencontrer des médailles qui pouvaient enrichir et compléter les collections du Musée. C'est ainsi que j'ai reconnu une pièce d'argent, de l'époque gauloise, que M. Ad. Blanchet (1), adoptant l'Essai de E. Lambert (2), attribue aux *Redones*, et détermine (fig. 212) à l'A/. une tête laurée et au R/. l'androcéphale avec une roue sous l'animal et l'aurige dont les guides retiennent un ornement quadrilatéral. Quelle que soit la difficulté rencontrée pour le classement de ces pièces, on ne peut douter qu'elles appartiennent à l'Armorique, et avec M. Ad. Blanchet on peut les attribuer aux Redones qui avaient frappé monnaie pendant longtemps.

IV. — *Tiers de sou d'or mérovingien.* — On connaît les difficultés rencontrées par les numismates pour iden-

(1) *Traité des Monnaies gauloises*, T. I, p. 512-515.
(2) *Essai*, T. II, p. 21.

Digitized by Google

tifier et classer les monnaies mérovingiennes. Le monnayage des différents peuples établis en Gaule ; l'imitation et la déformation des monnaies romaines, les nombreux ateliers religieux et laïcs, aux multiples légendes, formaient un chaos inextricable auquel la science des Lelewel, des de Belfort, des Ponton d'Amécourt, etc., a porté la lumière, et que l'érudition et la patience de MM. Prou ont rendu brillant (1).

Aussi me suis-je adressé à M. Prou pour m'aider à déterminer un tiers de sol d'or, que je soupçonne provenir du cimetière franc de Criel. C'est, m'écrit le savant professeur de l'Ecole des Chartes, un autre exemplaire du n° 1119 du cabinet des médailles. Je l'ai attribué au Vimeu et donné cette description :

A/. Restes d'une légende illisible. Buste diadémé R/. SVNO (On peut lire ainsi que je l'ai fait dans le catalogue de la Bibliothèque nationale, NVS, et on a alors la fin d'un nom monétaire au nominatif). R/. Deux croix sur des globes, séparées par une étoile, le tout sur deux degrés.

« Votre exemplaire offre, sur celui du Cabinet des Médailles, l'avantage que du côté de la tête on voit la partie supérieure du buste proprement dit. Au revers, entre les croix, se distingue nettement une étoile, tandis que sur l'exemplaire de la B. N. l'étoile est écrasée, ce qui fait que je l'ai prise pour un simple globule.

« Si j'ai attribué cette monnaie, dont les légendes rognées sont indéchiffrables, à l'atelier Vimeu, c'est que le Cabinet des médailles (2) possède deux autres tiers de sol, exactment des mêmes types, sauf que la

(1) *M. Prou*, Catal. de la Bibl. Nat., p. 245 (Le Vimeu).
Voir également *M. Ad. Blanchet*, *op. cit.*, p. 551, PRUO.
M. Ad. Blanchet vient de résumer, avec sa méthode toujours claire, les différents travaux des savants numismates, dans son *Manuel de Numismatique* (Monnaies frappées en Gaule).
(2) De Belfort. *Description générale des monnaies mérovingiennes*, n° 6493.

Digitized by Google

tête est d'un meilleur dessin et sur lesquels on lit VIMINAO, et comme nom de monétaire PIPERONE (3). »

Le sol d'or soumis à la Commission, ajoute M. de Vesly, offre donc un certain intérêt pour notre région, puisque l'ancien Vimeu, compris entre la Bresle et la Somme, est situé aux confins nord de notre département. Il a permis de plus de fixer une variété de la monnaie mérovingienne.

V. — *Chausse-trape et cadenas du Moyen-Age.* — M. de Vesly continue, avec l'approbation du président, la série de ses communications.

Les 30 et 31 janvier dernier, avait lieu à la Salle des commissaires priseurs de Rouen, la vente de la collection de M. Ch. Loquet, maître-serrurier. Les objets composant cette ferronnerie artistique étaient bien connus par *L'Essai sur la serrurerie à travers les âges*, dans lequel notre collègue, M. Ed Duveau, avait décrit les serrures et les clefs, les cadenas et vertevelles, les heurtoirs et les coffrets et ces mille bibelots qui avaient fait de l'appartement de M. Loquet le rendez-vous de nombreux amateurs.

Aussi, malgré les cessions consenties, depuis quelque temps déjà, par le vieux ferronnier, le catalogue comprenait-il encore cent soixante-quatorze pièces de choix. Divers objets avaient dû être laissés au vieux fer ou abandonnés au successeur de M. Loquet

Parmi ces objets, dont quelques-uns sont rares, je citerai notamment :

1° *Une chausse-trape ;* un *cadenas* de grosse dimension destiné à relier les chaînes employées pour barrer la nuit les portes de ville ou les canaux et rivières.

La *chausse-trape* (stilus cœcus) figurée sur les monuments antiques et qu'a reproduite Anthony Rich (1), se compose de quatre pointes fixées sur une sphère occupant le centre de gravité du tétraèdre enveloppant, les

(1) *Dict. des Antiq. rom.*, traduction de M. Chéruel.

Digitized by Google

pointes dirigées suivant les bissectrices des angles : car il s'agissait d'assurer la stabilité d'un engin de défense destiné à blesser à l'improviste les pieds des chevaux. A cet effet, la chausse-trape, placée dans l'herbe, présentait toujours une pointe, quelle que fût la position prise sous le sabot du cheval.

La chausse-trape acquise pour le Musée ne comporte pas la petite sphère centrale, mais les *quatre dards* ou pointes sont toujours réunis vers le centre de gravité de l'engin. Ils mesurent 0m05 de longueur et leur écartement d'une pointe à l'autre est de 0m09.

Quoique Viollet-le-Duc n'ait pas compris la chausse-trape dans son dictionnaire (*Armes et Armements*), parce qu'il la considérait comme un engin et non une arme de défense, cet objet fut en usage au Moyen-Age, puisque le mot le désignant est compris dans l'historique des termes usités au XVe siècle (1). La chausse-trape présentée a pu appartenir à la fin des temps médiévaux. Elle n'est plus en usage dans la guerre moderne, où elle est remplacée par les chevaux de frise, les trous de loup et les fils de fer barbelés ou ronces artificielles.

Dans le même lot de ferraille abandonné par feu M. Loquet à son successeur, M. Lancelevée, il a été également trouvé un très intéressant *cadenas* destiné à tendre ou à relier les chaînes qu'on plaçait au-devant des portes de villes ou à empêcher la navigation des rivières ou canaux : c'est ainsi que la rue de la Chaîne et plusieurs autres rues, places et carrefours de Rouen étaient fermées par une chaîne (2). La Seine était également barrée par une chaîne reliant le port du Gravier et d'Orival à la rive droite du fleuve à Cléon (3) pour assurer la perception des droits dus à l'abbaye de Saint-Ouen (4) ; et, aujourd'hui encore, à Amiens, une chaîne

(1) Littré. *Dict. de la langue française*, T. I, p. 582.

(2) Nicétas Périaux, *Dict. des Rues et Places de Rouen*, p. 106.

(3) Farin, I, 471, édition de 1668. — « Après la reddition de la ville, en 1418, à Henri V, roi d'Angleterre, les gens prirent une grande partie des chaînes qui étaient en travers des rues. »

(4) Ch. de Beaurepaire. *La Vicomté de l'Eau.*

Digitized by Google

empêche la circulation nocturne sur les canaux des hortillonnages.

Le cadenas provenant de la collection du vieux ferronnier rouennais comprend trois pièces : 1° le corps du cadenas proprement dit avec anneau de fermeture ; 2° la clavette autoclave, et 3° la clé à fourchette.

Le corps est un cylindre perforé en fer. Il est ouvert à une de ses extrémités pour laisser pénétrer la clavette, tandis que l'autre extrémité est close par une simple fente ménagée pour le passage de la clé. Sur ce corps ou canon, une tige triplée forme la charnière de l'anneau s'engageant dans le cadenas et qui perforée vers son extrémité reçoit la clavette ou autoclave munie de ressort. La clé se compose d'une double fourchette venant s'introduire dans les rainures de l'autoclave et qui faisant pression sur les ressorts obligent ceux-ci à laisser la liberté à la clavette, laquelle légèrement poussée par l'opérateur, abandonne le cylindre et donne l'ouverture à l'anneau.

Cet ancien système présente une grande analogie avec le moyen employé par les joailliers pour la fermeture des colliers. Ici, seulement, c'est la pression des doigts qui facilite l'ouverture du système ; mais il est à remarquer que dans les deux cas il s'agit de chaîne ; que celle-ci soit composée de gros maillons de fer ou de fils d'or, les moyens sont identiques.

VI. — *Découverte archéologique du Bois-Cany.* — Une Société financière ayant acquis le bois dit de Cany, une des dépendances du château de Grand-Quevilly, pour établir un aérodrome, des essarts furent entrepris. La combinaison ingénieuse adoptée par les financiers consistait à abandonner le bois à quiconque viendrait l'abattre. Ce fut alors une véritable armée de bûcherons improvisés qui, partie des communes de Petit et Grand-Quevilly, se dispersa sur le terrain du futur aérodrome.

Dans cette population d'une mentalité spéciale, il ne fut bientôt plus question que de découverte de *trésors*. Le souvenir des découvertes monétaires faites, l'année

Digitized by Google

dernière, à la ferme Cotelle de Sotteville et rue de la Savonnerie à Rouen, hantait tous les esprits ; sous les racines de chaque arbre un trésor devait être caché. Aussi, dès qu'une monnaie ou deux eurent été trouvées, ce fut un vase renfermant des médailles qui aurait été trouvé et encore, la découverte prenait encore plus d'importance qu'elle était accompagnée d'un poignard. Une légende était créée et s'accréditait. Je me mis à la recherche de la vérité et après de multiples démarches, je fus assez heureux pour trouver chez M. Gagniard, architecte, chargé des travaux d'aménagement du nouvel aérodrome, un bienveillant accueil.

Cet architecte mit à ma disposition deux monnaies recueillies dans les travaux.

L'une est un *douzain de François Ier*, ou plutôt une variété de cette monnaie de billon : elle porte à l'A/. FRANCISCVS + FRANCORVM : REX. Ecu de France entre trois coronelles, dans une rosace. R/. + SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTUM. Croix cantonnée de deux coronnelles et de deux fleurs de lis, dans une rosace. Le type a été frappé à Paris. Dans tous les cas, c'est une monnaie de peu de valeur.

La seconde est plutôt un jeton seigneurial dont les légendes sont effacées, et les armoiries dont il est frappé sont trop frustes pour être identifiées. Cependant je crois reconnaître à l'A/. le lion de Belgique et au R/. un écu timbré d'une couronne de marquis, et qui indiquerait que ce jeton était seigneurial.

Tant qu'au poignard possédé par M. Gagniard : c'est la lame d'une baïonnette primitive, laquelle se fixait à un cylindre de bois qu'on introduisait dans le canon du fusil. Et, encore cette lame a-t-elle été retirée des dragages de la Seine !...

Je me suis étendu sur ce simple fait divers pour éviter que la légende du Bois-Cany n'éveille l'attention de quelque numismate et lui fasse entreprendre des recherches inutiles !

Je ne veux pas terminer mes communications, dit M. de Vesly, sans ajouter quelques paroles de remercie-

Digitized by Google

ment à l'adresse de M. E. Duchemin, lequel en lisant le rapport présenté par M. Bouctot au conseil général, dans sa dernière session, a offert spontanément pour le Musée d'antiquités un *Noble et un Salut d'or de Henri VI.* Ce don est prélevé sur la part qui lui a été attribuée comme propriétaire de l'immeuble de la rue de la Savonnerie où fut découvert, l'année dernière, le trésor monétaire.

M. Garreta aimerait que la Commission remerciât M. Clamageran et les autres bienfaiteurs du Musée qui viennent d'être nommés. Sa motion reçoit immédiatement satisfaction.

Un souvenir à M. Armand Requier. — Le sentiment public, remarque le secrétaire, a rendu un juste hommage à la mémoire de cet homme de bien, qui demeure un bienfaiteur insigne des communes du Mesnil-Esnard et de Bonsecours, par la création du pittoresque tramway, dû à son initiative personnelle et qui lui a fait appliquer avec raison le *Justum et tenacem propositi virum.*

Il fut question, paraît-il, de placer son buste à quelque endroit propice du parcours de ses voitures. L'idée ne mérite-t-elle pas aujourd'hui d'être reprise pour entrer dans le domaine des faits ?

Il appartient à la Commission de conserver un souvenir du travail obscur mais si utile qui occupa une grande partie de la longue carrière de A. Requier. Durant une trentaine d'années, sinon plus, sous la direction de l'architecte Eugène Barthélemy, notre ancien collègue (il présida même notre Compagnie pendant une maladie de M. de

Digitized by Google

Beaurepaire), ce très habile entrepreneur poursuivit la restauration extérieure de la cathédrale depuis le portail des Libraires jusqu'à la Tour de Beurre, en contournant le chevet. La continuité régulière des travaux, par la même équipe d'hommes rompus à cette besogne spéciale, amena une excellente exécution avec une économie très appréciable. Il importait d'en conserver tout le mérite au créateur du tramway de Bonsecours. Ce soin serait superflu pour ses travaux vulgaires, qu'il a signés par ces briques où une empreinte rectangulaire (115 m/m × 25) fait lire A. REQUIER.

A. Requier, d'ailleurs, raconte le *Bulletin religieux*, n'avait fait que poursuivre la grande tâche commencée par son père sous les ordres d'Alavoine. Ils ont été de vrais bienfaiteurs de notre basilique.

Après quelques mots aimables aux membres présents, M. le Président lève la séance à cinq heures moins le quart.

A. TOUGARD.

Digitized by Google

SÉANCE DU 13 JUIN 1913

Elle ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. G. Le Breton, vice-président ; M. le Préfet, président, excusé de ne pouvoir y assister.

Furent présents : MM. C. Coche, Deglatigny, G. Dubosc, Duveau, Garreta, Lefort, Pelay, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. G. de Beaurepaire, Delabarre, Le Verdier, Poussier, Vernier.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans observations. M. le Président propose d'y ajouter deux ou trois notes.

Bulletin. — Il distribue ensuite les procès-verbaux de 1912 qui forment la première livraison du tome XVI.

Classement nouveau des églises. — En excusant son absence, M. P. Le Verdier se déclare prêt à dresser la liste des églises à proposer pour le classement. Il souhaiterait d'avoir au commencement de juillet les formules imprimées, afin de pouvoir les remplir durant ce mois et le suivant.

Dalle de Choinet. — A son excuse, M. Vernier a joint quelques mots sur ce curieux monument épigraphique dont la Commission s'est plusieurs fois préoccupée. La municipalité l'a fait sceller

Digitized by Google

naguère au mur du vestibule de la mairie, en l'entourant d'un cadre de protection en bois. Ce n'est pas exactement ce que la Commission avait souhaité ; du moins cette disposition a-t-elle l'avantage de mieux mettre en évidence cette page intéressante d'histoire locale.

Correspondance imprimée. — Six pièces en forment le dossier : *Mémoires de la Société... de Cherbourg*, XIX, 1912 ; — *Bulletin de la Soc... de Soissons*, 1911 ; — *Bulletin de la Soc... de Langres*, n° 88, t. VI, avril 1913 ; — *Bulletin... des Antiquaires de Picardie*, 1913, 1 ; — *Bulletin de la Soc. d'Emulation d'Abbeville*, 1913, I ; — *Antiquaires de la Morinie*, Bulletin 241, t. XIII ; 1913, I.

Dessins. — M. Duveau mérite les remerciements de la Commission en offrant à notre album la jolie collection de dessins dont voici la liste :

Offert à la Commission départementale des antiquités :

1. Hontleur, rue Saint-Léonard, 1899.
2. — rue Bourdet, 1899.
3. — rue Gambetta, 1899.
4. Château de Tancarville, 1900.
5. Maisons, nos 13-15, rue Ganterie, 1903.
6. Maison n° 20, rue Dinanderie, 1903.
7. Oriol, place de la Pucelle, 1901.
   — rue Grand-Pont, 1901.
8. Escalier, Hôtel de Houppeville, 1903.
   Balustre et poteau, 1903.
9. Rampe d'escalier, fer forgé, 1903.
10. Lettre grise, porte de la maison n° 134, rue Eau-de-Robec, 1904.

Digitized by Google

11. Frise sculptée sur le linteau de la porte ci-dessus, 1904.
12. Clef du cintre sur la porte id., avec millésime 1601; 1904.
» Clef du cintre de la porte du n° 47, rue Saint-Vivien, 1904.
13. Enseigne du Vase-d'Or, place de la Calende, 1904.
» Balcon en fer forgé et enseigne, place de la Cathédrale, 1904.
14. Impostes en fer forgé de l'ancienne pharmacie Mesaize, 1904.
» Millésime 1676, rue St-Etienne-des-Tonneliers, 1904.
15. Porte de l'ancienne abbaye de Saint-Amand.
16. Pentures du portail des Libraires.
— portail Saint-Jean.
17. Judas de la porte du monastère des Ursulines, rue Morand, 1906.
18. Judas de la tourière du monastère des Ursulines rue Morand, 1906.
19. Judas de la porte du monastère des Ursulines de la rue des Capucins, 1906.
20. Maison, rue Beauvoisine, à l'encoignure de la rue Beffroy, 1906.
21. Maison, rue des Boucheries-Saint-Ouen, 1906.
22. Cheminée à Lisieux, Grande-Rue, 29-31.
23. Sarcophages de l'esplanade de l'église Saint-Gervais.

Grilles d'imposte, rue Beffroy, 34.
— rue des Charrettes, 127.
— rue aux Ours, 46.

La ferme des Hospices à l'Aulnay. — La maîtresse communication de cette séance est celle qu'a savamment préparée M. G. Dubosc. La présentation en est faite à la Commission par notre confrère M. Garreta qui s'exprime en ces termes :

La Charte de donation du Grand-Aulnay par le duc Richard Cœur de Lion. — Au moment où l'administra-

Digitized by Google

tion des Hospices de Rouen vient de vendre pour un million cinq cent mille francs l'ancienne ferme de l'Aulnay, au Grand-Quevilly, qui avait été donnée à l'Hôtel-Dieu de la Madeleine de Rouen, en 1195, par Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre et duc de Normandie, il est peut-être intéressant de donner quelques détails sur les circonstances et sur le fait de cette donation.

On sait que Richard Cœur-de-Lion, après avoir pris une part brillante à la troisième croisade en Palestine, à son retour jeté sur la côte d'Istrie, fut fait prisonnier par Léopold, duc d'Autriche, livré à l'empereur Henri VI d'Allemagne, qui le mit en captivité à Mayence, à Worms, puis au château de Tréfels, dans le Tyrol.

Sa retraite ayant été découverte, Richard Cœur-de-Lion fut conduit devant la diète de Hagueneau, en 1193, où l'on fit son procès. En payant une forte rançon, il put reconquérir sa liberté ; et le 13 mars 1194 il débarquait à Sandwich, en Angleterre. Il passait bientôt en Normandie où il recommençait la lutte contre son adversaire ordinaire, Philippe-Auguste, roi de France, qu'il battait à Gisors, le 24 octobre 1194.

A partir de cette date, Richard Cœur de Lion fit de nombreux séjours en Normandie. Aux fêtes de Noël 1194, il était à Rouen qu'il quittait pour aller à Chinon au moins de février 1195. Vers le mois de juin 1195, date à laquelle est faite la donation de l'Aulnay, Richard Cœur-de-Lion dut séjourner à Rouen avant de prendre part, en juillet, aux conférences du Vaudreuil avec son adversaire Philippe-Auguste.

D'après la Chronique d'Hoveden, t. III, p. 275 (édition anglaise), Richard Cœur-de-Lion se trouvait alors mû par de vifs sentiments de pénitence et de charité. Il avait reçu la visite d'un ermite qui l'avait vivement impressionné. Il avait fait de grands dons aux pauvres et les introduisait dans son palais pour leur donner à manger. En même temps, il faisait distribuer à toutes les églises des calices d'or et d'argent. C'est vraisemblablement en cet état d'esprit qu'il fit la donation de la terre de l'Aulnay à l'Hôtel-Dieu de la Madeleine de Rouen.

Digitized by Google

Déjà, du reste, Richard Cœur-de-Lion s'était montré, quelques années avant, antérieurement à son départ pour la Terre Sainte, fort généreux envers notre hôpital rouennais. Sous le prieur Guillaume de Cliponville, il avait aumôné à l'Hôtel-Dieu de la Madeleine, les églises et dîmes de Vattetot et Bénouville, les dîmes de la Forêt de Valognes et de Saussemesnil, la baronnie de La Londe et la terre seigneuriale du Grand-Quevilly et 40 livres de rente sur la Vicomté de Rouen.

Sa nouvelle donation de l'Aulnay à Quevilly est affirmée dans la Charte suivante, faisant partie du fond des archives des Hospices de Rouen, conservé aux archives départementales.

Voici le texte de cette charte de donation, écrite en cursive sur parchemin de 18 centimètres de longueur sur 15 de hauteur, et rédigée suivant le formulaire ordinaire de la Chancellerie des ducs-rois normands :

« Ricardus, dei gratia rex Anglorum, dux Normannorum et Aquitanorum, comes Andegavorum, archiepiscopis, episcopis, abbatibus, comitibus, baronibus, justiciariis, vicecomitibus, senescalis, prepositis, baillivis et omnibus ministris et fidelibus suis, SALUTEM.

Sciatis nos dedisse et concessisse et presenti carta nostra confirmasse pro anima et antecessorum et successorum nostrorum, Deo et hospitali Sancte Marie-Magdalene Rothomagensis, alnetum illud, cum pertinentiis, quod habebam juxta Sequanam sub magno Chevilliaco, de sicut fossatum de Kieluiz et fossatum Godefridi producuntur a Sequana versus nemus. Quare volumus et firmiter precipimus quod prefatum hospitale et pauperes ibidem conversantes prefatum alnetum, cum pertinentiis sicut illud habebamus, habeant et teneant bene et in pace, libere, quiete, integre, plenarie et honorifice, cum omnibus libertatibus et liberis consuetudinibus suis. Testibus Willelmo filio Radulphi, tunc senescallo Normanniæ ; magistro Valtero, Capellano nostro ; Magistro Maugerio, thesaurario Normanniæ ; Gaufrido Cambiatore et pluribus aliis.

Data per manum Willelmi, episcopi, Cancellarii nostri, prima die junii, apud Rothomagum, Anno sexto regni nostri. »

Au dos, cette charte porte quelques indications de classement ; *Carta Alneti* ; la ferme de l'Aulnay ; Grand-

Digitized by Google

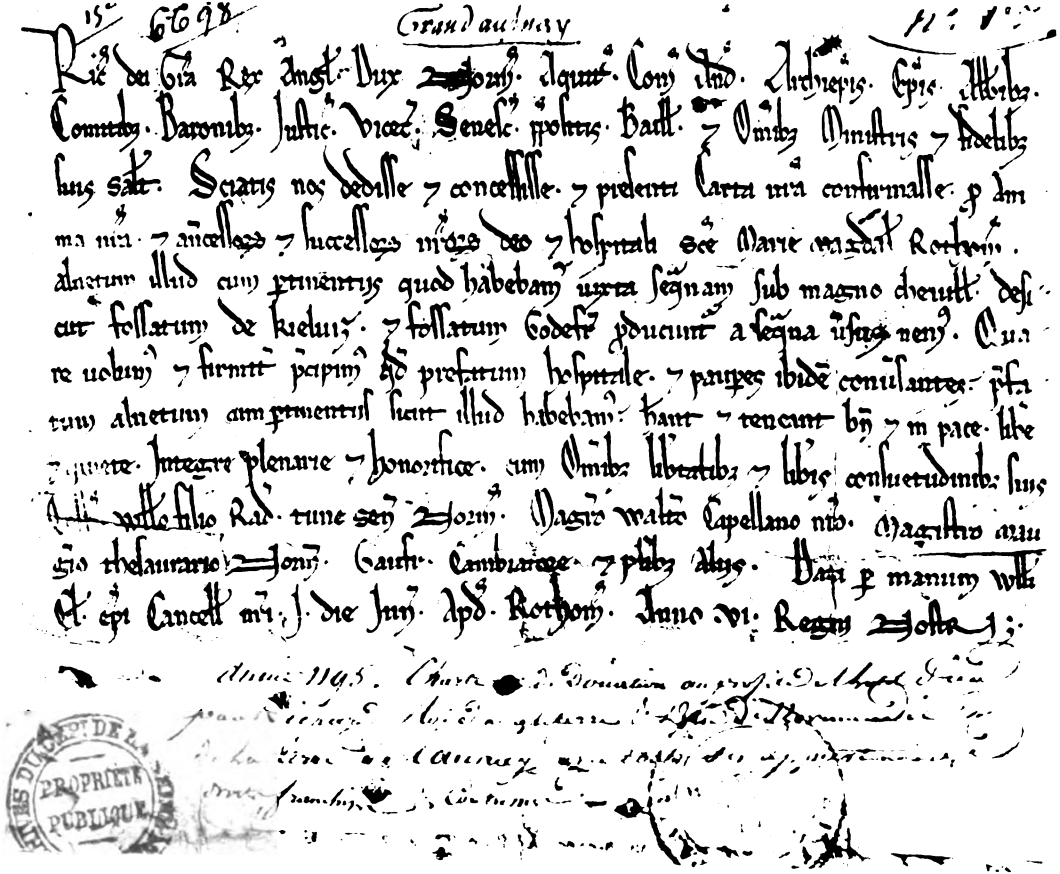

Charte de donation à l'Hôtel-Dieu de Rouen de la terre de l'Aulnay qu Grand-Quevilly, par Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, duc de Normandie (1195).

de la Seine-Inférieure.
Série H.
de l'Hôtel-Dieu.

Digitized by Google

Digitized by Google

Aulnay n° 13. Il existe dans le dossier de la ferme de l'Aulnay un vidimus de cette charte, daté du 3 juin 1445.

La charte de donation de Richard Cœur-de-Lion mérite de retenir un instant l'attention par quelques particularités. On y relevera, par exemple, l'emploi de la formule *Dei gratia*, qui n'est employée que depuis 1172, sous Henri II, dans les actes de la Chancellerie, puis l'usage de deux autres formules religieuses : « *pro anima et antecessorum et successorum nostrorum* », et ensuite « *Deo et hospitali....* ».

On notera aussi la précision avec laquelle le lieu de l'Aulnay est désigné « près de la Seine, sous le Grand-« Quevilly, des fossés de Kieluiz et Godefroy vers la « Seine jusque vers la forêt ». Cette désignation se retrouve dans une pièce, datée de 1279, et concernant également l'Aulnay.

La date, suivant l'usage habituel, n'est point indiquée par un millésime, mais par l'année du règne du duc-roi : *anno sexto*. Pour déterminer à quelle date correspond cette année, on ne peut mieux faire que de s'en référer au chroniqueur contemporain Hoveden qui dit : « *Anno millesimo centesimo nonagesimo quinto, qui est annus sextus regni Ricardi* ». La sixième année du règne de Richard Cœur-de-Lion correspondait donc bien à l'année 1195.

Plusieurs incisions dans le parchemin montrent que cette petite charte avait reçu un sceau sur cordelette. Malheureusement, ce sceau en cire est disparu. On peut se rendre compte cependant de ce que pouvait être ce sceau. Bien que Hoveden ait indiqué qu'à son retour de la Palestine, Richard Cœur-de-Lion ait changé son sceau, M. Deville, qui a particulièrement étudié les sceaux de Richard Cœur-de-Lion, dans une étude publiée par les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie* (T. V., p. 65), a montré que l'on a trouvé le sceau primitif de Richard Cœur de Lion sur des chartes du 9 novembre 1195, postérieures à la charte de donation de l'Aulnay, et de 1197. Ce sceau représentait le duc-roi à cheval, avec la cotte de mailles, le casque à nasal et

Digitized by Google

l'épée et la mention : « *Ricardus, Dei gratia, rex Anglorum* » à l'avers, et, au revers, le duc sur un trône, tenant d'une main l'épée et de l'autre le globe couronné d'une croix, flanqué de deux croissants, avec la légende : « *Richardus, dux Normannorum et Aquitanorum, et Comes Andegavorum.* »

Un des points les plus curieux de la Charte est le nom des témoins qui évoquent tous le souvenir d'hommes d'Etat, qui ont été liés à l'histoire de la Normandie.

Le premier, « *Wilhelmus filius Radulphi* », est celui de Guillaume Fils-Raoul, qui est un homme de très grande valeur, dont la vie a été retracée par M. Léopold Delisle dans le *Recueil des Actes d'Henri II* (p. 481). Rompu aux affaires, il fut un des plus hauts magistrats appelés par Henri II au gouvernement de Normandie. Dès 1165, il figure dans les Pipe-Rolls et, à partir de 1170, il est vicomte de Nothingham. Il fait ensuite partie des juges itinérants et prend part à la grande tournée de ces juges à travers tous les comtés d'Angleterre ; il rend ensuite la justice, de 1178 à 1179, dans les comtés de Norfolk et de Suffolk ; enfin, en 1177, il est désigné pour remplacer Richard, évêque de Winchester, comme Sénéchal de Normandie. De 1180 à 1200, bien que dans un âge avancé, Guillaume Fils-Raoul parcourt la Normandie en tous sens, tenant partout la Cour du Roi, tenant deux fois l'Echiquier à Rouen.

Serviteur très fidèle du Duc-Roi, malgré l'excommunication lancée contre lui, il interdit l'entrée de la terre normande aux légats du Pape, afin d'obéir aux ordres de Richard. Lorsqu'à Noël 1192, entre Trye et Gisors, Philippe-Auguste veut s'emparer de Gisors et du comté d'Aumale, le Sénéchal Fils-Raoul, malgré les menaces les plus violentes, se refuse à livrer les places réclamées, sans ordre de son souverain.

Quand Richard est retenu captif, son frère Jean, traître à son roi, pactise avec Philippe-Auguste ; mais le Sénéchal et son conseil réunis à Alençon, se refusent à lui jurer fidélité « espérant, dit Richard Hoveden

Digitized by Google

(p. 554), que Dieu leur renverrait sain et sauf leur seigneur, le roi Richard Cœur-de-Lion ».

Une des dernières chartes, signées par Guillaume Fils Raoul, est un accord passé à l'Echiquier de Caen (*Rotuli Normanniæ*. Vol. I, p. 6). Parmi les innombrables pièces des règnes d'Henri II et de Richard Cœur-de-Lion, où figure le nom de Guillaume Fils-Raoul, nous croyons devoir citer : les Statuts des Moulins de Rouen, reproduits par Teulet dans le *Trésor des Chartes ;* la Charte du prieuré du Plessis-Grimoult, près de Caen ; la charte de 1190 concernant l'abbaye de Saint-Amand ; la charte de 1190 concernant l'échange fait par l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, du village de Poses et de la lande de Limay, citées dans le *Calendar of Documents*, publié par Horace Round, 1899.

Le successeur de Guillaume Fils-Raoul, Guérin Glapion, dans les fonctions de Sénéchal de Normandie, fut nommé, le 26 avril 1200 (*Rôtuli Normanniæ*, p. 6). Guillaume Fils-Raoul eut plusieurs fils : Robert, qui fut archevêque de Notingham et assista à deux assises de l'Echiquier de Caen, 1185-1190 ; Guillaume, qui fut un des hauts chanoines d'Evreux (*Second Cartulaire du Chapitre d'Evreux*). Comme on le voit, Guillaume Fils-Raoul fut un des plus grands serviteurs de la puissance normande.

Nous n'avons point trouvé mention du Chapelain Gautier : « *Waltero Cappellano nostro* ». En 1197, une pièce citée dans le *Calendar* donne les noms suivants de chapelains : Robert, Balduin et Josello. Par contre, le nom du trésorier Mauger, *Magister Maugerius thesaurarius Normanniæ* est plus connu. Jusqu'à présent on n'avait rencontré son nom que dans deux chartes. Le 17 avril 1197, Mauger est témoin avec Guillaume Fils-Raoul dans une charte de Richard, confirmant d'autres chartes rendues en faveur du prieuré du Plessis-Grimoult. En 1198, il est également cité dans une charte de Guillaume-le-Maréchal (dont la vie a été retracée dans un poème publié par M. Paul Meyer), charte octroyant la dîme des porcheries de la forêt ducale et le droit de la forêt

Digitized by Google

de Rouvray. Cette charte, où figurent Mauger, trésorier de Normandie, et le Chapelain Eustache, se trouve dans le Cartulaire de l'abbaye de Foucarmont (*Bibliothèque de Rouen*, p. 82 (3) et a été reproduite dans le *Calendar of documents* de Horace Round, p. 1099.

La charte de donation de l'Aulnay fournit donc une troisième mention de l'existensce du trésorier de Normandie, Maître Mauger, mention qui, jusqu'à présent, n'avait point été signalée.

Geoffroy Le Changeur, Gaufridus Cambitor ou Cambiator, qui figure parmi les témoins, semble aussi avoir été un personnage considérable, au temps de Richard Cœur-de-Lion. Il semble être particulièrement Rouennais. C'est ainsi que Gaufridus Cambitor est cité, après le maire de Rouen Robert, dans la convention entre les citoyens de Rouen et Philippe-Auguste, traité-chirographe scellé du sceau de la ville le 1er juin 1204 (*Trésor des Chartes*, par Teulet). Il y figure parmi les jurés et bourgeois de la commune, après *Robertus maior*, et *Matheus Grossus*, Mathieu Legros qui fut aussi maire, et *Hugo filius Vicecomitisse*, et Hugues, fils de la Vicomtesse. Le duc Richard, d'après une pièce des rôles de l'Echiquier, publiés par Stappleton (T. I., p. 305), lui donna le siège des moulins de Martainville, avec toutes les libertés et tous les droits qui y afféraient. Constamment, presque dans tous les comptes de l'Echiquier, publiés par Stappleton, on voit apparaître le nom de Geoffroy Le Changeur, pour la vente de la forêt de Lillebonne, pour des droits de mueson de vin, pour des droits sur les harengs. Il dut avoir également des parents chargés de fonctions semblables; car dans ces mêmes comptes de l'Echiquier, on rencontre Sylvestre, Roland et Gislebert Le Changeur.

Enfin, le grand Chancelier, Guillaume, évêque, *Willelmus episcopus cancellarius*, est aussi très connu. C'est Guillaume de Longchamps, évêque d'Ely, vice-roi d'Angleterre, sur lequel ont été publiée diverses études par M. Boivin-Champeaux (*Société historique de l'Orne*, 1889, T. VII, p. 73-78); par M. Caillemer dans le *Précis de l'Académie de Caen*, 1883, p. 197-226 ; par M. Hauréau,

Digitized by Google

Histoire littéraire de la France, 1881, T. XXVIII, p. 498.

Légat du Pape, Guillaume de Longchamps administra le royaume normand pendant le séjour de Richard Cœur-de-Lion en Palestine. Ennemi de Jean, frère du roi, qui trahissait la cause normande, il fut destitué, emprisonné, puis ayant été rendu à la liberté, sur l'intervention du Pape qui paya sa rançon, il passa en Normandie et assista au couronnement de Jean-sans-Terre. Son nom et son titre, *episcopus Eliensis*, figurent dans nombre de chartes. Une d'entre elles porte la même date d'année que la charte de donation de l'Aulnay. C'est la charte datée du Vaudreuil, 15 janvier 1195, où Richard Cœur-de-Lion confirme les biens de l'abbaye Saint-Taurin d'Evreux. Elle porte également les noms du Chancelier Guillaume de Longchamps et du Sénéchal Guillaume Fils-Raoul, deux grands serviteurs de la Monarchie normande.

Après avoir étudié la charte de donation de l'Aulnay, il nous sera permis d'indiquer que ce petit domaine devait faire partie du domaine royal de Quevilly, fondé par Henri II, ainsi que l'indique ce texte cité par Léopold Delisle : « *Mansionem regiam fecit circa fustes plantatos apud Chevilleum, justa Rothomagum* ». (Voir *Historiens des Gaules*, année 1161, *Ex Roberti de Monte Appendice ad Sigebertum*. T. XII, p. 306, cité par Léopold Delisle, *Etat des classes agricoles*, p. 347).

Quel était cet Aulnay. Le livre de la propriété des choses va nous l'indiquer en ces termes :

« Aulnay est un bois d'Aulnes, une petite rivière envi-
« ronnée d'arbres qui est ainsi appelée pour sa beauté.
« Près de là croissent les arbres, plantes médicinables
« en grande quantité et abondance et les oyseaulx sau-
« vage y font leur ny, cygnes, hérons, bihoreaux. »

L'Aulnay faisait partie du parc royal de Rouvray que possédaient très anciennement les ducs de Normandie en cet endroit et qu'il ne faut pas confondre avec le Parc

Digitized by Google

de Rouen, situé dans le faubourg Saint-Sever. Le parc de Rouvray consistait en une partie de la forêt, fermée par une enceinte palissadée de branches entrelacées, d'espèces de chevilles, *clavicula*, d'où est venu le nom de Quevilly : *Cavilla*, *Kavilla*, *Kevilla*, *Cavilly*, *Cavillum*, *Cavileum*, *Kevilly*, *Civilly*, *Chivilli*, *Chevilleum*, *Cheviliacum*.

Guillaume-le-Conquérant, *amator nemorum*, ami des bois, y résida souvent et y apprit même le couronnement d'Harold (*Chronique de Normandie*. *Recueil des Historiens de France*, T. XIII, p. 225). Guillaume-Longue-Epée y fit venir son fils Richard, d'après Dudon « *Misit domigenus secreti sui conscius ut ad villam quæ dicitur Chevillei clam deportaretur* », où il le remit à Boshion, qui devait lui apprendre le danois. Quevilly figure encore dans la charte de donation de l'abbaye de Saint-Amand, « *prata vero quæ sunt apud Chevilly* » (*Histoire de l'abbaye de Saint-Amand*, par Dom Pommeraye, p. 71), puis dans une charte de Ausfroy, fils d'Osberne, vicomte d'Eu, en faveur de l'abbaye de la Trinité-du-Mont « *inter Chevilly et Corolm, duo prati jugera et inter unius villas, id est Chevilly, unum prati agrum* ». On voit que déjà on faisait la différence entre les deux Quevilly.

Ceux-ci sont aussi rappelés dans la charte où Herluin donne à l'abbaye du Bec, en 1035, la troisième partie de sa terre de Quevilly, *tertiam partem terræ de Kavilleio*. (Voir : *Chronicon Beccense* (Bibliothèque nationale, lat. 12884, f° 4) ; *Le Recueil de D. Jouvelin* (Bibliot. nat. lat.: 13905, f° 22) ; Les *Annotationes 7. Picardi, in epistola 5.* Anselmi 46. I. ép. 28 (édit. Gerberon, p. 554): *Neustria pia*, p. 437. *Opera Lanfranci*, édit. d'Achéry, p. 241 ; *Gallia Christiana*, T. XI, col. 218. Herluin, fondateur de l'abbaye du Bec, avait donné cette partie de sa terre de Quevilly du consentement de ses deux frères « *astantibus et laudantibus fratribus suis Alberto et Ranulfo* », Albert et Renouf qui étaient aussi seigneurs de Quevilly.

Quevilly est encore cité dans la *Chronique du Bec* « *super terram et hereditatem monasterii Beccensis in*

Digitized by Google

campis, inter Chevilleium et Ermentrudis villam » (*Chronicon Beccense ; Neustria pia*, p. 613). Herluin, abbé du Bec, avait, en effet, racheté la troisième part de la terre de Quevilly appartenant à son frère Eudes, pour la donner à l'abbaye et compléter sa première donation. « *Partem quam habebat idem Odo in ecclesia et decima Chivelei et Surcei, emit prædictus dominus abbas ab eo in prædium ecclesiæ S. Mariæ* (Biblioth. nationale lat. 13905, f° 22, et lat. 12884, f° 5). D'autre part, un autre frère de Herluin, Roger, vendit pour le prix d'un cheval, estimé 100 sols, sa part allodiale de Quevilly et de Bourneville. « *Rogerius vendidit fratri suo, Domino Herluino abbati, quicquid alodii habuit in Burnevilla et Cavilleio, accepto pro pretio ab eo equo uno centum solidis appreciato* (Bibl. nat. lat. 12884, f° 176 vo). Ces diverses donations eurent lieu en 1037.

Cette terre de Quevilly, possédée par les religieux du Bec, fut aliénée par eux avec ses revenus en 1309, à Gervais des Saulx et à sa femme. Elle fut rachetée ensuite moyennant 800 livres par l'abbé Geoffroy Harenc (Voir *Inventaire des titres du Bec*, p. 1269 et *Chronique du Bec*, p. 69).

En 1183, Henri II, duc de Normandie, qui avait agrandi son manoir de Quevilly, en disposa pour les lépreuses de Quevilly, pour la maladrerie des filles nobles ou Salle aux Pucelles, qui existe encore et qui est devenue la Chapelle Saint-Julien. *Sciatis me dedisse fœminis leprosis de Kevilly claustrum meum domorum mearum apud Kevilli, ubi mansionem meam construxi et pratum quod Martinus de Hosa essartavit et pasturam bestiarum mearum in foresta* (*Monasticon anglicanum*, T. II. *Cœnob. gallican*, p. 1013). (Voir aussi Biblioth. nat. *Mss. lat.* 10057, f° 223vo. Voir *Actes d'Henri II*, par Léopold Delisle, p. 551).

Le pré de Martin de la Heuse était près de la Seine, vers laquelle s'étendait alors la forêt. On sait qu'en 1366, Charles V réunit à son tour l'église et le prieuré de la Léproserie de Quevilly à l'Hôtel-Dieu de la Madeleine de Rouen.

Digitized by Google

Ce pré de Martin de la Heuze faisait partie de 300 acres de landes qu'Henri II lui avait données avec droit d'usage dans son bois de Rouvray, pour les hôtes qu'il y placerait. En 1260, l'Echiquier décida que ce privilège ne pouvait s'étendre aux habitants des nouvelles hotises fondées par Martin de la Heuze, héritier du premier concessionnaire (*Olim*, T. I, p. 502. Léopold Delisle, *Etudes sur la condition de la classe agricole*, p. 408).

Henri II, dont le nom est lié si intimement au domaine ducal de Quevilly, a daté de ce endroit une douzaine de chartes de 1165 à 1172, parmi lesquelles on peut citer : la donation de la terre de Bretteville-l'Orgueilleux à l'abbaye de Saint-Etienne de Caen ; la donation de l'église de Beuzeville aux lépreux du Mont-aux-Malades ; la donation d'une maison à Dieppe à l'abbaye de Beaubec ; la confirmation des biens et franchises à l'abbaye du Bec ; la concession des coutumes de Verneuil aux hommes de l'Evêque d'Evreux; la donation à l'abbaye de Boxley; la concession aux Templiers de leurs maison de Sainte-Vaubourg ; la concession d'une foire aux lépreux du Mont-aux-Malades ; une sauvegarde pour le prieuré de Saint-Martin-de-Sigy ; une confirmation d'une donation de Guillaume Longue-Epée du manoir de Martin-Eglise ; un ordre aux baillis d'Arques de maintenir les chanoines de Rouen dans leurs biens ; une exemption de droit de péage accordée aux seigneurs de Bedfort.

Par une charte donnée au Vaudreuil, sans date, Henri II avait donné aux religieux du Bec, dont nous avons vu l'installation à Quevilly, le droit de prendre dans la forêt de Rouvray le bois nécessaire pour la réparation de leur manoir, ainsi que la libre pâture pour leurs porcs dans tous les bois et forêts de la Normandie. Cette charte est citée dans la *Neustria pia*, p. 485, et en partie dans les *Grands rôles de l'Echiquier de Normandie*, 1re partie, 167. Elle fut confirmée par Saint Louis en 1256, dans une charte datée de Pont-Audemer (*Inventaire des titres du Bec*, p. 24). Au sujet de cette confirmation, le Coutumier des forêts s'exprime ainsi :

Digitized by Google

« Les religieux abbé et couvent de Notre-Dame du Bec-Héluin, à cause de leur hostel de Quevilly, ont eu la forest de Rouvray par la confirmation de prince de noble recordacion Loys, par la grâce de Dieu roy de France régnant l'an mil CCLV, en mois de mars, d'un don fait aux diz religieux par Henry, roy d'Angleterre, duc de Normandie, d'Aquitaine et comte d'Anjou, de toutes les choses qui leur sont nécessaires pour leur hébergeage faire et reffaire, bois pour ardre suffisamment, sans wast par livrée, etc. » (Cité par Léopold Delisle, *Cartulaire normand*, p. 327, n° 1191).

*
* *

L'Aulnay du Grand-Quevilly donné par Richard Cœur-de-Lion à l'Hôtel-Dieu de la Madeleine de Rouen et qui n'était qu'une plantation d'aulnes, devait être augmenté par les religieux. Cet accroissement devait même entraîner un procès devant l'Echiquier où fut citée la Charte de donation de 1195. La pièce suivante que nous résumons indiquera le fond de ce différend, survenu en 1279.

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront, le bailli de Rouen, salut. Pour notre seigneur le Roi, le prieur et les frères de l'ospital de la Magdeleine de Rouen, sur ce qu'ils ont étendu et élargi sur Seine, plus qu'ils ne devaient, un Aulnay qu'ils avaient lez Seine, sous le Grand-Quevilly, ainsi que le Fossé de Quevilly et le Fossé Godefroy se porportent, en faisant une oseraie sur la rivière de Seine, là où ils ne pouvaient, ni ne devaient et contre la droicture du Roy, ainsi qu'il le disoit.

Si que le prieur et lesdits frères du devant dit hospital disent qu'ils avaient faicte ladicte oseraie là où ils pouvaient et devaient, selon leur charte qu'ils avaient scelée du Roy et charte de l'Aulnay devant dit, et avoit été longtemps en saisine...

La charte oye dudit Grand-Aulnay, il fut décidé de nos maistres de l'Echiquier, que ledit Aulnay et ladite oseraye demeureraient audit prieur et aux frères de l'ospital du lieu dit, en l'estat et en point où ils estoient et rendroient à tous jours, sans eslargir plus désormais sur Seine. En témoins de laquelle avons mis le sceau de la baillie de Rouen. Ce fut faict de l'Echiquier de la Saint-Michel, qui fut à Rouen l'an de grâce CCLXX et nœuf (1279), le dimanche devant le pardon de Saint-Romain. »

Digitized by Google

Il est bien certain que les juges de l'Échiquier, en rendant cette sentence, s'inspirèrent de la charte de donation de Richard Cœur-de-Lion à l'Hôtel-Dieu de Rouen, en 1195, et de ses intentions charitables. Au moment où la donation du duc-normand, dont le cœur repose dans la Cathédrale de Rouen, va assurer aux pauvres et aux malades de notre ville une large somme pour secourir de nombreuses misères, il nous a paru utile de rappeler les origines de cette donation et d'évoquer le souvenir de ceux qui y prirent part.

GEORGES DUBOSC, 13 juin 1913.

M. le Président se félicite que notre procès-verbal ait recueilli une pièce aussi importante. Elle y prendra place reproduite non seulement avec fidélité, mais avec le charme du fac-similé. Sur quoi M. Le Breton relève des formes du même nom qu'on croirait non moins qu'homonymes (*Goifridus*, *Galfridus*, etc.), qui se résolvent au nom moderne *Geoffroy*.

Les immeubles qui vont disparaître ne semblent guère antérieurs à deux siècles. Il serait bien à souhaiter qu'on pût conserver une vue générale de la ferme, privée de terres labourées, mais qui vendait, il y a un quart de siècle, 17.000 francs de lait par an. L'inscription moderne qui surmonte l'entrée principale entrera sans doute dans un de nos musées. Mais M. Pelay veut en outre espérer qu'on obtiendra que les futurs bâtiments industriels soient ornés d'une plaque commémorative qui perpétue dans la mémoire de nos arrière-neveux un souvenir reconnaissant pour le Cœur de Lion qui fut si pitoyable aux Rouennais hospitalisés.

Digitized by Google

Le triptyque d'Acqui. — M. Duveau distribue alors à ses confrères une vingtaine de pages qu'il a publiées l'an dernier sous ce titre dans la *Société d'Emulation*. C'est la traduction d'un mémoire italien de Fr. Pellati, imprimé à Rome en 1707, sur cette œuvre d'art du XVe siècle, trop peu connue, qui orne la sacristie de la cathédrale d'Acqui. Deux intéressantes gravures de notre collègue reproduisent ce triptyque.

Par la variété non moins que par l'attrait de ses communications, M. de Vesly est toujours en possession de l'estime de ses confrères. Ses notes suivantes en fournissent la preuve.

Sceau de négociant. — Ce fut un usage pour les négociants pendant le Moyen-Age, de timbrer les marchandises qu'ils expédiaient d'un sceau ou cachet de plomb apposé par les maîtres de la corporation à laquelle ils appartenaient.

C'est à cet usage que se rapportent les deux plombs que M. L. Deglatigny vient d'offrir pour le Musée des Antiquités. Ils ont appartenu à M. Goujon, de N.-D.-du-Vaudreuil, un collectionneur récoltant les antiquités dans les localités voisines. Aussi ne serais-je pas surpris d'y reconnaître la marque d'un fabricant de Louviers ; mais ce n'est là qu'une hypothèse puisque jusqu'à ce jour je n'ai pu trouver aucune pièce justificative.

Le sceau est circulaire et mesure 38 m/m de diamètre. Sur le marli de 7m/m on lit : + S'AMÆL FILLÆ NICHOL. Au centre un rameau de quatre branches opposées, trifoliées à leur extrémité. On observera que les caractères employés pour le C de Nichol et les E d'Amel et de fille sont encore des caractères gothiques. Aussi faut-il attribuer ce sceau à la première moitié du XVIe siècle.

Digitized by Google

Jetons. — Ceux qui présentent un intérêt sont les suivants :

1. *Jeton du sacre de Louis XIII*, en cuivre jaune, frappé à Nuremberg (n° 7884 du cat. Feuardent) à l'A/. LVDO. XIII. D. G. FRAN. ET. NAVA. REX. CHRISTIANISS. Le buste plus court que dans les jetons gravés par Nicolas Briot et la signature H. K. Au R/. Main céleste tenant la sainte ampoule au-dessus de la ville de Reims ; à l'exergue *Rhemis*, 1610. Il est regrettable qu'un barbare ait perforé le jeton à l'endroit des yeux.

2. *Jeton de Louis XIV* (en cuivre jaune), ne figure pas au catalogue Feuardent. A/. LVDOVICVS MAGNVS. REX. Buste du roi regardant à droite ; R/. LABOR. ALITIS. AVFERT. Un arbre sur lequel un oiseau est perché, tenant dans ses serres un agneau. Au pied de l'arbre deux loups s'éloignent en regardant l'oiseau et se tournant le dos.

3. *Jeton octogone de l'ordre de Saint-Louis*, en argent, variété dite de Lorthior. LVDOVICVS. XVI. REX. CHRISTIANISS, signé *Lorthior. F.*, sous le bras. R/. LUD. MAGNUS. INSTITUIT. 1693. LUD. XVI. ILLUSTRAVIT. 1779. Sur une banderolle : BELLICÆ VIRTUTIS PRÆMIUM. Croix de Saint-Louis avec son collier cerné de deux palmes.

4. *Jeton populaire de Louis XVI.* LVD. XVI. D. G. FR. ET. NAVAR. REX. Le buste du roi avec la croix de Saint-Louis. R/. OMNIBVS, NON SIBI. Un bassin avec jet d'eau, et au-dessous IETTON.

Le dernier jeton que je désire soumettre à la Commission, ajoute M. de Vesly, est celui frappé par la cour de Napoléon : ce jeton de cuivre jaune, porte à l'A/. le buste de l'Empereur tourné vers la droite et en exergue NAPOLEON EMPEREUR ; au R/. Un autel carré sur lequel est déposé la couronnne impériale, le sceptre et la main de justice. A l'entour la devise HONNEUR ET PATRIE et en dessous : COUR. II. FRIM. AN XIII. Ce jeton n'est pas signé.

Il m'a semblé intéressant de le rapprocher du jeton de l'ordre de Saint-Louis, puisque sur celui de Napoléon se lit la belle devise que l'Empereur fit inscrire sur

Digitized by Google

la croix de la Légion d'honneur et sur les drapeaux de ses grenadiers.

Lance ou pique des Cadets Messins. — Parmi les objets trouvés au hasard des rencontres, termine M. de Verly, j'ai été assez heureux pour acquérir une lance ou pique assez curieuse par sa forme et sa provenance.

Cette arme mesure 0m43 de lame et 1m36 de bois, soit une longueur totale de 1m79. La lame qui est à section triangulaire porte deux fois cette inscription en deux lignes : « *Spol fourbisseur des Messieurs les Cadets gentilhommes à Metz.* » Ces caractères tracés dans le style de l'époque de Louis XIII.

Le bois de la hampe est orné de trois bagues d'un métal argentifère et se termine par une pointe ou pilum destinée à planter la lance ou à la maintenir dans l'étrier. Des inscriptions à l'encre ont été tracées sur ce bâton, mais elles n'ont laissé que des lettres très effacées et illisibles. Je ne crois pas que cette lance fût destinée à la cavalerie : elle était plutôt une arme de pied, une pique d'importation espagnole dans la ville de Metz. J'attends, pour me prononcer, les réponses que j'ai sollicitées au Musée de l'Artillerie à Paris et aux archives de la ville de Metz.

Calvaire du Tréport. — M. Coche obtient la parole pour rendre compte de la mission dont la Commission l'avait investi en faveur de la reconstitution de cette croix mise en pièces par un accident de voiture. La négociation a pleinement réussi. La municipalité s'est associée à nos désirs ; et la main experte qui a remis debout l'édicule en a fait une œuvre tout à la fois habile et heureuse, en se servant de goujons en cuivre, bien préférable au fer qui, venant à s'oxyder dans la pierre, y cause souvent de redoutables ravages, comme on vient de le constater au clocher de Bonsecours.

Digitized by Google

M. Lefort se demande si on s'est préoccupé d'assurer au ciment le plus de résistance possible aux intempéries des saisons, et surtout aux fureurs des tempêtes.

Eglise S.-Pierre-du-Châtel. — M. G. Dubosc la croit en très mauvais état ; et même un bruit, qui n'est peut-être qu'une rumeur sans fondement, croit la tour du clocher menacée de démolition, pour parer à un entretien toujours coûteux. Cette église, maintenant affectée aux services accessoires des Nouvelles Galeries, est intéressante en diverses parties, notamment par ses belles portes et ses jolies voûtes. Quel en est aujourd'hui le propriétaire ? Elle appartint jadis aux familles Biencourt et Mauduit.

On souhaiterait un classement. Mais il ne faut pas oublier que, dans ces conditions, le classement suppose toujours le consentement préalable du propriétaire.

Ce qui semble le plus opportun dans la circonstance, c'est de se renseigner auprès de M. Loisel, l'architecte des Nouvelles Galeries. En évitant d'abord tout froissement, puis en exposant tout l'intérêt de ce terrain, l'un des plus historiques du vieux Rouen, puisque là furent construits le château et la chapelle des anciens ducs de Normandie, on peut espérer la conservation des parties encore existantes du vénérable sanctuaire, ce qui en suppose une restauration intelligente.

Baptistère de Sauchay-le-Haut. — Notre confrère M. H. Cahingt a tenu « à examiner plus à loisir » cette œuvre tout à fait rare qui paraît être

Digitized by Google

du XIVe ou du XVe siècle. Il en a pris à la hâte un croquis sommaire qu'il a adressé au secrétaire.

Ce prisme hexagonal est orné sur chacune de ses faces qui mesurent 35 cent. de hauteur sur 28 de largeur.

La face principale représente le Christ en croix avec la Sainte Vierge et Saint Jean. Les faces latérales portent des reliefs de saints, et la face postérieure est celle que le croquis a reproduit.

Huit inscriptions en lettres onciales entourent autant de médaillons dont le centre a été mutilé au ciseau. La lecture en semble difficile, d'autant que la lumière fait défaut. Quatre de ces inscriptions décorent la face principale, et le reste est partagé sur deux autres faces.

Cette toute petite église, que ces fonts et l'autel rendent si intéressante, possède en outre un saint Hubert et toute une série de statues dignes d'attention. Elle mérite une monographie qui tentera certainement quelque membre du vieux Dieppe.

Caudebec. — Les échafaudages établis l'an dernier autour de l'église y sont demeurés sans emploi. C'est ce qu'ont constaté avec surprise des promeneurs qui en ont fait la remarque au secrétaire. La Commission n'y peut rien de plus que notre confrère : il importe du moins que ce renseignement lui soit transmis.

M. le Président explique que le cas n'est malheureusement pas isolé, mais que le remède à y apporter n'est pas à la disposition de tous.

Eglise de Bonsecours. — L'abbé Tougard est heureux de pouvoir opposer à ce regrettable état

Digitized by Google

de choses, ce qui fait honneur à l'architecte chargé de la restauration du clocher de Bonsecours.

Un coup d'œil sommaire avait évalué le devis à 4.000 francs environ. L'étude définitive l'a fait monter jusqu'à 10.000 francs. Cette somme est disponible. Le maître de l'œuvre regardait comme providentiel que les parties qui menacent ruine n'aient pas été jetées au bas du portail par quelque coup de vent qui eût pu faire bien des victimes.

Le remplacement intégral de plusieurs clochetons prouve l'état lamentable de la construction primitive qui n'a guère plus d'un demi-siècle.

La croix et le coq ont été dorés, le paratonnerre vérifié et les échafaudages supérieurs ont disparu. Quatre ouvriers seulement ont suffi à ce travail d'élite. Bref, tous ceux qui s'intéressent au pieux sanctuaire ne ménagent pas leurs éloges. Ici, du moins, l'échafaudage ne s'éternisera pas. Que cette restauration mérite un souvenir reconnaissant à M. le chanoine Delafontaine, qui a marqué les derniers jours de son ministère à Bonsecours par cette utile entreprise.

Tour S.-Laurent. — Plusieurs chutes récentes de pierres, dont une d'environ deux kilos a endommagé la toiture, semblent indiquer qu'une revue attentive de cette tour s'impose en faveur de la sécurité publique. Les alentours de l'église sont très fréquentés, tant par les visiteurs du Musée d'Art normand que par les amateurs qu'attirent les bouquinistes. Il y a vraiment urgence. Le mardi suivant, notre collègue M. G. Dubosc a

Digitized by Google

inséré au *Journal de Rouen* un instant appel aux pouvoirs publics.

Enfin quelques notes héraldiques de M. Garreta terminent les communications :

Sceau ovale en cuivre (25 mill. sur 21 mill.) du XVIIIe siècle, aux armes de Martin de Ratabon, évêque de Viviers, mort à Rouen, âgé de 74 ans, le 9 juin 1788, qui portait :

« D'azur, au léopard d'or, accompagné de trois croissants d'argent. »

Sceau ovale en cuivre doré (21 mill. sur 17 mill.) du XVIIe siècle, aux armes de l'abbaye de Cluny.

« De gueules, à deux clefs d'argent en sautoir, traversées d'une épée de même en pal, la garde d'or ». Le cartouche ovale est surmonté de la mitre et de la crosse.

Médaillon en bronze de forme ronde (0,05 c/m.) présentant le profil tourné à gauche de Jean-Louis de Lavalette, duc d'Epernon, pair et amiral de France et colonel de l'infanterie française.

Autour du buste se lit la légende :

IO.LVD.DE.LA.VALETTE.DVX.ESPERN.
PAR.ET.TOP.PED.FR.PRÆFEC.

Au revers un volcan en éruption, au milieu des flots agités ; les quatre vents, deux par deux et affrontés, soufflent de chaque côté ; au sommet, une nuée rayonnante.

Légende : CLARIVS.ADVERSIS.

Au bas : POL. 1606 F.

Digitized by Google

On lit dans Farin que le duc d'Epernon fit son entrée à Rouen, le 3 mai 1588, en qualité de gouverneur, avec cérémonie. Il entra par la porte Saint-Hilaire ; les rues furent ornées de tapisseries et, en divers endroits, on éleva des théâtres et des portiques avec plusieurs emblèmes et devises. On lui présenta un dais qu'il refusa. Le lieutenant-général le complimenta à l'entrée de la porte au nom de la ville ; il fut aussi complimenté au même endroit par le premier président. Le lendemain il soupa en l'hôtel commun de la ville avec plusieurs seigneurs de marque.

Les mécontentements des grands, les émotions du peuple et les barricades de Paris, qui arrivèrent depuis en la même année 1588, lui firent remettre le gouvernement de Normandie entre les mains de Henri III qui y pourvut.

La séance est levée à quatre heures un quart.

A. Tougard.

Digitized by Google

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 1913

Elle commence à deux heures et demie, sous la présidence de M. G. Le Breton, vice-président ; M. le Préfet, président, excusé de ne pouvoir y assister.

Membres présents : MM. G. de Beaurepaire, Bouctot, Cahingt, Deglatigny, G. Dubosc, Duveau, Garreta, Pelay, Sarrazin, de la Serre, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Coche, Labrosse, Le Saunier, P. Le Verdier, Poussier, Ruel et Vernier.

En ouvrant la séance, M. Le Breton se lève pour annoncer avec bonheur la nomination de deux nouveaux membres : MM. Labrosse, administrateur des Bibliothèques de la ville, et M. Le Saunier, archiviste paléographe, conservateur des Archives municipales. Il regrette de ne pouvoir leur souhaiter la bienvenue. M. Labrosse est retenu par des affaires de famille. Quant à M. Le Saunier son absence est encore plus regrettable, parce qu'elle résulte du deuil cruel que lui cause la mort de sa femme.

M. le Président tient à dire un mot aimable à M. Cahingt, qui a bien voulu nous venir de Dieppe, malgré des devoirs professionnels souvent assujettissants.

Digitized by Google

Correspondance imprimée. — L'une des plus nombreuses que nos procès-verbaux aient jamais enregistrées, elle compte plus d'une trentaine de pièces, savoir : *Mémoires de la Société de l'Aube*, LXXVI, 1912 ; — *Mémoires de la Soc. d'Archéol. de Beaune*, XXXV, 1911 ; — *Bulletin de la Soc... de la Drôme*, 186 ; — *Soc. libre de l'Eure*, 1912 ; — *Revue de l'Avranchin*, XVII ; — *Bulletin de la Soc... de Langres*, VI ; — *Mémoires*, item, 1913 ; — *Société polymathique du Morbihan*, 1912; — *Soc. hist. de Compiègne.* Fouilles diverses, 1912 ; — Bulletin, *item*, XV, 1913; — Procès-verbaux, *item*, XXI, 1912 ; — *Soc... de l'Orne*, Bulletin, XXXII ; juillet 1913 ; — *Antiquaires de la Morinie*, Bulletin, 246 ; Mémoires, *item*, XXXI, 1912-3 ; — *Antiquaires de Picardie*, Bulletin trimestriel, 1913 ; — *Antiquaires de l'Ouest*, Bulletin, II, 11 et 12 ; — *Soc. archéol. de Sens*, Enceinte de la ville, 1913 ; — *Bulletin archéologique du Comité*, 1912, III ; 1913, I ; — *Antiquaires de France*, Mémoires, 1912 ; Bulletin, 1912 ; — *Répertoire d'Art et d'Archéologie*, fasc. XVI, 1913 ; — *Société Jersiaise*, Journal de J. Chevalier, fasc. 8 ; — *Annales de la Soc... de Château-Thierry*, 1912, gr. in-8° ; — *Skanes Meteltida... af Lars Tynell.* Stockholm, 1913 ; gr. in-4°, 16 pl. ; — *Liste du Comité des Travaux hist. et scientif.*, P. 1913, 180 pp. ; — *Programme du LIIe Congrès des Soc. sav., à Paris*, 14-18 avril 1914 ; — *Cimetière mérovingien de Neufchâtel*, par Dubus ; gr. in-8° (Extrait du « Bulletin des Etudes préhistoriques »), hommage d'auteur ; — *La Gymnastique à l'époque grecque*, à propos d'un vase grec du Musée départem., par

Digitized by Google

le Dr Lecaplain ; in-8° de 4 pp. ; hommage d'auteur.

Deux photographies sont destinées à notre Album : La maison à laquelle ont succédé les Nouvelles Galeries, réédifiée rue Laboureur, à Sotteville-lès-Rouen, offerte par M. Poussier ; — L'église et la châsse de S.-Victor-en-Caux, photographiées le 21 juillet dernier.

M. Duveau présente à la Commission les dessins suivants :

Millésime, 1666 ;
» 1641, rue des Charrettes, 85 ;
Grange dîmeresse de S.-Vaubourg (Val-de-la-Haye) ;
Maison du XVIe siècle, rue des Fossés-Louis-VIII;
— — détail de l'aissentage ;
Millésime 1632, rue du Bac, 28 ;
Rue des Champs, n° 47, maison avec aissentage en bardeaux ;
Rue Poussin, nos 4-6-8, vieilles maisons ;
Marché-aux-Balais (place du) ;
Rue de la Grande-Mesure ;
Maisons rue des Bons-Enfants, nos 93 à 99 ;
— — nos 108-110 ;
Rue des Champs-Maillets.

M. Milet démissionnaire. — C'est d'un ton attristé que M. le Président donne lecture du touchant billet où notre éminent confrère M. Milet,

Digitized by Google

découragé par l'état habituel d'une grande faiblesse où le réduit la maladie, envoie sa démission de membre de la Commission dont il fait partie depuis près de trente ans ; tout en protestant qu'il s'intéressera toujours à nos travaux.

Est-ce que la Commission, demande le secrétaire, ne pourrait pas objecter qu'il lui est impossible d'accepter cette démission, unique dans ses annales et qui la prive de l'un de ses membres les plus autorisés ?

M. G. Le Breton, après un intéressant résumé de l'honorable carrière toute de labeur et d'études que M. Milet a fournie, ne verrait que l'honorariat qui pût consoler la Compagnie de cette retraite.

Les trois notices suivantes de M. de Vesly continuent d'enrichir notre Bulletin.

1° *Architrave ou sommier (Epoque de la Renaissance) à Aumale.* — Il existe, rue de l'ancien cimetière et longeant le collatéral nord de l'Eglise Saint-Pierre, à Aumale, une vieille hôtellerie où jadis pendait l'enseigne de « *l'Hôtel des Princes* ». Aujourd'hui, elle est simplement dénommée « *Auberge du Lion-d'Or* ».

Ni M. Ernest Semichon, dans son histoire de la ville d'Aumale ; ni l'abbé Cochet, dans le Répertoire archéologique du département, ne font mention des hôtelleries de la vieille bourgade brayonne. Il est vrai que celle du « *Lion-d'Or* » a sa façade principale semblable à celle de toutes les maisons des villes normandes où les poutrelles s'arcboutent et se croisent les unes sur les autres. Aussi, ainsi que d'autres touristes, serais-je passé devant la porte-cochère, si M. Bouctot ne m'avait incité à jeter un regard sur la cour intérieure du vieux logis.

Digitized by Google

Et, cependant, la large ouverture (3m50) et la hauteur (3 mètres) de la baie charretière a été souvent franchie par les grandes diligences et les lourdes charrettes des rouliers. Là s'engouffraient également les riches carrosses et les équipages de chasses. J'aurais voulu pouvoir donner un rapide historique de cette maison où ont logé les seigneurs de la suite des comtes d'Aumale, des ducs du Maine et de Penthièvre, etc...

Le classement des archives de M. Dupuy, notaire, m'oblige à ajourner mon projet ; mais le maire de la ville, M. Houé m'a fait la promesse de m'adresser sous peu les documents qui permettront de combler cette lacune.

Aujourd'hui, je désire simplement vous soumettre le croquis exécuté par M. Gruzelle, pour être reproduit en glyptotypie et me contenter de donner les explications nécessaires pour bien faire saisir la valeur des poutres sculptées de l'auberge du *Lion-d'Or*.

Ainsi que je l'ai déjà dit, c'est à l'intérieur de la cour que se voit l'ornementation de la charpenterie soutenant les solives d'un passage et d'un petit étage. Deux potelets avec pigeards distants entre eux de 3m50 forment piliers. L'architrave qui les réunit est aidée dans sa fonction par deux écharpes ou consoles ornées de rosaces et de triglyphes.

Le portail comprend deux grosses poutres ou sommiers de 0m30 d'équarissage, reliés aux pigeards des potelets par des tenons et mortaises, moisés en leur milieu par une clé ornée d'une grande gueule de lion faisant saillie sur la poutre supérieure taillée d'un large quart de rond.

Sur la poutre supérieure court une rangée d'oves surmontée de place en place de trois canaux ou triglyphes, avec dans la partie la plus large une branche ondulée de laurier. La poutre intérieure comporte une rosace centrale ayant de chaque côté des rinceaux d'acanthe s'échappant d'une volva. Une dernière rangée d'oves limite la poutre.

La décoration du pigeard de gauche comprend des

Digitized by Google

ornements empruntés également à l'acanthe pour la partie supérieure ; en dessous, un culot ; et, enfin, pour la partie concave, une tête d'angelot qui se raccorde au potelet. Le pilier de droite est engagé dans l'immeuble voisin : on le devine plutôt qu'on ne le voit semblable au précédent.

Toute cette belle charpenterie me paraît remonter au règne de François Ier, vers 1530. M. Bouctot a projeté de faire entrer ces bois de la Renaissance au Musée des Antiquités. Il a obtenu du propriétaire la promesse de les livrer, sous la condition de remplacer les deux sommiers et de soutenir le galandage de l'étage supérieur.

Empreinte du sceau des Frères d'armes de Berry-Cavalerie. — Parmi les objets offerts récemment au Musée par M. Louis Deglatigny, se trouve l'épreuve ou essai du sceau du régiment de Berry-Cavalerie : c'est un objet assez rare. On sait combien étaient nombreuses, avant la Révolution, les associations fraternelles, amicales ou corporatives, plus ou moins affiliées à la Franc-Maçonnerie.

La Loge des frères d'armes du Royal-Berry-Cavalerie fut du nombre. En effet, on lit sur le sceau cette inscription : SCEAU DE LA R.·. DES F.·. D'ARMES A L'O.·. DU RÉGt DE CAVALERIE BERRY. Cette inscription entoure une vignette où deux chevaliers couverts de leur armure et la coupe en main, forment le serment traditionnel sur deux lances croisées et déposées à terre. La scène se passe dans une grande salle voûtée aux multiples caissons et dans le fond, au centre d'un trophée de drapeaux, se voit Pallas assise au-dessous d'un triangle et de l'œil symbolique. Le graveur n'a pas signé son nom.

Il y eut dans l'armée française au XVIIe siècle, deux régiments de Berry ; l'un, désigné par Berry-Infanterie, fut créé le 30 août 1684 par M. de Guébriant ; et celui qui nous occupe, le régiment de Berry-Cavalerie, un peu plus ancien, fut levé en Roussillon, en 1674, et M. le comte de L'Isle en fut le premier maître. Il comprenait trois escadrons de 160 hommes chacun, soit 480 hommes,

Digitized by Google

maréchaux des logis et brigadiers, plus 28 officiers, parmi lesquels ont compté M. le comte de Caraman, colonel ; M. de Garlan, lieutenant-colonel, et M. de Parcou, major en 1718.

Le royal Berry-Cavalerie était le dix-neuvième régiment d'après le rang donné par Louis XIV, et portait pour unforme l'habit bleu à parements rouges et le chapeau de la cavalerie. L'équipage de cheval était tout rouge, avec broderie d'argent. Les étendards, au nombre de six, étaient bleus, bordés de rouge, avec soleil, fleurs de lis et franges d'or (1).

Notre collègue, M. Georges Dubosc, auquel je suis redevable de ces détails, croit que le régiment de Berry était un régiment de carabiniers, qui, réuni à celui des gendarmes de la maison du Roi, a formé les cuirassiers de Berry, ancêtres de nos héroïques cavaliers du 4e cuirassiers.

THÉATRE ROMAIN DE LILLEBONNE — ENTRÉE DE L'OUEST

Fouilles de 1912

Commencées en 1819, après l'acquisition de la Roquette par le département de la Seine-Inférieure, les fouilles du Théâtre romain de Lillebonne se poursuivirent sans interruption jusqu'en 1840, sous le direction successive de l'abbé Rever (1819-1825), d'E. Gaillard (1825-1836) et d'A. Deville (1836-1840). Il ne restait plus à dégager que l'entrée principale de l'ouest, alors cachée sous des immeubles voisins que le Conseil général acquit en 1908. C'est à cette époque que j'entrepris la première partie des fouilles pour dégager l'entrée. Le rapport sur cette

(1) *Le Nau de la Jaisse*, Carte générale de la Monarchie et du Militaire en France, Paris, 1752.

Digitized by Google

opération a paru dans le Bulletin de la Commission (T. XV, p. 38 et suiv.). Aujourd'hui, nous le compléterons en retraçant les découvertes faites en octobre 1912.

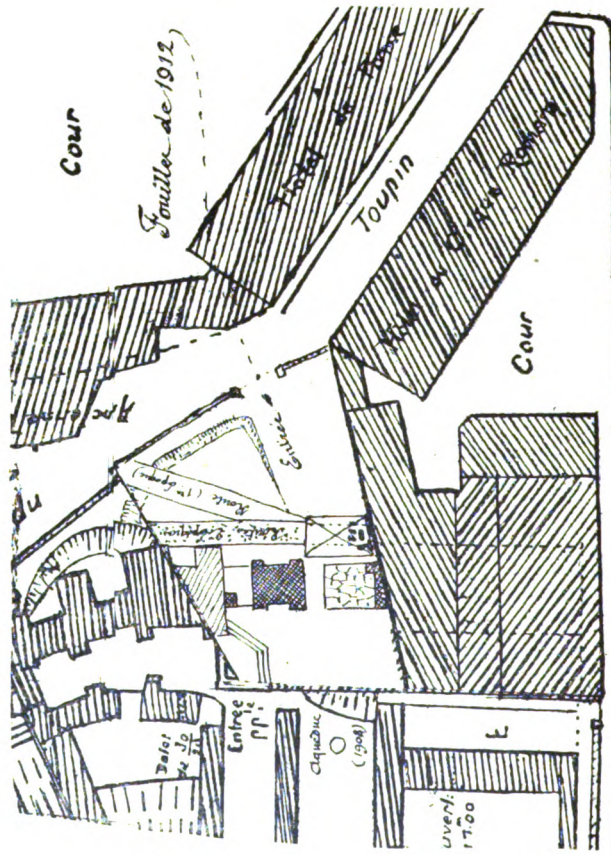

Pl. II

Je signalerai tout d'abord la présence de substructions de deux voies romaines longeant le Théâtre (voir pl. II), et qui, outre l'intérêt qu'elles présentent, permettent de constater deux périodes bien distinctes dans

Digitized by Google

l'histoire de Lillebonne et établissent des repères pour les futures explorations.

Il est vraiment regrettable que des plans n'aient pas été dressés et que nul témoin ne soit demeuré pour rattacher les fouilles de l'abbé Rever et de MM. E. Gaillard, Deville, etc., car leurs successeurs eussent évité d'explorer des endroits déjà visités. Plus heureux désormais, le massif que nous avons découvert à l'entrée, couronné par de grandes pierres de Vergelé, placées horizontalement, servira de repère pour fixer les différentes opérations faites dans le Théâtre.

Il guidera dans l'avenir pour un travail d'ensemble ; car c'est bien l'entrée qui a été reconnue.

La route située le plus profondément et que nous désignerons par *première époque*, se trouve placée à 0m40 en contrebas du repère et à 0m90 du sol actuel.

Elle présentait un profil transversal bombé, mesurant 0m30 sur l'axe et 0m10 sur le bord. La chaussée paraissait s'abaisser avec une pente de 0m06 par mètre, vers la vallée de la Roquette, aujourd'hui suivie par le chemin de grande communication n° 134, dit : Route de Rouen. Elle était composée d'un conglomérat de marne avec silex et scories de forge (1). Un fossé la bordait à l'ouest, mais il avait été rempli de débris de coquilles et de pierrailles.

Une couche de cendres et de charbons d'une épaisseur variable de 8 à 12 centimètres, recouvrait cette chaussée. Elle révélait l'incendie ayant dévoré le Théâtre.

Dans cette couche furent rencontrés de nombreux fragments de vases en poterie rouge dite de Samos, ainsi que deux G. B. qui n'ont pu être déterminés.

Au-dessus de cette première voie et de la couche de cendres, des débris de matériaux furent trouvés sur lesquels reposait la chaussée de la première époque. Celle-ci présentait, sur une longueur de 5 m., des épaisseurs variant de 15 à 20 centimètres.

(1) Une voie romaine d'une semblable composition avait été vue en 185., rue Beauvoisine, à Rouen. — L. de V.

Digitized by Google

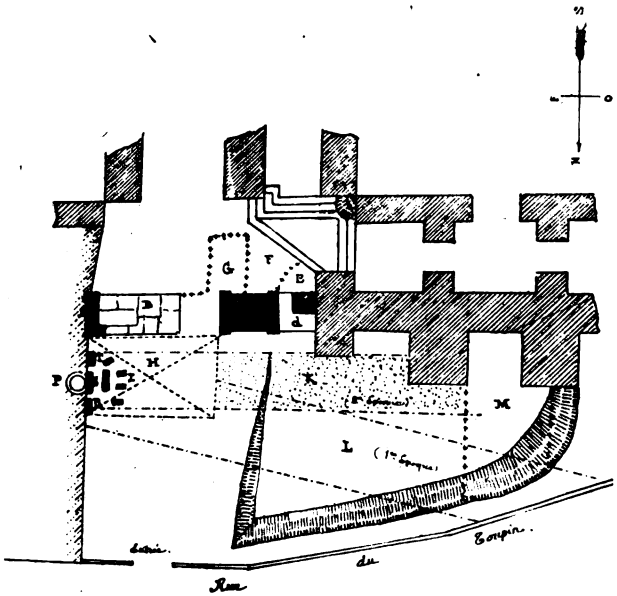

LÉGENDE

Maçonneries découvertes en 1912.

Maçonnerie découverte antérieurement.

Propriété Née (Hôtel du Cirque).

I Dépôt de pierres antiques.

A. Pilastre engagé sur le mur voisin.

B. Barricade.

C. Massif d'un piédestal.

D. d. Pilastre et caniveau.

E. Fouille remplie d'une terre argileuse;

F. G. Niveau 1re chaussée. Fouille de l'abbé Rever en 1818.

H. Hangar — tuiles et cendres.

I. Fragments de corniche.

K. et L. Voies antiques (L. 1re Epoque).

M, Fouille de M. Deville en 1859.

P. Puits.

R. S. T. Pierres avec moulures (demeurées en place).

..... Limites de fouilles antérieures.

Digitized by Google

Elle offrait un stratumen semblable à la voie inférieure dite de première époque ; et, ainsi que celle-ci, était recouverte de charbons et de cendres sur 0m10 d'épaisseur.

Là ont été également recueillis des débris de vases à déversoir, une grande pince à épiler, des épingles en os et quatre monnaies dont deux M. B., l'un à l'effigie d'Antonin et l'autre à celle de Postume. Ainsi, voici bien reconnus deux incendies et deux voies se juxtaposant, témoignages incontestables d'un premier désastre réparé, puis de la seconde destruction d'un monument restauré, remarque déjà faite en 1911, lors des fouilles de l'édicule (1).

C'est ici qu'il convient de signaler les ruines d'un hangar (voir le plan en H) d'environ 7 m. de longueur sur 5 m. de largeur, ainsi que nous en avons pu juger par la masse de tuiles à rebords rencontrées en cet endroit. Nous disons *hangar*, parce que les tuiles reposaient, sans aucune trace de maçonnerie, ce qui indiquait une structure de charpenterie détruite par le feu.

En avant de ce hangar, sous la chaussée de la première époque, sur 0m60 d'épaisseur, des pierres taillées ou sculptées ont été rencontrées au milieu d'une terre sablonneuse formée par les résidus des mortiers.

Parmi ces pierres, nous en mentionnerons particulièrement *cinq*, se rapportant exactement l'une sur l'autre pour former un ante ou pilastre de 1m90 de hauteur sur 1m35 de largeur.

Le chapiteau de l'ante se profilait au pourtour du caisson d'un plafond. Il présentait une mouluration assez typique : car, entre les deux listeaux se voit une large doucine de 0m08 de hauteur sur 0m125 de saillie, donnant un méplat de 0m03 à sa partie inférieure. Il y

(1) *Bull. de la Comm. des Antiq. de la Seine-Inf.*, T. XV, p. 40. (M. Denize, architecte à Lillebonne, et qui a dirigé de nombreuses constructions dans cette ville, a cru reconnaître les traces de trois incendies. (Mém. lu au Congrès de la Société d'Etudes préhist., en août 1912.)

Digitized by Google

a là un effet d'optique cherché par l'architecte et qui ne saurait passer inaperçu.

M. Lantier (1) a d'ailleurs fait la remarque que certains contreforts du Théâtre de Lillebonne variaient d'épaisseur et le heurté général de la forme avait frappé son attention.

La remarque faite pour le chapiteau de l'ante s'applique au grand fragment de l'angle d'une corniche reproduite planche III. Elle présente, en effet, certains caractères architectoniques des plus typiques. C'est ainsi, par exemple, que l'espace angulaire laissé libre entre les modillons de chacune des faces, est rempli, dans l'architecture classique (2) par une pomme de pin placée en pendentif.

Ce motif décoratif sépare bien les deux plans. Ici, c'est un modillon, d'une plus faible hauteur dont les faces sont taillées suivant les alignements des deux façades lesquelles se profilent à l'angle.

Entre chacun des modillons du plafond ou soffite de la corniche, des petites tables rectangulaires et saillantes remplissent les caissons, lesquels deviennent triangulaires vers l'angle et sont ornés d'une petite pyramide.

Il est également à remarquer que les tores et les quarts de ronds sont aplatis, et que les éléments composant la corniche, confirment une mouluration spéciale, conçue et dessinée par l'architecte romain pour un pays de la Gaule septentrionale, où le rayonnement amoindri du soleil demandait de plus larges méplats pour obtenir des jeux d'ombre et de lumière (3).

Au milieu des fragments d'architecture, deux débris de sculpture ont été rencontrés. L'un sur lequel se dis-

(1) La ville romaine de Lillebonne dans *Gazette arch.* — Année 1913, T. I, p. 204.

(2) Dorique mutulaire de Barozzio de Vignole.

(3) La corniche, les modillons et autres pierres sculptées ont été placés au petit Musée lapidaire installé dans une des dépendances du Théâtre romain.

Digitized by Google

Théâtre romain de Sillebourg (Entrée sud-ouest)
Feuillet de 1912
Restauration de la Corniche d'angle
Coupe suivant AB

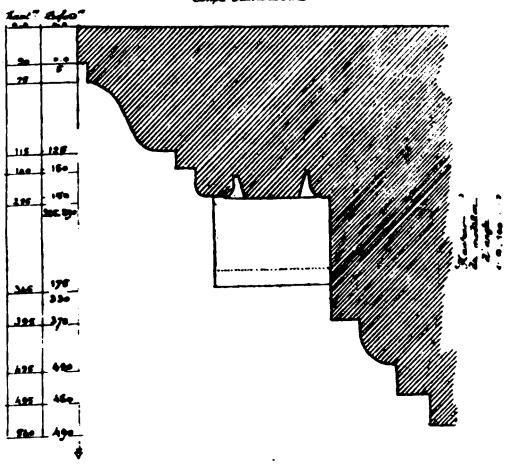

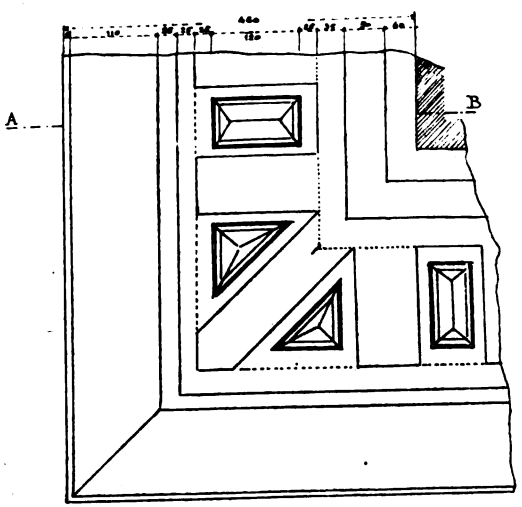

Arrêté à mon rapport.
Rouen, le 30 avril 1913.
Le Doyen

Échelle de 0m,20 p. mètre $\left|\frac{1}{5}\right|$

Digitized by Google

tingue une fraction de cuisse et de genou, mesure 0m43 sur 0m20 ; l'autre qui montre une chute de draperie tombant d'une épaule droite (absente), et quelques parties d'un collier. Le morceau de pierre, qui est triangulaire, a 0m43 de côté.

Ces débris sont d'ailleurs trop frustes pour être déterminés avec plus de précision. L'intérêt se porte plutôt sur un fragment de colonne sculptée dont le diamètre, obtenu par le calcul, était de 0m70. Nous l'avons fait mouler par le procédé Lottin de Laval, afin d'en obtenir le développement et de l'étudier.

L'épreuve obtenue permet encore de reconnaître, quoique très mutilés, la tête, les épaules et le bras gauche d'un personnage qu'une ligature, issant de la retombée d'arceaux, retient captif. Tandis qu'en avant se distingue la partie postérieure d'un autre personnage et qu'en arrière se devinent, plutôt qu'ils ne se voient, les plis inférieurs du vêtement et les pieds d'une troisième figure.

Il y a quelque probabilité pour que les sujets représentés dans les arcades, et qui paraissent voler, ne constituent pas une scène faisant contraste avec la captivité du personnage central (1).

La disposition en arcade a été employée pour la décoration des vases en poterie rouge (2).

Mais ici, quelle peut être la scène représentée ? Trop d'éléments manquent pour la déterminer.

C'est fort à regret que les trois grosses pierres portant sur le plan les lettres R.S.T., furent abandonnées ; mais placées pour servir de fondation à l'immeuble du « *Cirque romain* » et obturer l'ouverture d'un puits, leur exploration eût présenté de graves inconvénients.

Barricade. — Après l'étude de l'amoncellement de grosses pierres, des fragments d'architecture et de sculp-

(1) Un bas-relief d'une disposition semblable, provenant aussi de Lillebonne, existe au Musée de Rouen (salle de la mosaïque, n° 55).

(2) J. Déchelette, *Les Vases ornés*, T. I, pl. X.

Digitized by Google

ture, les fouilles furent poussées vers la barricade fermant l'entrée ouest du Théâtre (voir le plan, pl. II).

Un fossé de 0m60 de largeur, comblé avec des débris de taille de pierres, paraît l'avoir précédée. D'ailleurs, cette barricade avait été dérasée (1), soit à l'époque de l'enlèvement des nombreux matériaux empruntés au Théâtre par les moines de Saint-Wandrille (2) pour construire leur abbaye, soit postérieurement pour bâtir des immeubles élevés en cet endroit même (3). Ce sont les pierres de la barricade qui ont été vues et ont permis d'en mesurer les dimensions : 5 m. de longueur sur 2 de largeur. Ainsi que le montre la figure 2, cet immeuble de protection était formé par de gros blocs d'inégales dimensions, placés les uns à côté des autres, sans tenons ni mortier. Pour assurer la stabilité des assises, plusieurs pierres furent entaillées et c'est ainsi qu'une pierre a été travaillée pour en recevoir une autre, longue de 1m35 et haute de 0m20.

Aujourd'hui, et pour établir la rampe d'accès, les pierres de la rangée A ont été enlevées ; mais leur encastrement est encore très visible et permet de juger la disposition de l'entrée de l'édifice antique.

En poursuivant les fouilles vers le sud, on rencontre un terrain remanié et fouillé sur 2 m. environ de longueur et 0m90 d'épaisseur. Il surmonte des débris de taille de pierres au-dessous desquelles existe un fond vaseux, mélangé de petites coquilles fluviatiles.

Ce fond vaseux, rencontré dans d'autres fouilles, a très probablement fait naître la légende qu'on pouvait arriver au Théâtre par bateau : c'est une hypothèse

(1) Voir en A, fig. 1, pl. II.

(2) *Basilicum beatissimi Michaelis ; — Allatis videlicet petris de Juliobona Castro.* — Bull. cit., T. XV.

(3) Ces immeubles obstruaient l'entrée O. du Théâtre ; ils ont été acquis par le Conseil général de la Seine-Inférieure, en 1908, pour donner un large dégagement et faciliter l'accès. — *Bull. cit.*, p. 41 et 42.

Digitized by Google

qui nous avait séduit après bien d'autres archéologues (4).

Lillebonne eut son port, ses bassins, son havre, etc... Juliobona, située dans un petit golfe de l'estuaire de la Seine, sillonnée de la Bolbec et de ruisseaux affluents, devait comme Caracotinum (Harfleur) offrir un refuge à la flotte romaine et un port de commerce (2). Cependant l'hypothèse d'un débarcadère à l'entrée ouest du Théâtre doit être abandonnée, maintenant que deux chaussées superposées et longeant le monument, ont été reconnues ; et que, toutes deux, recouvertes de cendres et de charbons témoignent de deux incendies successifs et de l'éloignement de la rivière.

Les fouilles faites dans cette partie atestent même une exploration antérieure, très probablement celle exécutée par l'abbé Rever, lors de la construction des immeubles Couette.

Une autre découverte devait se présenter, : celle d'un massif de maçonnerie ayant servi de soubassement ou de piédestal à des colonnes.

Massif ou piédestal. — Ce massif est fondé sur des pierres de libage de 0m40 de hauteur, reposant sur le fond vaseux dont il a été parlé précédemment. Le gros œuvre de maçonnerie qui le surmonte a 0m70 de hauteur. Il est formé de blocage avec parements latéraux en tuf, et se trouve couronné par des pierres de Vergelé de 2m15 de longueur sur 0m30 de haut. Ces pierres présentent sur la face ouest plusieurs cavités ayant jusqu'à 0m20 de profondeur, faites par des chaînes ou des haubans.

(1) Raymond, Première lettre sur les Antiquités de Lillebonne, p. 55 ; R. Lantier, Découvertes, rues Pasteur et de la République, op. cit.

(2) Abbé Héronval, *Juliobona*. Préface, pl. VIII et XV et pages 56-57.

Il y a quelques semaines, un entrepreneur proposait au Conseil municipal de Lillebonne, de réunir cette ville à la Seine par un canal, c'est-à-dire de rouvrir le canal aujourd'hui comblé et dont la légende attribuait la construction à Jules César. — L. de V.

Digitized by Google

Pour quel usage la pierre a-t-elle ainsi été entamée ? Je ne saurais le dire.

Il a été remarqué qu'un espace D, de 1 mètre de largeur, et en contrebas de 1m05, séparait le massif décrit ci-dessus du mur d'enceinte du Théâtre. Ce vide était dallé, et un pilier D de 0m60 de largeur reposait sur une couche de mortier de peu d'épaisseur et devait laisser 0m40 de largeur pour le passage d'un caniveau.

Pour conserver toute cette partie intéressante révélée par les fouilles, j'ai fait élever un mur en pierres sèches, avec un espace suffisant pour l'examiner et servir de repère aux recherches futures.

A l'est, au point E (voir le plan) les fouilles ont permis de reconnaître une terre argileuse ayant tous les caractères d'un terrain remanié. Enfin, en F du plan, il a été trouvé un massif de 0m35 d'épaisseur, formé de silex et de marne disposé pour recevoir un pavement ou de la mosaïque. Le niveau se rapporte à celui de la chaussée (2e époque).

Dans toute cette partie de l'entrée du Théâtre, les débris de taille de pierres, déchets de maçonneries, etc., attestent l'emplacement du chantier dont ont été enlevés, à diverses époques, les matériaux du monument devenu une véritable carrière.

Les fouilles de 1912 ont en outre permis de reconnaître les emplacements de recherches faites antérieurement, et notamment celles opérées par l'abbé Rever et A. Deville. (Voir le plan en G et M).

Découvertes. — Les découvertes d'objets sont peu nombreuses et les fouilles de 1912 n'ont offert de réel intérêt qu'en ce qui concerne la reconnaissance de deux voies superposées bordant le Théâtre vers l'ouest et conduisant vers l'entrée.

Les motifs architecturaux : Corniche d'angle, modillons et pierres couvertes de moulures sont également à retenir.

En ce qui concerne les monnaies recueillies, au nombre de 20, la plupart sont illisibles.

Digitized by Google

Cependant, les deux M. B. d'Antonin et de Postume, trouvés dans les cendres recouvrant la seconde chaussée, ont leur importance : puisque la monnaie de Postume, la plus récente, pourrait faire fixer, entre les années 258 à 267, l'incendie qui détruisit le Théâtre une seconde fois.

Cette hypothèse sur le ravage des invasions, est d'ailleurs partagée par les historiens s'appuyant sur les découvertes archéologiques (1). Cependant, pour le Théâtre de Lillebonne, il apparait maintenant qu'il avait déjà subi le désastre de l'incendie avant le IIIe siècle, puisque c'est seulement sur la seconde chaussée que la monnaie de Postume a été recueilllie.

Et ici se pose de nouveau la question toujours discutée de la construction du Théâtre ? — Aucun témoignage nouveau n'est venu confirmer l'opinion de l'abbé Cochet qui, d'après une monnaie d'Adrien, trouvée par A. Deville, dans les maçonneries, attribuait l'érection du monument à cet empereur : c'est-à-dire entre les années 117 à 138. Une médaille de Marc-Aurèle (161 à 168), recueillie dans le fond de l'édicule de l'orchestre, en 1911, parait indiquer que le petit monument aurait été élevé par le gendre d'Antonin.

La prospérité du Théâtre aurait donc été de peu de durée ; et, l'édifice réparé une première fois, aurait été de nouveau incendié.

Enfin, pour les monnaies, le M. B. à l'effigie d'Antonin-le-Pieux, et qui était percé pour être porté en amulette, doit être signalé : car les médailles de cet empereur,

(1) Lantier : op. cit., tirage à part, page 25, note 1.

L'abbé Cochet : *Bull. de la Comm.*, T. III, p. 125-126. — Répertoire du dép. de la Seine-Inf., col. 59. — Forêt de Brotonne, *Mém. Soc. Antiq. de Normandie*, 1844, p. 10-17.

L. de Vesly, *Les Fana*, p. 141.

A. Blanchet, *Les Trésors de mon. rom. et les Invasions en Gaule*, p. 187 et suiv.

H. Prentout, *Littus Saxonicum*, Revue hist., août 1911, p. 285-290.

Digitized by Google

portant une perforation, ont été trouvées nombreuses en Seine-Inférieure et dans le Théâtre romain même (1).

Les poteries n'ont donné que des fragments parmi les quels ont été reconnus les débris d'un vase rouge et ceux d'un autre vase en poterie jaune, tous deux écrasés par la chute de matériaux ; puis un col de vase, orné de cupules et frotté de poudre d'or ; des cols d'amphores et trois rebords de vases à déversoir et à mufle de lion dont l'usage était fort répandu dans la région (2)

Les métaux sont représentés pour le bronze, par une grande pince à épiler, de gros clous à tête conique et un anneau retenu dans une attache de fer. Ce dernier métal a donné de gros clous à tête de diamants, un collier et trois crochets d'attache.

L'os travaillé est toujours représenté dans les récoltes, par de nombreuses épingles. Huit sont complètes et vingt-cinq fragmentées. Nous avons rassemblé les différents types trouvés dans le Théâtre, sur un carton spécial (fig. 00).

Un cylindre percé de trous, jadis considéré comme un fragment de flûte, a été également recueilli, ainsi qu'un manche plat, ayant la forme d'un petit poignard (fig. 00) entièrement semblable à celui trouvé par M. le commandant Espérandieu dans ses fouilles du temple rectangulaire du Mont-Auxois (3).

Pour être complet, il faut ajouter une corne de cerf dans les os travaillés.

Quant aux ossements des animaux ayant servi à l'alimentation, c'est par hectolitres qu'il faudrait compter les crânes de bœufs, de moutons et de sangliers à demi

(1) L. de Vesly, *Bull. de la Comm.*, T. XV, p. 43-44.
(2) Idem. *Mélanges d'Archéologie.*
(3) Ct Espérandieu. *Notice sommaire des Fouilles de la Croix St-Charles*, p. 23-24.

Digitized by Google

domestiqués (sus scrofa) dont quarante-trois défenses ont été trouvées dans les dernières fouilles.

Il est bien peu d'endroits où ne se rencontrent des dépôts d'ossements d'animaux, d'huîtres et de coquilles, débris de l'alimentation des habitants de Juliobona, réfugiés à l'époque des Invasions dans le Théâtre transformé en forteresse (1).

Parmi les autres objets recueillis et de peu d'intérêt, citons toutefois une perle de verre strié et trois petits cubes de couleur verte ayant appartenu à une mosaïque. Une mention spéciale doit être faite pour plusieurs morceaux de bitume ayant la forme de galettes. Très intrigué par ce corps, qu'on n'est pas habitué à rencontrer dans des fouilles, je l'ai soumis à l'analyse chimique : car, j'avais d'abord cru qu'il s'agissait de vestiges de feu grégeois.

Après l'examen opéré par M. Crosnier, chef de laboratoire à l'Ecole supérieure des sciences de Rouen, il faut renoncer à cette hypothèse et placer un nouveau point d'interrogation (a).

Conclusion. — Les fouilles de 1912 ont révélé :

1° Que deux voies romaines, de deux époques différentes et superposées, aboutissaient au Théâtre. Elles y amenaient les spectateurs et font ainsi disparaître la légende de l'accès direct par bateau ;

2° Elles ont confirmé l'hypothèse émise, après les recherches de 1908 (2), que c'est vers l'entrée ouest que fut établi le chantier de démolition et d'enlèvement des matériaux empruntés au Théâtre romain devenu une véritable carrière ;

(1) *Bull. Comm. des Antiq.*, op. cit., p. 46.

(a) L'analyse a donné les résultats suivants :

Corps renfermant 60,4 % de cendres ; celles-ci contiennent surtout de la silice, un peu de fer et des traces de chaux.

L'épuisement par la benzine donne, par évaporation, un brai mou brûlant assez facilement sans laisser de cendres. L'ensemble brûle difficilement et ne flotte pas sur l'eau.

(2) Fouilles de 1908. *Bull. de la Comm.*, T. XV, p. 45-48.

Digitized by Google

3° Elles ont montré, par la découverte d'un chapiteau d'ante, les fragments d'une corniche et de modillons, les caractères d'un art architectural se modifiant dans la Gaule septentrionale.

Ces tentatives accusent néanmoins la décadence par l'égalité des listeaux et la non séparation des plans des corniches ;

4° Enfin, la découverte d'une monnaie de Postume, rencontrée dans les cendres recouvrant la chaussée de la seconde époque, ainsi d'ailleurs que les médailles de Tétricus et de Probus, précédemment recueillies, fixeraient la ruine complète du monument dans le troisième quart du IIIe siècle.

Rouen, le 30 août 1913. DE VESLY.

Les potiers de Lezoux. — M. le Président croit acquise une constatation. C'est que les manufactures céramiques des Gaulois se proposèrent souvent de contrefaire les poteries rouges si fines et si remarquables d'Arezzo pour les vendre comme telles.

Chapelle de Saint-Julien de Flainville. — Elle fait l'objet de cette opportune communication de M. Pelay :

Notre collègue M. de Vesly, dans la séance du 17 novembre 1911, nous fournissait d'intéressants renseignements sur la chapelle du manoir Saint-Julien de Flainville, situé sur le territoire de cette ancienne paroisse, dont l'église, édifiée sous le règne de Louis XVI, devait disparaître dès l'année 1791. Ce territoire est réuni aujourd'hui à la commune du Bourg-Dun.

Votre attention était appelée sur l'état de déla-

Digitized by Google

brement de ce curieux petit édifice que l'effondrement de la toiture soumettait à toutes les intempéries du vent de la mer, sa voisine.

La Commission sera heureuse d'apprendre que M. Marcel Chatain, maire du Bourg-Dun, propriétaire du domaine de Flainville, n'a pas voulu que ce monument du XIVe siècle disparaisse.

Il vient de procéder à sa réparation ; la toiture et sa charpente ont été refaites complètement ainsi que le dallage, les murailles intérieures nettoyées et un mobilier neuf installé.

Enfin hier, 9 octobre, jour de la fête de Saint-Denis, il a été procédé à une nouvelle bénédiction de la chapelle Saint-Julien, avec messe et vêpres et chant du *Te Deum*.

L'archevêque Eude Rigaud vint à deux reprises différentes au manoir de Saint-Julien, où il fut reçu par Jean de Flainville.

La première de ces visites eut lieu les IIII et III de nones de mai (4 et 5 mai) 1252) ; et le prélat en partit pour aller procéder à la consécration de l'église de Sotteville-sur-Mer.

La seconde visite, en date du II des calendes de mars 1257 (28 février), était relative aux affaires du prieuré d'Etouteville que Jean avait affermé, aux droits du prieur de Lewes, en Angleterre.

Le même membre continue à enrichir généreusement notre Album de vingt-trois cartes postales, qui se divisent ainsi :

Arrondissement de Dieppe : Le Bourg-Dun, église, 3 (portail, intérieur, fonts baptismaux) ;

Digitized by Google

Envermeu, église, 2 (façade sud, intérieur) ; Ancourt, église ; S.-Martin-le-Gaillard, église, 7 (transept sud, item et abside, 2 vues, abside, intérieur, fonts baptismaux, vitrail et chapelle S.-Sulpice).

Arrondissement du Havre : Quatre châteaux : Angerville-Bailleul, Beuzeville-la-Grenier (vieux château), Daubeuf-Serville, S.-Martin-du-Bec (une seconde vue de la façade sur la pièce d'eau).

Arrondissement de Neufchâtel : Blangy, église, 3 (portail, intérieur et chœur) ; Monchaux-Soreng, église.

De son côté, M. Duveau offre la reproduction des dessins ci-dessous :

Sahurs, en face de la Bouille ; — La Seine en amont de la Bouille ; — Impostes, fronton et millésimes : 1619 — 1676 — 1732 — 1735 — 1736 — 1739 — 1740 — 1747 ; — Rue Harenguerie, à Rouen ;

Photographies : Trois heurtoirs ornés.

Cartes postales illustrées : Place Eau-de-Robec ; — Porte de l'ancienne église St-Claire ; — Le Genétay, ancienne maison des Templiers ; — Val-de-la-Haye, l'ancienne grange ; — Darnétal, église de Longpaon ; — Eglise de Blainville-Crevon ; — Eglise de La Vieux-Rue ; — Eglise de Gouy ; — Collège de Normandie (Montcauvaire) ; maison des Pommiers ; pavillon des Tilleuls (3 vues) ; — Eglise de Bouquetot (Eure).

Digitized by Google

Les fenêtres de S.-Patrice. — Prenant prétexte de la destruction d'une belle verrière à Pont-Audemer, M. G. Dubosc appelle l'attention sur le péril éventuel qui menace les vitraux de S.-Patrice. Au côté septentrional de l'église ont été, comme l'on sait, établis de vastes magasins : or, l'un d'eux est affecté à un grand amas de paille. S'il devenait la proie d'un incendie, il serait impossible de préserver l'œuvre admirable de nos anciens verriers. Il serait donc fort à propos d'éloigner de l'église un dépôt si inflammable.

M. Garreta, qui connaît l'un des deux négociants propriétaires de l'immeuble, s'offre à traiter cette affaire, qu'il croit avoir toute chance de réussir.

S.-Jacques de Dieppe. — M. Cahingt remarque que l'une des pièces ménagées au rez-de-chaussée de la tour de S.-Jacques sert de débarras à des objets de rebut, dont la destruction par le feu serait un très grand danger pour le monument. L'observation est fondée; et la Commission charge notre collègue d'appeler sur ce point la sollicitude de M. le doyen, qui paraît plein de zèle pour son église, zèle dont il a donné des preuves à S.-Eustache-la-Forêt.

Eglise S.-Pierre du Châtel. — Notre dernière séance s'en était préoccupée, et on avait conclu qu'il y avait lieu de la recommander à M. Loisel, l'architecte des Nouvelles Galeries.

M. G. Dubosc se demande ce qui a été fait. En

Digitized by Google

tout cas, il a été parlé d'un nouveau projet, plus alarmant que le précédent, puisqu'il comprendrait la maison natale de Boieldieu et changerait ainsi l'aspect du haut de la rue Nationale. Il serait même question de démolir des parties intéressantes de l'église, uniquement pour diminuer la dépense des réparations. Il y aurait donc tout lieu d'intervenir, au moins à l'amiable.

M. le Président remercie les membres présents, puis lève la séance à quatre heures et demie.

A. TOUGARD.

Digitized by Google

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 1913

Elle ouvre à deux un quart, sous la présidence de M. G. Le Breton, vice-président ; M. le Préfet, président, excusé de ne pouvoir y assister.

Sont présents : MM. Cahingt, Duveau, Garreta, Lefort, Vernier, Lesaunier, P. Le Verdier, Pelay, de la Serre, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. G. de Beaurepaire, Coche, Costa de Beauregard, Delabarre, Minet, Labrosse, Georges Dubosc, Poussier.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu, suivant le désir de M. le Président, qui en retranche une phrase.

Correspondance imprimée. — Elle se décompose comme il suit : *Mémoires de la Société... du Cher*, vol. XXVII, 1913 ; — *Société... de Constantine*, Notices et Mémoires, vol. XLVI, 1912 ; — *Bulletin de la Soc... de la Drôme*, 187 ; 6 oct. 1913 ; — *Soc... de l'Orléanais*, Bulletin 204 ; vol. XVI, 1913 ; — *Commission des Antiquités... de Seine-et-Oise*, vol. XXXI et XXXII ; 4 tomes ; — *Soc. des Antiquaires de Picardie*, Bulletin, 1913 ; 3e trim.; — *item*, la Picardie historique et monumentale, Arrond. de Doullens, par de Gergencourt et Rodières ; 1913, gr. in-4°.

Correspondance manuscrite. — Une lettre de

Digitized by Google

M. le Préfet soumet à l'avis de la Commission une délibération du Conseil municipal d'Hermanville qui, dans sa séance du 3 juin, a sollicité le classement à l'Etat de son église, en vue surtout de la conservation de son clocher du XIIe siècle. Cinq photographies (18 cm. × 18) sont jointes à cette demande, avec la copie des notices de Duplessis, de l'abbé Cochet et de D. Dergny. M. le Président lit en outre l'article du *Répertoire archéologique*.

M. P. Le Verdier complète cette abondante documentation par sa connaissance personnelle de l'église. Il l'estime extrêmement intéressante. La demande de la municipalité mérite donc d'être prise en considération : en conséquence, elle est appuyée à l'unanimité.

Seconde lettre de M. Milet. — Notre éminent confrère a répondu à M. le Président. Il maintient sa démission, mais souhaite de pouvoir assister encore à une séance pour nous faire ses adieux.

A la suite de la demande de classement de l'église d'Hermanville, MM. Lefort et Le Verdier s'étonnent que les feuilles destinées à l'inscription des notes préliminaires au classement général ne soient pas encore distribuées.

M. le Président, reprenant une parole familière à M. de Beaurepaire, rappelle que le rôle de la Commission est purement consultatif, et qu'ainsi elle n'a pu agir autrement, n'ayant pas encore reçu l'autorisation nécessaire pour le tirage des feuillets, préparés sur le modèle des bordereaux des inventaires.

Digitized by Google

De plus, suivant les instructions de l'administration départementale, le projet de classement incombe à l'architecte en chef et au conservateur des monuments historiques. Après avoir été présenté à la Commission, il sera remis à M. le Préfet, à qui seul il appartient d'en saisir le Gouvernement.

Il ne saurait être question de comprendre dans cet examen toutes les églises du département : car la tâche serait infinie, et il a tout d'abord été décidé, par une sage réserve, qu'on ne procéderait que par petits groupes.

Une première liste a déjà été dressée à l'aide du classement départemental, provoqué par le Conseil général, et définitivement adopté, le 15 mai 1867, par une Commission spéciale, que présidait le secrétaire général de la préfecture Genty, et ainsi composée, selon l'ordre d'inscription : les abbés Robert et Cochet, Legentil, maire de S.-Victor, Roulleau, maire de Villequier, et enfin nos anciens collègues de Beaurepaire, de Girancourt, Dutuit et Desmarest. Le préfet approuva leur liste le 4 juillet 1867. Elle a été réimprimée dans notre procès-verbal du 20 décembre 1912 ; et quelques additions l'ont portée, en sus des monuments classés par l'Etat, au chiffre de soixante-quatre articles.

L'information devra ensuite s'étendre aux calvaires, aux granges dîmeresses, et jusqu'aux particularités notables des églises les plus modestes, par exemple à ce fragment d'ancien vitrail que conserve le sanctuaire d'Hautot-sur-Seine.

Digitized by Google

L'impatience de nos collègues à procéder aux premières constatations est d'un bon augure pour la prompte exécution de l'enquête, comme leur compétence en assurera la valeur.

Suivent ces notices de M. de Vesly :

I. — *Découvertes de Biville-la-Rivière.* — J'ai souvent réclamé, dit M. de Vesly, l'application des circulaires ministérielles, prescrivant aux Maires d'avertir le Préfet des découvertes archéologiques faites dans leur commune. J'ai pu faire rappeler par M. Brelet les dites circulaires (1). J'ai, d'autre part, obtenu la promesse du concours des Ingénieurs et des Agents-voyers ; mais ces chefs de service sont le plus souvent dans l'impossibilité d'agir et les Maires ignorent fréquemment les découvertes faites sur le territoire qu'ils administrent. Quant aux particuliers ils s'empressent de cacher leur trouvaille ou de la vendre à des amateurs qui la dérobent aux investigations de la science. Ils possèdent l'objet rare : cela suffit et point n'est besoin qu'il soit connu d'autre et de l'histoire !... Cette mentalité est très préjudiciable aux études qui nous sont chères et vous en jugerez par la description que je vais donner des objets recueillis à Biville-la-Rivière.

Il s'agit là d'objets trouvés lors de l'ouverture des tranchées pour l'établissement du petit chemin de fer de la Saâne et vendus après le décès d'un des agents de la construction.

1° *Bague romaine*, ou plutôt châton ovale, formé d'une intaille de calcédoine de deux tons, sertie d'un cercle d'or, fixant la pierre sur un disque d'argent. Le jonc, qui était de ce métal, n'existe plus que par un petit fragment le montrant très simple. Le génie repré-

(1) *Recueil des Actes administratifs*, année 1912, n° 21, p. 526-527.

Digitized by Google

senté sur la pierre, et marchant vers la gauche, paraît porteur d'un bâton auquel sont suspendus de petits globules, bleus comme le personnage. C'est ce qui m'avait fait penser, de prime abord, à un génie jongleur. Or, c'est une figure de porteur de gibier comme il en existe beaucoup sur la panse des vases consacrés à Diane.

Une bague à peu près semblable et qui faisait partie de la sépulture d'un chef a été trouvée dans le cimetière de Montceau-le-Neuf (Aisne). Elle est aujourd'hui dans la collection de M. E. Boulanger, qui l'a reproduite dans le mobilier funéraire (1) et l'attribue à un homme tandis que la bague de Biville a dû certainement orner le doigt d'une femme.

2° *Plaque mérovingienne.* — Elle mesure 0m085 de longueur et était fixée au ceinturon par trois rivets. Les cinq boutons, qui ont disparu, étaient des ornements contribuant à la décoration générale fort curieuse de la plaque. Elle comporte, comme motif central, des entrelacs et de chaque côté des guivres ou engoulevant à double-tête ; en bordure, une petite frette crénelée.

Une plaque, en tous points semblables, a été trouvée à Eslettes, en 1847, lors de la construction du chemin de fer de Dieppe. Elle a été offerte au Musée par M. Perquier. Décrite par Deville (2) et par l'abbé Cochet dans ses différents ouvrages (3). La découverte de l'épée d'Eslettes, recueillie avec la plaque, avait incité le savant archéologue à faire un rapprochement et à demander si les épées trouvées à Londres, à Bouelles et à Eslettes ne dénoteraient pas une origine commune. « Alors, dit-il, » j'ai pensé à Amiens, où la *Notice des Dignités de l'Em-* » *pire* place une fabrique d'épées célèbre dès la plus » haute antiquité. Cette fabrique, qui remonte peut-être

(1) *Epoque romaine*, IVe siècle. Pl. 9, n° 4. — Explication, p. 51.
(2) *Revue de Rouen*, Année 1847, p. 770.
(3) *Le Tombeau de Childéric*, p. 77-78 ; *La Normandie souterraine*, 1re et 2e éd., p. 55-56 et 45-44 ; *Sépultures gaul., rom.*, etc., p. 407 ; *La Seine-Inf. hist. et archéol.*, p. 195-194.

Digitized by Google

» jusqu'aux Gaulois de Samarobriva a laissé sa trace » dans la porte Clypéenne connue dans tout le Moyen-Age. »

J'ai tenu à citer l'hypothèse émise, il y a soixante ans, par l'abbé Cochet, parce que l'opinion du savant peut s'appliquer aux plaques de Biville et d'Eslettes. L'équipement et l'armement des Francs, quoique de dimensions variables, se rattachent certainement à des types sortis d'un même atelier.

3° *Plaque visigothique.* — C'est sous cette rubrique que M. Barrière-Flavy (1) désigne les plaques ornées de pâtés, guillochées sur les bords et terminées par une double pointe. Elles se rencontrent généralement dans les départements de la Haute-Garonne, de l'Aude, de l'Ariège, etc., et les Musées de Narbonne, de Foix et de Toulouse en renferment de beaux spécimens. Ce furent là, en effet, les stations classiques des barbares envahisseurs de la Gaule, dans les premières années du IVe siècle. Fustel de Coulanges n'a-t-il pas écrit (2) : « Qu'on donna aux Visigoths, pour les récompenser des » services rendus, les cités de Bordeaux, de Poitiers, de » Périgueux, d'Angoulême et de Toulouse ? »

On s'expliquerait difficilement alors la pénétration de l'art visigothique dans notre région si on ne se rappelait que des types de cet art se rencontrent dans toutes les parties de l'Europe. M. Barrière-Flavy a d'ailleurs constaté le fait et reconnu qu'il en avait rencontré des représentants dans une boucle trouvée à Saint-Ouen de Rouen (3). L'abbé Cochet avait, lui aussi, rencontré une fort jolie plaque de ceinturon dans la nécropole de Londinières (4) et signalé la découverte faite, au mois

(1) Barrière-Flavy, *Les arts industriels des peuples barbares de la Gaule*. Pl. XXVIII, XXIX et XXX.

(2) *Histoire des Institutions politiques de l'ancienne France.*

(3) Barrière-Flavy, *op. cit.* Pl. 8. — Textes, p. 506-507.

(4) *La Seine-Inf. hist. et archéol.*, p. 551.

Digitized by Google

de septembre 1872, au roule Hadwin (1), à Orival, près Elbeuf.

Augustin Thierry renseigne d'ailleurs sur ce sujet (2) lorsqu'il écrit : « qu'après la bataille de Vouillé, près » de Poitiers, Clovis laissa des postes dans les villes du » midi et que ses soldats repassèrent la Loire. » Quoi d'étonnant alors que quelques-uns d'entre eux aient emprunté l'équipement et les armes des vaincus, ou que des Visigoths aient même suivi les soldats francs.

L'agrafe du ceinturon de Biville est la quatrième du type recueillie en Seine-Inférieure, et toutes ces boucles sont possédées par le Musée d'Antiquités.

L'acquisition de Biville se composait également d'un balsamaire en terre, ainsi que d'un vase à carène de couleur jaune, c'est-à-dire n'ayant pas subi, dans le four, la fumigation au bois d'aulne.

4° *Plomb de bulle ou Tessère.* — Une des pièces les plus curieuses, conservées à Biville-la-Rivière est un *Plomb du Pape Martin IV.* C'est un disque de 35m/m de diamètre sur 4m/m d'épaisseur, portant sur la face : MAR-TINUS-PP. N. IIII (en trois lignes). Cette inscription est entourée d'un grenetis. Sur le R/. se voient deux têtes de saints naïvement tracées qu'entoure le grenetis. Au milieu une croix et au-dessus les lettres S P A — S P P, abréviations des saints Pierre et Paul.

Simon de Brion devint pape en 1281, sous le nom de Martin IV, et mourut en 1285. Il était franciscain, fut garde des sceaux sous Saint-Louis, en 1260, puis cardinal légat sous quatre papes. Il fut toujours un ardent partisan de l'influence française, surtout en Orient et en Italie.

Il excommunia Michel Paléologue et Don Pèdre d'Aragon, tous deux instigateurs du massacre des Français, appelé *Vêpres siciliennes* (30 mars 1282). On voit combien il serait intéressant de posséder des détails sur les

(1) *Id.*, p. 227.

(2) *Dix ans d'Etudes historiques*, XIII. Sur le caractère et la politique des Francs.

Digitized by Google

circonstances qui amenèrent la découverte de cette curieuse tessère.

La magnifique plaquette de Pillet, frappée à l'occasion du cinquantenaire de la fondation de la Bénédictine de Fécamp, et que son directeur, M. Legrand, a bien voulu offrir pour les collections du Musée, me servira de transition, ajoute M. de Vesly, pour entretenir la Commission sur plusieurs *Jetons de Commerce*.

La typographie ne connaissait pas, il y a un demi-siècle, tous les prefectionnements, procédés chromographiques et héliographiques, que nous possédons aujourd'hui, et qui lui permettent de livrer les belles illustrations des ouvrages modernes.

Le commerce a profité de ces éléments nouveaux pour embellir les albums et les catalogues destinés à la publicité devenue si intense dans notre XXe siècle.

Ce luxe de prospectus a fait oublier les curieux jetons qu'il a remplacés et m'a engagé à recueillir ceux du commerce rouennais. C'est ainsi que je mets sous vos yeux les jetons réclames des galeries du Roi d'Yvetot et du fameux dentiste Turquetin.

Le *Jeton du Roi d'Yvetot*, enseigne d'un magasin d'habillements, est un disque en métal blanc du module de 40m/m. A l'A/. le roi légendaire est monté sur un âne : il est coiffé de la couronne posée par Jeanneton et chantée par Béranger.

Il tient de la main droite l'adresse de la maison disparue aujourd'hui (1) ; au R/. les annonces, parmi lesquelles la fameuse redingote à 50 francs. Heureux temps où le « prolétaire » pouvait s'offrir, pour ce prix modeste, une redingote à la « propriétaire » !...

Jeton du dentiste Turquetin. — Tous ceux qui ont dépassé la cinquantaine se rappelleront le charlatan de

(1) A l'angle sud des rues des Carmes et Saint-Lô : elle a été démolie et remplacée par le grand magasin de blanc des demoiselles Arson. — L'enseigne a été reprise par un des magasins de bijouterie de la rue Jeanne-d'Arc.

Digitized by Google

nos « foires Saint-Romain ». Ils le reverront en souvenir sur la place Beauvoisine, monté dans sa grosse voiture, arrachant les dents avec la mèche de son fouet et étouffant les cris du patient sous les sons d'une musique endiablée.

Le plus curieux, c'est que cet arracheur de dents fut un agent politique, un bonisseur des Bonaparte. Aussi avait-il frappé sur la face du jeton argenté servant à la propagande, les profils de Napoléon Ier, de Napoléon III, de l'impératrice Eugénie et du Prince impérial, tous enveloppés dans des branches de laurier. Le R/. était consacré à l'indication du domicile, sans oublier le titre de membre de diverses Sociétés savantes et les honneurs de plusieurs médailles. Avec Turquetin a disparu un des types les plus curieux de la rue et des charlatans officiels du second Empire.

Ces études de sujets modernes m'ont paru devoir être données, car elles serviront dans l'avenir à marquer une époque à peine connue de quelques-uns d'entre nous.

Cependant, j'ai hâte d'arriver à l'examen d'un *plomb ou sceau de commerçant* datant des dernières années du XVe siècles ou des premières du XVIe. Il provient de la collection Goujon, de Notre-Dame-du-Vaudreuil, acquise en grande partie par notre collègue M. Louis Deglatigny.

On lit à l'entour d'un rameau : + S'AMEL' FILIE NICHOL, que je crois devoir lire « Sceau d'Amélie, fille de Nicholas ».

La matrice du sceau, gravée en relief, reproduisait l'inscription en creux et de sens inverse. Il est probable que ce sceau appartenait à une marchande de draps de Louviers.

Buisson de la Bataille. — Dans une récente exploration du plateau de Boos, j'ai de nouveau parcouru, dit M. de Vesly, le territoire de Saint-Aubin-Celloville. J'ai reconnu au hameau d'Incarville, à la naissance du

Digitized by Google

vallon de Moïse, descendant vers Gouy, plusieurs vestiges d'habitations gallo-romaines. Guidé par M. J.-B. Mulot, d'Amfreville-la-Mivoie, j'ai pu constater dans une pièce de terre, au-devant de la briqueterie de M. Edouard Laurent, des traces de cabanes de l'époque néolithique.

Dans la reconnaissance des différents triages, j'ai visité l'emplacement du « *Buisson de la Bataille* » et recueilli une pièce d'argent du roi Philippe II d'Espagne. Ce souvenir d'un ligueur n'est pas sans intérêt. Il témoigne de la présence de troupes espagnoles en cet endroit et justifie la tradition populaire, laquelle veut qu'un combat ait eu lieu en cet endroit. D'ailleurs, l'histoire nous renseigne sur les manœuvres que les troupes de Farnèse et de Henri IV firent sur le plateau de Boos.

Nous avons déjà recueilli dans cette région plusieurs objets et notamment : 1° une médaille de bronze d'Alexandre Farnèse, donnée au Musée, en 1907, par M. Mettot, de la Neuville (1) ; 2° un ducat d'or, trouvé par M. Noblesse, instituteur, à Amfreville-la-Mivoie et acquis pour la collection départementale en 1910 (2).

II. *Les ruines du château de Houdetot* (environs d'Yvetot). — Plusieurs amis, amateurs d'archéologie et d'histoire, m'avaient invité, depuis de nombreux mois, à visiter les environs d'Yvetot. J'ai profité des derniers beaux jours d'octobre pour me rendre à leurs désirs.

Après avoir parcouru le vallon qui, à quelques kilomètres d'Yvetot, se ramifie et descend jusqu'à Caudebec, j'ai exploré chacun des coteaux sur lesquels les pionniers de la Ligue ont creusé des tranchées, élevé des retranchements, comme pour indiquer l'échiquier sur lequel manœuvrèrent les troupes de Farnèse et d'Henri IV.

Car là, chaque village, chaque ferme servit de cantonnement aux Ligueurs ou de logement aux Royaux,

(1) Bull. de la Comm. des Antiq., T. XIV, p. 177.
(2) *Id.*, T. XV, p. 195.

Digitized by Google

et le siège de Caudebec, puis le fleuve furent les moyens, pour Farnèse, d'échapper à son adversaire (1).

Cependant, il ne fallait pas s'attarder à l'examen de ce passage d'histoire : une découverte archéologique nous attendait. Je veux dire que les vestiges du château de Houdetot, à 6 kil. au nord d'Yvetot, sollicitait notre étude. Quoique signalé par MM. les abbés Bunel et Tougard (2), le fief de Houdetot, à Veauville-les-Baons, serait oublié, sans la ténacité mise par M. Alphonse Hébert, cultivateur, à le faire connaître comme une des ruines les plus intéressantes de la contrée.

C'est, en effet, une véritable découverte que de retrouver les substructions d'un château fort du XIVe siècle.

A cette époque, on ne construisit guère dans la Normandie, placée sous le joug de l'étranger. On se contenta d'achever les monuments élevés dans le siècle précédent, ainsi que le démontre d'ailleurs une statistique publiée par M. Enlart (3).

La topographie seule aurait pu guider nos recherches, si M. Hébert ne nous avait conduits.

En effet, à 6 kil. au nord d'Yvetot, la plaine de Caux se creuse de petits vallons : c'est Veauville-les-Baons (Vallis-Villa). Un étang et une grande ferme, où de hauts arbres, plantés sur les banques, limitent la cour, indiquent l'ancien fief (le chef-mois) de Houdetot (4).

Au centre de la vaste cour, entourée de larges douves, on remarque une enceinte recouverte de gazons et de broussailles : ce sont les substructions de la forteresse. C'est ce qui reste du berceau d'une des plus anciennes familles de la vieille Normandie.

Je ne retracerai pas ici la généalogie complète de la famille de Houdetot.

(1) Campagne de Henri IV : Abbé Sommesnil ; cap. marquis de Terrier-Santons.

(2) *Géogr. de la Seine-Inf.* ; arrond. d'Yvetot, p. 29-30.

(3) *Manuel d'archéologie française*, T. II, p. 751-752.

(4) Les abbés Tougard et Bunel, *op. cit.*, p. 50. — Houdetot était un demi-fief de haubert qui, à la fin du XVIe siècle, passa dans la maison de Brissac.

Digitized by Google

D'autres, d'ailleurs, ont accompli ce travail (1) et je n'aurai qu'à y puiser pour montrer quelques-uns de ces preux, qui combattirent en Terre-Sainte, et de ces érudits magistrats, honneur de notre pays.

1° Jean de Houdetot suivit, en 1034, Robert le Magnifique à Jérusalem et prit part avec son parent, Colart de Houdetot, à l'assaut de cette ville.

Jean compte également parmi les conquérants des royaumes de Naples et de Sicile.

2° En 1096, on trouve encore un de Houdetot parmi les chevaliers de la 1re Croisade ;

3° Un autre : Henri, fut curé de Veauville-les-Baons, en 1317 ;

4° Robert de Houdetot se distingua devant Honfleur en 1357 ; il avait été créé, dès 1530, maître des arbalétriers de France ;

5° Guy de Houdetot fut, en 1372, exempté par Charles V des redevances royales, en récompense de ses loyaux services ;

6° Richard de Houdetot, patron de Veauville-les-Baons, était bailli de Rouen, en 1381 ; puis de Caen. Il obtint du roi, en 1387, des lettres l'autorisant à fortifier son château de Houdetot ;

7° Guillaume, fils de Richard, fut également bailli de Rouen, en 1428 ; prisonnier des Anglais, il paya 4.000 écus d'or pour sa rançon ;

8° Et aujourd'hui encore, un descendant de cette illustre famille est conseiller d'arrondissement et maire de Saint-Laurent-de-Brèvedent.

Il ne faudrait pas s'en rapporter à la matrice cadastrale pour retrouver les ruines de la vieille forteresse de Houdetot : car elle y sont simplement indiquées comme « friches » (2).

Et, cependant, elles contiennent une surface de 27

(1) L'abbé Simon : *Histoire du doyenné de Doudeville.*

Farin : Histoire de Rouen, T. V — d'Hozier, suppl., 2e partie, page 15.

(2) Sect. A., Triage de Houdetot. — N° 19 de la parcelle et de la section 286.

Digitized by Google

ares 70, y compris les larges fossés et les éboulis de pierres, aujourd'hui recouverts d'une herbe épaisse et de quelques arbustes. Aussi a-t-il été possible de dresser un plan schématique et d'en donner une description sommaire.

Le château construit sur un plan rectangulaire, de 30m de long sur 20m de côté, est flanqué, aux quatre angles, de tours cylindriques de 6m de diamètre extérieur et de 3m80 pour l'intérieur.

Deux autres tours plus petites, n'ayant que 4m de diamètre extérieur, défendaient l'entrée et le pont-levis. Une septième tour se voyait, en outre, sur le front est et à peu près vers le milieu de la muraille qu'elle défendait de ce côté. L'épaisseur du mur paraît égale et ne doit pas dépasser 1m20. Il n'y avait pas de donjon.

Le plan du château de Houdetot, véritable rareté du XIVe siècle, peut être comparé à celui élevé en 1306 par le pape Clément V (Bertrand de Goth) à Villandrant (Gironde), son pays natal (1).

La construction en était de pierre de taille, pour la partie située dans les douves et baignée par les eaux.

Au-dessus du niveau atteint par celles-ci, elle était de silex noyés dans un bain de mortier. Pour arriver à former la masse des murailles, on avait employé des matériaux de toute nature et de toutes dimensions.

C'est ainsi que, dans une brèche voisine de la tour du front est, se voit une base de colonne romaine.

Les bâtiments de l'intérieur étaient couverts avec des tuiles ploumées et polychromées.

Ce fait nous a été révélé par une petite fouille pratiquée vers l'ouest, et dans laquelle ont été également reconnues les traces d'un incendie.

D'après l'abbé Simon (2), la ruine par le feu serait l'œuvre des Anglais ; mais l'auteur ne dit pas où il a puisé ce renseignement.

(1) Enlart, *op. cit.*, p. 539 et fig. 250. — Les châteaux de Villebon (Eure-et-Loir), de Touquédec (Côtes-du-Nord), de Vincennes et de la Bastille de Paris, étaient de cette époque. (A. de Caumont, *Arch. milit.*, p. 539-597.)

(2) *Op. cit.*

Digitized by Google

Toujours est-il qu'une demande a été faite à Mme des Mottes, propriétaire actuelle du domaine d'Houdétot, pour autoriser à pratiquer quelques fouilles permettant de fixer avec précision le plan du château, ou plutôt de déterminer les divisions de l'intérieur.

Il nous paraît intéressant de dresser, pendant qu'il en est temps encore, une reconnaissance de la vieille forteresse ; car, de nombreux silex ont déjà été enlevés aux antiques murailles pour la construction de bâtiments ruraux ou l'empierrement des routes. Ces murs, hélas ! sont destinés, ainsi que toutes les ruines, à devenir une carrière.

Ce travail servira à mettre en valeur un rare spécimen de l'architecture militaire du XIVe siècle, et à faire disparaître la confusion où se sont égarés quelques historiens locaux qui, notamment, ont cru reconnaître, dans une motte voisine de Fontaine-le-Dun, le château des chevaliers de Houdetot.

L'étude amènera également à recueillir les légendes sur le vieux castel.

Ne renferme-t-il pas des souterrains, des cachettes d'or, des amas d'armes ?

Toutes ces traditions, parure des antiques demeures, embellirent la littérature romantique et inspirèrent à notre illustre Boïeldieu l'idée de son immortel chef-d'œuvre.

Chapelle de Flainville. — M. Pelay met alors sur le bureau cinq photographies, accompagnées de la note suivante : « Photographies de la chapelle S.-Julien de Flainville, commune du Bourg-Dun, avant sa restauration, offertes par le propriétaire, Monsieur Marcel Chatain, officier de la Légion d'honneur, maire du Bourg-Dun, conseiller d'arrondissement. »

Inscription obituaire. — Le même membre présente ensuite l'intéressant morceau d'épigraphie que conserve l'église de Bosville, canton de Cany,

Digitized by Google

sur la muraille de la nef, au côté de l'Evangile. Le voici :

CY GIST

Anne Ballandonne, femme en première nopce de Robert Bénard et en seconde de Pierre Le Clerc, laboureur de la par^se de Beuzeville Laguerard laq^le a donné au trésor de cette église de Bosville, la so^e de 4250^l aux charges de dire & célébrer 6 basses messes par chaque semaine à perpetuité, par un prestre auq^l on payera la somme de 200^l par chacun an, & en outre 25^l pour son logement, à l'intention tant du d^t Bénard, que de la d^e Ballandonne, leurs parents et amis vivants et trépassez, par cont^at passé devant François Beuzebocq, not^re de Grainville la tainturière & Gédéon Dépinay son adjoint le 4e Xbre 1701 plus elle a donné au susdit trésor de la d^te église ou elle a désiré estre inhumée par autre contract passé devant le d^t Beuzeboc & Dépinay le 4e 9bre 1702 la so^e de 200^l aux charges de faire dire et célébrer à son intention, de ses parents & amis vivants et trépassez 6 services par chacun an de 3 hautes messes avec un nocturne de 3 pseaumes 3 leçons & le libera à la fin, scavoir le p^er vendredy des 4 temps de St Mathieu, le 2e le vendredy des 4 temps de Noël, le 3e le lendemain de la nativité de la S^te vierge, le 4e le lendemain du P^er dimanche 8bre, le 5e le 20 Xbre et le 6e le jour de son déceds, qui est le 25e de juin 1719 à la fin desquels sera distribué par M^r le curé aux pauvres de la d^e par^e qui y assisteront la so^e de 4^l à chaque service aux charges ausy de faire placer une épitaphe dans la muraille à costé de sa tombe, & ce du consentement du dit Le Clerc son second mary qui a agréé les d^tes fondations aux charges de participer aux prières et messes ci-dessus par autre contract passé devant Le Coq et Le Febvre not^res à Rouen, le 13e May 1713.

Priez Dieu pour le repos
de leurs âmes
Requiescant in pace.

Digitized by Google

Rue du Vieux-Palais, 9

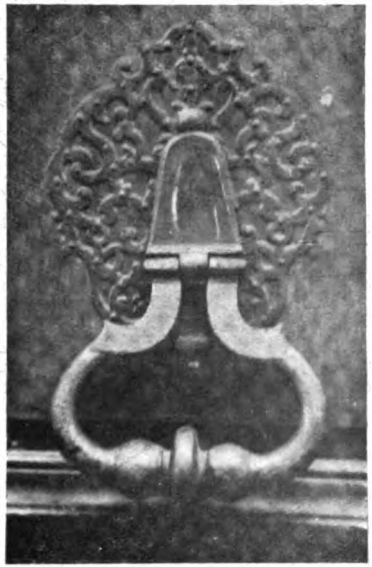

Rue du Vieux-Palais, 29

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

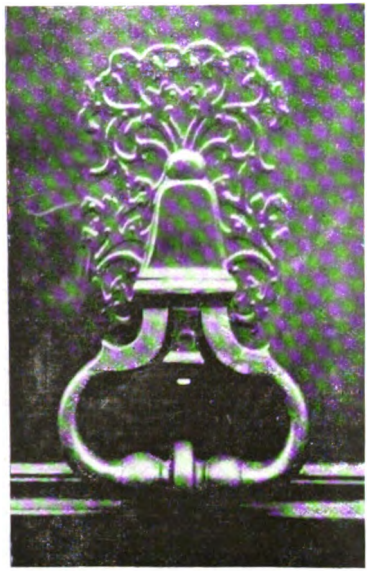

Rue de Crosne, 28

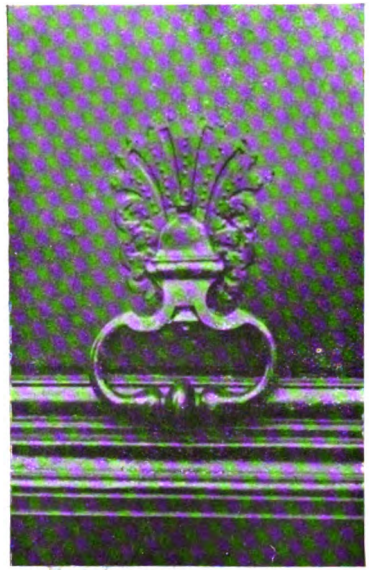

Place de l'Hôtel-de-Ville, 6

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Rue de l'Hôpital, 22

Rue de la Seille, 12

Digitized by Google

Digitized by Google

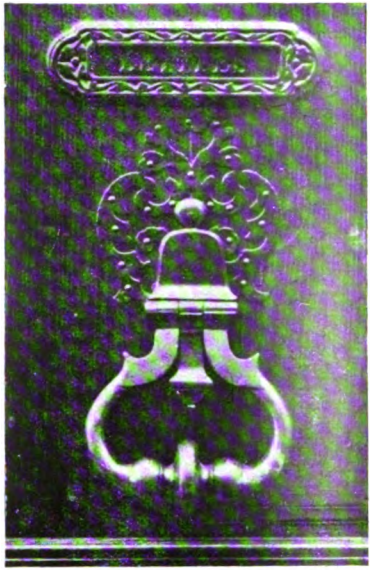

Rue Beffroy, 18

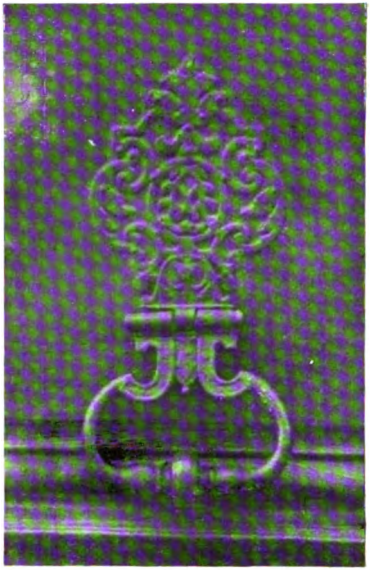

Rue Orbe, 83

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Enfin M. Pelay continue la série de ses libéralités envers notre Album en l'enrichissant de trente-six cartes postales dont les quatre premières appartiennent à l'arrondissement du Havre, et le reste est fourni par l'arrondissement d'Yvetot :

Beuzeville-la-Grenier : vieux château ; — Daubeuf, le château ; — S.-Martin-du-Bec, château (2 vues) ; — Angiens, l'église ; — Auberville-la-Manuel, château (2 vues) ; — Cailleville, église ; — Drosay, l'église ; — Gueutteville-les-Grès, l'église ; — Hattenville, calvaire ; — Hautot-l'Auvray, mairie et église ; — Héricourt, château de Boscol ; — Ingouville-sur-Mer, l'église ; — Manneville-ès-Plains, manoir et église ; — Manneville, église ; — Néville, église ; — Ocqueville, château de Catteville ; — Paluel, l'église ; — Paluel, église de Conteville ; — S.-Martin-aux-Buneaux, château ; — S.-Riquier-ès-Plains, église ; — *Item*, château ; — Sasseville, calvaire ; — S.-Sylvain, l'église ; — S.-Valery-en-Caux, église (3 vues) ; — S.-Valery, chapelle du Marché ; — Theuville-aux-Maillots, château ; — Toussaint, calvaire ; — Valmont, nef de l'abbaye ; — Veules-les-Roses, calvaire ; — Vinnemerville, calvaire ; — Vittefleur, calvaire ; — Crasville-la-Malet, l'église.

Bague. — M. Cahingt présente en outre une bague peu commune dont le châton est formé d'un bézoard, et qui laise lire un fragment peu correct de la célèbre évocation grecque *Agios o Theos* dans l'office du Vendredi-Saint.

Digitized by Google

L'ancien TOUR *des Hospices.* — On appelle l'attention sur ce meuble encore employé dans les communautés, mais aujourd'hui officiellement supprimé dans les hospices. On les y a généralement respectés ; mais si une nouvelle distribution des locaux semble préférable, il est bien à craindre qu'elle les fasse disparaître. N'y aurait-il pas lieu d'en faire entrer dans les collections archéologiques ?

Peut-être ; mais la meilleure solution sera encore de les maintenir, le plus possible, à leur emplacement primitif. Il n'y aurait sans doute pour cela qu'à en recommander l'intérêt à la sollicitude des administrations hospitalières.

Heurtoirs. — M. Duveau présente huit photographies de heurtoirs de Rouen :

Rue du Vieux-Palais, 9 ;
— — 29 ;
Rue de Crosne, 28 ;
Place de l'Hôtel-de-Ville, 9 ;
Rue de l'Hôpital, 22 (Lucas de Letanville) ;
Rue de la Seille, 12 ;
Rue Beffroy, 18 ;
Rue Orbe, 83.

Eglise S.-Vincent. — Son nouveau curé, reprenant à son insu les vues de son prédécesseur, a exposé à M. le Maire l'urgence de l'établissement des grilles de protection du côté nord. M. Leblond en a pris note sur-le-champ, en promettant une prompte satisfaction, si la Commission veut bien appuyer le projet.

Digitized by Google

La toiture réclamerait en outre des réparations. M. Leblond a donné l'assurance qu'un devis va être incessamment demandé à notre collègue M. Lefort.

Cette audience de M. le Maire ne l'a pas intéressé aux grillages qui restent à poser aux fenêtres. Mais, comme M. l'abbé Delafontaine l'a raconté au secrétaire, le bruit d'une pierre lancée dans un vitrail ne lui a laissé aucun doute sur les mesures à prendre.

La Commission entend avec intérêt ces explications. Elle ne peut que souhaiter que l'affluence du mardi et du vendredi matin ne nuise en rien à la bonne tenue de la ville, et qu'elle puisse pourvoir le Marché de certains aménagements dont jouissent les quais.

Cathédrale. — Le secrétaire annonce qu'il a relevé dans le baptistère pour le Bulletin la belle inscription qui fait face au mémorial de notre ancien collègue Gosselin. Plusieurs membres regrettent que cette partie si intéressante de notre vénérable métropole reste inaccessible au public. L'abbé Tougard expose que sa très heureuse appropriation a nécessité quelques mesures de précaution comme l'établissement d'une porte neuve au bas du pittoresque escalier de la tour S.-Romain.

Des visiteurs se sont plaints naguère de ne pouvoir librement examiner le pourtour du chœur, comme il se pratique en d'autres grandes églises. Le secrétaire s'était fait l'écho de leurs plaintes ; mais il lui fut répondu que l'interdiction résultait

Digitized by Google

d'instructions ministérielles très précises. N'y avait-il pas à sauvegarder nos richesses artistiques contre les déprédations, coups de canne compris, de collectionneurs éhontés ?

Au gré des curieux érudits, le trésor et la bibliothèque capitulaire doivent paraître trop peu accessibles. C'est que la multiplicité des salles y rend la surveillance particulièrement difficile. Il reste à imaginer une organisation qui donne satisfaction tout à la fois aux sérieuses études et à une suffisante sécurité des pièces.

M. le Président remercie les membres présents, puis lève la séance à quatre heures et demie.

A. TOUGARD.

Digitized by Google

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 1913

Elle ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. G. Le Breton, vice-président ; M. le Préfet, président, excusé de ne pouvoir y assister.

Membres présents : MM. G. de Beaurepaire, Coche, Labrosse, Duveau, Garreta, Lefort, Lesaunier, Pelay, Ruel, de la Serre, Vernier, de Vesly et l'abbé Tougard.

Excusés : MM. Poussier, Sarrazin et Georges Dubosc.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté après une rectification de M. de Vesly.

Au procès-verbal, M. Le Breton ajoute quelques explications. Elles font conclure MM. Pelay et de Vesly que l'incident sur les mesures préliminaires du classement est définitivement clos.

Correspondance imprimée. — Elle enregistre : *Société académique de Laon*, Bulletin, XXXII, 1913 ; — *Société archéol. d'Eure-et-Loir*, Bulletin, 1913 ; année complète ; — *Société arch. de Nantes*, Bulletin, 1913, 1er sem., LIV ; — *Société... de Langres*, Bulletin 60 ; oct. 1913, VI ; — *Société... de l'Orne*, XXXII, 4 ; octobre 1913 ; — *Antiquaires de la Morinie*, Bulletin 247 ; XIII, 1913, 3e fasc.; — *Soc... de Châlon-sur-Saône*, XIII, 1910 ; — *Soc. Savoisienne*, LIII et LIV ; — *Centenaire* du 16

Digitized by Google

août 1804, à Boulogne (Documents sur la Légion d'honneur et sur la distribution des Croix), Boulogne, 1909 ; — *Soc. académ. de Boulogne*, VII, VIII, IX, 1 à 5 ; XXVII ; — *Soc. Jersiaise*, Actes des Etats, mai 1788-juin 1790.

La nomination de M. Labrosse. — M. le Président se lève pour souhaiter la bienvenue à notre nouveau confrère M. Labrosse qui prend séance. Nul choix ne semblait plus opportun que le sien. A l'érudition et aux qualités professionnelles qui l'ont fait rentrer à la bibliothèque, ne joint-il pas cette amabilité qui fait le charme des relations de la vie ?

M. de Vesly a la parole pour les communications suivantes :

Fragment du cheneau de l'ancien Hôtel de Ville de Rouen. — Au mois d'août dernier, un incendie se déclarait dans la fabrique de brosserie portant les numéros 148 et 150 de la rue de la Grosse-Horloge avec retour sur le passage de l'Hôtel-de-Ville.

L'immeuble incendié faisait partie des anciens bâtiments de la Maison commune de la ville de Rouen, qui ont bien souvent donné d'intéressantes découvertes. C'est ainsi que M. E. Fauquet, architecte-expert pour la Compagnie d'assurances l'*Ancienne Mutuelle*, a recueilli dans les décombres provenant de l'incendie, les débris du collier d'un tuyau de descente et une plaque de plomb. Ce fragment de métal, taillé sur 0m31 de longueur et 0m27 de hauteur, a appartenu à un cheneau de gouttière. Il présente sur toute sa surface les traces de la mixture ayant servi à fixer la feuille d'argent (?) et le dessin de la couronne royale fleurdelisée et fermée. C'est là une indication qui tendrait à déterminer

Digitized by Google

à la fin du règne de François Ier et encore mieux de Henri II, la construction des gouttières du vieil édifice pour la partie détruite par le feu.

M. Fauquet a offert la petite plaque au Musée des Antiquités.

L'atelier gallo-romain du Pont-des-Rêmes, à Florent (Marne). — M. de Vesly continue ses communications en exposant la découverte faite de janvier à mars 1913, d'un atelier de potier au Pont-des-Rêmes (commune de Florent (Marne). Jadis, dit-il, la poterie *rouge lustrée sigillée* ou encore désignée sous le nom collectif de « *Poterie Samienne* », était attribuée aux ateliers de Montans, de la Granfesenque, de Barmassen, de Toulon-sur-Allier et surtout de Lezoux. Le midi et le centre de la Gaule passèrent ainsi pour avoir eu presque exclusivement le monopole de l'industrie fictile.

Il n'en est plus ainsi aujourd'hui, depuis les travaux de MM. de Widranger et Liénard sur les ateliers de Lavoye, d'Avocourt, des Allieux, etc.., qui forment le groupe argonnais. — Ces ateliers viennent encore de s'augmenter de découvertes faites par M. G. Chenet (1) dans la vallée de la Biesme, à Florent, à la limite des départements de la Marne et de la Meuse. Là, M. Chenet a retrouvé les vestiges d'une industrie qui dut être florissante à l'époque gallo-romaine, puisqu'il y a retrouvé avec les ruines d'un four, les débris de nombreux vases échantillons et pièces d'enfournement.

En outre des détails techniques contenus dans un mémoire très documenté et savamment établi, M. Chenet dit avoir recueilli 327 échantillons de 35 variétés de vases appartenant à 25 potiers dont il a pu lire les noms. Pami les sigles ainsi reconnus, plusieurs ont déjà été lus dans les ateliers des zones rutène et arvène ou d'ateliers argonnais.

Le Musée de Rouen possède plusieurs marques appartenant à ces derniers ateliers, tels les sigles de CENSO-

(1) G. Chenet, *L'atelier du Pont des Rêmes.* — Mutot, imprimeur à Reims, 1913.

Digitized by Google

RINVS, MARCELLVS, SATTO FIICIT, SECVNDVS, TVLLVS, VIOVCVS FE (1). C'est là un intérêt qui n'échappera pas aux membres de la Commission.

Il y a plus ; les sigles retrouvés à l'atelier du Pont-des-Rèmes ont permis à M. Chenet de tenter un « *Essai de chronologie des ateliers et potiers gallo-romains ;* » et nul doute qu'il n'arrive à une précision suffisante par les recherches qu'il poursuit dans la région de l'Argonne.

Aussi, suis-je heureux de pouvoir mettre sous les yeux de la Commission les types que M. G. Chenet a bien voulu offrir pour le Musée d'Antiquités.

III. *Notice sur quatre épées du Musée d'Antiquités.* — C'est grâce à l'étude faite par M. le capitaine Muzard, du 74e régiment d'infanterie, que les armes ci-après ont été décrites et mises en valeur par ses soins.

1° *Epée de marine d'origine vénitienne.* — La plus ancienne de ces pièces est une épée de la marine vénitienne, sortie, vers 1510, d'un atelier de Brescia.

Outre la longueur de la lame, qui atteint 86 centimètres, tandis que, dans la plupart des armes similaires, elle n'excède pas 0m60, cette épée présente la particularité remarquable d'avoir été montée pour un gaucher qui devait la porter à droite.

Longue de 0m86 sur 0m08 de largeur au talon, la lame est munie d'une encoche pour engager l'index. Elle est plate, flexible, à deux tranchants, aiguë, plus propre à la taille qu'à l'estocade. Une arme de marin devait à un moment donné être susceptible de couper des cordages. La gouttière médiane se prolonge presque jusqu'à la pointe formée par la fuite des tranchants.

Le tiers supérieur est décoré de rinceaux gravés, où parmi des ornements presque effacés, on peut distinguer une grande fleur de lis, emblème de la Vierge, et le soleil de Venise.

(1) *Bull. de la Comm. des Antiq.*, T. V. p. 207-210.

Digitized by Google

La garde, très simple, est formée de deux quillons aplatis, lourds, larges d'un centimètre. L'un se relève en arc de jointure, tandis que le quillon de parade s'incurve en S vers le tranchant de la lame.

De l'écusson part une branche unique formant un demi-pas d'âne qui protège seulement le doigt engagé dans l'encoche (transition entre l'épée du XVe siècle et l'épée à pas d'âne complet du XVIe). Cette forme caractéristique est chère à la marine vénitienne de cette époque, et se retrouve notamment dans les armes d'abordage à lame en dents de scie (épée à deux fins).

Le pommeau en forme de vase, à huit pans évidés, est muni d'un bouton de rivure.

Sur la fusée en bois, dégarnie de son revêtement, on voit, en creux, la trace d'un filigrane en spirale maintenant disparu.

Toute la garde et le pommeau offrent des vestiges d'une gravure dans le style de cette lame.

Sur l'écusson, sous un signe qui est peut-être un croissant de lune très effacée, le monogramme P d'un armurier dont le nom ne nous est pas parvenu, et qui travaillait à Brescia dans les premières années du XVIe siècle.

2° *Très belle épée espagnole.* — Epoque fin Henri II, vers 1550 (1). Cette arme, malheureusement mutilée, à sa lame brisée à 85 centimètres et présente une gouttière médiane à son tiers supérieur; sa section générale est lenticulaire.

Sur les deux faces du ricasso, très près du pas d'âne, et à la sortie de la gouttière, est répétée quatre fois l'S du maître espagnol *Juan de la Orta*, qui florissait vers 1545.

Dans la gouttière où des traces de dorure sont encore

(1) Cette épée a été offerte le 24 novembre 1874 au Musée par Mme Frey, née Thomas du Fossé. Son inscription commence le registre des Dons et est accompagnée d'une lettre qui peut servir à son authenticité ainsi que de la pertuisane. Ces deux armes ayant appartenu, l'une et l'autre, à l'amiral de Villars.

Digitized by Google

visibles d'un côté I. H. S., de l'autre M. R. A. (Jésus-Maria), inscriptions religieuses très répandues à cette époque.

La garde symétrique se compose d'un quillon de parade droit et plat de 0m10 de long, s'élargissant en fer de hache, d'un arc de jointure, d'une branche, d'une garde et d'un pas d'âne fermé par une demi-coquille ajourée, repercée de trous alternativement ronds, carrés et étoilés. Le quillon de garde est brisé au ras de l'arc de jointure et présente des traces d'une tentative de réparation maladroite.

L'autre face de la garde est identique.

Le pommeau, à dix pans et à bouton de rivure, est massif pour faire contre-poids à la lame, dont la longueur dépassait un mètre.

La fusée, droite et longue, est revêtue de son filigrane de fer.

Toutes les branches des gardes et contre-gardes s'épanouissent, en leur milieu, pour former des écussons, desquels se détachent de fins reliefs décoratifs en damasquinage d'argent. Ces motifs sont reproduits sur le pommeau, l'arc de jointure et le quillon restant.

Des traces de dorure sont encore perceptibles en divers points de cette arme magnifique qui a dû être dorée en plein, et qu'une tradition insuffisamment justifiée attribue à Villars-Brancas, dit « l'Amiral de Villars », qui soutint victorieusement dans Rouen, en 1591, un siège mémorable contre Henri IV.

3° *Epée italienne, fin Henri IV, vers* 1610. — La lame, fort belle, est longue de 95 centimètres et large de 3 au ricasso. Sa section est une ellipse aplatie dans les plans parallèles à celui des tranchants.

Du ricasso au tiers de son longueur, elle présente deux gouttières dans chacune desquelles on lit, de chaque côté de la lame, deux inscriptions identiques en majuscules romaines. Ces inscriptions n'ont pas été déchiffrées, mais la croix grecque terminée par quatre carrés, figurant sur chaque face de la lame, est un poin-

Digitized by Google

çon milanais du commencement du XVIIe siècle que l'on retrouve sur les lames signées CAÏNO.

La garde comporte un arc de jointure terminé en forme de dragon, une branche, deux gardes et un pas d'âne, une branche de contre-garde symétrique à celle de garde, et deux contre-gardes en 8 réunies par une manière d'écusson d'une forme particulière très courante dans les armes italiennes de cette époque.

Les quillons, longs et épais, sont incurvés en S dans le plan de la lame. Leurs extrémités sont contournées dans deux plans perpendiculaires à cette lame.

Toutes ces pièces, dont la section est hexagonale, sont couvertes, ainsi que le pommeau à dix pans, de gravures effacées et qui semblent assez grossières. Les motifs décoratifs ne sont plus reconnaissables. Peut-être y peut-on voir les restes d'un travail en argent dont, sous un certain jour, le pommeau présentait encore des traces incertaines.

La fusée, droite, est encore revêtue de son filigrane.

L'ensemble de cette arme qui est assez riche, n'est cependant pas dépourvu d'une certaine lourdeur, qui indique déjà la décadence et autorise l'hypothèse d'une contre-façon allemande ou française dans le style italien (contrefaçon de l'époque, bien entendu).

4° *Epée fin Louis XIII, vers* 1640. — La lame de cette épée très simple a 90 centimètres de long sur 4 de largeur au talon. La section est un losange aplati, mais l'arête médiane qui se prolonge jusqu'à la pointe lui assure une raideur absolue.

Cette arme devait fournir de terribles coups de pointe, en même temps que sa largeur et la dureté du métal la rendaient propre aux coups de taille.

La monture est celle des verduns si chers aux duellistes de cette époque : coquille à jour très aplatie avec quillons en pomme de pin la dépassant à peine.

La fusée longue et épaisse est garnie d'un lourd filigrane de cuivre. Le pommeau ovoïde, cannelé avec bouton de rivure est allongé et très lourd pour faire contrepoids à la lame.

Digitized by Google

Cette arme très robuste est une épée de service journalier, aussi appropriée au duel qu'au combat à cheval. Elle se rapproche de nos épées de duel modernes et marque la transition entre la grande rapière et l'épée Louis XIV. Elle ne présente aucune trace de marque ni de poinçon. Vraisemblablement française, vers 1640.

M. G. Le Breton rappelle la belle épée qui lui fut offerte par Mme Albert Fromage, en souvenir de son mari. Cette épée passe pour avoir appartenu à Charles XII. Ses dimensions sont d'ailleurs beaucoup au-dessus de l'ordinaire. Quant à celles que vient de décrire M. de Vesly, elles ont toujours intéressé les visiteurs.

Fontaine d'Aréthuse. — A propos des craintes qu'inspire sa ruine plus ou moins prochaine, M. le Président rappelle ce qu'il a fait pour le fronton de l'hôtel des Sociétés savantes.

Voici maintenant l'inscription de la métropole, que l'abbé Tougard avait annoncée dans la dernière séance.

Bienfaiteurs de la cathédrale. — Grâce à l'obligeance de M. Courage, le secrétaire a pu relever au commencement de septembre, dans la chapelle des fonts, la liste suivante que les visiteurs les plus curieux auraient à peine le temps de lire. Elle est gravée sur une plaque de marbre fixée au mur oriental, sous l'arcade romane qui sépare les deux parties de la pièce.

Digitized by Google

SOUSCRIPTION POUR LA RESTAURATION DE LA FAÇADE DE LA CATHÉDRALE

Année 1898

Le Diocèse a donné cent mille francs (1)

Principaux souscripteurs

CARD. SOURIEU
ARCHEV. DE ROUEN
M. LORMIER
MGR LOTH, PROT. APOST.
MGR BARRÉ, PRÉLAT DE SS.
CHAN. LACHÈVRE
CHAN. LESOURD
CHAN. THIESSE
M. JULES DIEUSY
L'ABBÉ HÉDOUIN
Mlle JOURDAINE
M. DE NEUVILLE
M. JULES LE PICARD

M. BERGE
COMTE DE BAGNEUX
M. J. BONPAIN
L'ABBÉ DE BEAUVOIR
L'ABBÉ DELESTRE, *v. g.*
M. DELAMARE-DEBOUTEVILLE
M. LOUIS DESGENÉTAIS
M. GODEBIN
COMTE DE GERMINY
Mme HÉBERT
M. DE LESCAUDE
CHAN. LENUD, ARCHIP.
L'ABBÉ LE MONNIER

MARQUIS DE LILLERS
Mme LEGROS
M. XAVIER LARCHER
CHAN. MONNIER
COMMUN. DE LA PROVIDENCE
Mme PIMONT
MARQUIS DE POMMEREU
GÉNÉRAL ROBERT
M. J. SAINT
Mlle THUBEUF
CHAN. VALLIN
ASS^on DES ANC. ÉLÈVES D'YVETOT

(1) Les employés de la cathédrale rappellent que le devis était de 600.000 francs, dont 100.000 francs à fournir par la Ville, 100.000 francs par le Conseil général et 100.000 francs par le Diocèse.

Digitized by Google

Son insertion au Bulletin est en quelque sorte obligatoire, parce qu'elle complète heureusement la citation qu'il fit jadis du mémorial apposé vis-à-vis, sur la muraille occidentale. On y lit :

A la mémoire de
H. Gosselin,
architecte
Inspecteur des édifices diocésains
qui a légué sa fortune pour la restauration
de la façade de la Cathédrale
1844-1900

Salon à décoration italienne. — M. Ruel signale, au premier étage des nos 140-142 de la rue de la Grosse-Horloge, un salon carré, de 4 m. 10 de côté, donnant sur la rue. L'aire en stuc coloré présente, dans des compartiments de marbre, des rinceaux, des chasses, des personnages de la comédie italienne, etc., etc. Le tout est signé *Jean Binet, 1732.*

Il se borne à cette note sommaire, parce que notre collègue M. Georges Dubosc prépare une description plus complète pour le *Journal de Rouen* (a paru le 20 décembre).

Notes d'architecture. — A cette occasion, M. Lefort signale les désastreux effets du contact du plâtre encore humide avec la pierre de taille, comme aussi les inconvénients du ciment magnésien. Il veut bien promettre sur ces deux points une note pour le procès-verbal.

Digitized by Google

Le plâtre humide. — M. Lefort fait à son sujet cette importante communication :

Nous réparons actuellement les arcs-boutants de l'église Saint-Maclou, à Rouen.

Certaines pierres, décomposées, n'offraient plus de résistance, et il aurait pu en résulter les pires catastrophes. Nous n'avons pas besoin d'indiquer avec quelles précautions un travail aussi délicat doit être exécuté. Ce n'est qu'après une remise sur cintre, après neutralisation des poussées, ques les morceaux doivent être enlevés successivement, chaque morceau n'étant remplacé qu'après remise en état des parties voisines et durcissement des mortiers. C'est donc une œuvre de patience et de longue haleine.

Mais nous avons été frappé de cette remarque : c'est que, seuls, les morceaux remplacés vers 1855, dans une précédente restauration, étaient en mauvais état.

Comme, pour certains d'entre eux, du moins, le jointoiement était excellent dans sa partie visible, nous en concluions que la nature de la pierre était la cause des détériorations. Cette pierre, en vergelé de l'Oise, est en effet très tendre, et, de plus, elle a dû être silicatée.

Mais, ce qui nous intriguait le plus, c'est que plusieurs pierres, exactement de même nature, étaient en bon état ; nous supposions que les bancs de carrière, divers, pouvaient expliquer la diversité de durée.

Le démontage des claveaux usés nous fit voir la véritable origine des dégâts.

Les joints visibles, d'une profondeur de 3 à 4 centimètres étaient parfois intacts : en d'autres endroits ils étaient évidés dans presque toute leur épaisseur.

Mais derrière ce joint, en chaux grasse et pouzzolane, c'est-à-dire d'irréprochable composition, le joint était coulé en *plâtre* dans le reste de la profondeur.

Et, sans *exception*, tous les morceaux avariés sont coulés en plâtre ; les morceaux sains sont sans contact avec lui.

Or, dans notre carrière, nous n'avons cessé de constater les déplorables effets causés par le plâtre employé

Digitized by Google

dans les murs ou maçonneries *extérieures*, c'est-à-dire exposées à l'humidité.

Car, malheureusement, au cours du XIXe siècle, méconnaissant les procédés et l'expérience des siècles antérieurs, qui jamais n'employaient le plâtre dans ces conditions, trop de constructeurs ont coulé en plâtre les pierres de nos monuments, soit dans les édifices neufs, soit dans des réparations. Dans nombre de monuments de Rouen : Palais de Justice, Gendarmerie, Palais des Consuls, etc., toutes les pierres décomposées que nous avons dû remplacer provenaient de réparations du XIXe siècle, coulées en plâtre. Nous savons qu'à l'église de Bonsecours, le même inconvénient se produit.

Au contraire, les maçonneries, anciennes ou modernes, en pierres de bonne qualité, se comportent bien si elles sont hourdées en chaux, grasse ou hydraulique, et sable lavé.

Nous ne saurions donc trop prémunir les constructeurs contre l'emploi du plâtre dans les murs calcaires, exposés à l'eau. Il faut *absolument* et *radicalement* l'exclure.

Sans doute, à cause de la facilité de son emploi, les constructeurs ont-ils une fâcheuse tendance à s'en servir. Il est indispensable qu'une interdiction complète empêche toute tentative et l'arrête « *ab ovo* ».

Ne coulez donc jamais au plâtre les lits et joints de la pierre dans les maçonneries extérieures : gardez-vous-en comme de la peste.

Le plâtre humide est également coupable d'un méfait d'une autre nature. Il gonfle, comme la grenouille de la fable, au point de gêner sérieusement la tranquillité de ses voisins. Voici le cas. Vous avez posé, avec soin, un carrelage céramique de bonne qualité, en prenant les précautions d'usage, sable ou silex damé, béton de gravillon, carrelage posé au ciment. Au bout d'un temps variable, deux ans, trois ans et plus, vous assistez, si le pavé est posé sur un terre-plein humide, au rez-de-chaussée, à un phénomène mystérieux : le pavage gonfle, rondit, gonfle encore, le soulèvement pouvant atteindre 10 ou 15 centimètres. Vous enlevez le pavage, refai-

Digitized by Google

tes le béton, grattez la terre sur 15 ou 20 centimètres... et l'on repose les carreaux. Au bout du même temps, nouveau soulèvement. C'est à donner sa langue aux chiens ! Vous recommencez l'enlèvement. Mais, cette fois, piochez ferme, cherchez et vous trouverez... des plâtras humides, à une profondeur pouvant atteindre jusqu'à 1m50 !

Vous tenez le corps du délit. Faites-le disparaître. Et vous aurez — ce n'est pas trop cût — ramené le calme dans vos aires basses. Méfiez-vous donc du plâtre, que l'humidité peut envahir un jour, car vous êtes assuré qu'un peu plus tôt, un peu plus tard, il vous jouera des tours de sa façon.

Mais n'exagérons rien, et n'enveloppons pas dans le même interdit l'emploi du sulfate de chaux partout où la sagesse du constructeur lui aura assigné la place qui lui convient, c'est-à-dire un emplacement sec.

Le plâtre aime la sécheresse, et dans les intérieurs, il se comportera admirablement : que ce soit sous forme d'enduits unis ou moulurés, plafonds, staffs, etc., il restera bon serviteur.

Mais si vous l'exposez à l'humidité, le mouton devient enragé. Au fond, à qui la faute ? Le constructeur qui méconnait son caractère n'est-il pas seul responsable et de sa propre ignorance et des conséquences qui en découlent ?

Voici une communication de M. Duveau :

Bas-relief de la fin du XVIe *siècle.* — La maison sur laquelle existe ce bas-relief que représente notre dessin, a été cité dans le premier tome de la *Description histo-* « *rique des Maisons de Rouen*, de E. Delaquérière « (1821) : en voici le texte :

« Rue de l'Hôpital, n° 2, au coin de la place Saint-« Ouen.

« Maison remarquable en pierre, de la fin du seizième « siècle, avec bossages aux angles, mascarons sur les « fenêtres, et autres sujets sculptés ».

Digitized by Google

La façade du côté de la place Saint-Ouen présente, à chacun de ses deux étages, trois fenêtres étroites et très rapprochées, couronnées par des frontons alternativement triangulaires et cintrés. Le sommet de ces frontons est ouvert et orné de mascarons ou de feuillages.

De ce côté, il existe au-dessous des fenêtres du premier étage, un bas-relief représentant Vénus portée sur les eaux, debout, et traînée par deux chevaux marins.

Cette production, quoique d'un goût beaucoup moins pur et d'une exécution moins correcte, rappelle à plusieurs égards quelques sujets exécutés par le célèbre Jean Goujon.

Sur la rue de l'Hôpital, il n'y a qu'une fenêtre à chaque étage qui soit dans le même goût de décoration.

Le mascaron de la fenêtre du rez-de-chaussée offre une tête sur laquelle un oiseau tient à son bec une guirlande.

Plus tard, en 1852, le même auteur donne dans son ouvrage « *Recherches historiques sur les Enseignes des Maisons particulières* », page 42, le dessin d'un des bas-reliefs cités et l'accompagne de la note suivante :

La seconde enseigne, recueillie par le Musée départemental des Antiquités, a été retirée de la maison rue de l'Hôpital n 2, qui fait l'encoignure de la place Saint-Ouen.

Une femme nue a les pieds appuyés sur une conque,

Digitized by Google

traînée par deux chevaux marins et portant une voile enflée. C'est la Fortune, et non une Vénus marine, ainsi que nous l'avions dit par erreur (*Description hist. des Maisons de Rouen, t.* Ier, *page* EGT).

Pour compléter la description de cette maison dans son état actuel, il y aurait à ajouter aux notes de E. Delaquérière :

La façade du côté de la place de l'Hôtel-deVille a été remaniée au rez-de-chaussée et au premier étage.

Le rez-de-chaussée, occupé par un café, a une devanture moderne. Au premier étage, les trois fenêtres ont fait place à deux autres plus larges, mais les trois palmettes ont été conservées. Le bas-relief au-dessus du rez-de-chaussée, qui probablement devait représenter Amphitrite, a été enlevé et déposé au Musée d'Antiquités, en 1834 (1). Au deuxième étage, les trois fenêtres, avec leurs frontons brisés et leurs mascarons, existent encore comme autrefois.

Sur la croupe du toit, couvert en petites tuiles normandes, il existe une grande lucarne à croupe surmontée d'un épi en plomb semblable à celui qui existe sur le faîte du toit. La façade sur la rue de l'Hôpital est divisée en deux parties, dont la plus grande du côté de la place de l'Hôtel-de-Ville est la plus ancienne.

L'autre est étroite et paraît avoir été ajoutée postérieurement. Elle a au rez-de-chaussée une porte à deux vantaux, et à chaque étage, une fenêtre sans ornement. Au-dessus, une lucarne à pignon dans l'unique toit qui couvre ce vieux logis. Au rez-de-chaussée de la partie principale, il y a deux fenêtres étroites et une petite porte. Le fronton sur la première fenêtre de droite devait autrefois correspondre à une fenêtre plus large : car actuellement son milieu est d'aplomb sur le premier tiers de cette fenêtre.

Entre les deux rampants de ce fronton est placée une tête de femme coiffée d'une couronne de fruits et de

(1) Voir *Magasin pittoresque*, année 1851 ; *Catalogue du Musée des Antiquités*, 1875, p. 167.

Digitized by Google

fleurs, sur laquelle est perché un oiseau qui serre dans son bec abaissé des baies détachées de la couronne.

Cette tête de femme tient dans sa bouche une chute de feuilles et de chaque côté une feston avec gland, dont l'extrémité remonte vers son oreille.

Le tympan est occupé par une arabesque en bas-relief, composée de rinceaux, de fleurons et de graines dans le style de l'époque.

Au premier étage, à droite, est une fenêtre plus large que les anciennes de l'autre façade (ouest). Elle a seize carreaux et est surmontée d'un fronton cintré et brisé, orné au milieu d'une grande palmette.

Au deuxième étage, une fenêtre semblable, avec un fronton brisé et mascaron. Elle est actuellement aveuglée.

Dans le toit, une lucarne à pignon sans aucun décor.

Beljambe. — Au nom de M. Poussier, M. Pelay présente une œuvre intéressante de cet artiste.

M. le Président, en offrant ses vœux aux membres présents pour l'année qui va commencer, lève la séance à quatre heures un quart.

A. TOUGARD.

Digitized by Google

PRINCIPALES MATIÈRES DU BULLETIN

I. — Mort de Mgr Loth 182
Supplément de classement. 183, 210, 230, 279 297
Localités à vestiges préhistoriques..... 185, 186
Porche de Beuvreuil 187
Potiers gallo-romains 188
Cimetière franc 190
Tableaux de Saint-Nicaise 193
Notes diverses 197
Rouen au XVe siècle 199
Equivalence des monnaies 201
Maudétour. Inscription 202
Sentences épigraphiques 203

II. — Cheminots 208
Lettres de R. de St-Victor 214
Vase grec 215
Lillebonne, cubes de mosaïque 220
Monnaie mérovingienne 222
Ferronnerie 224
A. Requier, un souvenir 228

III. — Dessins 231, 245, 255
Charte du Grand-Aulnay..... 232
Clocher de Bonsecours. Restauration..... 249
Notes héraldiques 251

IV. — M. Milet, démissionnaire..... 255, 279
Lillebonne, fouilles de 1912 259

V. — Antiquités diverses 281
Château de Houdetot 287
Monuments historiques 276
Dons à l'Album..... 274, 293
Eglise Saint-Vincent 294

VI. — Epées du Musée 300
Bienfaiteurs de la Cathédrale (façade)..... 305
Notes d'architecture 306
Bas-relief, rue de l'Hôpital, 2..... 309

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA SEINE-INFÉRIEURE

PENDANT L'ANNÉE 1914

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 1914

Elle ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. Gaston Le Breton, vice-président ; M. le Préfet, président, excusé de ne pouvoir y assister.

Furent présents : MM. Auvray, Cahingt, Coche, Duveau, Garreta, Labrosse, Poussier, Vallée, de Vesly, et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Georges Dubosc, Le Saunier et Vernier.

Correspondance imprimée. — Elle comprend près d'une vingtaine de pièces, qui se classent ainsi, d'après leur origine : *Antiquaires de Normandie*, Bulletin, t.

Digitized by Google

XXVIII, années 1906-1912, 1 vol. — *Société d'Emulation du Doubs*, 1912 ; — *Soc... de la Drôme*, Bulletin, 188, janvier 1914 ; — *Soc. Dunoise*, Bulletins 172, 174, 175, 1913, et t. XII, 1909-1912 ; — *Soc. archéol. de la Touraine*, XVIII, XIX, I et II ; — *Soc. archéol. de Nantes et de la Loire-Inférieure*, 1913, et supplém. par le chan. Durville : *Fouilles de l'Evêché*, 1910-13 ; — *Soc. d'Emulation d'Abbeville*, Bulletin, 1913, 3 et 4 ; — *Antiquaires de la Morinie*, Bulletin 248 ; — *Bulletin hist. et scientif. de l'Auvergne*, 1913 ; — *Bulletin archéol. du Comité*, 1913, 2 ; — *Antiquaires de l'Ouest*, t. III, 1 et 2 ; 1913, 1 et 2 ; — *Répert. d'Art et d'Archéol.* dépouillement des périodiques et des catal. de vente, France et étrang., 4e année, 1913, 3e semestre ; — *Soc. histor. et archéol. de Gand*, 21e année, n° 7 ; — *Upplandes... Tidskroft...* of Oscar Almgren, XXXIX.

Le procès-verbal de la précédente séance (19 décembre 1913) est ensuite lu sans observation ; sur quoi, le secrétaire obtient de M. le Président d'ajouter quelques mots au sujet de diverses affaires dont la Commission s'est occupée.

Le classement de l'église de Virville est un fait accompli ; et une courte inscription en témoigne aux visiteurs.

Eglise Saint-Vincent. — M. Lefort a été indigné de l'état révoltant de saleté où il en a trouvé les abords.

Saint-Jean-d'Abbetot. — M. L'abbé Touflet, dans son beau volume du Millénaire, signale (p. 243) quelques ardoises à remplacer sur la couverture de l'abside du côté nord. Elles ont été enlevées par un coup de

Digitized by Google

vent. Il y a urgence à prévenir les infiltrations dans l'intérieur de l'édifice, qui n'est plus fréquenté par les fidèles.

Il serait fort à propos, ajoute-t-il à la page suivante, de faire disparaître le refend et le retable à fronton brisé qui coupent la perspective du monument.

M. le Président observe que le remplacement des ardoises devrait s'exécuter au plus tôt ; mais que la modification du mobilier intérieur est une opération plus délicate, où des formalités préalables sont requises.

Mort de M. Sarrazin. — En ouvrant la séance, M. Le Breton s'est levé pour s'acquitter de la tâche qui incombe trop souvent au Président, de donner un souvenir ému à l'un de nos confrères disparus. Et qui a su mieux s'en rendre digne que le brillant avocat, dont la perte a été regrettée par tous ceux, et ils furent légion, auxquels il fut si heureux de rendre service ? Avec de tels hommes, ce n'est pas à Rouen qu'il faut rappeler cette grande pensée : *France, pays de l'espérance quand même.* Sa dévorante activité s'est créé des tâches qui semblaient réclamer plusieurs vies d'homme. L'archéologie n'avait pas attendu la fin des études classiques, pour charmer cette intelligence si bien douée, car à peine le jeune humaniste avait-il terminé diverses poésies françaises qu'il accompagnait de traductions latines et grecques, ou encore des analyses grammaticales d'auteurs grecs, qu'il avait l'honneur de collaborer avec l'abbé Cochet pour mettre la dernière main à la copie de son remarquable *Répertoire* et spécialement de ses précieuses tables, et qu'il dessinait en même temps ses trois ou quatre livraisons autographiées de

Digitized by Google

la *Normandie qui s'en va.* Il n'en fallait pas tant pour mériter l'attention et la sympathie de quelques amateurs rouennais et de plusieurs membres de la Commission à l'humble collaborateur qu'était alors Albert Sarrazin.

Mais le trait le plus étonnnant peut-être de cette glorieuse carrière, c'est qu'elle ait pu suffire près d'un demi-siècle à des labeurs aussi variés qu'excessifs. De ce cabinet d'affaires, l'un des plus fréquentés de la ville, sont sorties plusieurs centaines de pages historiques, illustrées de la main de l'auteur, d'un véritable intérêt.

L'étendue et la multitude de ses travaux n'a pu être louée comme il convenait. M. Le Breton a voulu du moins insister sur ces œuvres émues qui ont éclairé dans ses moindres détails (bourreau compris) la vie normande de notre Bienheureuse Pucelle. Il a tenu également à reconnaître le dévouement déployé par M. Sarrazin dans la négociation, si tristement infructueuse, du rachat de la Tour Jeanne d'Arc, récemment découverte.

Eglise de Vattetot-sur-Mer. — Demande de classement. — La correspondance manuscrite comprend une lettre de M. le Préfet, en date du 16 courant, qui transmet à la Commission la délibération prise à l'unanimité le 26 décembre dernier par le Conseil municipal de Vattetot-sur-Mer aux fins d'obtenir du Ministère le classement de l'église paroissiale au nombre des monuments historiques. Elle se recommande par un clocher tout en pierre élevé au XIIe siècle, et elle fut donnée par Richard-Cœur-de-Lion au prieuré de l'hôpital

Digitized by Google

de la Madeleine de Rouen. Les cartes marines donnent un intérêt particulier à cette belle pyramide en la citant à titre d'amer.

La Commission n'hésite pas à répondre aux désirs de la commune en appuyant aussi à l'unanimité la délibération municipale (1). Mais M. Le Breton prend occasion de cette démarche du conseil pour justifier la prudente réserve que nous nous sommes imposée dans la question du classement.

Calvaires, croix de carrefours, etc. — Ces édicules, souvent dignes d'intérêt, figurent à peine dans la liste départementale de 1867. Leur nature même en a fait une catégorie à part dans l'*Inventaire des richesses artistiques de la France*, où se distinguent notamment les calvaires de Wanchy, de Saint-Ouen-sous-Bailly, de Caudebec-en-Caux (près l'ancienne propriété Thévenin). A Saint-Ouen, M. Cahingt signale deux jolis tableaux sur albâtre qui sont exposés à tenter l'avidité de trop peu scrupuleux visiteurs. Il y aurait lieu de les fixer discrètement au mur à l'aide de crampons.

Scot de la Mésangère. — M. Garreta remplit sa promesse de communiquer à la compagnie un beau portrait de ce conseiller au parlement (1677), d'origine écossaise, dont le souvenir se rattache à l'une des maisons monumentales de la rue de la Grosse-Horloge.

Notes Eclésiologiques. — Notre doyen de promotion, M. Barbier de la Serre, s'est livré à une longue et méri-

(1) Peut-on supposer qu'il n'y eut pas de proposition pour Vattetot en 1867, parce que l'état de l'église était excellent ? (*N. d. S.*).

Digitized by Google

toire étude pour comparer quelques particularités de nos églises. Il a bien voulu consigner ainsi les résultats obtenus :

La Commission ayant laissé à l'initiative de ses membres l'étude et la désignation des églises rurales dont la conservation est d'intérêt général, au point de vue des besoins du culte, de l'art et de l'archéologie religieuse, j'ai fait, de ces édifices une exploration partielle dont je présente les résultats à mes collègues, en y joignant des plans résultant de mesures prises sur place et construits à une échelle uniforme, celle de 2 millimètres par mètre. Ce qui les rend comparables. Si je n'ai guère trouvé de sujets pouvant motiver des propositions de classement, j'ai du moins noté et reproduit quelques particularités qui me paraissent mériter l'attention.

Les absides polygonales sont très répandues parmi nos églises de la période ogivale. Elles sont à trois, cinq ou sept pans, toujours en nombre impair, de telle sorte que c'est un trumeau plein, ou une ouverture, qui correspond à l'axe général de l'église.

Par une exception très rare, celle de Guerbaville a une abside à quatre pans : d'où il résulte que c'est un angle saillant qui se trouve sur l'axe. Je n'ai rencontré autre part cette disposition que dans une absidiole qui termine à l'est le bas-côté nord de l'église d'Aumale.

A Cany et à Jumièges, qui ont des églises pourvues de bas-côtés et de déambulatoires, le nombre des travées tournantes du chœur est également pair, et c'est par conséquent un pilier, et non le vide d'une arcade, qui est sur l'axe. J'ajouterai pour mémoire, en dehors des églises rurales, que celles de Caudebec-en-Caux et

Digitized by Google

de Saint-Maclou de Rouen présentent la même disposition.

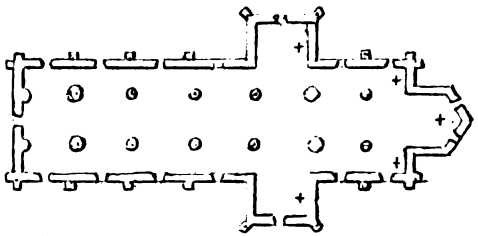

Guerbaville-la-Mailleraye

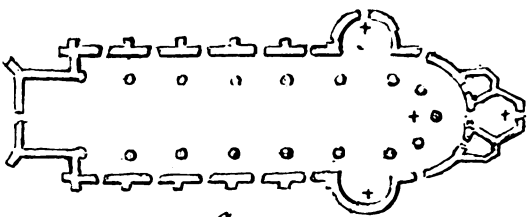

Cany.

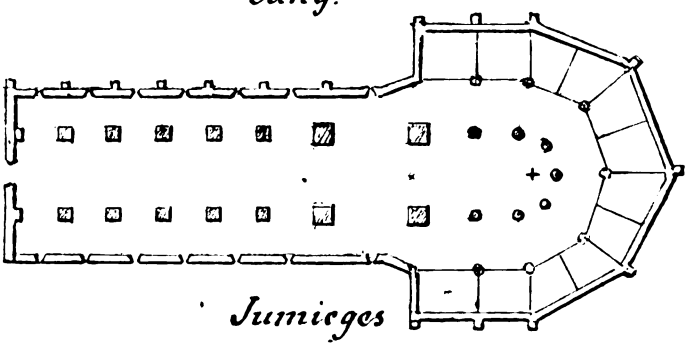

Jumieges

La régularité et la symétrie paraissent avoir été de tout temps la règle fondamentale de la construction des églises : de part et d'autre d'un axe longitudinal idéal, les parties similaires se reproduisent avec les mêmes

Digitized by Google

dimensions et la même forme. Si nous voyons beaucoup d'églises à plans irréguliers, cela tient à des remaniements, additions et retranchements, qui se sont répétés plusieurs fois dans la suite des siècles.

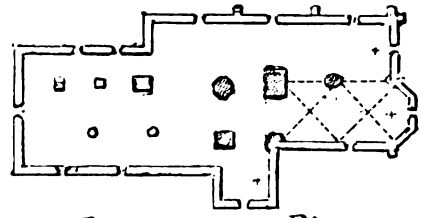

Blosseville-en-Plains.

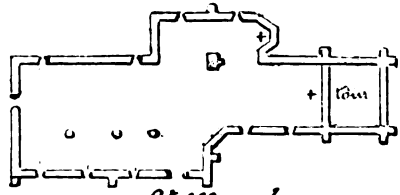

St Mards

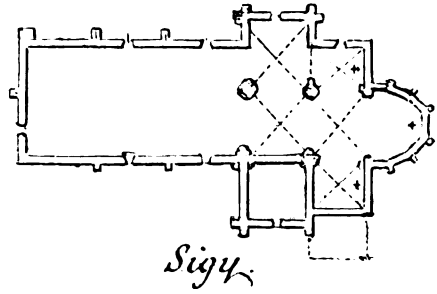

Sigy.

Cependant, dans quelques églises, l'irrégularité paraît avoir été voulue dès l'origine de la construction. C'est ce qu'on peut voir à Saint-Eustache, au Thil-Man-

Digitized by Google

neville, et surtout dans cette curieuse église de Blosseville-ès-Plains, où rien n'est symétrique, pas même les deux rangs d'arcades de la nef. A Sigy et à Saint-Mards,

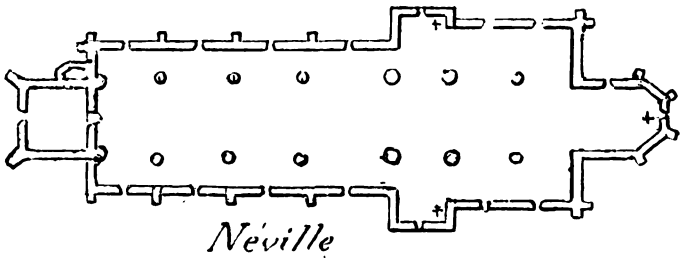

Néville

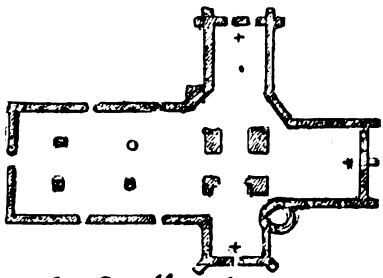

la Gaillarde

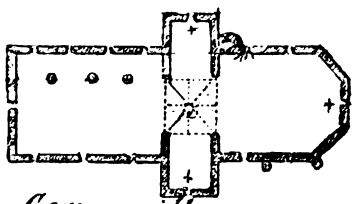

Gerponville

on remarque aussi une dissymétrie très prononcée qui semble bien intentionnelle. Dans cette dernière église,

Digitized by Google

une particularité est à noter : la tour, au lieu d'être sur la nef ou au portail, est à la suite du chœur, à

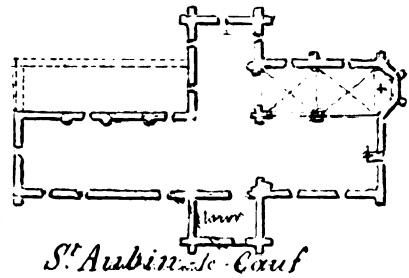

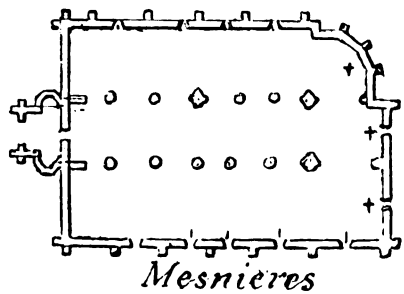

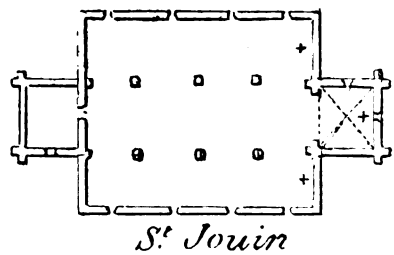

l'est. Je n'ai vu ailleurs cette disposition que dans les églises d'Ecalles-Alix et de Saint-Aubin-sur-Mer.

La règle générale paraît être de donner aux collatéraux, lorsqu'ils règnent sur toute la longueur du vais-

Digitized by Google

seau, une largeur uniforme ; aussi on n'en voit jamais sur une nef et un chœur de largeur différente ; dans ce cas, il n'y a de bas-côtés que sur la nef seule, ou sur le chœur seul. A Néville, par exception, les bas-côtés du chœur sont plus larges que ceux de la nef, ce qui déforme quelque peu le plan en croix ; mais la nef et le chœur restent de la même largeur. A Gerponville, la nef n'a qu'un bas-côté, au nord, et le chœur a la même largeur que la nef avec son bas-côté.

A la Gaillarde, on voit une nef du XVIe siècle, flanquée de deux bas-côtés ; et le chœur, qui est postérieur de cent cinquante ans, a une largeur intermédiaire entre celle de la nef simple et de la nef avec ses bas-côtés.

Les trois feuillets où M. de la Serre a soigneusement dessiné le plan des neuf églises citées, vont entrer dans l'Album de la Commission. Un quatrième feuillet réservé aux églises de Saint-Aubin-le-Cauf, de Mesnières et de Saint-Jouin, n'a donné lieu à aucun terme de comparaison, mais accompagne les trois précédents.

Fer à cheval. — Notre éminent confrère M. Milet en fait l'objet de cette note :

Je prends la liberté de soumettre à l'appréciation de la Commission un objet qui a beaucoup exercé la sagacité des archéologues, entre autres de notre savant abbé Cochet dans son bel ouvrage : *Le Tombeau de Childéric*. Il s'agit d'un humble fer de cheval ou de mulet, trouvé à quatre mètres de profondeur dans la balastière d'Arques (1).

(1) Fait assez curieux : un sabot de cheval aurait également été trouvé à Arques et daté de l'époque romaine qui a beaucoup marqué dans ce lieu. — L'abbé Cochet, *Le Tombeau de Childéric*, p. 151.

Digitized by Google

On a pu tout d'abord le croire de l'époque de notre Renaissance, mais un examen plus approfondi m'a porté à le faire remonter à l'époque gallo-romaine et en consultant le travail si lumineux de l'abbé Cochet : *Le Tombeau de Childéric*, mon opinion s'est trouvée confirmée par une trouvaille de fer semblable, recueilli à Yébleron, près Yvetot, que le savant abbé n'hésite pas à dater de l'époque gallo-romaine, au moins de l'époque gallo-franque (1).

Le nôtre est également orné d'espèces de lobes dans son contour et est percé de même de trois trous de chaque côté avec des cavités elliptiques destinées à maintenir les clous en place et à les protéger contre les trébuchements. Le souci esthétique n'a pas été absent dans la confection de ce vulgaire objet que l'oxyde n'a pas trop endommagé.

Débris de boucle en bronze. — M. Ruel a recueilli un ardillon dont il voudrait déterminer l'âge. Le xve siècle semble l'époque la plus probable.

M. Adrien Blanchet, ancien président des Antiquaires de France, ayant remarqué au Musée départemental le plomb d'un maître drapier d'Elbeuf, en a fait l'objet d'une notice pour le Bulletin, et a prié M. de Vesly d'en donner lecture à la Commission.

Plombs des manufactures d'Elbeuf et de Darnétal. — On a déjà publié quelques plombs de la manufacture d'Elbeuf, dont l'un porte le nom de Louis XIV, et

(1) Même ouvrage, p. 161.

Digitized by Google

l'autre, seulement les armes de France avec la date de 1773 et le nom du garde-juré J.-B. Grandin (1).

Je puis signaler deux autres pièces qui m'appartiennent ; elles proviennent de la collection Boucherez et ont presque sûrement été trouvées dans la Seine, à Paris.

L'un de ces plombs (38 m/m de diamètre) porte, au droit, l'écu de France au centre d'un cartouche couronné et placé entre deux palmes ; à droite et à gauche de la couronne, la date 17,5 coupée en deux groupes de deux chiffres ; le troisième chiffre est complètement effacé, le quatrième est incertain.

Au-dessous du cartouche, le nom du garde-juré : MICHEL GRANDIN. Le revers présente seulement la cheville de prise, à double languette, qui servait à réunir les deux faces du plomb. Le revers a disparu ; il devait porter probablement l'écu armorié que nous allons décrire pour le numéro suivant.

Le nom de Michel Grandin porte à deux les gardes-jurés de cette famille qui a laissé des souvenirs dans l'industrie drapière à Elbeuf.

Le second plomb de ma collection (41 m/m de diamètre) présente un écu sur cartouche analogue à celui du numéro précédent, mais il porte la date de 1749, et le nom du garde-juré L × SEVAISTRE.

Au revers, sur un manteau, et entouré des colliers des ordres, un écu rond, aux armes pleines de *Lorraine*, avec le lambel de brisure pour le duché d'El-

(1) Antoine Sabatier, *Sigillographie historique. Plombs historiés de la Saône et de la Seine*, 1912, p. 242 et 245, nos 177 et 178. (Celui de Grandin incomplet).

Digitized by Google

beuf ; l'écu est surmonté de la couronne ducale. Autour, on lit : MANVFACTVRE DELBEUF.

Si les plombs décrits précédemment sont déjà d'un diamètre remarquable, ils sont cependant encore bien loin du monument que possède le Musée départemental des Antiquités, à Rouen. Il atteint, en effet, 55 m/m de diamètre, et porte un écu rond aux armes de France, couronné et entre deux palmes (type de l'écu aux palmes de Louis XIV).

Au revers, on lit, en sept lignes :

DR*AP*S
NOIRS-FAITS
*E*N GRAND & BON (1)
*TE*INT PAR LA
*VE*UVE DE JEAN
LE GAY A
D*E*RNETAL

Lis entre deux rosaces

On a rappelé (2), d'après l'Encyclopédie du XVIIIe siècle, qu'avant un arrêt royal du 10 mai 1724, la localité de Darnétal (à 3 kilom. est, de Rouen) avait employé des plombs considérés comme des contrefaçons de ceux de la teinturerie royale des Gobelins à Paris.

On apposait, en effet, « *sur les draps teints dans le bourg de Darnétal, un plomb doré, sur lequel, d'un*

(1) *Grand et bon teint*, encore en usage à Rouen, par opposition à *petit* (euphémisme pour *mauvais*).

(2) A. Sabatier, *Op. cit.*, p. 472, d'après *l'Encyclopédie*, Commerce, t. III, p. 545.

Digitized by Google

côté étoient les armes du roi, avec ces mots : Manufacture de teinture à Darnétal ; et, de l'autre, ces termes : Par de Vitry, maître teinturier aux Gobelins de Paris ».

L'arrêt de 1724 défendit à tous les maîtres teinturiers de faire graver les armes royales sur leurs plombs.

Le type du grand plomb de la veuve Le Gay est donc sûrement antérieur à cette date ; d'ailleurs, le type de l'écu rond, entre deux palmes, portait déjà à croire que cet intéressant monument appartient sans doute aux premières années du XVIIIe *siècle.*

DARNÉTAL (*prononciation populaire :* Dernétal, *comme d'ailleurs sur le* plomb), fut un centre de fabrication de draps, avant 1483, date à laquelle ses drapiers obtinrent des lettres patentes. Le règlement de ces industriels était conforme à celui des drapiers de Rouen (de 1378) (1).

Les lettres patentes des fabricants de draps de Darnétal furent confirmées et modifiées, le 6 juillet 1542, le 5 janvier 1548, puis en 1559, et encore le 3 mai 1575, le 24 mars 1597 et le 20 mars 1611.

Dès le XVIe siècle, les draps de Darnétal étaient estimés ; et, vers le milieu du XVIIIe siècle, il y avait dans cette localité, 140 à 150 fabriques, plus ou moins importantes ; en 1835, ce nombre était réduit à 28, et, en 1850, les derniers fabricants liquidaient leurs établissements. Mais, s'il n'y a plus de fabriques de draps, il y a encore des teintureries, car Darnétal était réputé aussi pour cette industrie.

(1) Cf. Ch. OUIN-LA-CROIX, *Hist. des anciennes Corporations d'arts et métiers et des confréries religieuses de la Capitale de la Normandie*, 1850, p. 96.

Digitized by Google

La révocation de l'Edit de Nantes nuisit beaucoup aux fabriques normandes, comme à tout le commerce français, d'ailleurs. De plus, à Darnétal, on fabriquait diverses sortes de drap ; c'était une infériorité par rapport à Elbeuf, dont les ouvriers, spécialisés pour une seule fabrication, avaient acquis une plus grande habileté.

Une ordonnance de mars 1542 avait créé quatre gardes du métier de drapier pour la vallée de Darnétal ; et un arrêt du Conseil d'Etat, daté du 14 mars 1515, avait déclaré que la communauté des drapiers drapans du bourg de Darnétal était distincte de celle de Rouen (1).

Nous n'avons pas de renseignements particuliers sur Jean Le Gay et sa veuve. Mais, M. Léon de Vesly, qui a eu l'obligeance de faire des recherches sur ce point, a trouvé plusieurs mentions d'une famille Le Gay, établie à Darnétal, au commencement du XVIIIe siècle (actes de 1706, 1708 et 1713). De plus, M. de Vesly m'a communiqué une note de M. Georges Dubosc, qui a retrouvé dans les archives départementales de la Seine-Inférieure (2), un document mentionnant un sieur Richard Legay. Il avait été soumis, avec d'autres, à une visite dont le procès-verbal a été rédigé par les gardes de la draperie de Darnétal, en 1739.

Les documents imprimés, ou manuscrits, sont peu nombreux, on vient de le voir. Aussi le grand plomb du Musée de Rouen méritait d'être signalé, puisqu'il

(1) Alex. Lesguillez, *Notice histor. topogr. et statist. sur la ville de Darnétal et sur les divers genres d'industrie exercés dans cette ville*. 1855, p. 277 à 298.

(2) C. 126. Ce dossier comprend plusieurs pièces imprimées qui se rapportent aux plombs de draps ; et en particulier, une affiche relative à un arrêt du Conseil (sans doute celui dont nous avons parlé plus haut).

Digitized by Google

apporte quelques renseignements utiles pour l'histoire de la draperie à Darnétal.

Enfin, M. de Vesly, figurant au tableau noir le castrum de Lillebonne avec sa porte Césarine, s'aide des belles photographies qu'a bien voulu tirer M. Lucien Brognard pour résumer à grands traits les pages suivantes :

Le Castrum de Juliobona (résumé). — Le bas promontoire de la Côte Blanche fut occupé par l'oppidum gaulois des Calètes, avant de devenir l'emplacement du « Castrum de Juliobona. Sa forme, alors, a été ramenée au quadrilatère rectiligne sur trois de ses côtés : *Est*, *Sud* et *Ouest*. Le quatrième côté resta curviligne et suivit la crète du coteau.

Enveloppé de cours d'eau et de marais, entouré de routes, le Castrum romain répondait au programme d'une défense bien comprise (1).

La construction des murailles, étudiée d'après les substructions encore existantes, se composait de maçonneries dont les dimensions actuelles sont de 3^{m} 37 d'épaisseur au sommet, et de 4^{m} 04 à la base. Les hauteurs variables, selon les éboulis, mesurent de 1^{m} 90 à 2^{m} 20 au-dessus du rocher qui sert de base.

Une couche de béton d'environ 0^{m} 45 régularise le sol du rocher et donne l'assise aux gros blocs formant le soubassement de l'épaisse muraille. Les parements qui ont beaucoup souffert, comprenaient des assises

(1) Général DE LA NOÉ. Cit. de Bello-gallo, VII, 15. « Quod propre ex « omnibus partibus, flumine et palude circumdata unum habeat et peren- « gustum aditum. »

Digitized by Google

de petites pierres dressées en retraite les unes sur les autres, avec un puits ou pente de 0m 30 par mètre ; puis, des moëllons diversement appareillés sur une hauteur de 1m environ. Enfin, des zones formées de *deux rangs* de briques (1). Les matériaux avaient été également utilisés pour assurer l'horizontalité des assises de moellons posées sur les grosses pierres de fondation, soit dans l'escarpe, soit dans la contrescarpe.

Cependant, si on excepte ces lois générales, les murailles du Castrum de Juliobona ont été si fréquemment réparées, ou même reconstruites sur de grandes longueurs, qu'il est bien difficile de reconnaître sur leurs parements, les maçonneries anciennes (2).

L'étude amène néanmoins à constater que la construction fut commencée avec méthode, vers le front N.-E., puisque les blocs indiquent par leurs dimensions une même origine de carrière (la hauteur de banc) dont ils sont sortis : Caumont ou Tancarville ? — Toutefois, l'ordre et la méthode furent bientôt abandonnés en avançant vers la limite Ouest. Dans cette partie, les pierres des monuments, les stèles des tombeaux furent jetés dans la construction ; et, c'est là que furent trouvés ces beaux fragments et bas-

(1) Ad. Blanchet. *Les enceintes romaines de la Gaule*, p. 245-245. Les enceintes des villes de Bourges, d'Evreux, de Bayonne, n'ont que deux rangs de briques.

(2) Un trou de boulin, situé dans la muraille antique, derrière les numéros 66-68 des immeubles de la rue du Moulin-de-Haut, est un témoin des restaurations, puisqu'une tuile d'une dimension supérieure à celles employées dans la construction primitive, le recouvre à sa partie supérieure. C'est grâce au concours dévoué de M. A. Guyot, gardien du Théâtre romain que j'ai pu effectuer toutes les mensurations, parfois opérées dans des conditions difficiles. L. de. V.

Digitized by Google

reliefs qui depuis sont venus enrichir le Musée de Rouen (1).

Une voie centrale coupait le Castrum. La porte vers l'Ouest s'ouvrait sur la voie de Lotum (Caudebec) ; elle est désignée « Porte Césarine », et son emplacement par « Rue de la Poterne ». L'autre porte, celle vers l'Est, a disparu dans les changements qui ont si profondément modifié cette partie du Castrum. C'est là où, selon nous, devait s'élever le *Prætorium*, construction destinée à renforcer la défense, tout en servant de logement au Gouverneur.

La construction des arcades, en grande partie cachées dans les remblais de la Cour du Château actuel, délimitaient alors le Castrum de ce côté.

Il n'existait, quoiqu'en disent Pigné et l'abbé Héronval (2), aucune tour aux angles du quadrilatère, mais seulement une construction demi-cylindrique dont j'ai pu reconnaître les assises, vers l'extrémité Sud-Est. Elle devait certainement accompagner une autre fortification défendant l'entrée du *prætorium* du côté, où une grande et une petite arcade restent seules les témoins.

Une nécropole longeait la voie médiane dite « Rue Césarine ». Les découvertes de cercueils de pierre, d'inscriptions, d'ossements humains, ne laissent aucun doute sur l'emplacement d'un cimetière établi là, dès la plus haute antiquité (3).

Vers quelle époque le Castrum fut-il élevé ? Question

(1) Abbé Cochet. *Catalogue de* 1875.

(2) *Histoire de Lillebonne*. Op. cit., p. 79.

(3) Brognart, *Objets gallo-romains de Lillebonne*, p. 7. — Abbé Cochet. — Lantier, etc.

Digitized by Google

difficile à résoudre. Les textes, les monuments sont muets sur la région de la Gaule qui nous occupe. Tous les regards sont tournés vers l'Est, où s'accomplissent de plus grands événements pour la sécurité menacée de l'Empire romain.

Les hypothèses que nous avons émises sont basées sur l'étude des Cachettes monétaires (1) ; leur fréquence et leur situation amènent forcément à proposer une date pour l'érection du Casrtum de Juliobona.

Nos découvertes personnelles, d'ailleurs, appuient cette opinion ; et nous proposons le *règne de Marc-Aurèle* (161-180).

C'est sous cet Empereur que le Théâtre romain de Lillebonne fut incendié pour la première fois. La monnaie de Marc-Aurèle, recueillie par nous, dans les cendres, sous l'édicule de l'orchestre (2), en serait la preuve, et sept cachettes monétaires (3) attesteraient les grands troubles dont fut témoin notre contrée à cette époque.

Cependant, le règne de Postume aurait vu s'effondrer les murailles du Castrum. Sept autres cachettes également sont relevées jusqu'à présent, ainsi que de nombreuses monnaies trouvées dans les cendres du second incendie avec des Tétricus et des Probus (276-282). Il n'a pas été trouvé de médailles d'autres Empereurs dans les décombres du Théâtre romain.

Depuis, le Castrum a pu être restauré, mais Lille-

(1) Adrien Blanchet. *Op. cit.* — L. de Vesly, Carte de l'estuaire et du fleuve jusqu'à Pitres, avec indication des dépôts monétaires. Après le Congrès des Sociétés savantes, cette carte a été retenue pour être publiée par la Société de Numismatique. (*Note de M. J. P.*)

(2) *Bull. de la Soc. Norm. d'Etudes préhist.* Année 1911.

(3) Ad. Blanchet. *Op. cit.*, p. 50-51.

Digitized by Google

bonne a beaucoup perdu de son importance. Déjà, sous Dioclétien (284-305), lors de la division de la Lyonnaise en deux parties, ROUEN, qui a élevé des murailles, devient la métropole de la seconde Lyonnaise, et de *Juliobona*, capitale des Calètes, il n'est plus question.

Le rôle de cette cité ira en décroissant chaque jour et son nom n'est plus qu'un indicateur pour l'itinéraire d'Antonin ou la carte Théodosienne (1).

Et que si les murailles de son Castrum ont été réparées passagèrement, elles deviendront, au VIIe siècle, la Carrière, où les moines de Jumièges viendront s'approvisionner de matériaux pour construire leur monastère (2).

Ce qu'il faut retenir du Castrum de Juliobona, c'est sa situation sur l'estuaire de la Seine, et comme *poste avancé*, exposé aux Invasions descendues par la mer. Le fleuve n'avait pas alors déposé le limon de ses eaux qui ont formé la plaine de l'Eure et enlisé *Juliobona* (Lillebonne) et *Caracotinum* (Harfleur). Ces deux villes se trouvent aujourd'hui distantes de 4 kilomètres des rives du fleuve. Or, la Seine est le chemin dont les peuples de tous les temps suivirent les méandres pour pénétrer dans le Pays (3).

Les Romains tracèrent des camps sur les collines qui bastionnent le fleuve pour assurer la défense de ses

(1) Dom BOUQUET. *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*. T. 108 et 112.

(2) *Chron. Pont.* ia. 734-738).

(3) L. de VESLY. Carte préhistorique de la Seine-Inférieure. — Congrès de la Sorbonne et *Bull. de la Soc. d'Emul.*, année 1877.

Digitized by Google

rives (1). Abandonnés par les Carolingiens, les camps ne s'opposèrent pas aux ravages des Normands (2) ; les Espagnols et les Hollandais parcoururent le fleuve pour disputer le chemin de Rouen aux partisans de Henri IV (3). Et notre beau fleuve est encore la grande voie barrée, par les forts du Havre et les redoutes de Honfleur, pour en défendre l'accès aux ennemis de la France.

L'histoire n'a-t-elle pas d'éternels recommencements ?

M. le Président remercie le conservateur du Musée départemental et nos autres confrères qui ont bien voulu prêter leur concours à cette réunion ; après quoi il lève la séance. Il est quatre heures un quart.

A. TOUGARD.

(1) E. GAILLARD. *Précis de l'Acad. de Rouen*, année 1852, p. 154. — BALLUE. *Mém. Soc. Antiq. Norm.* T. IX, p. 500.

(2) DEPPING. *Les Invasions norm.* — BOUQUET, *op. cit.* T. IV-V.

(3) Abbé SOMMESNIL. — Cap. de TERRIER-SANTANS. *La Campagne d'A. Farnèse.*

Digitized by Google

SÉANCE DU 24 AVRIL 1914

Elle ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. Gaston Le Breton, vice-président ; M. le Préfet, président, excusé de ne pouvoir y assister.

Membres présents : MM. Cahingt, Coche, Costa de Beauregard, Duveau, Lefort, Pelay, Barbier de la Serre, Vernier, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Auvray, Georges Dubosc et Poussier.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Correspondance imprimée. — Elle se décompose ainsi : *Sur l'Ansefuniculaire* par le docteur Guébhard ; — *Société des Antiquaires du Centre*, 1912, XXXV ; — *Société ... de la Drôme*, avril 1914, 189 ; — *Société ... de Langres*, 191, VII, avril 1914 ; — *Société archéol. de Touraine*, XIX, oct.-déc. 1913 ; — *Soc. ... de l'Orléanais*, 205, 1913, III et IV ; — *Soc. ... de l'Orne*, janvier 1914, XXXIII ; — *Antiquaires de Picardie*, 1913, IV ; — *L'Architecture et la Construction dans l'O.*, XVIII, janvier 1914, hommage de M. Duveau ; — *A travers les vieilles rues de Rouen*, item, extrait du *Bulletin des Amis des Monum. Rouennais*, 1912. M. le Président tient à remercier lui-même M. Duveau, au nom de ses confrères. La finesse d'exécution des gravures lui donne un intérêt particulier.

Digitized by Google

Notice sur le peintre Rouennais Jacques-Antoine-Marie Lemoine. — M. G. Le Breton remplit la promesse faite par lui depuis longtemps de communiquer à la Compagnie les notes qu'il a recueillies sur cet artiste distingué, et donne lecture des actes de sa naissance et de sa mort, ainsi que d'une pièce concernant la succession de sa femme.

L'artiste est né à Rouen, le 1er juillet 1751, sur la paroisse Saint-Martin-sur-Renelle, ainsi que l'indique son acte de baptême retrouvé par notre collègue sur le registre des baptêmes et inhumations de cette église, conservé aux archives municipales de Rouen.

L'auteur signale également l'acte de la nomination de Lemoine comme tuteur de ses deux filles mineures, Agathe-Jeanne-Thérèse et Antoinette-Félicité-Virginie Lemoine, étant l'héritier de sa femme, Agathe-Françoise Bonvallet, décédée à Paris, rue des Petits-Carreaux, n° 202, le 20 Brumaire an III. (*Archives de la Seine*, registre 1719.)

Son contrat de mariage avait été passé le 23 janvier 1783, devant Petit.

Enfin, M. Gaston Le Breton donne connaissance de l'acte de décès de l'artiste, mort à 72 ans et demi, le 7 février 1824, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, à Paris. (*Greffe du Tribunal civil de la Seine*, ville de Paris, 3e arrondissement.)

M. le Président, après avoir fait toutes les recherches nécessaires sur les œuvres de l'artiste, aussi bien en France qu'à l'étranger, nous en donne une énumération très détaillée, exhibant également la nombreuse et intéressante correspondance échangée, à ce sujet, avec des amateurs et les conservateurs des principaux musées et bibliothèques. Il termine en déplorant vivement la dis-

Digitized by Google

parition, si profondément regrettable du plafond du Théâtre des Arts.

Enlevé, dit-il, par M. Halanzier, alors directeur des théâtres de Rouen, en 1859, en réparant la salle du Théâtre des Arts, il fut mis aux enchères à la salle des ventes de cette ville, où il fut adjugé pour une trentaine de francs à un amateur rouennais, qui très malheureusement, le fit dépecer en morceaux, le trouvant en trop mauvais état pour le conserver tel quel.

Il existait également une toile de fond qui représentait le poète dans sa bibliothèque et que l'on exposait, chaque année, le 6 juin, au théâtre des Arts, à la célébration de l'anniversaire de Corneille ; elle a malheureusement disparu comme le plafond du théâtre des Arts.

Tous ces documents font partie d'une notice qui va paraître, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, et dont l'auteur lit aussi plusieurs extraits.

I. — N° 466 B. (Baptême).

Jacques-Antoine-Marie Lemoine.

« Le jeudy premier juillet 1751 est né un garçon du « légitime mariage de Jacques-Louis Lemoine, Conseil- « ler du Roy, Nottaire à Rouen, et de dame Marie-An- « toinette-Catherine Durand, ses père et mère, de cette « paroisse, et le lendemain a été baptisé par le curé « soussigné et nommé Jacques-Antoine-Marie, par moi « Jacques-Nicolas Dieppedalle, Conseiller en l'élection « de Rouen de la paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen et « par demoiselle Marie-Geneviève Lemoine de la pa-

Digitized by Google

« roisse de Saint-Patrice, parain et maraine soussi-
« gnés.

« LEMOINE, « DIEPPEDALLE,
« LEMOINE, « MARTOT, curé. »

(*Archives municipales de Rouen*, paroisse Saint-Martin-sur-Renelle, bap'êmes et inhumations, 31e registre, n° 466, année 1751.)

II. — « Lemoine Jacques-Antoine-Marie, peintre-gra-
« veur, rue des Petits-Carreaux, 202, héritier de Aga-
« the-Françoise Bonvallet, son épouse, décédée le 20
« Brumaire an III, d'après contrat de mariage passé de-
« vant Petit, le 23 janvier 1783 et comme tuteur d'Aga-
« the-Jeanne-Thérèse et Antoinette-Félicité-Virginie
« Lemoine, ses deux filles mineures. »

(*Archives de la Seine*. Dict. des successions. Registre 1719. F° 11.)

III. — « L'an 1824, le 7 février, à dix heures du ma-
« tin, par devant nous, maire du 3e arrondissement de
« Paris, faisant fonction d'officier de l'état civil, sont
« comparus les sieurs Antoine-Marie Lemoine, rentier,
« âgé de 44 ans, dt rue de Poitou à Paris, neveu du dé-
« funt et Jean Le Boucher, employé, âgé de 52 ans dt à
« Paris, bâtiment des Petits-Pères, lesquels nous ont
« déclaré que Jacques-Antoine-Marie Lemoine, peintre,
« âgé de 72 ans ½, né à Rouen, veuf d'Agathe-Françoise
« Bonvallet, est décédé à Paris, en sa demeure rue
« Jean-Jacques-Rousseau, 3, aujourd'hui à 4 heures du
matin. »

« Suivent les signatures des témoins et du docteur Levêque de la Gource. »

(Greffe du Tribunal civil de la Seine. Ville de Paris, 3e arrondissement.)

Digitized by Google

M. Pelay signale un dernier vestige de la rue du Petit-Musc, inscription qui reproduit ce nom rue Etoupée, sur la droite en montant, entre la rue Saint-Patrice et la rue Thiers.

Correspondance manuscrite. — Elle comporte un petit dossier communiqué par M. le Préfet relativement au classement à l'Etat de l'église de Roumare. La délibération municipale est accompagnée d'une bonne photographie de l'édifice. Un rapport très étudié de M. Lefort appuie énergiquement la demande. En conséquence, le classement est voté à l'unanimité. Acte de cette décision sera donné à M. le Préfet.

Balcon à monogramme. — Son intéressant dessin nous est présenté par M. Duveau, qui s'est fait une spécialité de ces ferronneries artistiques, et il l'accompagne de la note suivante :

Du côté nord de la petite rue Saint-Lô, et vers le milieu de sa longueur, on remarque une maison, portant le numéro 10, qui a un rez-de-chaussée, avec une grande ouverture actuellement occupée par un lampiste, M. Quillet ; elle est à deux étages, chacun avec une grande porte-fenêtre et un balcon en fer forgé.

C'est le balcon du premier étage qui est surtout remarquable, et j'ai l'avantage d'en présenter un dessin à la commission des antiquités. Les gracieuses volutes qui occupent toute l'étendue du balcon forment un monogramme double et symétrique, composé des lettres M E B L ; mais en plus de ce monogramme, on a posé au milieu de la longueur et dans la moitié supérieure de la hauteur, trois disques en tôle un peu bombés vers le dehors, placés en triangle un et deux. Ce

Digitized by Google

sont peut-être des coupes ou des timbales, et il est probable qu'elles ont une signification particulière.

Ce balcon, ainsi que celui du second étage, qui est aussi en fer forgé, doivent dater du XVIIIe siècle et avoir été appliqués après coup ; car ce sont les seuls qui existent sur toute la suite des façades qui se succèdent depuis le numéro 4 jusqu'au numéro 14, et qui paraissent

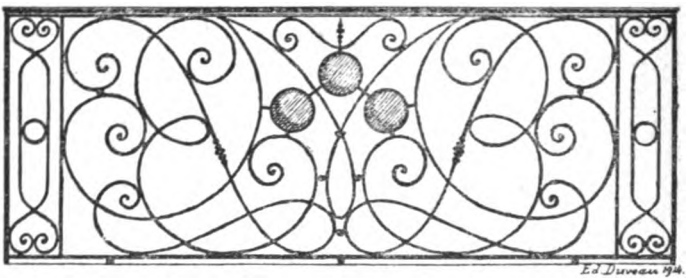

Balcon à monogramme de la petite rue Saint-Lô, 10.

avoir appartenu à un grand corps de bâtiment. Dans certaines parties, au-dessus du second étage, on voit encore des fleurons et des mascarons qui indiqueraient l'époque de Louis XIII.

La petite rue Saint-Lô formait jadis une partie de la rue Saint-Lô, avant que cette rue ne fût prolongée en ligne droite jusqu'à la rue des Carmes. On en trouve l'historique dans N. Périaux.

Pendant la Révolution, il y fut établi une maison d'arrêt, et on y installa provisoirement la gendarmerie. On trouve encore, dans un plan de 1814, l'indication de la place qu'occupaient les prisons de Saint-Lô, avant leur translation à la maison d'arrêt de Bicêtre et à la conciergerie du Palais.

On voit, sur une maison faisant partie du côté nord

Digitized by Google

de la petite rue Saint-Lô, et formant l'angle de celle des Carmes, des ornements ou fleurons qui rappellent ceux qu'on remarquait sur la façade de cet édifice du côté de cette dernière rue, pour l'élargissement de laquelle elle a été démolie en 1848 et les ornements enlevés. Ils ont été déposés en partie au Musée des antiquités.

M. Duveau est remercié de cette petite page de l'histoire décorative de la cité. Il y manque la signification des initiales du monogramme et l'interprétation des disques.

M. le Président croit que ces disques sont des tourteaux ou des besants, pièces principales de l'armoirie, accompagnant le chiffre enlacé, de celui pour lequel ce balcon fut exécuté à cette époque.

M. Léon de Vesly fait les communications suivantes sur divers objets trouvés dans le sol du Vieux-Rouen :

1° *Tour Jeanne-d'Arc.* — Aux mois de juillet et d'août, 1908, lorsque furent creusés les fossés autour du Donjon et les tranchées pour la construction d'aqueducs, de nombreux objets avaient été trouvés. Les amateurs qui en enviaient la possession étaient non moins nombreux. Les ouvriers soudoyés ne m'offrirent, malgré mes générosités, que de bien modiques trouvailles, et, seuls, les objets rencontrés dans les terrassements opérés sur le domaine départemental me furent remis. Du moins, je le crois.

J'ai rendu compte de ces trouvailles en leur temps (1). Cependant le hasard m'ayant mis sur les traces d'objets

(1) *Bull. de la Commission des antiq.*, t. XV, p. 156-157.

Digitized by Google

découverts dans les travaux, il m'a paru intéressant de les signaler.

C'est d'abord un *petit Hermès de bronze*, malheureusement mutilé. Les deux avant-bras sont absents. La jambe droite est cassée au-dessus du genou et la gauche vers le milieu du mollet ; mais le torse et la tête sont intacts. Mercure est représenté debout, s'appuyant sur la jambe droite, la jambe gauche légèrement fléchie en arrière. Il est coiffé du pétase ailé et devait présenter la bourse qu'il tenait de la main droite, tandis que la peau du lion de Némée reposait sur l'avant-bras gauche.

Ce petit bronze est d'heureuses proportions et d'une belle patine. Il devait mesurer environ 5 centimètres de hauteur. Il appartient à un type déjà très connu et son grand intérêt provient du terrain où il a été trouvé et déjà signalé par des murailles romaines (1).

C'est également dans le terrain de l'ancien couvent des Ursulines et près du Donjon de Philippe-Auguste qu'ont été trouvés plusieurs vases à onguents, en grès de Forges, et pouvant se rapporter au moyen âge. Le plus curieux a été recueilli dans le sol de la propriété Toutain. Il mesure 60 millimètres de hauteur et présente un col et une panse incurvés.

Rue aux Ours. — En 1911, la Société d'Electricité fit exécuter de grands travaux pour agrandir l'usine qu'elle possède rue aux Ours et en partie établie dans l'ancienne église de Saint-Cande-le-Jeune. Dans cette transformation, des substructions du vieux sanctuaire furent rencontrées. La presse locale les mentionna,

(1) *Bull. de la Commission*, t. XV, p. 255 et suiv.

Digitized by Google

ainsi que les sculptures acquises par un marchand d'antiquités. Dans les terrassements, plusieurs objets étaient rencontrés, et parmi eux un gobelet en grès de Forges que je mets sous les yeux de la Commission.

Ce gobelet de forme tronc-conique mesure 85 millimètres de hauteur. La base inférieure est circulaire et d'un diamètre de 45 millimètres. La supérieure, qui a subi une déformation à la cuisson, est ovale et accuse des axes de 55 et 65 millimètres. Des traces de l'oxyde de fer contenu dans la pâte dessinent des marbrures sur le vase.

Rues Nationale et du Fardeau. — C'est également du sol du Vieux-Rouen que proviennent *deux pavés émaillés*, recueillis dans les terrassements opérés pour creuser les fondations des magasins du Bon Génie, situés à l'angle des rues Nationale et du Fardeau. Ces pavés mesurent 155 millimètres de côté et appartiennent tous deux à la seconde moitié du XIVe siècle.

Le décor du premier est tracé sur un canevas composé de seize carrés (quatre sur chaque côté). Dans ces carrés sont tracés, en un émail jaune, et alternativement, d'autres carrés quadrilobés et une fleur de lis posée diagonalement.

Le second pavé comporte un losange central et deux demi-losanges placés latéralement, dans lesquels se voient une grande fleur de lis ou une fraction de la même fleur. Ce décor, plus répandu que celui appliqué sur le pavé décrit, montre les fleurs héraldiques dessinées avec un certain caractère.

Trois pavés faïencés, à décor bleu, proviennent éga-

Digitized by Google

lement de travaux exécutés dans la ville de Rouen. Il m'est malheureusement impossible de désigner l'immeuble duquel ils sont sortis, car l'ouvrier vendeur au Musée dit les avoir trouvés dans un dépôt de décombres à Sotteville. Je suis plutôt porté à croire que les maçons occupés à la transformation d'une maison se sont partagé le riche revêtement des murailles. Ce qui est certain, c'est la provenance de ces pavés d'un des immeubles du faubourg Saint-Sever et peut-être d'un des fours établis dans ce même faubourg.

Sur deux des carrels sont représentés des dessins empruntés au décor chinois, dans lequel personnages, kioques et arbustes sont peints en camaïeu bleu. Le troisième pavé est le plus curieux. Une corvette toutes voiles dehors, voguant sur une mer calme en forme le décor. Sur la voile arrière sont tracées les lettrs P. O., et dans l'angle inférieur de droite, le monogramme, qui pourrait bien être celui de Lecocq de Villeray, un faïencier connu pour avoir exécuté des revêtements en faïence pour les appartements d'un manoir cauchois à Lintot.

Chacun des pavés mesure 0m12 de côté.

M. le Président et plusieurs membres assurent que ces pavés sont hollandais : ce sont des céramiques de Delft. Les pavillons de la corvette accusent la même nationalité.

Vestiges d'un Temple à Jupiter? — Une légende connue à Vieux-Rouen-sur-Bresle veut que l'église du pays soit construite sur les substructions d'un temple païen dédié à Jupiter. De vieux murs aperçus autour de

Digitized by Google

l'église semblaient confirmer la tradition locale. Le nom de Saint-Germain, porté par la commune voisine, appuyait encore l'hypothèse, puisque Saint-Germain-l'Irlandais, l'apôtre de la vallée de la Bresle, avait subi le martyr, non loin de là, lors de sa prédication de la foi chrétienne.

Aussi, lorsque la municipalité de Vieux-Rouen entreprit des terrassements pour abaisser le tertre où l'église était élevée et entourée d'un vieux cimetière, je saisis l'occasion qui m'était offerte pour m'assurer de l'antiquité des murailles faisant l'objet de la légende. Je fis ouvrir une tranchée latérale au mur sud pour bien en examiner l'appareil. Aidé de M. Archambault, ingénieur-agronome à Vieux-Rouen, nous ne reconnûmes ni l'appareil, ni les briques, ni aucun des caractères des constructions gallo-romaines. J'ajouterai qu'aucun objet antique ne fut trouvé, mais cette absence n'avait rien qui pût surprendre dans un terrain fréquemment remué pour les inhumations. Néanmoins, je peux affirmer que les murailles qui servent de fondations à l'église de Vieux-Rouen sont anciennes : elles peuvent avoir appartenu à la nef du XIIIe siècle et peut-être même à celle du XVIe, car les modifications subies par l'édifice chrétien ont été nombreuses. Dans tous les cas, les murailles rencontrées vers le sud ne sont pas gallo-romaines.

Cimetière franc de Blangy-sur-Bresle. — Berceau de MM. de Morgan, les célèbres archéologues, Blangy est aujourd'hui connue des préhistoriciens pour la station de Campigny, située sur son territoire, et forme un des échelons de la classification préhistorique. Cependant,

Digitized by Google

avant cette découverte due à M. de Morgan père, des antiquités romaines et franques avaient été signalées, notamment au *Camp Comtois*, fouillé par les fils de M. de Morgan et par l'abbé Cochet, en 1862. C'est en plantant des pommiers, dans un clos leur appartenant, que MM. de Morgan découvrirent les sépultures d'un cimetière franc qu'ils explorèrent et autorisèrent l'abbé Cochet à y continuer des fouilles. C'est également dans le même triage du *Camp Comtois* que Mme Dunet, dont la propriété forme l'angle nord-est du carrefour de la route nationale de Rouen à Abbeville et du chemin de grande communication d'Eu à Ancourt, découvrit des sépultures franques. Découverte toute fortuite, puisqu'elle extrayait du sable pour la construction de l'écurie du dépôt d'étalons édifiée à l'extrémité de la cour de sa propriété.

Les journaux de la région firent connaître la découverte. Les amateurs se présentèrent pour visiter les objets trouvés, les marchands pour les acquérir et quelques-uns même proposèrent d'acquérir la propriété Dunet pour continuer les fouilles et organiser une exploitation semblable à celle du cimetière de Criel. Fort heureusement, le Maire de la commune, pour se conformer aux instructions ministérielles, avait fait connaître au Préfet les découvertes faites et les projets formés. Je me rendis à Blangy le 3 mars dernier. Je me fis représenter les objets trouvés et je constatai qu'ils comprenaient : 1° deux vases en poterie noire, d'un fort joli profil, mesurant 95 millimètres de hauteur ; 2° une belle épingle styliforme en bronze, de $0^{m}22$ de longueur, ornée au tiers supérieur d'un prisme quadrangulaire gravé de petits losanges ; 3° un torque brisé ; 4° une

Digitized by Google

plaque de ceinturon en fer, un scramasaxe et une pointe de flèche brisée.

Tous ces objets ramassés sans ordre rendent difficile la détermination de l'époque des inhumations dans cette partie de la Nécropole du Camp Comtois. Aussi, me suis-je fait conduire à la dernière excavation faite vers l'extrémité est de la propriété Dunet (n° 1 de la feuille E du cadastre). La fosse mesure environ 3 mètres de diamètre sur 2 mètres de profondeur. La coupe du terrain permet de bien juger de l'emplacement des fosses tombales et de reconnaître que les inhumations ont été accomplies sans l'ordre général ou orientation. Les corps ont été déposés tantôt les pieds au levant, tantôt plus vers le sud ou le nord. Le fond du tombeau était à un mètre environ en dessous du sol, et la fosse mesurait 0m80 de largeur. Les cercueils en pierre n'avaient pas été employés. J'ai proposé à Mme Dunet d'acquérir trois des objets en sa possession (vase noir, épingle de bronze et pointe émoussée de flèche), pour le Musée d'antiquités, et pour le prix de 20 francs. Elle n'a pas consenti au marché. Ce refus se comprend devant les offres faites par les amateurs. Cependant, pour me conformer à l'esprit de la circulaire ministérielle du 1er mai 1908, rappelée par M. Brelet dans le *Bull. administratif* (n° 21, octobre 1912), j'ai proposé l'interdiction de la vente des objets désignés et fait opposition à la liberté des fouilles futures. Non pas qu'il y ait lieu, dans ce cas spécial de recourir à l'expropriation de l'immeuble Dunet. L'abbé Cochet constatait, dans son exploration de 1862, la pollution et la violation de la plupart des tombes et indiquait par conséquent l'aléa du gain à tirer ; mais il fallait mettre un frein à la cupidité des marchands d'antiquités.

Digitized by Google

Le moyen âge a connu les chercheurs de trésors ; le xxe siècle possède les trafiquants qui livrent aux musées de l'étranger les richesses archéologiques de la France !...

La cachette monétaire d'Yquebeuf, canton de Clères (Seine-Inférieure). — Yquebeuf est une petite commune du canton de Clères, à 21 kilomètres au N.-N.-E. de Rouen, placée dans un des vallonnements, aux crêtes recouvertes de bois, à la naissance de la vallée de Cailly. C'est sur le flanc d'un de ces coteaux, abrité par les frondaisons du *Bois de Colmare*, propriété de Mme veuve Pellerin (section B, n° 1 du plan cadastral), qu'au mois de juillet 1913, M. Buquet, bûcheron, occupé à lier des fagots, remarqua un terrier de lapin, récemment ouvert. Dans les terres rejetées par l'animal pour creuser sa demeure, M. Buquet aperçut quelques rondelles de métal qu'il prit pour des boutons. Il attacha peu d'importance à cette découverte, et se contenta d'en déposer quelques échantillons sur la cheminée de sa chaumière, selon la coutume des ouvriers agricoles.

Cependant, M. Buquet eut la curiosité de connaître le métal des petits disques qu'il possédait. Il vit que quelques-uns étaient d'argent, gravés de croix et de lettres qu'il ne pouvait lire. C'est alors qu'il fit part de sa découverte à M. Dupuis, instituteur de la commune d'Yquebeuf, qui vint me soumettre les piécettes.

Je reconnus qu'il s'agissait d'un dépôt de monnaies de la fin du xve siècle, et M. le Maire d'Yquebeuf informa M. le Préfet de la découverte. On était alors au mois de janvier 1914, la neige et le gel empêchèrent l'exploration du terrier.

Cependant, le 19 janvier, j'étais à Yquebeuf, où, sui-

Digitized by Google

vant les instructions préfectorales, le maire de la commune me remettait plus de *onze cents pièces*, agglomérées et très oxydées avec les débris de deux vases (1) ayant contenu le trésor. Quelques jours plus tard, M. Dupuis complétait la découverte en m'apportant quatre-vingt-trois pièces et Mme veuve Pellerin déposait, entre mes mains, cent quatre-vingt-six monnaies provenant de la fouille du terrier qu'elle avait pratiquée avec ses gardes. Enfin, plusieurs parents de Mme Pellerin sont possesseurs de monnaies recueillies au cours de recherches, de sorte que le total de la cachette d'Yquebeuf peut être évalué à quinze cents monnaies environ.

L'inventaire que j'ai dressé donne un total de quatorze cent quarante-deux monnaies qui se répartissent ainsi :

Règne de Louis XI (1461-1483).....		20
» Charles VIII (1483-1498).....		249
» Louis XII (1498-1515).....		84
» François Ier (1515-1547).....		96
Monnaies déterminées par M. Ad. Blanchet....		24
Illisibles et douteuses en billon frustes....	617	969
Illisibles et douteuses en billon saucées....	352	
TOTAL.....		1.442

Dans ce total, si on excepte quelques douzains de

(1) L'un de ces vases est une petite terrine en grès assez fin, mesurant 0m11 de diamètre et 0m05 de hauteur. L'autre en poterie rouge est de forme globulaire ; il mesure 0m12 à la partie la plus large de la panse, 0m06 à la base et 0m12 de hauteur.

Ces dimensions ne sont qu'approximatives et sont données d'après les débris incomplets qui ont pu être assemblés.

Digitized by Google

Perpignan et du Dauphiné de Charles VIII, une dizaine à l'L couronnée de Louis XII, les autres monnaies ont peu de valeur, car ce ne sont que pièces de billon.

Cependant dans les médailles vues par M. Blanchet, il s'est rencontré des deniers et un blanc de Pierre II des Dombes ; un Patars de Perpignan de Louis XI ; un gros d'Henri VIII d'Angleterre et un blanc de Ferdinand et d'Isabelle d'Espagne, qui sont assez rares, plus un denier du XIe siècle de Guillaume de Bordeaux, etc. La pièce capitale est une médaille de Bartoloméo Tizzone, portant à l'A, le buste du prince, tête nue, sans barbe, cheveux longs et regardant à droite. La capa recouvrant les épaules, à l'entour BART. TICIO. CO. DECI. VIC. IMPER., qu'on peut traduire ainsi : *Bartholomé Tizzone, Comte de Desana, Vicaire impérial.* — Au R., S. THEODORV. aiglon. S. MARTIRY. Saint Théodore, assis sur un trône, bénit de la main droite levée et tient une palme de la gauche. Cette médaille paraît une variété de celle donnée par A. Armand dans son ouvrage sur les médailleurs italiens, t. III, p. 232, et reproduite dans l'album (III, p. 71, pl. X). Les Tizzoni furent des gentilhommes piémontais connus pour avoir frappé nombre de *quarti* et *liards* ou petites pièces à l'imitation des monnaies françaises, italiennes ou allemandes. — Un article de M. Prou sur la cachette monétaire de Fougères, présentée au cabinet des médailles, le 25 novembre 1893, contient d'intéressants détails sur les Tizzoni et leur fabrication (1).

***

J'avais attribué, tout d'abord, la cachette d'Yquebeuf

(1) *Revue de Numismatique*, année 1894, p. 224.

Digitized by Google

aux dévastations commises par Charles le Téméraire. Les chroniqueurs affirment, en effet, que le Bourguignon, s'étant emparé de Clères, incendia dix-sept villages des environs. Je dus renoncer à cette hypothèse, puisque des monnaies de François Ier (1515-1547) sont trouvées dans le trésor, et que Charles le Téméraire avait été tué devant Nancy en 1477.

L'hypothèse la plus vraisemblable est que le dépôt monétaire d'Yquebeuf eut lieu vers 1530, à la suite des exactions de la taille et des nombreux impôts prélevés pour le rachat des enfants de François Ier. Ils eurent leur répercussion au Parlement de Normandie. Les nobles s'acquittèrent loyalement en gens de guerre. Il n'en fut pas de même des abbayes, et l'histoire (1) ne nous informerait-elle pas de la pénurie d'argent à cette époque, qu'il nous suffirait de regarder les églises restées inachevées, avec leurs clochers et toitures de fortune, pour nous apercevoir que toutes les caisses étaient vides, l'argent caché et devenu rare.

Notes historiques recueillies par l'abbé Anatole Loth. — M. Coche rend compte de la négociation qu'il avait entreprise pour recueillir les patientes et fructueuses recherches faites par ce prêtre studieux sur le passé de Hautot-le-Vatois, les villages voisins d'Yvetot, et enfin, sur les annales ecclésiastiques de Dieppe. Elle a pleinement réussi, comme en témoigne le fort dossier de registres et de cahiers que M. Coche offre à la Commission. Toutes ces pièces seront déposées à la Bibliothèque municipale de Rouen. Il serait fort utile d'en im-

(1) Ernest Lavisse, *Histoire de France*, t. V, 2e fasc., par H. Lemonnier.

Digitized by Google

primer un sommaire succinct, et il suffirait pour cela de transcrire les titres de chacun des recueils soigneusement élaborés par feu l'abbé Loth. La famille sera vivement remerciée d'avoir accueilli notre demande.

M. le Président remercie l'assistance de son utile concours et lève la séance à trois heures et demie.

A. TOUGARD.

Digitized by Google

SÉANCE DU 26 JUIN 1914

Elle ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. Gaston Le Breton, vice-président, M. le Préfet, président, excusé de ne pouvoir y assister.

Furent présents : MM. Georges de Beaurepaire, Dr Coutarf, Georges Dubosc, Duveau, Garreta, Pelay, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Costa de Beauregard, Labrosse, Lesaunier, Vernier.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observations.

Correspondance imprimée. — Abondamment fournie, elle ne comporte guère moins qu'une quinzaine de pièces, savoir : *Bulletin de la Soc. ... de Soissons*, 1912, Soiss., 1914 ; — *Société ... de l'Aube*, Mémoires, LXXVIIe ; — *Société archéol.... de Constantine*, XLVII, 1913 ; — *Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, XVI, 3 ; — *Société ... de l'Orne*, XXXII, 2 ; — *Antiquaires de la Morinie*, Bulletin 249 ; — *Antiquaires de Picardie*, 1914, 1 ; — *Société des Antiquaires de l'Ouest*, Bulletin, 1913, III et IV ; — *Société des Antiquaires de France*, Mémoires, 1913 ; — *Bulletin des Travaux historiques et scientifiques du Comité*, 1913, I et II ; — item, *Bulletin archéologique*, 1913, III ; — *Société d'Histoire et d'Archélogie de Gand*, XXII, 2 ; — *Société Jersiaise*, Bulletin annuel, XXXIX.

Houppeville : Eglise foudroyée. — L'accident archéologique à l'ordre du jour est le coup de foudre qui a

Digitized by Google

frappé l'église pendant l'orage de samedi. M. le curé a communiqué au secrétaire les renseignements que voici : L'église est assurée et elle n'a souffert que dans la partie supérieure de la petite flèche du clocher ; les curieux vitraux n'ont pas été atteints. Néanmoins, malgré toute la sollicitude du précédent curé, on peut prévoir que cette nouvelle restauration coûtera entre 7.000 et 8.000 francs ; car au remplacement des gouttières et des planchers devra nécessairement s'adjoindre l'établissement d'un paratonnerre.

Bulletin de 1913. — M. le Président met alors en distribution le recueil des procès-verbaux de 1913, qui forme la seconde livraison du tome XVI de notre *Bulletin*. Son exécution mérite de grands éloges. Terminé de bonne heure, il put être distribué au Conseil général. Les envois officiels aux correspondants français et étrangers ont été terminés ces derniers jours. On reconnaît bien toute l'activité de M. Jacquelin.

Monnaie du pape Clément VI. — Tel est l'objet d'une communication de M. Pelay.

Dans une vente exclusive de monnaies des papes qui a eu lieu, à Paris, les 15 et 16 juin 1914, sous la direction de l'expert Etienne Bourgey, figurait, sous le numéro 36, une monnaie de Clément VI, pape d'Avignon, que je signale à votre attention. Les exemplaires en étant rares.

Pierre III Roger naquit en Limousin, vers 1291. Après avoir pris l'habit dans l'abbaye de la Chaise-Dieu, en Auvergne, il devint docteur de Sorbonne, abbé de Fécamp et de la Chaise-Dieu.

Digitized by Google

Sacré évêque d'Arras, en 1328, il obtint la garde des sceaux de France en 1339, puis l'archevêché de Sens, et, en 1331, il montait sur le siège de Rouen, qu'il abandonnait en 1338, époque où il fut créé cardinal. Enfin, le 17 mai 1342, sous le nom de Clément VI, il était élu pape d'Avignon, où il séjourna jusqu'à l'époque de sa mort survenue le 6 décembre 1352.

Son corps fut transporté à l'abbaye de la Chaise-Dieu et déposé dans un tombeau en marbre noir surmonté d'une statue en marbre blanc, qui existe encore dans le chœur de l'église de l'ancienne abbaye de la Chaise-Dieu, servant aujourd'hui d'église paroissiale.

Une peinture à l'huile de grande dimension représentant Clément VI, assis, en costume pontifical, existait au second monastère des Ursulines, rue Morand, avant sa destruction.

Ce tableau a été reproduit par la photographie.

Quant à la monnaie pontificale, elle a été adjugée pour 170 francs.

Cartes postales offertes à l'Album. — Puis, poursuivant ses précédentes générosités en faveur de notre Album, notre confrère y fait entrer soixante-et-onze photographies que leur provenance classe ainsi :

ARRONDISSEMENT DU HAVRE. — *Canton de Bolbec.* — Cloches de la vieille église de Bernières ; — Beuzeville-la-Grenier, église ; — Manoir de Calletot.

Canton de Fécamp. — Eglise Saint-Léonard, 2 vues ; — Tourville-les-Ifs, église ; — Vattetot-sur-Mer, église, 2 vues ; ferme normande ; — Froberville, chapelle de Maupertuis ; église ; — Criquebeuf, église ; — Epouville, église ; — Ganzeville, église ; — Les Loges, église (extérieur).

Digitized by Google

Canton de Goderville. — Auberville-la-Renault, église ; Le Bec-de-Mortagne, église, 2 vues ; — Bénarville, église ; — Bornambusc, église ; — Bréauté, église ; — Daubeuf-Serville, église ; — Gonfreville-Caillot, église ; — Saint-Maclou-la-Brière, église ; — Sausseuzemare-en-Caux, église ; — Tocqueville-les-Murs, église ; — Vattetot-sous-Beaumont, église ; Grainville-Ymauville, église ; — Houquetot, église ; — Menerville, église ; — Mirville, église.

ARRONDISSEMENT D'YVETOT. — *Canton de Cany.* — Cany, église ; — Grainville-la-Teinturière, église ; — Ocqueville, église.

Canton de Caudebec. — Louvetot, église.

Canton de Fauville. — Yébleron, église, 2 vues ; — Sainte-Marguerite-sur-Fauville, église ; — Normanville, église, 3 vues ; — Hautot-le-Vatois, église ; — Hattenville, église ; — Foucart, église ; — Envronville, église ; — Cliponville, église ; — Bennetot, église ; — Auzouville-Auberbosc, église ; — Alvimare, 3 vues : église, chapelle des Blanques et croix des Blanques.

Canton d'Ourville. — Ourville, église ; — Héricourt, 3 vues : église, son intérieur ; calvaire ; — le Hanouard, église.

Canton de Valmont. — Vinnemerville, 2 vues : église et calvaire ; — Sorquainville, église ; — Riville, église ; — Gerponville, église ; — Eletot, église ; — Contremoulins, église ; — Colleville, église ; — Ancretteville-sur-Mer, église.

Canton d'Yvetot. — Valliquerville, église, 2 vues ; — Ecretteville-les-Baons, 3 vues : village, église et porte de l'ancienne forteresse ; — Allouville, chevet de l'église.

Digitized by Google

Vues diverses. — M. Duveau offre également pour l'album la vue du bas-côté nord de l'église de Monville, trois cartes postales des vestiges du château de Philippe-Auguste à Rouen, et une curieuse maison d'Auzouville-sur-Saâne.

Maison rurale du XVIe siècle avec balcon
à Auzouville-sur-Saâne

Retable monumental. — Le secrétaire présente à la Commission une photographie partielle de la contretable du maître autel de Saint-Victor-la-Campagne, aujourd'hui nommé Ancretiéville-Saint-Victor, qui lui a été envoyée par le curé, M. l'abbé Mabire.

Ce qui double l'intérêt de cette belle boiserie, c'est que son historique sommaire a été retrouvé aux archives départementales, par M. Elion d'Hugleville. Le marché en fut passé à Rouen, par le maître sculpteur Pierre Baudart, le 14 août 1661, pour le prix de 550 livres et 2 pistoles de vin. L'autel devait être livré

Digitized by Google

pour la fête de Pâques prochaine. Ce devis est en outre signé par A. Le Tellier, seigneur de Saint-Victor.

En présence de cette magnifique décoration, M. Garreta ne peut se défendre d'évoquer les motifs et les tendances artistiques qui vinrent d'Espagne à Rouen au temps de la faveur du Cid, et y persistèrent jusqu'au début du règne de Louis XIV. A ce titre, cette remarquable pièce de hucherie est un véritable document historique.

Fac-similé d'un plat de confrérie. — Grâce à la bienveillance de M. l'abbé Bouffard, curé de Petit-Quevilly, et membre des Bibliophiles rouennais, notre album s'enrichit aujourd'hui du fac-similé d'une inscription religieuse du quartier Saint-Hilaire.

Il s'agit d'un plat d'étain ovale ($0^m25 \times 0^m17$), dont le centre est occupé par la sainte Vierge portant sur son bras gauche l'Enfant divin ; au-dessous, la date 1770. Il est de fabrication locale ; mais l'artiste s'est contenté d'y mettre sa marque avec la double mention : « Rouen, 1769 ». Au bord du plat court, en lettres de 5 millim., l'inscription suivante :

« CE PLAT A ÉTÉ DONNÉ PAR Mrs Mrs RIBOT ET Mlle HÉBERT A LA CONFRÉRIE DE N.-D. DE PURETÉ ÉRIGÉE A S. GILLE. »

Une carte de visite du siècle dernier avait été recueillie par le secrétaire, gravée au nom d'un sieur de Repainville. Qu'est devenu cet intéressant débris ? En 1777, un M. Laurent de Repainville était maître des comptes honoraire.

Aujourd'hui, presque une énigme dans les annales rouennaises, ce saint Gilles fut patron d'une très modeste église de la vallée de Darnétal. Ce ne fut d'ailleurs

Digitized by Google

qu'une simple succursale, qui ne doit remonter qu'au XVIIIe siècle, alors que l'érection des nouvelles paroisses n'était pas encore soumise aux formalités concordataires.

Combien de Rouennais savent encore que leur ville a possédé une paroisse Saint-Gilles ? Et cependant deux souvenirs ne cessent de le rappeler au public distrait : la rue Saint-Gilles, qui unit la rue de Lyons à la route de Darnétal ; et le chemin de Repainville qui prolonge le chemin de Pitres jusqu'à cette rue Saint-Gilles, à l'entrée même de la pittoresque vallée du Robec dans la ville de Rouen. La Révolution supprima la paroisse, mais l'église existait encore en 1807.

M. Pelay a vu citer à Saint-Gilles d'autres confréries.

M. de Vesly nous apporte alors son fidèle appoint d'informations archéologiques.

Commune de Morville : Découvertes archéologiques. — Des travaux d'élargissement et de redressement du chemin de grande communication 62, exécutés au commencement de cette année, dans la traversée de la commune de Morville, ont amené des découvertes assez intéressantes, dont je n'ai eu connaissance qu'il y a peu de semaines.

Des sépultures ont été rencontrées, notamment dans l'élargissement au droit du cimetière ; puis, à 100 mètres vers l'ouest, dans la propriété Hautemer. Plusieurs squelettes ont été également découverts vers l'est du cimetière, dans la propriété de M. Dupré.

La plus intéressante sépulture est celle dans laquelle ont été vus un pot de forme bulbeuse et un jeton de cuivre. Le vase fut cassé, ainsi que cela a toujours lieu,

Digitized by Google

les ouvriers croyant y trouver une cachette monétaire. Le jeton, qui pourrait servir à dater la sépulture, est un de ces jetons de jeu du xve siècle.

Il porte sur l'A/. une croix feuillée, cantonnée de quatre I, et alentour : GATTAS + GATTAS : *SAURAMANT*. Cette légende se reproduit au R/. dont le centre est drapé de fleurs de lis sans nombre.

Beaucoup des monnaies trouvées ont été dispersées par les ouvriers. Néanmoins, j'en possède trois :

1° Un petit blanc aux écus, de Henri VI d'Angleterre, frappé à Rouen ;

2° Dizain de François Ier, dit *Franciscus*, frappé aussi à Rouen ;

3° Double tournois de Louis XIII, frappé au Moulin (1613), *poinçon de N. Briot.*

Ainsi qu'on peut en juger, ces monnaies sont intéressantes et font regretter le peu de vigilance apporté par les autorités locales pour leur conservation. Cependant, j'avais obtenu de M. Leparmentier, maire de Morville, la promesse que l'ouvrier, détenteur d'un chandelier de bronze, trouvé dans les terrassements, restituerait cet objet. Il y avait là une découverte rare qui ne pouvait être soustraite au Musée. Aussi, l'avais-je réclamée avec insistance ; mais l'ouvrier ne s'était pas rendu à mes demandes.

Je fis intervenir la gendarmerie, puisque l'administration départementale tient à l'exécution des lois et règlements, et notamment à l'arrêté pris par M. Brelet le 20 octobre 1912.

L'objet, d'abord déposé à la mairie de Croisy, résidence du terrassier, parvint à celle de Morville. Il est aujourd'hui en ma possession. Je suis heureux de pou-

Digitized by Google

voir vous le soumettre : c'est un petit bronze pesant 307 grammes, et composé de deux pièces : un cerf et le porte-lumière qu'il supporte.

L'animal est fondu en creux ; il mesure 0m10 de l'extrémité du nez à la queue, et 0m12 de hauteur, y compris les andouillers.

La tête est construite par quatre plans qui lui donnent l'aspect d'une pyramide, au sommet de laquelle deux incisions forment la bouche et le nez de l'animal, tandis que deux traits latéraux, et en relief, figurent les yeux. Sur le corps se remarquent, au poitrail et à la croupe, deux triangles isocèles, tracés par des lignes pointillées que traversent deux autres parallèles à la base. La partie inférieure du poitrail est marquée de stries imitant les masses du poil. Des dents de scie, tracées en pointillés s'observent également sur les flancs du cerf. Les jambes sont écartées pour donner de la stabilité au chandelier.

Une perforation circulaire, faite au milieu du dos de l'animal, permet d'y fixer le chandelier de 0m06 de hauteur, semblable, pour la forme de la bobêche, perforée et à oreilles, à ceux rencontrés dans les fouilles et dont plus de trente modèles sont dans les vitrines du Musée d'antiquités.

Cependant, il n'y existe pas de type zoophore, quoiqu'un petit bouc-chandelier ait été trouvé dans la découverte faite à Yébleron en 1844 (1). Le chandelier de Morville sera donc le premier exemple.

A quelle époque faudra-t-il le classer ? Je crois que, sans nul doute, il appartient à la période du Moyen Age, par la technique, la patine du métal et les orne-

(1) *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, 2e édition, p. 476.

Digitized by Google

ments. L'abbé Cochet, quoique ayant hésité dans la classification des chandeliers de bronze, était néanmoins porté à les considérer comme appartenant au Moyen Age (1) ; et le doute n'est plus permis, si on compare les chandeliers à plateau, à celui du type gallo-romain trouvé au Vieil-Evreux (2).

II. — *Dolabra.* — Dans les travaux d'élargissement ou de rectification du chemin 62, à Morville, M. J.-B. Mulot, propriétaire de l'ancien domaine seigneurial, a trouvé dans la cour de la ferme, une petite pioche ou *Dolabra.* Cet outil, assez semblable à l'herminette des charpentiers, a 0m27 de longueur totale. Il comprend une lame affilée de chaque côté du trou d'emmanchement ; l'une au tranchant parallèle au manche le l'outil ; l'autre, perpendiculaire.

M. J.-B. Mulot a offert la Dolabra au Musée d'antiquités.

III. — *Une monnaie de Henri VI* a été trouvée par un laboureur de Grand-Couronne, sur ses champs, à l'orée de la forêt des Essarts. C'est un blanc aux écus, décrit sous le n° 6 par Hoffmann (p. 57, n° 6), *Léopard*, FRANCORUM : ET : ANGLIE : REX. Les écussons accostés de France et d'Angleterre ; au-dessous : HERICVS. — R/. (*Léopard*) SIT.. NOMEN : D NI : BENEDICTV. Croix entre une fleur et un léopard, et au-dessous : HERICVS. Frappé à Rouen.

IV. — *Jetons.* — J'ai pu distinguer, au milieu de nombreuses pièces de monnaies anciennes, mais sans va-

(1) *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, 2e édition, p. 476.
(2) Saglio, *Dictionnaire*, article : *Candelabrum*, p. 869 et suiv.

Digitized by Google

leur, plusieurs jetons qui présentent un certain intérêt pour les amateurs et les collectionneurs. Ce sont :

1° Un jeton à compter du xve siècle, de la fabrique de Tournay, avec légendes ne donnant pas de sens. A l'A/, dans un grenetis, losange de deux traits à quatre fleurs de lis, posées 1, 2 et 1. R/. Croix fleurdelisée, cantonnée de quatre fleurs de lis, surmontées d'une coronelle.

Le n° 2 est encore un jeton du xve siècle, de la fabrique de Tournai : AVE MARIA GRACIA P..... Au centre, écu de France à trois fleurs de lis. R/. Croix fleurdelisée dans une rosace quadrilobée.

Le n° 3 est un jeton du commencement du xve siècle, au type du Mouton du Berry : MOVTON SVIS DE BAR. Agneau pascal tenant le banneret. R/. Croix : les branches terminées par une fleur de lis, qu'accompagnent des feuilles retombantes.

Le n° 4 appartient au début du xvie siècle et sort de la fabrique de Nuremberg avec légendes sans aucun sens. A/. au centre, une rosace à cinq feuilles, entourée de trois fleurs de lis et de trois coronelles. R/. Trilobe au milieu duquel un cercle coupé horizontalement et surmonté d'une croix.

Le n° 5 n'est pas un jeton. C'est une variété des médailles si communes de l'ordre de saint Benoît, où chaque lettre inscrite dans les légendes de l'A/ comme du R/ est l'abrégé d'un mot.

V. — *Epi de faîtage aux armes des Neufville de Villeroy.* — Le Musée d'antiquités s'est enrichi d'un épi armorié du xviie siècle, acquis parmi les objets provenant de la vente Ch. Deschamps, où il était inscrit sous le n° 120 du catalogue.

Digitized by Google

Cet épi, qui mesure 1m20 de hauteur, comprend à sa base deux bouquets de feuilles d'acanthe en plomb, desquels s'élance la tige portant une girouette, en fer découpé, avec armoiries. L'écu est chevronné et accompagné de trois croisettes : deux en chef et une en pointe. Il est timbré d'une couronne de comte, de laquelle sort la croix à double bras de Lorraine, laquelle supporte un chapeau d'archevêque, dont la chute des glands enveloppe le tout. Bien entendu, le champ de l'écu, qui est ajouré, ne porte, ainsi que les meubles, aucune indication pour les couleurs et les métaux.

Aussi, avais-je cru pouvoir attribuer la girouette aux Auvray, famille normande de la généralité de Lisieux, laquelle possède les mêmes armoiries, mais de couleur et d'émaux différents. M. Garreta, témoin de mes recherches, me fit observer, avec juste raison, que le chapeau d'archevêque était une indication suffisante pour préciser l'attribution. En effet, grâce à la bienveillance de notre collègue, je peux dire avec certitude que l'écu décrit est celui des Neufville de Villeroi, qui parlaient *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois croisettes, ancrées du même.* De plus, les ornements dont il est entouré désignent cette girouette comme ayant décoré le faîtage d'une résidence de François-Paul, né le 15 septembre 1677, abbé de Fécamp en 1698, sacré archevêque de Lyon, le 30 novembre 1715, et décédé dans cette ville, le 16 février 1731, âgé de 54 ans.

VI. — *Sépulcres de pierre.* — Le 15 juin 1914, les ouvriers, employés sous la direction de M. Roussel, architecte, à creuser les fondations d'une maison dans le jardin portant le numéro 2 sur la rue Louis-Tubeuf (nouveau quartier Saint-Gervais), rencontrèrent, à 1m10

Digitized by Google

de profondeur, deux fragments de cercueils en pierre de Caumont. L'un, à arêtes droites, a 1m40 de longueur, 0m70 de largeur extérieure et 0m50 à l'intérieur. L'autre cercueil, de forme plus rare, a les angles extérieurs arrondis. Il mesure 1m50 de longueur, 0m60 de largeur extérieurement, et 0m40 à l'intérieur. Son couvercle tectiforme, mesurait 0m17 au sommet et 0m09 sur les bords. La pierre qui recouvrait le premier était plate, et est tombée en morceaux dès qu'elle fut soulevée. De la terre et quelques ossements, mais sans aucun mobilier funéraire, furent aperçus et semblent indiquer que les tombeaux avaient été déjà visités ou que les ossements qui y reposaient étaient d'inhumations postérieures aux premières sépultures.

La vaste nécropole de Saint-Gervais a donné, depuis 1781, date des premières constatations, de nombreuses sépultures. Cependant, les dernières aperçues rue Tabouret et rue Tubeuf paraissent indiquer que tous les tombeaux situés au nord de l'église actuelle seraient des sépultures déjà visitées ou des cercueils de pierre à inhumations successives. Dans tous les cas, postérieures aux édits carolingiens.

Une observation se dégage d'ailleurs de l'étude des nécropoles rouennaises ; car, si on laisse de coté la période du moyen âge où les inhumations avaient lieu, soit dans les cimetières entourant les églises, soit dans les églises elles-mêmes, on remarque que les champs de repos s'éloignent du centre de la ville, en se rapprochant de l'époque moderne. C'est ainsi que les sépultures gauloises furent rencontrées à la gendarmerie (place de la Rougemare) ; les incinérations romaines, rue du Renard ; les inhumations du IIIe au Ve siècle, rue Louis-

Digitized by Google

Auber, et les mérovingiennes, place Saint-Gervais. Les sépultures, situées au nord de l'église actuelle, peuvent être considérées comme modernes, sauf celles isolées et en bordure de la cavée Saint-Gervais.

Il est une autre remarque à faire sur les cercueils de pierre formés de plusieurs morceaux : généralement ceux-ci sont au nombre de deux. Un de $1^{m}40$ à $1^{m}50$, destiné à recevoir la partie supérieure du cadavre ; l'autre, de $0^{m}60$ à $0^{m}70$, pour les pieds. Ces dimensions, relevées sur les cercueils de la nécropole franque de Petiville (1), m'ont amené à penser que les sarcophages, ainsi fragmentés, avaient été sciés pour pouvoir être arrimés dans les gribanes qui les apportaient, par la Seine, des carrières situées sur ses rives : *Caumont*, *Gaillon* ou *Vernon*.

Personne ne demandant la parole, M. le Président lève la séance en annonçant, suivant les habitudes de la Commission, une nouvelle réunion avant les vacances. Il est trois heures et demie.

A. TOUGARD.

(1) *Bull. archéol.*, année 1911, p. 545 à 552.

Digitized by Google

SÉANCE DU 24 JUILLET 1914.

Elle ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. Gaston Le Breton, vice-président, M. le Préfet, président, excusé de ne pouvoir y assister.

Membres présents : MM. Auvray, Cahingt, Coche, Costa de Beauregard, Duveau, Labrosse, Le Saunier, Pelay, Barbier de la Serre, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : Georges Dubosc, Poussier et Vernier.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observations.

Correspondance imprimée. — Elle se classe comme suit : *Société d'Archéol. de Beaune*, mémoires, XXXVI, 1912 ; — *Bulletin ... de la Drôme*, livr. 190, juillet 1914 ; — *Société libre ... de l'Eure*, 1913 ; — *Société des Antiquaires de France*, *1913*, Paris, 1914 ; — *Société d'Emulation d'Abbeville*, XXIII, Abbeville 1913e; — *item*, Mémoires, VI, in-4°; — *Société archéol. du Midi*, XLI, 28 nov. 1910-9 juillet 1912, Toulouse ; — *Assises de Caumont*, 5e session, Caen, 9-11 juin 1913, t. I et II, 1914 ; — *Société ... de Gand*, 22e année, n° 3 ; — *Répertoire d'Art et d'Archéol*, 5e année, fasc. 21, 1914, in-f°.

Notice sur Lemoine. — M. le Président offre aux Archives de la Commission sa notice sur le peintre rouennais Jacques-Antoine-Marie Lemoine (in-4°, fig. hors texte et dans le texte. — Paris, Renouard, 1914).

Digitized by Google

Il fait mentionner au procès-verbal une question de M. Barrey, archiviste du Havre : si la Commission accepterait de temps à autre, pour son bulletin, les renseignements fournis par le XVIe et le XVIIe siècles sur le Havre, pouvant intéresser l'histoire générale des mœurs et de la navigation.

Trois articles de M. de Vesly ouvrent la série des communications.

I. — *Le vallon de Bruneval et la Maison gallo-romaine de Saint-Adrien.* — A 6 kilom. à l'est de Rouen, on observe une grande déchirure dans la masse crayeuse connue sous le nom de Brunval ou vallon de St-Adrien, dans lequel coule le ruisseau du Duet ou Becquet. Vers sa naissance, à Notre-Dame-de-Franqueville, j'ai constaté la présence de vestiges et d'objets gallo-romains (1), puis, à quelque distance, la route nationale de Paris traverse le vallon ; mais aussitôt la cavité se creuse, les flancs en deviennent abrupts et le vallon ne peut plus être franchi. C'est un des sites les plus pittoresques des environs de Rouen. Sur la rive gauche, M. J.-B. Mulot a reconnu des fonds de cabane des temps néolithiques, ainsi que des grands enclos formés de murailles en pierres sèches. C'est également sur cette rive qu'existait le prieuré de Saint-Crespin-du-Becquet et son petit cimetière.

Sur la rive droite, on remarquait jadis une pierre levée, que le marquis de Belbeuf fit transporter dans le parc de son château. Le menhir se dressait non loin de la source du ruisselet communément appelé « Rivière de

(1) *Bull. de la Commission des Antiquités.*

Digitized by Google

Saint-Adrien ». Le cours d'eau, après avoir passé sous la route nationale de Rouen à Mantes, se jette dans la Seine. C'est à quelques mètres de son embouchure, sur le bord du grand chemin et auprès de la roche où est enchâssée la chapelle de Saint-Adrien, qu'il y a quelques semaines, M. Morel, aubergiste, en creusant pour établir un garage d'automobiles, découvrit des vestiges d'une habitation gallo-romaine.

Lors de ma visite, les lieux avaient déjà été profondément modifiés. Néanmoins, il me fut possible de m'assurer qu'il avait existé en cet endroit, une construction faite d'argile battue ou pisé et recouverte de tuiles à rebords. C'est le mode de bâtir que j'ai observé dans le groupe de maisons entourant le *fanum* de la Mare-du-Puits, dans la forêt de Rouvray (1). Cependant, c'est la première fois que je reconnais une construction romaine élevée à une si faible altitude, si j'en excepte, toutefois, les ruines voisines du Port-de-Martot (Eure), en amont d'Elbeuf. A Saint-Adrien, les fondations de la *maison* (?) n'étaient qu'à 1m50 environ au-dessous du niveau de la chaussée de la route nationale, et celle-ci ne se trouve pas à plus de 8 mètres de l'étiage du fleuve. Aussi, lors des inondations, les eaux de la Seine viennent-elles baigner les banques du grand chemin.

II. — *Marques de potiers.* — Mon camarade du siège de Paris, M. E. Semichon, inspecteur général des Finances, a bien voulu m'offrir, pour le Musée, les objets recueillis par son père, qui appartint à votre Commission, lors de fouilles pratiquées à Sainte-Beuve-Epinay. Ces fouilles, opérées par M. A. Deville, en 1830-31, et que

(1) *Les Fana.*

Digitized by Google

l'abbé Cochet a maintes fois décrites dans ses ouvrages (1), avaient fixé l'attention de la génération qui nous a précédés. Elles avaient notamment fait naître l'hypothèse qu'en cet endroit du pays de Bray avait existé une agglomération gallo-romaine à laquelle on donnait le nom de Vieux-Neufchâtel, à cause de son voisinage de la ville moderne.

Outre la belle statuette en bronze de Mercure assis, beaucoup d'objets furent trouvés, soit dans les champs environnants, soit dans les fouilles entreprises. L'abbé Cochet a cité, dans la *Normandie souterraine* (2), plusieurs fonds de vases portant des noms de potiers.

Je n'ai pu retrouver le signe de Missi, ni dans les débris déposés au Musée, ni dans la nomenclature dressée par M. Maillet du Boulay (3), et je suis porté à penser qu'il y a eu mauvaise lecture du nom, tracé en rétrogradant sur les fragments de poterie alors possédés par M. Semichon père, que j'ai l'honneur de présenter : M. ISSERP et qui serait PRESSI M(*anus*), sur la panse d'un vase orné.

Un autre fragment intéressant des débris remis par M. Semichon, est le fond de vase sur lequel se voit le sigle du potier SEVERVS ; mais ici le nom du potier n'est point simplement précédé de l'abréviatif O pour *officinæ*, ni suivi de la lettre M pour *Manu*. Il est inscrit entre deux palmes et au-dessus de la supérieure, se voit un croissant accompagné de trois croisettes. De plus, le V et l'E du nom sont liés ensemble, De sorte

(1) Abbé Cochet, *La Seine-Inférieure hist. et arch.*, 2e édit., p. 517. — *Répert. arch.*, p. 255. — *La Normandie souterraine*, p. 180-182.

(2) *Op. cit.*

(3) *Bull. de la Commission des Antiq.*, année 1880, t. V, p. 207-210.

Digitized by Google

que le sigle se présente ainsi SEVERI dans un cercle. C'est la première fois, je crois, qu'il est ainsi trouvé.

Le nom du potier SEVERVS a souvent été rencontré : il en est fait mention dans le *Corpus duscriptionum latinarum* (T. XIII), où, sous les numéros 1798-1800, il occupe les pages 361 à 363. M. J. Déchelette l'a également signalé dans son ouvrage de la Céramique ornée de la Gaule romaine (1), et il figure dans la liste des noms de potiers relevés au Musée de Rouen par M. du Boulay (2).

Pour contrôler ces sigles, j'ai demandé le concours de MM. J. Déchelette et Seymour de Ricci.

III. — *Têtes de marbre trouvées à Rouen.* — Le 15 avril 1908, j'achetai, pour le Musée d'antiquités, une tête de marbre que les ouvriers travaillant aux terrassements pour les constructions de la Caisse d'épargne de Rouen, avaient trouvée , ainsi que plusieurs autres, dans la propriété située route de Neufchâtel, vis à vis de l'Ecole normale d'Institutrices. J'ai fait une communication, sur cet achat, dans la séance de la Commission du 20 juin 1908 (3), et fait alors remarquer que M. Héron de Villefosse ne considérait pas le marbre comme un antique. Je fis réparer la tête et la dressai sur le fragment de torse drapé auquel elle avait appartenu. Le tout fut placé dans la salle des antiquités romaines.

Lorsque dans la séance des Congrès de la Sorbonne du 30 mars 1910, M. Léon Coutil, présenta la tête et la photographie d'un buste recueillis dans ce même lieu

(1) *Atelier de Lezoux.*
(2) *Op. cit.*, p. 207-210.
(3) *Bull. de la Commission des Antiq.*, t. XV, p. 290-291.

Digitized by Google

de la route de Neufchâtel, une discussion s'engagea. Je fis remarquer que, contrairement à ma première opinion, je doutais de l'attribution à la sculpture romaine des marbres trouvés et affirmais qu'ils devaient appartenir à l'époque de la Renaissance (1).

M. E. Michon, président de la séance, voulut bien appuyer mon opinion et la discussion fut close.

Depuis, j'ai acquis deux autres têtes en marbre, provenant également de la même propriété de la côte de Neufchâtel. Pour les placer, je les ai fait monter sur un buste de plâtre coupé au droit des épaules : c'est ainsi que vous les montre la photographie.

La première tête est un portrait comme en exécutèrent les artistes romains, mais il me paraît difficile de l'identifier. Le visage est rond et imberbe. Deux grands yeux sont taillés sous une arcade sourcillière peu proéminente. Un nez épaté aux narines largement ouvertes, surmonte une bouche aux lèvres charnues. Le menton est rond et fortement accusé. Des cheveux abondants recouvrent en grande partie le front.

La seconde tête est également un portrait : elle est connue, dans les ateliers, sous la désignation de *Médecin grec*. Le visage est ovale. Les sourcils abaissés enchâssent dans l'orbite un œil saillant et forment un pli à la racine du nez, qui, droit, est retroussé vers les ailes. La bouche aux lèvres fines, aux commissures légèrement abaissées, est surmontée d'une fine moustache dont les pointes sont relevées. Une petite mouche sous la lèvre inférieure rejoint le collier de barbe qui enveloppe la figure. Une abondante chevelure bouclée

(1) *Bull. arch.*, année 1910, 1re liv., p. LXXV.

Digitized by Google

découvre le front et laisse apercevoir l'oreille : c'est là le visage d'un philosophe et d'un penseur.

Je l'ai dit, ces têtes ne sont pas des *antiques*, mais des copies des *antiquailles*, ainsi que les désignèrent les artistes de la Renaissance, lorsqu'ils les employaient à la décoration des vestibules des palais ou des demeures seigneuriales.

Mais d'où proviennent les marbres recueillis route de Neufchâtel et comment ont-ils été apportés en ce lieu ? C'est un problème dont je cherche la solution et pour laquelle je demande temporairement crédit. Ce que je peux écrire aujourd'hui, c'est que la route dite « Côte de Neufchâtel » ne fut ouverte que vers 1780 (1) ; que la propriété située à l'intérieur de la grande courbe, aujourd'hui remplacée par les villas de la Caisse d'épargne de Rouen, avait été tracée dans le goût du Trianon de Versailles, avec bosquets et charmilles, au milieu desquels des statues de marbre rappelaient les divinités de l'Olympe.

Les faunes et les dryades y venaient se joindre au cortège des bacchantes et des ménades pour danser des rondes. C'est du moins ce qu'assure la légende sous une forme moins mythologique : « La propriété était hantée !... » Aussi, la belle maison qui s'y élevait fut-elle longtemps inhabitée. J'y ai connu en ces dernières années M. le commandant Braille, lequel, en vrai soldat et en artiste, n'avait nullement hésité à devenir locataire de l'immeuble.

Je ne résiste pas au désir d'expliquer comment la légende s'était créée. La route avait entaillé un talus, où la propriété se trouvait à trois mètres environ au-dessus

(1) Périaux, *Dictionnaire des Rues de Rouen*.

Digitized by Google

de la chaussée. De grands ormes avaient été plantés en bordure et trois rangées d'une haie vive clôturaient le domaine, sauf sur une petite fraction, au devant de la maison, où un mur avait été construit.

Il y a un siècle, les quelques réverbères destinés à l'éclairage de la grande voie, ne dépassaient pas la rue du Champ-du-Pardon et le cimetière de Lille (1). Encore ne projetaient-ils qu'une lueur pâle sur la large chaussée. Or, dans l'obscurité, les voyageurs attardés apercevaient-ils des lumières filtrant à travers les bosquets, les lanternes des serviteurs fuyant sous les feuillages; les chuchotements et les rires fusant sous les tonnelles, car les habitants du lieu s'oubliaient souvent dans des agapes lascives en ce lieu champêtre et solitaire. Voilà ce que j'ai pu saisir des récits qui m'ont été contés. Il n'en fallait pas davantage, à la fin du XVIIIe siècle, pour créer une légende, si je m'en rapporte au livre de Mlle Amélie Bosquet.

Les plans symétriques de nos églises. — Le secrétaire tient à remercier de nouveau notre vénéré doyen, M. de la Serre, de ses dessins intéressants à l'échelle uniforme de 2 millim. par mètre, qu'il a joints à sa notice sur quelques-uns de nos sanctuaires. Il se fait un devoir de révéler à nos confrères la tâche énorme qu'il s'est imposée pour cela. Car, sans se flatter d'avoir opéré sur toutes nos églises, il estime que sa collection en doit avoir réuni environ six cents. C'est un incomparable foyer d'études qu'aucun autre département ne possède. Combien il serait souhaitable que nos archives pussent en

(1) Le cimetière de Lille désaffecté depuis une vingtaine d'années, est aujourd'hui traversé par la rue Ricarville et sur son emplacement se sont élevées de nombreuses maisons, avec la chapelle du Petit Séminaire.

Digitized by Google

faire exécuter une copie qui en assure la conservation.

M. le Président s'associe à des éloges si justement mérités, et il fait constater le service incomparable qu'a ainsi rendu M. de la Serre à la science ecclésiologique de notre pays. (*Applaudissements.*)

L'ancienne verrerie rouennaise. — Nos ingénieux artisans n'ont eu garde de négliger l'industrie du verre, dont la fabrication, à Rouen, a marché de pair avec celle de la faïence artistique.

Les pièces remarquables n'y font pas défaut.

De vieux et chers souvenirs de famille, et d'autres, patiemment recueillis, pendant près de cinquante ans, à Rouen et dans ses environs, par M. G. Le Breton, constituent une précieuse collection unique en ce genre, qui a figuré à l'Exposition universelle de 1900 à Paris, ainsi qu'à celle du Millénaire normand de 1911. Elle y fut très remarquée. Cette collection est appelée à enrichir un jour un de nos musées rouennais.

Sans insister autrement, M. le Président signale seulement, en passant, cette particularité intéressante : nos verriers s'avisèrent même de fabriquer des verres à boire sans pied, qui ne peuvent être remis sur la table par les buveurs qu'après avoir été totalement vidés, pour ne pas tacher la nappe. Par un raffinement de luxe, on les réservait uniquement aux vins rouges les plus vieux (alors très dépouillés) et l'on disait en égouttant la dernière goutte, sur l'ongle du pouce : *il est rubis sur l'ongle.*

Dessins divers. — M. Duveau fait circuler sur le bureau le dessin d'une serrure datée de 1741 et signée par le célèbre ferronnier rouennais Jacques-Boniface Le Friand.

Digitized by Google

Elle mesure 0m40 de longueur, 0m195 de hauteur et 0m068 d'épaisseur. Elle a deux clefs, une grande de 0m33 de longueur avec panneton de 56 millimètres de longueur sur 40 millimètres, pour deux pènes dormants et une petite pour pène demi-tour.

L'entrée des deux clefs, belle pièce en fer forgé et repoussé, a 0m49 de longueur.

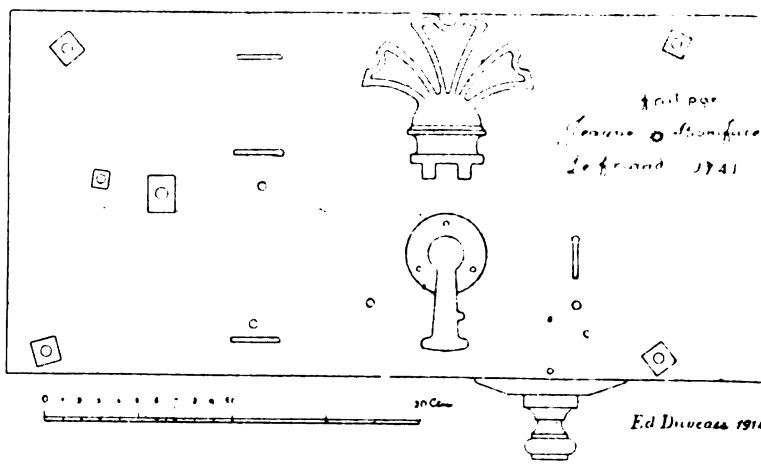

Serrure de l'hôtel situé rue de l'Ecureuil n° 11 à Rouen

La boucle du heurtoir, dans le goût de l'époque, est placée sur platine en tôle découpée à jour qui représente une fleur de lis entourée d'arabesques.

Ces intéressantes pièces de serrurerie se trouvent sur la grande porte d'entrée d'un hôtel situé rue de l'Ecureuil, n° 11.

Notre confrère offre ensuite à l'album de la Commission le millésime 1735, relevé rue Ganterie, n° 41, et le millésime 1675 qui orne la maison qui porte le n° 3 de la rue Porte-aux-Rats ; — les insignes de tailleur de

Digitized by Google

pierre réunis en un bas-relief de la rue du Petit-Porche, composé de quatre pièces : compas normand, pioche à pierre dure, marteau rustique et équerre ; — les mai-

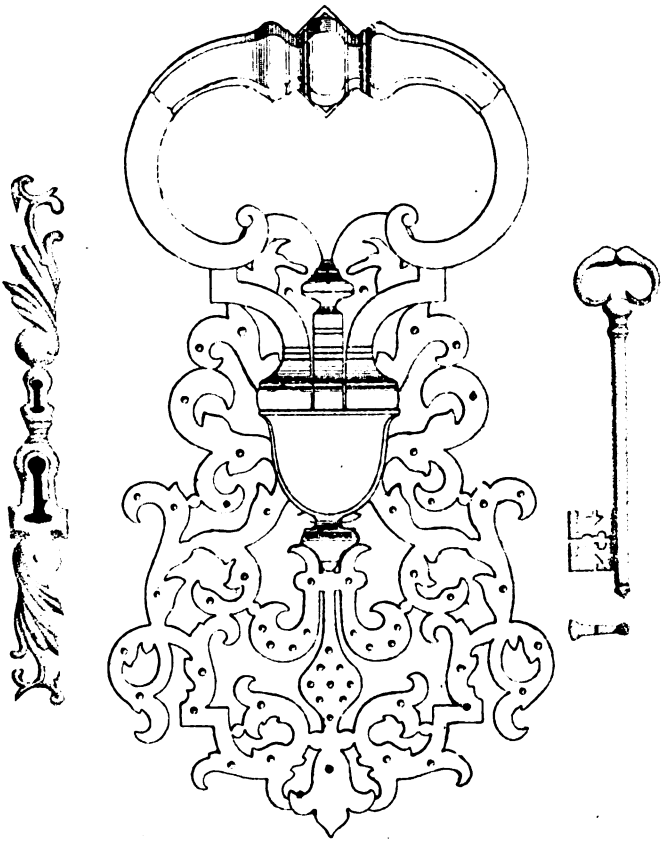

Rue de l'Ecureuil, 11

sons nos 4 et 6 de la rue Ganterie ; — enfin deux photographies des anciens fonts baptismaux de l'eglise de Préaux, sur quoi il est rappelé que pour la fidélité de la

Digitized by Google

reproduction, rien ne saurait remplacer les épreuves photographiques.

41, rue Ganterie

L'armorial Biochet. — Nous semblions l'avoir perdu de vue. Les circonstances se sont chargées de nous le rappeler.

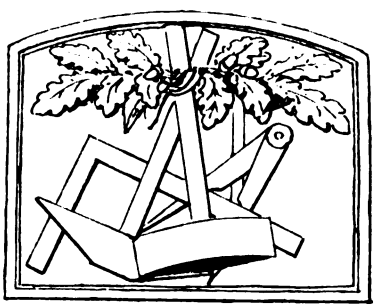

Bas-relief rue du Petit-Porche

Pendant que la librairie E. Dumont imprimait et mettait en distribution le bon catalogue que nous avons pu admirer, le chef de la maison se retirait au Havre, où, depuis près de deux mois, il travaille à la mise au

Digitized by Google

point de cette œuvre méritoire « tout en goûtant, nous dit son fils, le plaisir de respirer l'air de la Normandie, l'air natal. » La publication ne saurait donc, sans doute, se faire désirer longtemps encore.

Fonts baptismaux de l'église de Préaux

Collège d'Eu. — Les statues de Henri de Guise et de sa femme faillirent en être enlevées, en 1801, pour entrer au Musée des Monuments français.

Le ministre Chaptal semblait consentir à ce fâcheux déplacement. Ce fut notre préfet Beugnot, qui fit les sages et décisives objections, et le projet fut abandonné (*Revue des Questions hist.* XCIII, 41).

M. le Président rappelle les services éminents que rendit Lenoir pour la conservation de nombreux et pré-

Digitized by Google

cieux objets d'art, services que toutes les notices biographiques sont unanimes à reconnaître.

Rouen en 1806. — Telle est la date et aussi la matière, sinon le titre précis, de la quarantaine de pages qu'à soixante-dix-sept ans écrivit d'Ornay (il devait vivre encore vingt-huit ans), que son extrême longévité rendit en quelque sorte populaire dans la presqu'île de Saint-Georges. Je me suis demandé, dit le secrétaire, si elles n'offraient pas quelques intéressantes comparaisons avec le Rouen de 1914. Ma tentation n'aura pas été stérile.

d'Ornay n'est pas flatteur pour notre bonne ville, qu'il connaissait depuis trois quarts de siècle. Il la définit : l'une des plus sombres, des plus sales et des plus tristes de l'empire ». Il affirme et répète que toutes les maisons sont fournies d'un puits ». On ne peut qu'approuver ses jugements sévères sur les fontaines du Marché-Neuf et celle de la Pucelle. Quant aux « immenses avantages » qu'il donne aux ponts de bateaux sur les ponts de pierre, l'éloge est quelque peu préhistorique. Il plaint avec raison Saint-Sever de n'avoir alors « ni places, ni marchés, ni fontaines ».

d'Ornay, qui avait été échevin, se préoccupait avant tout, des modifications commodes et utiles. Le pittoresque semble l'avoir peu touché. Il note sans restriction la disparition de deux églises : même remarque sur la démolition des portes que regrettent si fort nos antiquaires, au point que nos réjouissances populaires n'ont guère manqué à en relever quelqu'une pour un jour ou deux.

En matière d'édilité, d'Ornay signale deux grands

Digitized by Google

bienfaiteurs de la ville, le cardinal Georges d'Amboise et Thiroux de Crosne. Du premier, il note surtout la canalisation du Robec, qu'il fait définir (soi-disant par un voyageur chinois), « rivière qui a plus de trois cents ponts, et qui change de couleur plusieurs fois par jour. »

Quant à M. de Crosne, que la Révolution envoya à l'échafaud, il avait concouru à son administration, et donne de ses travaux un heureux tableau d'ensemble, le premier sans doute qui ait été dressé. En vingt ans environ, M. de Crosne opéra, sans qu'il en coûtât rien, « absolument rien aux particuliers » (procédé qui n'est plus en usage), des transformations sans nombre, que d'Ornay classe sous les neuf chefs suivants : dégagement, réparation et élargissement des quais (que dirait-il des nôtres ?) ; — substitution aux « vieux remparts et aux énormes fossés de promenades magnifiques et de superbes voies publiques » grandement appréciées ; et d'Ornay a pu connaître une maîtresse de maison qui, au soleil levant, faisait le tour des boulevards avant de s'asseoir à son comptoir ; — nouvelles issues succédant aux anciennes portes ; le mieux eût été, comme l'abbé Cochet l'indiquait pour la porte Guillaume-Lion, de percer ces issues de chaque côté de la porte, en conservant les portes elles-mêmes ; — les superbes avenues de la route du Havre et de celle de Dieppe ; — la transformation par des platanes en un magnifique boulevard du marais impraticable et malsain situé à l'est de l'Hospice-Général, lequel abritait alors près de trois mille personnes ; — le relèvement du Pré au Loup (*sic*) et la création de l'esplanade du Champ-de-Mars ; — l'établissement du Champ de Foire « enclos de murail-

Digitized by Google

les », où l'on a ménagé des chantiers de bois à brûler ; — « l'ouverture de l'avenue de la Madeleine » ; — enfin un grand nombre de chemins publics.

Pour perfectionner l'état de choses que d'Ornay avait sous les yeux, il ne fait que souhaiter une administration résolue avec des vœux et des plans bien arrêtés.

Toutefois, il déplore trois fautes capitales, à peu près irréparables :

1° L'abandon du projet d'Hôtel de Ville (1) et la destruction de près d'un million de premières constructions élevées conformément à ce projet. Mais, malgré ce qu'avait de grandiose et de séduisant tout à la fois cette vue de l'officiant au maître-autel de Notre-Dame, aperçu du fond de la grande cour de l'Hôtel-Dieu, se serait-il retrouvé depuis un siècle quelqu'un qui ne se soit pas incliné devant la raison suprême d'économie ?

2° La mauvaise distribution de la « nouvelle ville » ; car de Crosne ne prétendait rien moins que créer une seconde cité à l'ouest du boulevard Cauchoise. Cela ne se fit pas en un jour, selon le vieux dicton. Un détail intéressant a été conservé par l'abbé Cabanon, dont le père habitait le côté sud de la rue de Crosne. De sa chambrette d'étudiant, le futur chanoine apercevait, vers 1848, tout ce qui se passait sur le port ; le quartier était donc loin d'être bâti.

3° Enfin, le gaspillage du vaste et important terrain du Vieux-Palais. Ici, comme au précédent alinéa, d'Ornay n'a point précisé en quoi son attente avait été dé-

(1) On observe que les plans de cette nouvelle mairie ont été publiés dans l'*Encyclopédie*. Mais après les dernières études, celle surtout de M. Tournaux, sur cette « raison par alphabet », comme l'appelait Voltaire, nous ne pouvons que sourire de l'enthousiasme de d'Ornay pour cet « immortel ouvrage ».

Digitized by Google

çue. Les plus récents aménagements de la rue d'Harcourt doivent lui avoir donné quelque satisfaction.

Avant de critiquer les places, il déclare qu'à Rouen on ne s'en est jamais occupé avec goût.

La Rougemare devrait être agrandie aux dépens des maisons des rues Beauvoisine, Pincedos et des Murs-Saint-Ouen. Mais il ne croyait guère possible d'y amener l'eau.

Le Marché-Neuf pourrait être agrandi de moitié par l'emplacement de l'église Saint-Jean, et le sol des maisons de la rue des Maroquiniers.

Quant à la Basse-Vieille-Tour, on n'hésite pas à demander la démolition de toutes les maisons qui la séparent du quai.

D'Ornay se lamente sur le quartier Martainville, privé de places et de fontaines, et sur Bicêtre qui n'a ni accès ni débouchés. Il propose le remaniement du cimetière Saint-Maclou et du clos Saint-Marc (1).

Au nombre de ses vœux figure le redressement de la rue des Charrettes et la création d'une ou deux voies pour compléter cet utile travail.

Dès le XVIIIe siècle furent préparés des plans pour redresser les rues Grand-Pont, des Carmes et Beauvoisine. Un arrêt du Conseil en assurait même en quelque sorte, par avance, l'exécution. Mais survint la Révolution, et tout fut à recommencer.

L'ancien échevin préconise déjà pour les « projets » des concours et des prix. Il réclame des réservoirs pour

(1) L'assainissement du quartier Saint-Vivien a naguère étudié l'ouverture d'une large voie, passant au chevet de Saint-Nicaise, et qui eût permis de voir du boulevard les arbres de l'île Lacroix.

Digitized by Google

recueillir l'eau pendant la nuit. Une ou deux fois la semaine on laissera abondamment couler l'eau dans les rues, avec obligation pour chaque habitant de nettoyer le devant de sa demeure. Les délinquants seraient frappés d'une amende, dont une partie servirait à récompenser les plus diligents.

L'absence de jardin public, qu'il tient à consigner vers la fin de son mémoire, amène d'Ornay à rappeler « le très beau et très grand projet du jardin entre le Grand-Cours et le Mail ». Cette louable entreprise fut abandonnée surtout après la destruction de l'ancien Cours, « l'un des plus beaux promenoirs de toute la France ». La « route ou promenade la plus fréquentée de toutes » lui semble être le Mont-Riboudet (nom nouveau, disait M. de Beaurepaire). Il serait peut-être plus à propos, avoue-t-il, de pratiquer ce jardin au milieu de la nouvelle ville.

Après avoir de nouveau insisté sur l'esprit de suite si nécessaire dans les transformations urbaines, d'Ornay s'attend à ce que les améliorations proposées soient traitées « de rêves et de chimères ». Et pourtant, sans parler des rues Thiers et Jeanne-d'Arc, il était bien loin d'espérer le jardin de Saint-Ouen, la place Solférino, et même le Pré-Thuileau, qui sont devenues d'heureuses réalités.

M. le Président lève la séance après un aimable remerciement aux membres présents. Il est trois heures et demie.

A. TOUGARD.

Digitized by Google

SÉANCE DU 23 OCTOBRE 1914

La séance est ouverte à deux heures et quart, sous la présidence de M. Gaston Le Breton, vice-président, M. le Préfet,, président, excusé de ne pouvoir y assister.

Furent présents : MM. docteur Coutan, Duveau, Garreta, Labrosse, Pelay, Ruel, Vernier, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Georges Dubosc et Poussier.

La lecture du procès-verbal de la dernière séance ne donne lieu qu'à une légère rectification.

Correspondance imprimée. — Elle offre cette particularité unique que les huit pièces dont elle se compose ont été fournies par le même envoyeur, la *Commission départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais*. Leur importance répond à leur intérêt. Ce sont : *Bulletin*, IV, I, 1913, pet. in-4° ; *Mémoires*, III, III, 1913 ; *Statistique Monumentale*, IV, I et II, 1913 ; — *Epigraphie du Pas-de-Calais*, I, supplém. *Arras ancien et son arrondissement ;* III, III, *canton de Calais ;* IV, VII ; VI, II ; in-4°.

Protestations. — Un dossier spécial réunit les protestations communiquées à la Commission pour les actes incroyables de vandalisme qui se sont produits durant la guerre. Dès le 23 septembre, les Antiquaires de

Digitized by Google

France, réunis au Louvre, ont condamné avec indignation ce qu'ils appellent si justement le crime de Reims, en y associant l'incendie de Louvain. La circulaire a été aussitôt l'objet d'une réponse collective de la Commission des Antiquités.

A Valence, la Société archéologique de la Drôme, que préside M. Charles Bellet, a imprimé, le 29 sep embre, un mémoire de vingt-deux pages, avec une lettre de M. Gontran du Bourg, historiographe de la métropole de Reims.

Et le 5 courant, M. Casimir Pajot, président de l'Académie de Clermont-Ferrand, signant une protestation contre la destruction de la bibliothèque de l'Universi é de Louvain, offrait à la reconstitution de cette merveilleuse source d'information la collection complète des trois périodiques publiés par l'Académie Clermontoise.

Il ne sera pas possible à la Commission des Antiquités de suivre absolument ce bel exemple de nos confrères de l'Auvergne, puisque nos premiers volumes du *Bulletin* sont entièrement épuisés.

Le secrétaire se permet d'ajouter quelques lignes en appendice.

Chevelure en ailes de chauve-souris. — Il semblerait que, pour le ridicule, certaines modes du XVIe siècle n'aient rien à envier à celles du XXe. Une vingtaine d'années avant Henri IV, la suprême élégance des toilettes féminines fut de porter des coiffures imitant les ailes des chauves-souris.

C'est ce que nous apprend le chanoine Jean des Caurres, principal du collège d'Amiens. En 1575, au sixième livre de ses *Œuvres morales* (p. 305, éd. Chau-

Digitized by Google

dière, Paris, in-8°), il écrit là-dessus une phrase tout à fait amusante, qui mérite d'être tirée de l'oubli. Mettant en question le salut éternel des femmes qu'il apostrophe, il conclut : « Faut, veuillez ou non, que vous déstortillionniez, deschauvessourissiez, deretiez, c'est-à-dire ne portiez plus en ailes de chauves-souris, ou en façon de rets vos cheveux, par lesquels prétendez prendre diaboliquement et enfiler les hommes. » Les chauves-souris passaient donc alors pour des êtres tout à fait mignons.

La loi sur les monuments historiques. — Communication de l'abbé Tougard qui intéresse spécialement les attributions de la Commission. Comment ces renseignements ne sont-ils pas parvenus par les bureaux de l'administration départementale ?

L'année dernière aura été bonne pour les richesses artistiques de la France. Elle a voté, avant de se terminer, une loi en projet depuis 1909 et qui améliore singulièrement la situation légale de nos monuments depuis 1887.

Dès lors, les œuvres d'art du moyen âge, les sculptures gothiques, les portails claustraux n'ont cessé d'enflammer les convoitises des collectionneurs et des antiquaires. Ils n'ont pas hésité à recourir à des démolitions méthodique qui permettaient l'exportation de cloître entiers affectés à la décoration des parcs du Nouveau-Monde ; et qui dénombrera les fenêtres, les façades ou les fenêtres du moyen âge qui sont allées ainsi rehausser de leur antiquité empruntée les opulentes demeures des milliardaires de fraîche date ?

Que dire en outres des objets d'art, des nombreuses tapisseries ou fresques, châsses ou reliquaires, orgueil

Digitized by Google

des trésors de nos églises, que le trouble causé par la loi de séparation livra sans défense à l'avidité des amateurs et des spéculateurs clandestins ?

Pour empêcher la destruction des monuments et le transport des œuvres d'art, surtout par le fait des communes, des départements, etc., la loi nouvelle n'hésite pas à organiser un classement obligatoire des édifices privés, mais par simple servitude, et donnant droit au propriétaire à une indemnité arbitrable par les tribunaux. Souvent, d'ailleurs, la mesure ne sera pas moins favorable au propriétaire qu'à l'intérêt public. Dans un délai de trois ans, l'administration des Beaux-Arts devra procéder à une enquête qui enregistrera sur une liste spéciale, distincte des monuments classés, toutes les constructions se recommandant par quelque valeur artistique. La loi assure la publicité des classements par leur inscription au bureau des hypothèques. Les antiquités classées sont imprescriptibles, et celles qui appartiennent à l'Etat sont inaliénables ; leur transfert hors de France est interdit.

M. Jean Bayet ne veut pas terminer ce substantiel résumé de la loi du 31 décembre 1913 sans remarquer que nos Chambres ont sagement profité des enseignements fournis par les législations étrangères (inséré sous son nom dans le *Larousse mensuel* d'août, p. 205.)

M. le comte Olivier Costa de Beauregard. — En ouvrant la séance, M. le Président se lève pour expliquer à la compagnie qu'il a pu jusqu'à ces derniers temps se flatter de voir tous ses membres continuer leurs paisibles et fructueuses études. Il n'en est plus malheureusement ainsi. Notre excellent collègue, M. Olivier Costa de Beauregard est aujourd'hui en traitement pour trois

Digitized by Google

blessures, récemment contractées à la guerre, dont une assez grave dans l'aine. Son absence peut d'autant moins passer inaperçue, qu'il devait précisément compléter le dernier procès-verbal par une de ces notes substantielles qu'il nous a appris à estimer. Nous ne pouvons que souhaiter son prompt et entier rétablissement.

M. de Vesly a fait profiter à notre *Bulletin* les loisirs forcés que nous imposent les événements et donne les communications suivantes :

I. — *Le Plateau de Boos.* — Guidé par mon dévoué collaborateur, M. J. Mulot, de la Mivoie, j'ai fait plusieurs randonnées sur le plateau de Boos. C'est ainsi que les nécessités de la guerre m'ont amené à reconnaître diverses curiosités archéologiques desquelles je désire vous entretenir.

A) *Colombier du Manoir Boissel.* — Dans la commune de Bois-d'Ennebourg, au carrefour formé par l'ancienne route de Rouen avec le chemin de grande communication n° 53, se voit une ferme qui fut l'ancien Manoir de Boissel. Dans la cour, un beau colombier bâti de pierres et briques disposées en bandes. Le couronnement est composé de briques calibrées et ornées de moulures. La construction annonce qu'elle a été faite avec un très grand soin et vers la fin du XVIIIe siècle, ainsi que paraît l'indiquer la date de 1779 gravée sur un des piliers de l'entrée principale. Cependant, la chose la plus curieuse se trouve dans la conservation d'une belle porte, en pierre, de style François Ier, gardée dans la restauration du colombier, comme pour remémorer la date de la construction primitive.

Digitized by Google

B) *Ancien puits.* — Dans la même commune, j'ai également remarqué sur le bord du chemin et un peu en contre-haut, un puits avec margelle de pierre et roue à chevilles. Ce puits est abrité par une petite construction en charpente et pisé ou bauge, coiffée d'un toit de chaume, ainsi qu'il était d'usage aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Les religieuses de Saint-Amand possédaient notamment, dans leur prieuré de Boos, un de ces puits très profond dont l'eau était élevée au moyen d'un manège actionné par un cheval. Ce puits est aujourd'hui abandonné, et celui d'Ennebourg le sera bientôt, car les murailles tombent en ruines et les matériaux combleront la cavité.

C) Cependant, la plus curieuse observation que nous ayons faite est celle d'un *Escalier ogival et à ressauts*, sur le territoire de la commune de Grainville-sur-Ry (canton de Darnétal). Ici encore, notre étude s'est faite au milieu des substructures d'un château du moyen âge, aujourd'hui démoli. L'emplacement des vieilles murailles se dessine, sur les gazons, lorsque le soleil d'été a desséché les herbages. On peut suivre alors le contour des courtines et des bastions et jusqu'aux contreforts qui les soutenaient.

C'est pour accéder dans les caves que l'architecte du XVe siècle avait construit un curieux escalier de vingt-trois marches, puis ensuite un souterrain de huit mètres de longueur que le propriétaire actuel a divisé en deux parties et destiné à recueillir les eaux. Les premières marches ont été enlevées ; mais, dès l'entrée, on est frappé par une succession d'ogives surbaissées, formant une voûte à ressaut pour chacune des marches.

Digitized by Google

C'est un cas assez rare dans notre région, où l'escalier à vis fut préféré des maîtres gothiques (1).

Viollet-le-Duc dit (2) que dans la crainte de la rupture des linteaux, les architectes bandèrent des arcs brisés ou en plein cintre, mais, en suivant la déclivité des degrés. Ces arcs étaient tous taillés sur la même courbe et avaient leur naissance sur le même nu du mur. Cependant, Viollet-le-Duc ne fait mention d'aucune construction où des escaliers à ressaut pouvaient être vus. Il se contente d'accompagner son article d'une figure donnant la coupe longitudinale d'un escalier à ressaut. M. E. Enlart (3), après avoir expliqué que les escaliers droits, à voûte rampante, formés d'une suite d'arcs bandés en ressaut comme les voussures, se borne à reproduire le dessin de Viollet-le-Duc. De sorte qu'il est impossible d'établir une comparaison entre l'accès aux caves de Grainville et des escaliers similaires.

Et cependant, une disposition des formerets des voûtes nous a frappé. Ceux-ci présentent une saillie, prismatique ou en chanfrein, que ne paraissent pas offrir l'exemple donné par Viollet-le-Duc et M. Enlart. Les quelques lignes précédentes suffisent à montrer l'intérêt que présente pour l'archéologie l'escalier de Grainville-sur-Ry.

La construction est également à signaler. Le soubassement est formé de *grès* rencontrés dans le pays, tandis que les parties en élévation sont construites de pierres empruntées au calcaire sénonien de la carrière de Vascœuil. Tous les matériaux employés ont été pris

(1) M. le docteur Coutan a vu un escalier rampant à Saint-Valery-sur-Somme.

(2) *Dictionnaire d'Archit.*, p. 318.

(3) *Manuel d'Archéologie*, t. II, p. 105, fig. 49.

Digitized by Google

dans la région. L'escalier des caves de Grainville méritait donc une étude spéciale.

L'examen de la localité m'amène à proposer une autre étymologie pour le nom de Grainville. On croit généralement que Grainville désigne l'emplacement d'une *Villa granitorum* ou *villa agraria*, en un mot une terre d'abondance où les céréales étaient entassées. Il n'en est pas ainsi. Le nom de Grainville est porté par trois communes de la Seine-Inférieure (1), qui toutes sont situées en des régions peu fertiles, sur des bancs de sables grossiers, d'argiles à silex, appartenant au tertiaire, ou sur les bords de la faille géologique. Là se rencontrent les grès et les poudingues. La nature du sol aurait fait donner le nom aux hameaux qui s'y sont élevés et le préfixe GRANVS devrait donc être traduit par *grès* ou *galets*.

Grainval. — Une autre localité de la Seine-Inférieure vient encore appuyer mon argumentation. Le petit hameau, dépendant de Saint-Léonard, s'élève sur les falaises voisines de Fécamp, à la naissance d'une valleuse, aussi connue par le pittoresque de ses éboulis que Saint-Léonard par ses sablières de grès. Il ne se trouve en cet endroit rien qui indique une culture intensive de céréales ni un grenier d'abondance dans l'antiquité.

Je n'ai pas voulu, d'ailleurs, m'engager à traiter seul un sujet dans lequel la géologie intervient. Aussi, ai-je demandé à M. Raoul Fortin son avis éclairé. Sa réponse est une longue dissertation dont voici la conclusion :

(1) Grainville-sur-Ry, Grainville-la-Teinturière, Grainville-Ymauville.

Digitized by Google

« Il n'est pas impossible que la dénomination des trois « Grainville de la Seine-Inférieure réside dans l'exis- « tence de l'abondance des *grès et en sables grossiers*, « plus grande qu'ailleurs ; matériaux qui ont été autre- « fois mis à contribution pour les constructions et em- « pierrements de toute nature. »

M. Raoul Fortin a également observé que les communes de Grainville-sur-Andelle (Eure) et de Grainville-sur-Odon (Calvados), se trouvent dans des conditions réclamées par notre hypothèse. Je la propose donc à votre sanction ou tout au moins à vos critiques.

II. — *Calice du* IXe *siècle.* — Au nombre des objets offerts au Musée d'Antiquités par notre collègue, M. L. Deglatigny, comme provenant de la collection Goujon (1), se trouvait un *Calice en plomb* argentifère (2), que je crois pouvoir dater de l'époque carolingienne.

Ce vase sacré fut recueilli avec sa patène, en 1894, ainsi que l'indique une note de son premier possesseur, dans un cercueil de pierre de Vergelé, rencontré dans le cimetière et près de l'église Notre-Dame du Vaudreuil (3).

Il n'offre ni la richesse de la découverte de Charnay (4) (Côte-d'Or), ni ne présente les délicats filigranes ornant le calice de l'évêque Gozlin, aujourd'hui dans le

(1) M. Goujon, avocat, a écrit deux volumes sur l'histoire de Notre-Dame du Vaudreuil.

(2) Analyse du métal par M. Grosnier, chimiste à l'Ecole supérieure des Sciences de Rouen.

(3) *Vallis Rudolii.* Département de l'Eure, arrondissement de Louviers. — Charpillon, *Dictionn. des Comm. du département de l'Eure.*

(4) Aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. — Comte de Lasteyrie, *Histoire de l'Orfèvrerie.*

Digitized by Google

trésor de la cathédrale de Nancy (1). Cependant, ainsi que ce dernier, il se compose d'une coupe hémisphérique de 115 m/m d'ouverture, supportée par une tige ornée d'une bague ou tore un peu aplati. Malheureusement, toute la partie inférieure du pied a disparu : elle s'est trouvée corrodée par les matières en décomposition dans le cercueil et ne présentait plus que des débris au milieu d'un humus dans lequel on découvrit *sept* cabochons (2). Ceux-ci étaient sertis par deux petites lamelles d'argent. Ils ornaient le vase du calice où ils devaient être en plus grand nombre : car, à l'inspection de la coupe, on remarque que plusieurs sont encore adhérents, enveloppés dans l'oxydation du métal, et devaient former en A un motif décoratif. (*Voir le dessin, fig.* 1.)

La patène ne comprend qu'un disque de 125 m/m de rayon, un peu incurvé, sur 90 m/m, ce qui donne un marli ou bordure de 19 m/m environ, mais sans aucune autre décoration.

J'ai essayé une reconstitution du calice de Notre-Dame du Vaudreuil, en m'inspirant du vase à peu près semblable de l'évêque Gozlin, c'est-à- dire que j'ai supposé le pied formé par un solide de révolution présentant une courbure allant en augmentant vers la base, ainsi que paraissait l'indiquer la partie CD encore conservée de la tige au-dessous de la bague. J'ai restitué à la coupe les *huit* cabochons qui ornaient la partie renflée en A et esquissé le motif décoratif B dont les bates et deux

(1) A. de Caumont, *Abcre d'archéologie*, p. 118 ; — Abbé Barraud, *Bulletin monumental*, t. VIII, p. 585 et suiv.

(2) Deux de couleur bleue, cinq d'une teinte jaune foncé.

Digitized by Google

cabochons sont encore visibles. Le vase sacré m'est alors apparu dans son état original. (*Voir fig.* 1.)

Cette restauration opérée, il me reste à signaler les observations auxquelles peut donner lieu la découverte.

(fig. 1)

Essai de restauration du Calice de N.-D. du Vaudreuil (Eure) (IXe siècle)

Et d'abord, à quelle époque doit-on rapporter le calice ? D'après l'opinion de divers auteurs (1), c'est au VIIIe siècle que se répandit le mode de décoration par le filigrane uni ou tordu et le passage du bijou à surface

(1) Comte F. de Lasteyrie, *op. cit.* ; — Boulanger *Le mobilier funéraire* ; — A. Pilloy, *Les cimetières carolingiens.*

Digitized by Google

plane au bijou garni de cabochons saillants. De plus, le calice de saint Gozlin (1) donne une date et comme le vase sacré du Vaudreuil est d'un travail plus simple, plus rudimentaire, je ne crois pas être dans l'erreur en en fixant l'époque aux dernières années du IXe siècle.

On peut être surpris de rencontrer la sépulture d'un prêtre hors d'une église ; car, il n'est pas douteux que le sarcophage du Vaudreuil, ait renfermé le corps d'un ecclésiastique. Cependant, il n'y a rien là qui puisse surprendre.

Déjà, des plaintes nombreuses s'étaient élevées, dès le VIe siècle, contre l'encombrement des sépultures dans les églises, qui transformaient celles-ci en de véritables cimetières (2). Les conciles d'Arles (813 c. 21), de Mayence et de Meaux (845) n'admirent les honneurs de l'inhumation, dans les sanctuaires, qu'en faveur des évêques, des abbés ou des dignitaires de la prêtrise. Théodulfe, évêque d'Orléans, fut en cela un des plus zélés réformateurs, et Charlemagne, dans ses Capitulaires de l'an 797 (3), priva les laïcs de la sépulture dans les églises.

Enfin, l'humilité chrétienne inspira, à un grand nombre de privilégiés, le renoncement volontaire à l'honneur que beaucoup réclamaient (4). Saint Grégoire rapporte que, de son temps, des religieuses et notamment des abbés qui avaient le droit d'être inhumés

(1) Evêque de Toul, 922-962.

(2) Concile de Brague, en 505, défend cette pratique en termes formels. Arthur Meurcier, *La Sépulture chrétienne en France, etc.*, p. 77.

(3) Liv. I, c. 159, et liv. V, c. 48.

(4) A. Meurcier, *op. cit.*, p. 79.

Digitized by Google

dans leurs églises s'en abstinrent modestement (1). Mais, il n'y eut pas que les religieux qui ne voulurent pas, par humilité, réclamer leur sépulture dans les églises. Au xe siècle, Richard de Normandie ordonna « *sibi excidi sarcophagum ex silice* » et demanda de plus à être enterré sous le larmier de l'église abbatiale de Fécamp, qu'il avait fondée (2). Le même sentiment d'humilité inspira plus tard, au bienheureux Jean, évêque d'Auxerre, le désir d'être déposé sous l'égout de son église ; mais on le reporta, dans la suite, à l'intérieur, devant l'autel de saint Pierre (3).

On voit, par ces citations, la contribution que l'étude de la sépulture et du calice trouvés au Vaudreuil, peuvent apporter à l'histoire de cette commune, déjà connue par le Palais où résida la fameuse Frédégonde ; par la valeur de ses archers à la bataille d'Hastings (4), et le séjour qu'y firent plusieurs rois de France et d'Angleterre (5).

M. Joseph Déchelette. — La Commission ne saurait se séparer sans donner un souvenir ému à l'archéologue distingué que fut M. Déchelette, ravi par la guerre à nos chères études. Conservateur du musée de Roanne, sa patrie, un quart de siècle de collaboration à nos

(1) Liv. III, dial. 28.
(2) *Gallia christ.*, t. II, p. 294.
(3) Henry, *Histoire de Saint-Germain d'Auxerre.*

(4) Li archiers des val de Roël
Ki estaient de grant orgoël
Ensemble oels, cex de Brestoel
A mains Englis ont creve l'œl.
(*Roman de Rou.*

(5) Philippe-Auguste, Richard Cœur de Lion, Louis VIII et saint Louis.

Digitized by Google

grandes revues l'avait préparé à ce magistral *Manuel d'archéologie préhistorique et celtique*, qui en fit un correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

Il allait mettre sous presse le manuel de la période romaine, heureux que son titre de frère de Mgr d'Evreux dût lui fournir l'occasion de venir étudier notre théâtre de Lillebonne, comme il l'avait écrit au conservateur départemental.

M. le Président déplore doublement pour l'archéologie la perte de ces hommes d'avenir fauchés par la mort, au champ d'honneur, en pleine valeur et activité.

Il lève ensuite la séance à quatre heures moins le quart.

A. TOUGARD.

Digitized by Google

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1914

Elle ouvre à deux heures et quart, sous la présidence de M. Gaston Le Breton, vice-président, M. le Préfet, président, excusé de ne pouvoir y assister.

Membres présents : MM. Cahingt, Coche, Duveau, Garreta, Poussier, Minet, Pelay, Vernier, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Georges Dubosc et Delabarre.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté après une légère rectification demandée par M. Vernier.

Correspondance imprimée. — Quatre pièces seulement, dont deux enregistrées à la dernière heure : *Société... de l'Orne*, XXXII, livr. 3 et 4, deux fasc. ; *Bulletin archéol. du Comité*, 1914, 1re livr ; — *Report* de la Smithsanian Institution.

Lettre de M. O. Costa de Beauregard. — En ouvrant la séance, M. G. Le Breton, après un affectueux merci à M. Vernier pour la bonne hospitalité de son bureau, se fait un plaisir de communiquer à ses confrères la lettre que M. O. Costa de Beauregard leur a écrite dès le 15 courant.

« M. le Président, bien sensible aux aimables senti-
« ments que vous avez bien voulu m'exprimer, j'ai le
« regret, quoique revenu à Sainte-Foy pour un congé
« de convalescence, de ne pouvoir encore me rendre à

Digitized by Google

« la réunion de la Commission des Antiquités, vendredi « prochain. J'aurais été heureux de me retrouver près « de vous et de nos érudits collègues.

« J'aurais pu leur dire toute l'horreur du premier « bombardement de cette jolie ville d'Arras à l'entrée « de laquelle j'ai été blessé il y a quelques semaines. « Depuis, et à la suite de je ne sais combien d'autres « journées de bombardement, il ne demeure plus rien « de cette charmante ville que vous avez dû visiter plus « d'une fois avec admiration. Ce sera certainement, « avec la destruction de Reims et de Louvain, un des « pires crimes que l'on pourra reprocher au vandalis- « me des Allemands.

« Veuillez bien agréer l'expression de mes sentiments « les plus dévoués.

« O. Costa de Beauregard. »

M. le Président rappelle à cette occasion que notre concitoyen, M. Paul Bellon, qui réside actuellement à Saint-Nicolas-lès-Arras, n'a pas voulu se séparer des précieuses collections d'antiques que son père, M. Emile Bellon, l'amateur bien connu, réunit avec tant de goût, à cet endroit, après avoir cessé d'habiter Rouen.

M. de Vesly, conservateur du musée départemental, donne lecture des quatre communications que voici :

I. — *Carapaçon de cheval.* — Le musée de Rouen possède le harnois d'apparat du cheval du marquis de la Trousse, qui fut gouverneur de la ville d'Ypres pour le roi Louis XIV.

C'est une pièce d'étoffe rouge, échancrée à l'une de ses extrémités pour l'encolure du cheval, tandis qu'à

Digitized by Google

l'opposé elle est arrondie pour recouvrir la croupe. La décoration comporte une triple bordure, brodée en application et fournie de feuilles jaunes trilobées, disposées en torsade sur un ruban ondé d'un vert clair. Les torsades contournent la partie arrondie sur laquelle sont brodées en relief les armoiries du gouverneur (1). Elles ont permis à notre collègue, M. Garreta, d'identifier le personnage possesseur du harnais :

Philippe-Auguste Le Hardy, marquis de La Trousse, seigneur de Crépoil, Concherel, Rademont, Vialmoulins et Limésy ; capitaine, lieutenant des gendarmes. .. Dauphin, créé lieutenant-général des armées du roi en 1677 ; *promu Chevalier des ordres du Roi, le* 31 *décembre* 1688 ; *nommé gouverneur d'Ypres. — Il mourut en* 1690.

Il est très regrettable que les grandes médailles de l'archange et du Saint-Esprit qui pendaient aux colliers des ordres du Roi soient enlevées. Néanmoins, comme la pièce d'étoffe a peu souffert, c'est encore un curieux témoignages des victoires de nos armées dans les Flandres au XVIIe siècle.

Comment ce carapaçon est-il entré au musée d'antiquités ? Je ne saurais le dire ; mais ce que je n'ignore pas, c'est qu'il fut question, il y a peu d'années, d'un échange avec la municipalité d'Ypres. Le projet dut être

(1) D'azur, au chevron bordé, potencé et contrepotencé d'or, rempli de sable ; au chef de même, chargé d'un lion léopardé de gueules.

L'écu timbré d'une couronne ducale et ceint des colliers des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit, ce qui fait que leur titulaire était alors désigné sous le titre de chevalier des ordres du Roi.

Digitized by Google

abandonné pour cette raison que la provenance ne pouvait être suffisamment justifiée.

M. Liard, secrétaire général de la Préfecture, émit plus tard l'avis de déposer ce harnais au Musée de l'Armée, mais les choses en restèrent là.

II. — *Fragment d'un rétable à Bouelles.* — La commune de Bouelles ayant projeté d'aliéner la partie d'un rétable en bois sculpté déposé dans le presbytère, je fus désigné par l'administration préfectorale pour donner mon avis sur l'aliénation de l'objet et en estimer la valeur.

Je me rendis à Bouelles pour remplir cette mission. Le fragment de retable à aliéner est en bois de noyer, et date de la fin du xve siècle ou des premières années de la Renaissance. Il représente la mise au tombeau suivant les usages de l'époque. Relativement à son origine, M. Thureau-Dangin, maire, m'a appris qu'il avait été apporté au presbytère par un ancien curé de la commune qui l'y avait abandonné. Malheureusement le dernier desservant, ayant peu de souci des objets d'art, avait laissé le bas-relief subir les outrages d'un commencement d'un feu de cheminée. A cette grave détérioration s'étaient ajoutés les injures du temps et les travaux des insectes, de sorte que je dus conclure que le fragment de bas-relief n'avait que peu de valeur intrinsèque et que les réparations à faire enlèveraient le caractère archaïque de l'objet, la plupart des visages et des têtes des personnages étant mutilés ou absents.

M. Thureau-Dangin ayant trouvé un Américain offrant 500 francs pour l'acquisition de l'objet informe, j'adoptais la proposition et la partie de rétable fut re-

Digitized by Google

mise entre les mains d'un de nos restaurateurs les plus renommés.

Cependant, ce n'est pas sans hésitation que j'avais pris la détermination de la vente, car j'ai reconnu dans cette partie du pays de Bray les traces d'une école que je désignerai par Ecole de la vallée de la Bresle, laquelle a donné de nombreuses statues aux églises de la région, de beaux calvaires aux carrefours des routes, et dont les frères Anguier restent les maîtres célèbres.

De mon voyage à Bouelles, j'ai encore à mentionner, après l'abbé Cochet, la belle statue de la Vierge, en pierre et de grandeur naturelle, portant de la main droite un sceptre à la fleur de lis. Cette œuvre remarquable est due au XVIe siècle et proviendrait de Beaubec.

Le berceau en bois, soutenu par des têtes et des ornements sculptés date du XVIIe siècle. Chacune des planchettes de mérain qui le compose, est décoré d'arabesques, de monogrammes et d'armoiries tracés en blanc. Parmi ces armoiries se reconnaissent celles des Pardieu et des Longuence. Le nom du menuisier qui l'a exécuté, ainsi que la date, se lisent sur le côté droit et au-dessus de la porte : « Delamare, 1634 ». L'abbé Cochet, avec sa prescience, avait fixé la construction à l'année 1640 (1).

III. — *Statuette de Vierge unibrachiste.* — M. de Vesly place sous les yeux de la Commission une statuette en bois de la Vierge, pouvant être datée du XVIe siècle et qui présente une curieuse anomalie : cette statue est privée de son bras droit. L'absence du bras ne provient ni d'une mutilation, ni d'un choc ayant enlevé le mem-

(1) *Répertoire archéologique*, p. 235.

Digitized by Google

bre. La statuette, qui est polychromée, est bien telle qu'elle a été taillée intentionnellement avec suppression du bras droit. La famille Flavigny (du Mesnil-Esnard), est bien connue pour ses sentiments religieux et très orthodoxes. Elle a conservé pieusement l'héritage ancestral sans aucune altération. De plus, j'ai soumis la statuette à l'examen attentif de sculpteurs et d'antiquaires compétents. Aucun de ces experts n'a reconnu l'enlèvement du bras après l'achèvement de l'image. Il me reste, en soumettant le petit monument à la Commission, de la prier de m'éclairer, car malgré mes recherches, je n'ai pu découvrir ni le motif, ni la dévotion qui ont pu faire créer l'anomalie de la Vierge unibrachiste.

Cette statuette de la Vierge à bras unique doit constituer une curiosité archéologique peu commune. Rien n'indique, dans l'état actuel de cette sculpture un remaniement postérieur à l'état primitif. M. le Président ne peut que supposer que cet intéressant travail était destiné à un rétable qui ne laissait point la place des deux bras. Il serait, dit-il, bien utile de rapprocher d'un travail similaire, déjà publié dans un recueil de gravures tel qu'en ont dressé les PP. Cahier et Martin, Mgr. Barbier de Montault et autres.

IV. — *Vestiges de vieux monuments.* — Sans parler des remparts élevés à la hâte lors des invasions du IIIe siècle, j'ai bien souvent remarqué dans les localités où ont existé des monuments romains ou des châteaux du moyen âge, des pierres, des fragments d'incriptions ou des sculptures provenant d'antiques édifices : n'aurai-je à citer que Criquebeuf-sur-Seine et Martot (Eure).

Mes recherches m'amènent à signaler, aujourd'hui,

Digitized by Google

la maison construite rue des Croizilles n° 112, occupée par M. Campion, horticulteur. Cet immeuble a ses fondations entièrement construites avec les débris provenant de la cathédrale de Rouen, achetés par un entrepreneur à l'époque de l'enlèvement du chantier installé dans la cour d'Albane.

Une autre maison, celle-là située à l'angle sud des rues Cousin et de la Corderie, a les marches d'accès, sur cette dernière rue, formées par des dalles tumulaires provenant de l'ancienne église Saint-Hilaire, de Rouen. Les inscriptions peuvent se lire au-dessous, car ces pierres ont été simplement retournées et dressées par M. Monflier père, entrepreneur.

III. — *Un chiffre énigmatique.* — Il y a deux ans, un journal parisien (1) publiait, par la plume d'un de ses rédacteurs, un appel aux lecteurs pour les inviter à rechercher, dans leurs archives familiales, l'énigme séculaire d'un monogramme ou chiffre que nul n'a jamais pu percer.

C'est une sorte de quatre [4] qui se marie avec une lettre initiale souvent surmontée d'un globe terrestre. Les érudits, spécialistes en monogrammes, l'appellent « *quatre de chiffres* », mais jusqu'ici encore, aucune personne n'est parvenue à en dire l'origine ni le sens.

J'avoue que je ne suis pas plus heureux, mais la recherche de la solution du problème m'a amené à réunir quelques exemples que je désire vous exposer.

Je ne les ai pris ni dans le commerce, ni l'industrie, quoique certains négociants emploient ce symbole sur les factures et sans en connaître l'origine. Un marchand

(1) *L'Eclair*, n° du 12 avril 1912. Signé Bruicourt.

Digitized by Google

de vins de Bordeaux en faisait notamment usage, depuis fort longtemps, sans jamais s'être soucié de l'origine de sa marque.

C'est aux monuments ou aux habitations que je suis allé demander le monogramme sculpté sur leurs murailles ou peints sur leurs vitres.

Et, tout d'abord, à l'église Saint-Vincent, de Rouen. Il existe dans les verrières de la galerie ou triforium de cette église, qui ne sont pas antérieurs au XVIe siècle, de fort curieux panneaux. L'étude de ces vitres a été un peu délaissée par suite de l'attrait des splendides peintures sur verre décorant les baies des nefs et du chevet.

Cependant, lors des visites pour le classement des objets d'art par MM. Deglatigny, Garreta et moi (1), notre attention fut attirée par la beauté et l'originalité de quelques-uns de ces vitraux déjà signalés par M. Paul Baudry (2), et dont M. Gruzelle a reproduit l'un d'eux, en une chromo, pour le *Bulletin de la Société des Monuments rouennais* (3). Cependant, nous avions été fort intrigués par deux écussons peints sur deux vitres dans la partie nord de la galerie, et portant sur champ d'or le « *quatre de chiffre* » avec les lettres T et M faisant monogramme, le tout entouré d'une cordelière. (*Voir fig.* 1.)

Dans les mêmes baies (1re et 2e de la façade nord), se voient également deux vitraux portant un écusson, parti au premier de sable à quatre têtes de loup d'argent, placées l'une sous l'autre. Le tout enveloppé de la cordelière. (*Fig.* 2.)

(1) Séance de la Commission de classement du 27 janvier 1908, p. 51.

(2) *L'Eglise paroissiale de Saint-Vincent*, c. XVI, p. 119. — Voir P. Baudry, p. 119-121 ; abbé Renaud, *op. cit.*, p. 47.

(3) *Bulletin*, année 1912, p. 39-40.

Digitized by Google

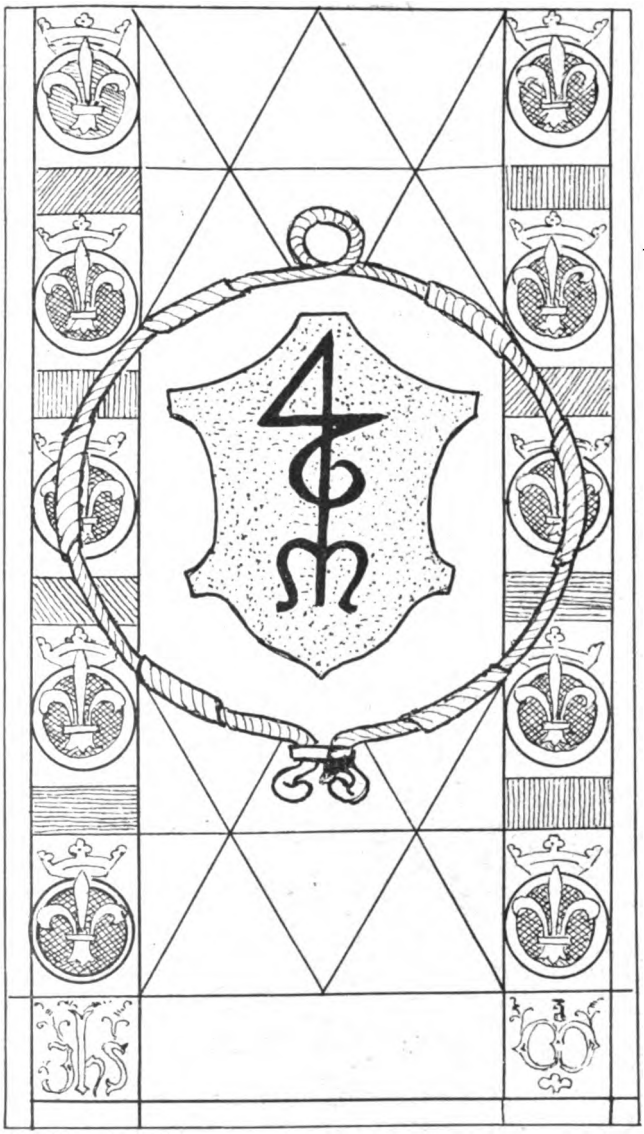

fig. 10 LD

EGLISE SAINT-VINCENT DE ROUEN

Troisième panneau de la 1re et 2e vitres du *Triforium* (Façade du nord)

Digitized by Google

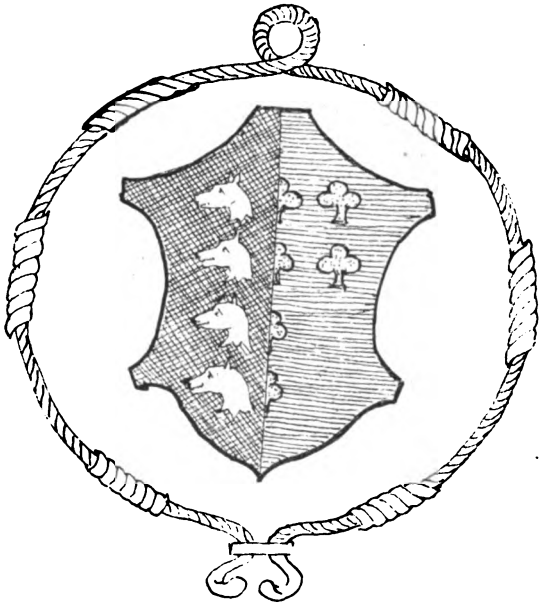

fig. 2.

fig. 3.

Hurail des Chars.

fig. 4.

Eglise de Seurre.
(Côte d'or).

EGLISE SAINT-VINCENT DE ROUEN

1re et 2e verrières de la Galerie du *Triforium* (Façade du nord).

Digitized by Google

Mais ici la cordelière ne présente pas les entrelacs qui se voient à l'entour des armoiries des femmes veuves ou filles. C'est une corde simplement enroulée et qui a dû être employée pour symbole de personnages affiliés à une confrérie de Saint-François. Ce n'est d'ailleurs qu'une hypothèse, puisque les recherches qui ont précédé les miennes n'ont donné aucun résultat (*Fig.* 2).

L'église Saint-Vincent, de Rouen, offrirait encore un autre exemple du « *quatre de chiffre* » inscrit à la partie gauche et inférieure du vitrail des Chars (*Fig.* 3). Cependant, ici, je n'ose avancer l'hypothèse puisque le vitrail a été brisé, puis réparé et que le verrier n'a pas compris le symbole : il a laissé apercevoir son indécision.

C'est également sur une ancienne vitre de l'église de Seurres (Côte-d'Or) qu'a été relevé le « *quatre de chiffre* » orné d'un grand G. (*Fig.* 4.) L'église paroissiale de cette petite commune a été édifiée par la famille de Bossuet.

Les deux autres exemples qu'il me reste à citer sont empruntés à des monuments.

Le premier porte la date de 1553. (*Fig.* 5.) Il montre le champ d'un écu sculpté sur la margelle d'un puits de l'ancienne église de Saint-Gilles, à Abbeville.

Le croisillon du 4 se trouve être placé à droite, tandis que sur les verrières de Saint-Vincent et de Saint-Leurres, il occupe le côté gauche. Il est décoré d'un G à sa partie médiane et le pied, fourchu, du chiffre, donne deux équerres entrecroisées.

Le dernier exemple que je donnerai, c'est le chiffre relevé sur l'architrave d'une maison, aujourd'hui démolie et qui portait le n° 22 de la rue Ecuyère. Cette grosse

Digitized by Google

poutre était sculptée d'un cartouche oval, entouré de feuillages, au centre duquel se voyait le chiffre curieux, au milieu, la lettre D. Le pied formé de deux équerres comme au puits d'Abbeville. De chaque côté du chiffre, deux cercles ou besants. Deux culots relient sur la fasce ménagée sur la poutre, où se trouve inscrite, en deux parties, la date 1608.

Anc^me Eglise St Gilles à Abbeville (Somme)

fig. 6.

M. E. de la Querière (1) auquel j'ai emprunté ce dernier exemple, déclare ne pouvoir expliquer ce chiffre mystérieux. Néanmoins, il croit qu'il était employé par

(1) *Recherches historiques sur les Enseignes des Maisons*, p. 21-22.

Digitized by Google

les imprimeurs pour marquer leurs livres et que souvent cette marque leur servait d'enseigne.

Les hypothèses émises sur le chiffre mystérieux ont été nombreuses. On a proposé d'y reconnaître le signe de la planète Jupiter ou celui désignant Mercure, le dieu du Commerce, dont il ne serait qu'une forme renversée. Tel qu'on le voit sur l'enseigne d'un apothicaire de Dieppe, publiée par M. Poussier (1). Enfin, on a voulu l'identifier au quatre pythagoricien. Ces hypothèses, quelque séduisantes qu'elles puissent paraître, n'ont pas résolu le problème.

La Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or en a repris l'étude dans ses séances des 15 février et 15 mars 1912 ; elle a vu un de ses membres, M. le docteur Jourdin, proposer pour la solution du vieux problème, la désignation du « *Signe de la Croix* ».

M. Henri Chabeuf, président de la Commission, a répondu que si le graphique du signe de la croix donne un 4 de chiffre, il devrait être dessiné la pointe en bas. Exemple :

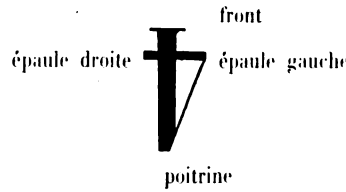

Or, tous les exemples cités reproduisent au contraire le signe la pointe en haut.

Le docteur Jourdin a aussi émis un autre argument, mais d'ordre tout moral, pour appuyer sa thèse. Com-

(1) Société du Vieux-Rouen. Séance du 29 janvier 1914.

Digitized by Google

me le signe emblématique se rencontrait, surtout à l'origine, chez les imprimeurs (1), dont l'autorité ecclésiastique suspectait souvent l'orthodoxie, l'emploi si fréquent du signe catholique n'était-il pas apposé pour la rassurer.

Quelque ingénieux que soient les arguments produits, ils ne sauraient nous satisfaire complètement, car ils ne répondent pas aux exemples que nous produisons.

En effet, pour le chiffre tracé sur deux des panneaux des vitrés de la galerie de Saint-Vincent, entourés d'une cordelière, je crois que ces panneaux ont été donnés par les maîtres d'une confrérie de Saint-François, et l'hypothèse serait que les donateurs eussent été Jean Viel et Perrette de Mauny, sa veuve, laquelle n'était pas noble (2), aurait simplement fait peindre la lettre M, première de son nom, au bas du chiffre. Tant qu'à Guillaume Viel, bourgeois, il aurait été le possesseur des armoiries aux quatre têtes de loup qui ne figurent sur aucun des nobiliaires de Normandie. Cependant, force nous est de ne pouvoir appuyer nos hypothèses.

En ce qui touche les chiffres relevés à Abbeville et sur la maison de la rue Ecuyère, à Rouen (*fig.* 5), nous dirons que, pour cette dernière, on pourrait faire intervenir le symbole du dieu du Commerce ; car, non loin de cette maison, rapporte le chanoine Deudemare, « s'élevait l'église de Saint-Pierre-l'Honoré, construite « sur les ruines d'un ancien temple de Mercure ». Ce

(1) H. Jadart, *Les Incunables*. Cat. bibliot. Reims ; — Silvestre, *Les Marques d'Imprimeurs*.

(2) Le domaine de Mauny était au commencement du XVIe siècle, en la possession de la famille de Dreux-Brézé et de Diane de Poitiers, veuve du Sénéchal de Normandie.

Digitized by Google

serait pour ce motif, ajoute M. Périaux, dont le dictionnaire m'a fourni cette citation, que la rue Ecuyère aura porté longtemps le nom de rue Mercurière (1).

Je crois qu'il ne faut pas attacher à cette coïncidence plus de valeur qu'elle n'en comporte et qu'il faut voir dans le pied des deux chiffres de Rouen et d'Abbeville, formé par deux équerres entrecroisées et sculptées sur la poutre principale d'un logis ou sur la margelle d'un puits, les attributs d'une corporation d'ouvriers constructeurs.

Je reconnais que ma théorie ne dévoile pas complètement l'origine cachée, peut-être même n'a-t-elle pas effleuré la solution du ténébreux problème. Cependant, elle aura démontré qu'en la ville de Rouen ont existé plusieurs de ces symboles dons le sens érotérique est perdu (2).

IV. — *Les Verrières du « Miracle des Billettes » au Musée d'Antiquités.* — On n'ignore pas qu'après la Révolution, de nombreux meubles et ornements d'églises et de monastères désaffectés, furent répartis entre les divers musées de notre ville dont ils devinrent les premiers fonds ou entre les édifices conservés à l'usage du culte.

C'est ainsi que le Musée d'Antiquités possède, depuis 1832, une suite de vitraux provenant de l'église Saint-Eloi de Rouen, devenue, lors du Concordat, un temple protestant.

(1) N. Périaux, *Dict. des Rues et Places de Rouen*, p. 196.

(2) Plusieurs membres estiment que c'est parmi les imprimeurs qu'a pris naissance le mystérieux emblème. La question n'a pas encore été étudiée à fond, quoi qu'elle mérite de l'être. (*Addition du S.*)

Digitized by Google

Ces verrières datent du XVIe siècle et ont été utilisées pour clore trois des baies de la galerie Cochet, dans la façade nord du Musée. Elles sont divisées chacune en deux panneaux ou tableaux et reproduisent l'*Histoire du Juif et de l'Hostie*, autrement dite « *du Miracle des Billettes* ».

Un insigne, formé de cuivre fondu, battu, ciselé et orné de pierres précieuses était porté, lors des processions solennelles, dans un couvent de Paris, pour rappeler le miracle. Passé dans le commerce, il avait fait d'abord partie de la collection Soltikoff (1), et est aujourd'hui au Musée de Cluny (2). Il a conduit M. du Sommerard à rechercher l'origine de ce bijou et la très curieuse légende qui l'avait fait créer. Voici cette anecdote, célèbre au moyen âge (3).

« En 1290, une femme de Paris procura à un juif, nommé Jonathas, une hostie consacrée. Ce dernier, après l'avoir percée à coups de canif et en avoir vu couler le sang, après l'avoir jetée au feu et l'avoir vue voltiger dans les flammes, la mit dans une chaudière d'eau bouillante qu'elle rougit sans être altérée. Une indiscrétion du fils de Jonathas et la curiosité d'une voisine, firent connaître cette tentative sacrilège. La voisine recueillit l'hostie et la porta au curé de Saint-Jean-de-Grève. Jonathas fut arrêté par l'évêque de Paris, avoua son crime, fut brûlé vif et sa maison rasée de fond en comble.

En 1294, une chapelle, dite de la *Maison des Miracles* et bâtie par Rainier Flamming, s'éleva sur le terrain de

(1) N° 185 du catalogue de la collection.
(2) N° 5155 Catalogue du Sommerard. Edit. de 1867, p. 564-67.
(3) Du Sommerard, *op. cit.*, p. 566-67.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

VERRIÈRES DU MIRACLE DU JUIF ET DE L'HOSTIE

MUSÉE DÉPARTEMENTAL D'ANTIQUITÉS DE LA SEINE-INFÉRIEURE (Galerie COCHET)

1er VITRAIL

1er TABLEAU | 2e TABLEAU

2e VITRAIL

3e TABLEAU | 4e TABLEAU

3e VITRAIL

5e TABLEAU | 6e TABLEAU

Digitized by Google

3e VITRAIL

5e TABLEAU

Coment la fame en la maison
Du Juif penetra par surprise
Au temps qu'il dort oultre raison
Et puys la saincte hostie a prise

6e TABLEAU

Coment la fame adroict plaignante
Contre le Juif, de sens rassis,
Porta l'hostie non plus saignante
Au Prévost dans sa chaire assis.

2e VITRAIL

3e TABLEAU

Coment la bourgeoise sans craincte
La saincte hostie au Juif livra
Qui puys après luy délivra
L'habit sans argent ni contraincte

4e TABLEAU

Coment la mist dessus la table
Et puys frappa l'hostie au sang
Et de sa daigue détestable
Troys foys en fist sortir du sang.

1er VITRAIL

1er TABLEAU

Coment la bourgeoise porta
Sa robe au Juif pour mettre en gage
Puys croyant au mauvais langage
Du Juif, de sens se transporta.

2e TABLEAU

Coment la bourgeoise séduicte
Par le Juif à Dieu malédict
Luy accorda sans contredict
De livrer l'hostie sans conduicte

Digitized by Google

Digitized by Google

Jonathas. Guy de Joinville y fonda un monastère, agrandi, en 1299, par Philippe le Bel. Clémence de Hongrie enrichit ce couvent, où « *Dieu fut bouilli* », et, en 1685, on lisait encore cette inscription : « *Ci-dessous, le Juif fit bouillir la sainte Hostie* ».

La chapelle de la Maison des Miracles ou des Billettes s'élevait non loin de la rue Jean de Beauvais, à Paris. Elle devint aussi un temple protestant, et fut démolie lors du percement de la rue des Ecoles. Quelques auteurs ont placé à Bruxelles le lieu où se serait passé l'acte de Jonathas. Ils ont été influencés, sans doute, par la complainte d'Isaac Laquedem, que nous avons entendu chanter dans notre enfance et qu'illustrait un de ces bois gravés à Epinal.

Le verrier a représenté les différentes phases de la légende en six tableaux, mais il est probable que deux autres tableaux, figurant la condamnation et le supplice du Juif, manquent aujourd'hui.

Les deux premiers tableaux représent la bourgeoise et le juif contractant leur marché (*Voir le dessin, fig.* 1). Le troisième et le quatrième, la livraison par la bourgeoise de l'hostie au juif et la profanation par ce dernier (*fig.* 2). Les cinquième et sixième tableaux, le rapt de l'hostie par une femme pendant le sommeil du juif et la remise au prévôt (*fig.* 3).

Chacun des tableaux porte à sa partie inférieure la fraction de la légende qui a fourni le sujet : ces inscriptions ont été complétées par l'abbé Cochet (1) et sont formulées en un quatrain de vers français que nous reproduisons :

(1) *Catalogue du Musée d'Antiquités* édit. 1875, p. 51, 52.

Digitized by Google

Toutes les scènes sont à deux personnages, sauf pour ce dernier tableau où le prévôt est représenté entouré de serviteurs, se déroulent au milieu d'une architecture à arcades, laissant apercevoir des lointains ainsi qu'en usaient, dans leurs tableaux, les artistes de la renaissance.

Le juif est représenté vêtu d'une longue robe d'un ton rouge éclatant Elle est ornée de broderies, de dentelles, d'agrafes en or et pierreries qui complètent sa richesse. Le vêtement de la bourgeoise est très simple. Il se compose d'un violet de deux tons soutenu seulement par le brun foncé d'un camail, comme il convient à un personnage de rang modeste. Il forme, de plus, contraste avec le costume du riche prêteur.

Des colonnes, des frises, des poutraisons de marbres colorés, ornés de sculptures complètent le cadre où se meuvent le Juif et la Bourgeoise de la légende des Billettes.

La photographie ordinaire ne peut reproduire l'effet de ces tableaux de verre, ni donner l'impression des tons multiples et colorés. Cependant, quelques amateurs, MM. Monfray et Bouillon, ont projeté sur l'écran, dans une séance du Photo-Club rouennais, des clichés qu'ils avaient obtenus sur des plaques spécialement préparés pour la couleur.

Personne ne réclamant la parole, M. G. Le Breton, en remerciant tous les membres présents de leur utile concours, lève la séance.

A. TOUGARD.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES
DE
LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS
DE LA SEINE-INFÉRIEURE

Décembre 1914

Dates	Noms	Qualités
1911, 1er novemb.	BRELET, O. ✻, I. ⚜, C. ✠, Préfet de la Seine-Inférieure, président.	
1875, 3 juin.	LE BRETON (Gaston), O. ✻, I. ⚜, C. ✠, correspondant de l'Institut, directeur général honoraire des Musées du Département et de la ville de Rouen, *vice-président* (arrêté du 19 mai 1908).	
1871, 27 novemb.	BARBIER DE LA SERRE, inspecteur honoraire des Eaux et Forêts, à Paris.	
1873, 9 avril.	PELAY (Edouard), président de la société Rouennaise de Bibliophiles, à Rouen.	
1875, 3 juin.	TOUGARD (l'abbé), A. ⚜, docteur ès lettres, *secrétaire de la Commission*, Rouen.	
1879, 13 décemb.	LEFORT (Lucien), ✻, architecte en chef du département et des monuments historiques, Rouen.	

Digitized by Google

1880, 28 août. VESLY (Léon de), I. ⚜, ✠, directeur du Musée départemental d'antiquités, conservateur des monuments historiques de la Seine-Inférieure, Rouen.

1885, 13 juillet. MILET, ✻, I. ⚜, conservateur honoraire du Musée de Dieppe.

1887, 22 octobre. GARRETA (Raphaël), I. ⚜, ancien adjoint au maire de Rouen.

1891, 23 mai. COUTAN (Dr), archéologue, à Rouen.

1897, 22 février. DUBOSC (Georges), I. ⚜, critique d'art, à Rouen.

1897, 10 mars. VALLÉE (Elvire), A. ⚜, agent voyer d'arrondissement, à Yvetot.

1898, 29 août. DEGLATIGNY (Louis), ancien négociant à Rouen.

1900, 11 août. LE VERDIER (Pierre), doct. en droit, conseiller général et maire de Belmesnil, à Rouen.

1902, 26 juin. BEAUREPAIRE (Georges de), docteur en droit, inspecteur divisionnaire de l'Association normande, directeur de l'école supérieure libre de droit, à Rouen.

1904, 30 janvier. BRUNON (Dr Raoul), ✻, I. ⚜, directeur de l'école de médecine, médecin des hôpitaux, à Rouen.

1904, 30 janvier. RUEL (Georges), I. ⚜, architecte, professeur à l'école régionale des Beaux-Arts et à l'école régionale d'Architecture, à Rouen.

Digitized by Google

1905, 8 juin	BOUCTOT, député, conseiller général, maire de St-Martin-Osmonville. par Saint-Saëns.
1907, 22 février.	LORMIER (Georges), ✻, ✠, ✠, avocat, conseiller général, directeur du Musée de céramique, à Rouen.
1907, 22 février.	VERNIER (Jules), I. ⁂, archiviste du département, à Rouen.
1908, 10 avril.	DUVEAU (Edouard), A. ⁂, ingénieur civil, à Rouen.
1908, 30 mai.	MINET (E.), A. ⁂, directeur du Musée de peinture et de sculpture, à Rouen.
1909, 12 juillet.	DELABARRE (Edouard), A. ⁂, architecte diplômé du Gouvernement, professeur à l'école régionale d'Architecture, à Rouen.
1910, 26 novemb.	CAHINGT, I. ⁂, professeur au Collège à Dieppe.
1910, 26 novemb.	POUSSIER (Alfred), ancien pharmacien, à Rouen.
1912, 19 février.	AUVRAY (E.), architecte, inspecteur des édifices diocésains, à Rouen.
1912, 19 février.	COCHE, ✻, I. ⁂, ancien maire de Dieppe.
1912, 19 février.	COSTA DE BEAUREGARD (comte Olivier), ✠, archéologue, à Sainte-Foy, par Longueville.
1913, 21 juillet.	LABROSSE (Henri), A. ⁂, archiviste-paléographe, conservateur des bibliothèques de la ville de Rouen.
1913, 21 juillet.	LE SAUNIER (Paul), à Rouen.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES NOMS D'HOMMES [1]

A

Acarie, 75.
Aiguillon, 85, 86, 102, 105, 108
Albon, 124.
Allard (Paul), 79, 200.
Alégre, 213.
Amécourt, 223.
Andely (Jean d'), 12.
Angennes-Rambouillet, 65.
Antonin, 270.
Archambault, 347.
Argencon, 51.
Argenson (Voyer de Paulmy d'), 51.
Arnault d'Antilly, 66.
Arnault (Antoine), 66.
Arson, 285.
Aubé, 19.
Aubert, 50.
Audouart, 108, 109.
Auvray, 3.

B

Bachelet, 18.
Bailleul, 69.
Barillon, 213.
Barraud (abbé), 596.
Barrière-Flavy, 283.
Barrey, 370.
Barthélémy, 8.
Baudard, 359.
Baudouin, 193, 194.
Baudry (Paul), 73, 408.
Bayet (Jean), 590.
Bazard, 120.
Beauregard (Costa de), 3, 17, 67, 188, 586, 590, 401.
Beaurepaire (Ch. de), 1 ,11, 42, 75, 82, 118, 121, 225, 229, 279, 280.
Beaurepaire (G.de), 345.
Beauvais, 73.
Bellet (Charles), 588.
Belley, 124.
Belfort, 223.
Bellon (Emile), 402.
Bellon (Paul), 402.
Benner, 147.
Benserade, 84.
Béranger, 128, 285.
Bérard, 161.
Bernard, 121 196.
Berville, 52.
Besongne, 144.
Bessin, 63.
Béthune-Charost, 55, 127.
Beugnot, 381.
Bidière (de la), 99.
Biochet, 170, 380.
Blanchet (Charles-Antoine), 6, 7, 67.
Blanchet (Adrien), 68, 222, 223, 326, 332, 334, 351.
Blondel, 85.
Boileau, 205.
Bonaparte, 196.
Bonvallet, 340.
Bonvoisin, 6.
Bosquet, 376.

(1) Voir à la Table des Matières l'article Commission.

Digitized by Google

Bossuet, 201.
Bouchard (Nicolas), 50.
Boucherez, 327.
Bouctot, 228.
Bouffard (abbé), 360.
Boulanger, 282, 397.
Boulebech (Hugues de), 126.
Boulic, 109.
Bouquet, 335.
Bourbon (Anne de), 63, 64.
Bourbon-Condé (Jules-Henri de), 70.
Bourbon-Montpensier, 64.
Bourdon (Jean), 99.
Bourgey (Etienne), 356.
Braille, 375.
Bras-de-Fer (de), 29.
Bréard, 79.
Brelet, 14, 281, 349, 362.
Brianchon, 6, 7, 39, 124, 196.
Brinon (Nicolas de), 165.
Brion, 284.
Brognard, 38, 39, 331, 335.
Busquet, 214.
Bunet (abbé), 288.
Buquet, 350.
Brygos, 217, 219.

C

Cabanon (abbé), 384.
Cabot, 90.
Cagniard, 227.
Cahier (R.-P.), 407.
Cahingt, 8, 9, 186, 253.
Campion, 408.
Caraman (comte de), 259.
Caron, 175.
Carpentier, 156, 201.
Caseneuve (de), 10.
Cassini, 202.
Caumont-la-Force, 67.
Caumont (de), 189, 396.
Caures (chanoine Jean des), 388.
Chabeuf (Henri), 415.
Chamberlan, 48.
Chambray, 10.
Chamillart, 49.
Champlain, 85.
Chappée, 4.
Chappelier, 55.
Chaptal, 381.
Chassant, 39.
Chatain (Marcel), 192, 274, 291.
Chatel, 39.
Chenet (G.), 299, 300.
Chennevières (de), 195.
Cheruel, 215.
Chesnaie-des-Rois (La), 124.
Chevalier (Ulysse), 82.
Chivet, 59, 61.
Civille (Isabeau de), 74.
Clamageran, 215, 228.
Coache, 205.
Coche (Camille), 3, 21, 85, 158.
Cochet (abbé), 5, 7, 10, 18, 38, 39, 45, 59, 69, 79, 80, 151, 169, 181, 191, 211, 212, 256, 279, 280, 282, 285, 326, 333, 348, 349, 364, 372, 405, 417.
Cohen, 197, 221.
Collandres (de), 51.
Colombel, 121.
Coquereaumont, 18.
Coquinvillier (Mgr de), 123.
Corneille (Thomas), 55.
Corpon, 90.
Cossé (duc de Brissac), 53.
Courage, 305.
Coutil (Léon), 375.
Courtin, 9, 85.
Coutan, 138.
Cramoisy, 98.
Croix (Antoine de la), 10.
Crosne (Thiroux de), 385, 384.
Crosnier, 272, 395.

D

Dablon (Simon), 85, 99, 103.

Digitized by Google

Daniel (Charles), 85.
Daniel (André), 85.
Déchelette (J.), 189, 575, 599.
Decorde (abbé), 9.
Deglatigny, 168, 195, 245, 258, 286, 595, 408.
Delafontaine (chanoine), 250, 295.
Delamare, 149, 151.
Delisle (Léopold), 75, 82, 200, 239, 241, 242, 243.
Denize (Noël), 220.
Depeaux, 45.
Depping, 336.
Dergny, 18, 279.
Descamps, 198.
Deschamps, 365.
Desloges, 188, 189, 190.
Desmarest, 280.
Deudemare (chanoine), 414.
Deville, 152, 200, 255, 459, 261, 269, 270, 272, 282.
Dieppedalle, 339, 340.
Doliveux, 57.
Dorange, 157.
Doucet (Jacques), 41, 208.
Douris, 217, 219.
Drouet, 154.
Druy (comte de), 65, 66.
Dubosc (Georges), 19, 85, 178, 250, 259, 268, 306, 330.
Dubosc (Jacques), 175.
Dubuc, 68.
Dubus, 184, 186, 208.
Ducange, 200.
Duchemin, 228.
Duchesne, 172.
Dumesnil (Laurent), 144.
Dumesnil (Jacques), 145.
Dumont, 161, 380.
Dunet, 348, 349.
Dunois-Longueville, 65, 66.
Duplessis, 279.
Dupré (Edouard), 162, 361.
Dupuis, 350.
Dupuy, 257.
Duquesne, 174.
Durand, 339.
Duruy (V.), 39.
Dutuit, 160, 280.
Duval, 38.
Duveau (Edouard), 224, 357, 341, 343, 359.

E

Emalleville, 126.
Epernon (duc d'), 252.
Esguillon, 88, 89.
Espérandieu, 271.
Estaing de Saillans, 52.
Estard (Michel), 32.
Estoutteville (Jean d'), 202.
Enlart, 288, 395.

F

Farin, 72, 73, 193, 252.
Farnèse (Alexandre), 287, 288.
Fauquet, 298, 299.
Fernandez, 74.
Ferrand (Jacques), 144.
Feuardent, 70.
Flamming (Rainier), 416.
Flavigny, 406.
Fleury (abbé), 21.
Flory, 160.
Forestier, 108.
Forterie, 50.
Fortin (Raoul), 394, 395.
Fouquet (Nicolas), 213.
Fournier (P.), 85.
Fromage, 305.
Frontebosc (Toustain de),
Fustel de Coulanges, 285.

G

Gadeau de Kerville, 69.
Gaillard, 259, 261, 336.

Digitized by Google

Gaillefontaine (vicomte de), 51.
Galissonnière (La), 124.
Garlan (de), 259.
Gaulde (Antoine), 105.
Garreta, 54, 55, 59, 61, 65, 195, 566, 405, 408.
Gaudray, 151.
Genty, 280.
Gifard (Gauthier), 126.
Gngard, 66 .
Girancourt (de), 69, 112, 115, 128, 129, 280.
Girard, 110.
Gislebert, 149.
Glanville (de), 5, 59.
Gomboust, 29.
Gontran du Bourg, 588.
Gosselin, 506.
Goujon, 245. 286, 595.
Gozlin (évêque), 595, 596, 598.
Grandin (J.-B.), 527.
Grandin (Michel), 527.
Gruzelle, 194. 257, 408.
Guébriant (de), 258.
Guillaume, 195.
Guilmeth, 152.
Guiraud, 199.
Guiscard (de), 5.
Guyot, 552.

H

Hallay-Cœtquen (marquis du), 55.
Halanzier, 559.
Hameranvs, 196.
Hanyvel (de), 72.
Harcourt, 126.
Hardy (Michel), 6.
Harlay (de), 105.
Hattenville (abbé), 196.
Havard, 116.
Héaumé (Jean), 88, 97.
Hébert (abbé), 160.
Hébert (Alphonse), 288, 560.
Hecquet (abbé), 45.
Hélot (Dr R.), 32.
Hermand, 68.
Héron, 59.
Héronval (abbé), 268, 555.
Heusch (Michel), 55.
Hiéron, 217.
Hoart (Achille), 186.
Hosier, 125.
Houé, 257.
Houdetot, 289.
Hougner, 150.
Huë (Thomas), 108.
Hugleville, 559.
Hucher, 189.
Hurtwig, 219.

I

Isle (comte de l'), 258.

J

Jacquelin, 182, 556.
Jacques, 190, 191, 192, 196.
Jeanneton, 128.
Joinvile (Guy de), 418.
Joyeuse (maréchal de), 72.

K

Kergaradec (vicomte de), 112, 114, 129.

L

Labarte, 116.
Labrosse, 255, 298.
Lachèvre (chanoine), 205.
Lafond (Jean) 85.
Lagny, 49.
Lallemand, 97, 99, 100, 145.
Lambert, 222.
Lancelevée, 225.
Landry (Nicolas), 121, 122.
Langle (de), 50.
Langlois, 158.
La Noë (de), 551.

Digitized by Google

Lantier, 268, 264.
Laquedem (Isaac), 417.
La Quérière (E. de), 78, 309, 311, 412.
Larroque (de), 51.
La Serre (Barbier de), 81, 319, 377.
Lasteyrie (comte de), 397.
Laurent, 287, 360.
Lavoisier (de), 114.
Lebey (Jean) 109.
Leblond, 294, 295.
Le Boucher (Jean), 340.
Le Boulanger, 144.
Le Breton (Gaston), 1, 14, 40, 57, 79, 136, 160, 162, 181, 207, 230, 255, 278, 297, 337, 355, 369, 377, 387, 401, 419.
Lebreton (Hercule), 70.
Lecaplain (Dr), 11, 255.
Lecaron, 200.
Lechevrel, 6.
Lecellier, 190.
Leclerc, 4.
Lecocq de Villeray, 346.
Lefebvre, 67, 68, 109, 159.
Lefort, 3, 59, 60, 61, 80, 85, 138, 161, 169, 171, 295, 341.
Le Friand, 377.
Le Gay (Jean), 329, 330.
Legay (Richard), 330.
Legendre (Thomas), 28, 31, 47 48, 49, 50, 51, 53, 54.
Legendre de Maigremont, 53.
Le Gendre de Berville, 52.
Le Gendre (Jean-Bapt.), 48.
Legentil, 280.
Le Glay, 149.
Legnenion, 198.
Legrand, 285.
Legrelle, 54.
Lejeune, 101, 104.
Lelewel, 68, 223.
Lemaitre, 175.
Lemoine (Jacques-Antoine-Marie) 19, 20, 338, 339, 340, 369.
Lenoir, 381.
Leparmentier, 362.
Lepeletier de Saint-Fargeau, 6.
Leriche, 106.
Le Saunier, 253.
Lescure (de), 45, 46.
Lesguilliez, 330.
Lesueur (abbé), 97.
Letellier, 204.
Levêque de la Gource, 340.
Leverd, 44.
Lévesque de Gravelle, 51.
Le Verdier (Pierre) 17, 210.
Lezoux, 189.
Liard, 404.
Liénard, 299.
Linas (de), 3.
Loisel (abbé), 168, 248, 276.
Longpérier (de), 8.
Longpré, 107.
Longueville (duc de), 65.
Lonoy (Jean), 192, 193.
Loquet (Charles), 224, 225.
Lormier, 4, 5, 182.
Loth (Mgr Julien), 55, 181, 199 353, 354.
Louis XIV, 213.
Lucas, 144.

M

Mabire (abbé), 359.
Machirel, 145.
Magnifique (Robert le), 289.
Maigremont, 51, 53.
Maillet du Boulay, 372.
Malicorne, 40.
Mallet (Jean), 173.
Marat, 6.
Marc, 221.
Mariette (Jean), 84.
Marion, 66.
Marin (Louis), 213.

Digitized by Google

Marot (Jean), 84.
Martel-Fontaine, 126.
Martel, 199.
Martin (Julien), 109.
Martin, 110, 111.
Martin (R.-P.), 407.
Martin de Ratabon (évêque), 251.
Martot (curé), 340.
Masson, 172.
Mazarin, 213.
Maze (abbé), 208.
Ménard (R.-P.), 109.
Menardeau (Claude), 213.
Mettot, 287.
Michel (Jean), 85.
Michon, 374.
Milet, 37, 255, 256, 279, 325.
Miraulmont (Jean de), 165.
Monflier, 406.
Monfray, 420.
Montault (Mgr Barbier de), 406.
Montausier, 65.
Montfort, 84.
Montmagny, 98.
Montmorin, 51.
Morel, 371.
Morgan (de), 347, 348.
Motes (des), 291.
Mulot (J.-B.), 287, 564, 570, 591.
Muzard, 300.

N

Neuvillette (de), 45, 46.
Noailles (maréchal de), 53.
Noblesse, 287.
Noyelle (de), 163.

O

Orléans (Henri d'), 19.
Orléans G(aston d'), 64.
Orléans-Longueville, 66, 67.
Ornay (d'), 582, 583, 584, 585, 586.
Ouin-Lacroix (abbé), 175, 529.

P

Pajot (Casimir), 588.
Parcon (de), 259.
Pecoil de Septème, 53.
Pelay, 134, 151, 341, 361.
Pellati, 245.
Pellerin, 550, 551.
Peraube, 108.
Périaux (Nicélas), 225, 542, 415.
Perquier, 282.
Perrette, 414.
Petit, 147.
Picot, 198, 199.
Pigné, 39, 333.
Pillet, 285.
Pomereu (de), 168.
Portier, 220.
Poussier, 255, 414.
Pottier, 219, 220.
Poyer, 52.
Prevel, 151.
Prévost, 33.
Prienzac (Daniel de), 213.
Prou, 223, 352.

Q

Quantin (Claude), 105.
Quesné, 154.
Quesnel, 17.
Quillet, 341.
Quintanadoine (de), 71, 72, 73, 74, 75.

R

Randon, 117.
Rebelliau, 73.
Renaud (abbé), 408.
Requier (Armand), 228, 229.
Rever (abbé), 251, 259, 269.
Riberprey, 156.
Ribot, 560.
Rich (Antony, 224.
Richard Cœur-de-Lion, 318.

Digitized by Google

Ridel (abbé), 206.
Rigaud (Hyacinthe), 51, 53.
Rigaud (Eude), 274.
Robert (abbé), 147, 280.
Rochefoucauld (de la), 122
Rœssler, 59.
Roger-Milès, 116.
Roullau, 280.
Romilly (de), 50.
Roussel (abbé), 18.
Roussel (architecte), 366.
Rubens, 198.
Ruel, 16, 80, 306.

S

Sabatier (Antoine), 527, 528.
Saint-Denis, 121.
Saint-Léger (Anne de), 48.
Saint-Léger (Françoise de), 47, 51
Saint-Pierre (abbé de), 200.
Saint-Pol (comte de), 67.
Saint-Victor (de), 215.
Sapincourt (de), 150.
Sarrazin (Albert), 517.
Sauvageot, 116.
Scaliger, 205.
Schneider, 194.
Scott (Esther), 50, 53.
Scott (Guillaume), 50, 51, 52.
Scott de Fumechon (J.-B.), 53.
Scott, 54.
Sebeville (Kadot de), 6.
Selden, 201.
Semichon, 256, 571, 572.
Seneley (de), 106.
Serbat (Louis), 147, 148, 149.
Sermontos, 105.
Serviou (Abel), 213.
Sevaistre, 527.
Seyer (Pierre), 145.
Seymour de Ricci, 573.
Socteville (Jehan de), 174.
Sommerard (du), 416.
Sommesnil (abbé), 288, 556.
Stabenrath (de), 168.

T

Terrier Santans (de), 288, 556.
Thaurin (J.-M.), 115, 114, 115.
Théodulfe (évêque), 598.
Thierry (Augustin), 284.
Thillard (abbé), 155.
Thureau-Dangin, 404.
Touflet (abbé), 516.
Tougard (abbé), 55, 288, 505.
Turenne, 196.
Tourneux, 584.
Turquetin, 285, 286.

U

Ussel, 6.

V

Vallée (S.), 53.
Vaussi (Henri), 145.
Vernier (Jules), 59, 171, 185, 196, 401.
Vesly (Léon de), 5, 16, 44, 150, 147, 154, 160, 172, 182, 184, 215, 245, 275, 285, 505, 529, 555, 554.
Viel (Jean), 414.
Villaine, 124.
Villefosse (Héron de), 59.
Vimont (le P.), 95.
Viollet-le-Duc, 212, 225, 595.
Viret, 145.
Voisenon, 155.
Vymont (P.), 106.

W

Widranger (P.), 298.
Witte (de), 68.

Digitized by Google

TABLE DES NOMS DE LIEU

A

Aizier, 129.
Alges, 50.
Alincourt, 220.
Allouville, 112, 123, 132, 166, 358.
Alvimare, 169, 358.
Amfreville-la-Mivoie, 45, 145, 192, 287.
Amiens, 150.
Amsterdam, 48.
Ancourt, 88, 165 275, 548.
Ancretiéville-Saint-Victor, 359.
Ancretiéville-sur-Mer, 358.
Angerville-Bailleul, 275.
Angiens, 293.
Archelles (commune d'Arques), 134, 138.
Arcueil, 84.
Arques, 124, 134, 185, 212, 242, 325.
Aubermesnil, 7.
Auberville-la-Manuel, 293.
Auberville-la-Renault, 358.
Auffay 164.
Aulnay (commune de Grand-Quevilly), 232.
Aumale, 124, 165, 185, 186, 256, 320.
Auppegard, 133.
Authieux (les), 164.
Auzouville-Auberbosc, 358.
Auzouville-sur-Saône, 359.
Avesnes-en-Bray, 50
Avremesnil, 165.

B

Bacqueville, 124.
Bapeaume (commune de Canteleu), 145.
Bardouville, 145.
Bayeux, 108.
Beaubec, 242.
Beaumont-le-Roger, 50, 113.
Beaussault, 50.
Beauvais, 214.
Bec-de-Mortagne, 358.
Belbeuf, 46.
Bellencombre, 17.
Bellozane, 185.
Bénarville, 358.
Bennetot, 358.
Bénouvile, 254.
Berneval, 134.
Bernières, 357.
Berville-en-Roumois, 50.
Berville, 52.
Beuvreuil (commune de Dampierre-en-Bray), 187.
Beuzeville, 165, 242.
Beuzeville-la-Grenier, 275, 293, 357.
Bezancourt, 50.
Biville-la-Rivière, 281, 284.
Blainville-Crevon, 164, 275.

Digitized by Google

Blangy, 67, 124, 165, 275, 348
Blangy-sur-Bresle, 347.
Blengre commune du Bourg-Dun), 190.
Blosseville-Bonsecours, 164.
Blosseville-ès-Plains, 166, 322 323.
Bois-Cany (commune de Grand-Quevilly), 226.
Boisguillaume, 146.
Bois-Hulin (commune de La Chaussée), 134.
Bolbec, 123, 124, 126, 168.
Bonsecours, 206, 228, 249.
Boos, 44, 117, 206, 286, 391.
Bornambusc, 358.
Bosc-Bordel, 164.
Bosc-Edeline, 68.
Bosc-Geffroy, 185.
Bosc-Guérard 74.
Bosville, 291.
Boudeville, 166.
Bouelles, 185, 282, 404.
Bouille (la), 146, 164.
Bouquetot, 275.
Bourg-Dun, 164, 190, 192, 274, 291.
Brague, 398.
Bréauté, 358.
Brétigny, 71.
Brétigny-sur-Brionne, 74.
Bretteville-l'Orgueilleux, 242.
Buchy 164.
Bully, 185.
Bures, 9, 165, 185, 186.

C

Caen, 66, 194.
Cailleville, 293
Calletot, 357.
Campneuseville, 185.
Canada, 84, 90.
Canteleu, 167.
Cany, 206, 320, 358.
Carville (commune de Darnétal), 146.
Catelier (le), 183.
Caudebec-en-Caux, 4, 130, 146, 167, 249, 288, 319, 320, 353.
Caudebec-lès-Elbeuf, 125, 151, 152, 154, 164.
Caumont, 332.
Cerlangue (la), 162, 165, 196.
Charleval, 191.
Cléon, 121, 225.
Cliponville, 358.
Collandres, 50, 51, 52.
Colleville, 358.
Conches, 113.
Conteville, 185.
Contremoulins, 358.
Crasville-la-Malet, 295.
Criel, 164, 225, 348.
Criquebeuf, 69, 357, 406.

D

Dampierre, 154.
Dampierre-en-Bray, 187.
Darnétal, 47, 127, 146, 164, 275, 326, 329, 350.
Daubeuf-Serville, 275, 295, 358.
Dieppe, 4, 36, 78, 85, 86, 87, 106, 124, 133, 145, 164, 212, 242, 276, 353.
Dijon, 150.
Douvrend, 129.
Drosay, 293.
Drumare, 52.
Duclair, 129, 167.

E

Eauplet (commune de Bonsecours), 28, 47.
Ecalles-Alix, 324.
Ecrainville, 6.
Ecretteville-les-Baons, 358.

Digitized by Google

Elbeuf, 47, 50, 69, 117, 121, 124, 126, 326, 327.
Eletot, 358.
Envermeu, 164, 275.
Envronville, 358.
Epinay-sous-Duclair, 164.
Epouville, 357.
Esclavelles, 185.
Eslettes, 282.
Espagne, 72.
Etainhus, 165.
Etouteville, 274.
Etretat, 160.
Eu, 124, 129, 146, 348, 381.
Evreux, 242.

F

Fécamp, 4, 33, 124, 165, 356, 394, 399.
Flainville (commune du Bourg-Dun, 291.
Florent (Marne), 299.
Forges, 185, 209.
Foucart, 358.
Frenaye (la), 169.
Freneuse, 68, 116, 117, 120, 121, 123.
Fresnoy-en-Val, 185.
Froberville, 357.

G

Gaillarde (la), 323, 325.
Gaillefontaine, 50-51, 185, 186.
Gaillon, 106.
Gainneville, 165.
Ganzeville, 357.
Gerponville, 323, 325, 358.
Gerville, 6, 33.
Givors, 71.
Goderville, 79.
Gonfreville-Caillot, 358.
Gournay, 124, 185, 186.
Gouy, 197, 275, 287.
Graimbouville, 165.
Grainval (commune de Saint-Léonard), 394.
Grainville-la-Teinturière, 358.
Grainville-sur-Ry, 392.
Grainville-Ymauville, 358.
Grand-Couronne, 145, 164.
Grand-Quevilly, 145, 226, 233, 234, 243.
Graville, 42, 146.
Grondière (La) (commune de Trouville-Alliquerville), 169.
Gruchet-le-Valasse, 6, 146.
Guerbaville, 320.
Guerville, 67.
Gueures, 134.
Gueutteville-les-Grès, 293.

H

Hanouard, 358.
Harfleur, 124, 168.
Hattenville, 293, 358.
Haussez, 185.
Hautot-l'Auvray, 293.
Hautot-le-Vatois, 353, 358.
Hautot-sur-Mer, 154.
Hautot-sur-Seine, 280.
Havre (le), 124, 145, 165, 184, 356.
Haye-Malherbe, 154.
Hénouville, 68.
Héricourt, 293, 358.
Hermanville, 279.
Héron (le), 168.
Heuze (la), 18.
Hollande, 48.
Honfleur, 4, 231.
Houdetot, 287.
Houppeville, 11, 231, 355.
Houquetot, 80, 358.

I

Incarville, 286.

Digitized by Google

Ingouville, 166, 293.
Isneauville, 164.

J

Jumièges, 164, 320, 335.

L

La Londe, 234.
Le Manoir-sur-Seine, 122.
Le Mesnil (commune de Lillebonne), 146.
Lescure, 46, 145.
Lillebonne, 38, 130, 146, 168, 169, 171, 220, 259, 331.
Limésy, 164.
Lisieux, 50.
Livarot, 50.
Loges (les), 357.
Londinières, 9, 185, 186, 283.
Longpaoon (commune de Darnétal), 146.
Longueville, 17, 19, 124.
Louvetot, 358.
Louviers, 286.
Lucy, 185.

M

Maigremont, 50-51.
Maintru (commune de Saint-Valery-sous-Bures), 186.
Maniquerville, 6.
Manneville-ès-Plains, 293.
Martincamp, 127.
Martin-Eglise, 242.
Martot, 117, 406.
Maudétour (commune de Morgny), 202.
Mélamare, 129.
Mentheville, 358.
Mesnières, 185, 324, 325.
Mesnil-Esnard, 45, 228, 406.
Mesnil-Mauger, 185, 186.
Miromesnil, 22.
Mirville, 358.
Monchaux-Soreng, 275.
Mont-au-Malades, 164, 212, 242.
Montcauvaire, 275.
Montceau-le-Neuf, 191, 282.
Montérolier, 185.
Montivilliers, 6, 124, 125, 146, 165.
Mont-Roty, 185.
Mont-Saint-Michel, 16.
Monville, 17, 359.
Morgny, 202.
Morville, 361.
Moulineaux, 146.

N

Nesle, 8.
Nesle-Hodeng, 185.
Neufchâtel, 9, 124, 165, 184, 186.
Neufmarché, 165.
Neuville-du-Bosc, 113.
Neuville, 134, 165.
Neuvillette, 46.
Nevers, 151.
Néville, 293, 323, 325.
Niort, 116.
Normanville, 358.
Normare, 44.
Norville, 146, 165.
Notre-Dame-de-Franqueville, 145, 370.
Notre-Dame-du-Bec, 243.
Notre-Dame-du-Vaudreul, 245, 286, 595.

O

Ocqueville, 293, 358.
Oherville, 206.
Oissel, 117, 145.
Orival, 225, 284.

Digitized by Google

Ourville, 358.
Ouville-la-Rivière, 134.

P

Paluel, 295.
Parfondeval, 191.
Paris, 51, 52, 110, 150, 205.
Pavilly, 124, 164.
Petit-Quevilly, 146, 226, 550.
Pierrefonds, 58.
Pont-Audemer, 276.
Pont-de-l'Arche, 69, 117.
Pourville, 134.
Préaux, 379.

Q

Québec, 85, 88, 90, 100, 108.
Quiberville, 134.
Quiévrecourt, 185.
Quincarnon, 50, 52.

R

Radicatel (commune de St-Jean-de-Folleville), 146, 182.
Redon, 192.
Renneville, 113.
Riville, 358.
Rochelle (la), 106.
Romilly-la-Puthenaye, 49.
Romilly, 50, 52.
Rouen, 198.
Rouen, Rouen en 1806, 383.
— Affiche de la capitulation, 5.
— Ancien grenier à blé au grand moulin, 172.
— Ancien Hôtel de Ville, 298.
Bas-relief, rue de l'Hôpital, 2, 309
— Château de Philippe-Auguste, 359.
— Constructions antiques. Rue Thouret, 59.
— Cour d'Albane, son aménagement, 12.
— Découverte de monnaies d'or, rue de la Savonnerie, 149.
— Découverte de têtes de marbre, 273.
— Eglises : Cathédrale, 295. — Saint-Caude-le-Jeune, 344. — Saint-Denis, 195. — Saint-Maclou, 307, 321. — Saint-Nicaise, 195. — Saint-Patrice, 197. — Saint-Pierre-du-Châtel, 198, 248. — Saint-Vincent, 294, 316, 408.
— Emprunt par Louis XIV, 213.
— Fontaine de la Grosse-Horloge, 23.
— Grand moulin, 172, 208.
— Heurtoirs : rues Beffroy, n° 18, 294. — Crosne (de), n° 28, 294. — Fardeau, n° 25, 28. — Hôpital, n° 22, 294. — Jacques-le-Lieur, n° 26, 26. — Orbe, n° 85, 294. — Saint-Etienne-des-Tonneliers, n° 12, 25. — Seille (de la), n° 12, 294. — Vieux-Palais (du), n°s 9-29, 294. — Place de l'Hôtel-de-Ville, n° 6, 294.
— Hôtel-Dieu, 244.
— Importance intellectuelle au xve siècle.
— Imprimeurs, 144.
— Jetons historiques de la ville, 70.
— Lycée, 204.
— Maison rue du Fardeau, n° 1, 24.

Digitized by Google

— Musée, 188, 198.
— Musée d'antiquités : les verrières du « Miracle des Billettes », 415.
— Musée des antiquités : Epées, 300.
— Paroisse Saint-Martin-sur-Renelle, 340.
— Place de l'Hôtel-de-Ville, heurtoir, 294.
— Rue Beffroy, n° 18, heurtoir, 294.
— Rue de Crosne, heurtoir, 294.
— Rue du Fardeau, heurtoir, 25 ; pavés émaillés, 345.
— Rue Harenguerie, 275.
— Rue de l'Hôpital, n°22, heurtoir, 294.
— Rue de l'Hôpital n° 2, bas-relief, 309.
— Rue Jacques-le-Lieur, n° 25, heurtoir, 26.
— Rue Nationale, pavés émaillés, 345.
— Rue Orbe, heurtoir, 85.
— Rue aux Ours, 344.
— Rue Saint-Etienne-des-Tonneliers, n° 12, heurtoir, 25.
— Rue de la Savonnerie, découverte de monnaies d'or, 149.
— Rue de la Seille, n° 12, heurtoir, 294.
— Rue du Vieux-Palais, n°s 9-29, heurtoirs, 294.
— Tableaux d'église, 197.
— Théâtre des Arts, ancien plafond, 21.
— Tour Jeanne d'Arc, 345.
— Verrerie rouennaise, 377.
— Vicomté, 234.
— Vieux-Saint-Paul, restauration, 138.
Roumare, 341.
Rouvray, 117.
Rugles, 188.
Ry, 164.

S

Sahurs, 145, 275.
Sainneville, 165.
Saint-Adrien (commune de Belbeuf, 145, 370.
Saint-Aignan, 167.
Saint-Antoine-la-Forêt, 6.
Saint-Aubin, 121.
Saint-Aubin-Celloville, 286.
Saint-Aubin-le-Cauf, 324, 325.
Saint-Aubin-sur-Mer, 154, 324.
Saint-Christophe, 117, 121, 122, 125.
Saint-Denis, 74.
Saint-Etienne-du-Rouvray, 110, 204.
Saint-Eustache-la-Forêt, 6, 165, 322.
Saint-Georges-de-Boscherville, 3, 42, 77.
SaintGermain, 88, 347.
Saint-Germain-d'Etables, 185.
Saint-Jacques-sur-Darnétal, 146.
Saint-Jean-d'Abbetot, 316.
Saint-Jean-de-Folleville, 146.
Saint-Jouin, 324, 325.
Saint-Julien-de-Flainville, 275.
Saint-Laurent-de-Brèvedent, 165.
Saint-Laurent-en-Caux, 166.
Saint-Léonard, 74, 147, 357, 394.
Saint-Lô, 150.
Saint-Lucien, 168.
Saint-Maclou-de-Folleville, 18.
Saint-Maclou-la-Brière, 358.
Saint-Mards, 322, 323.
Saint-Martin-aux-Buneaux, 295.
Saint-Martin-de-Sigy, 242.

Digitized by Google

Sant-Martin-du-Bec, 275, 293.
Saint-Martin-le-Gaillard, 275.
Saint-Martin-s-Bellencombre, 18.
Saint-Nicolas-de-Bliquetuit, 146.
Saint-Ouen-sous-Bailly, 319.
Saint-Riquier-ès-Plains, 293.
Saint-Romain-de-Colbosc, 6.
Saint-Saëns, 11, 165, 185.
Sant-Saire, 185.
Saint-Sylvain, 293.
Saint-Vaast, 185.
Saint-Valery-en-Caux, 293.
Saint-Valery-sous-Bures, 186.
Saint-Valery, 124.
Saint-Victor, 350.
Saint-Victor-la-Campagne, 359.
Saint-Vigor, 6.
Saint-Wandrille, 166, 267.
Sainte-Beuve-Epinay, 371.
Sainte-Foy, 84, 165, 188.
Sainte-Geneviève, 185.
Sainte-Marguerite-s.-Fauville, 358.
Sainte-Marguerite-sur-Mer, 165.
Sainte-Vaubourg (commune de Val-de-la-Haye), 242.
Sandouville, 129.
Sasseville, 166, 293.
Sauchay-le-Haut, 248.
Saussemesnil, 234.
Sausseuzemare, 358.
Senneville, 68.
Servaville, 50.
Séville, 209.
Sigy, 165, 322, 323.
Sillery, 93, 97, 100.
Sorquainville, 358.
Sotteville-lès-Rouen, 24, 110, 145, 227, 346.
Sotteville-sur-Mer, 68, 134, 190, 195, 196, 274.

T

Tancarville, 231, 232.
Temps-Perdu (comm. de Rouen), 47.
Theuville-aux-Maillots, 293.
Thil-Manneville, 322.
Thury-Harcourt, 97.
Tilleul-Dame-Agnès, 52.
Tocqueville-les-Murs, 358.
Tourville, 69, 129.
Tourville-la-Rivière, 116, 117.
Tourville-les-Ifs, 357.
Toussaint, 18, 293.
Tréport, 138, 168, 247.
Trouville-Alliquerville, 157, 169.

V

Val-de-la-Haye, 255, 275.
Val-Freneuse, 69.
Valliquerville, 358.
Valmont, 293.
Vannes, 86, 87.
Varengeville-sur-Mer, 134, 165.
Varimpré, 112, 116, 129.
Vassonville, 18.
Vatierville, 165.
Vattetot, 234.
Vattetot-sous-Beaumont, 358.
Vattetot-sur-Mer, 318, 357.
Vatteville, 146, 166.
Vatteville-la-Rue, 129.
Vaudreuil, 242.
Veauville-les-Baons, 288.
Verneuil, 242.
Versailles, 49.
Veules-les-Roses, 166, 293.
Veulettes, 166.
Vieilles-Landes, 185.
Vienne, 51.
Vieux-Rouen ,185.
Vieux-Rouen-sur-Bresle, 346.
Vieux-Rue, 275.
Ville-Dieu, 53.
Villedieu-la-Montagne, 165.
Villequier, 74, 166.

Digitized by Google

Vinnemerville, 293, 358.
Virville, 79, 80, 81, 136, 137, 165, 210, 316.
Vittefleur, 293.

W

Wanchy, 319.

Y

Yébleron, 326, 358, 363.
Yquebeuf, 350.
Yvetot, 124, 128, 145, 190.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

A

Affichage, 134.
Alignements, 43.
Architecture, 306.
Archives de la Commission des Antiquités. — Leur cartonnage, 12.
Armoiries, 123, 124, 125, 126, 127, 128.
Armorial Biochet, 380.

B

Balcon à monogramme, 341.
Bas-relief de la rue de l'Hôpital, n° 2, 309.
Bienfaiteurs de la Cathédrale, 305.
Boucle en bronze (débris, 326.

C

Cachette monétaire d'Yquebeuf, 350.
Calice du IXe siècle, 395.
Calvaire du Tréport, 247.
Calvaires, 319.
Carapaçon de cheval, 402.
Cartes postales offertes pour l'album de la Commission des Antiquités, 357.
Castrum de Juliobona, 331.
Centenaire de l'abbé Cochet, 5, 7, 38.
Chapelle de Flainville (commune du Bourg-Dun), 291.
Château de Dieppe, 36.
Château de Longueville, 17.
Chêne d'Allouville, 112.
Chevelure en ailes de chauves-souris, 388.
Chiffre énigmatique, 407.
Cimetière franc de Blangy-sur-Bresle, 347.
Cimetière franc de Blengre, 190.
Classement. — Supplément, 183, 210, 230, 279, 297.
Clocher de Bonsecours, 249.
Collège d'Eu, 381.
Colombier du manoir Boissel, 391.

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

Séances :

1912 février, 1.
avril, 14.
mai, 40.
juillet, 57.
octobre, 79.
novembre, 136.
décembre, 160.
1913 février, 181.
avril, 207.
juin, 230.

Digitized by Google

octobre, 253.
novembre, 278.
décembre, 297.
1914 février, 315.
avril, 337.
juin, 355.
juillet, 369.
juillet, 369.
octobre, 387.
décembre, 401.

Communications de :

MM. Auvray, 22, 59.
— Beauregard (Costa de), 63, 64, 65, 66, 81, 83, 135, 158, 213, 214.
— Bouctot, 80, 133, 256, 258.
— Cahingt, 7, 84, 188, 248, 276, 295, 319.
— Coche, 36, 42, 78, 84, 188, 247, 353.
— Deglatigny, 16, 59, 62.
— Delabarre, 5, 12, 19, 22, 23, 24, 41.
— Dubosc (Georges), 5, 24, 25, 134, 144, 172, 197, 252, 248, 276.
— Duveau, 4, 12, 24, 47, 139, 231, 245, 255, 294, 309, 377.
— Garreta, 41, 47, 63, 67, 77, 81, 82, 84, 162, 163, 182, 210, 228, 232, 251, 276, 319, 360.
— La Serre (Barbier de), 3, 11, 12, 16, 17, 23, 58, 185, 184, 199, 210, 244, 256, 304, 317, 318, 319, 338, 377, 402.
— Lefort, 137, 211, 248, 279, 306, 307, 316.
— Le Verdier (Pierre), 137, 172, 230, 279.
— Pelay, 6, 12, 19, 55, 133, 135, 145, 184, 208, 244, 273, 291, 293, 312, 356.
— Poussier, 144, 196, 312.
— Ruel, 326.
— Tougard (abbé), 249, 295, 389.
— Vallée, 129.
— Vernier, 137, 230.
— Vesly (Léon de), 11, 46, 67, 68, 110, 112, 128, 146, 168, 171, 188, 195, 197, 220, 221, 224, 227, 247, 256, 281, 286, 298, 299, 326, 331, 343, 361, 370, 391, 402, 406.
Commission : Membres décédés, 181, 40, 317.
Commission : Membres nouveaux, 14, 253.
Constructions antiques, 59.
Cour d'Albane, son aménagement, 12.
Croix d'Archelles, 138.
— de Saint-Cristophe, à Freneuse, 116.
— du Tréport, 138.
Croix de carrefours, 319.
Croix de la congrégation, 47.

D

Dalle de Choinet, 230.
Découvertes de monnaies d'or, rue de la Savonnerie, à Rouen, 149.
Découverte archéologique de Biville-la-Rivière, 281.
Découverte archéologique de Bois-Cany, 226.
Découverte archéologique de Caudebec-lès-Elbeuf, 151.
Découverte archéologique de Morville, 361.

Digitized by Google

Dessins divers, 24, 251, 245, 255, 377.
Dragages de la Seine,, 46.

E

Ecoliers, leur formation au respect des vestiges du passé, 41.
Eglises, leur attrait esthétique, 76. — Vues, 134, 145, 167.
Eglise Cathédrale, 295.
— de Beuvreuil, son porche, 187.
— d'Etretat, 160.
— d'Hoppeville, 355.
— Saint-Nicaise, de Rouen, 193.
— Saint-Pierre-du-Châtel, de Rouen, 248.
— Saint-Vincent, de Rouen,
— de Vattetot-sur-Mer, 318.
Emprunt à la ville de Rouen par Louis XIV, 213.
Epées du Musée des Antiquités, 300.
Epitaphe honorifique de Jean de Quintanadoine, 71.

F

Fac-similé d'un plat de confrérie, 360.
Fanum des « Cateliers », à Vatteville-la-Rue, 129.
Fer à cheval, 325.
Ferronnerie, 12, 25, 224.
Feux cheminots (les), 208.
Fontaines : d'Aréthuse, 22. — de la Grosse-Horloge, 41 ; — des Sociétés savantes, 43.
Fouilles (liberté des), 16.

G

Grenier de Rouen, 172.

H

Heurtoirs, 25, 26, 294.
Hospice-ferme de l'Aulnay, 252.

I

Imprimeurs anciens de Rouen, 144.
Inscription à Maudétour, 202.
Inscription obituaire, 291.

J

Jetons, 67, 68, 69.

L

Lettres de R. de Saint-Victor, 214.
Localités à vestiges préhistoriques, 185, 186.
Loi sur les monuments historiques, 389.

M

Maison de Caudebec, 4.
Maison de Pierre Corneille, à Rouen, 135.
Manoir Boissel (colombier), 391.
— de Gerville, 33.
— de la Groudière, 169.
— de Trouville-Alliquerville, 157.
Manufactures (plombs des) d'Elbeuf et de Darnétal, 326.
Marques de potiers, 371.
Millésimes, 139, 141, 142, 143.
Monnaie du pape Clément VI, 356
Monnaie mérovingienne, 222.
Monnaies, 67, 68, 69. — Leur équivalence, 200.
Monnaies d'or découvertes rue de la Savonnerie, à Rouen, 149.
Monuments historiques : allocations, 59.

Digitized by Google

— Loi sur les —, 389.
— Vestiges, 407.
Mottes, 10.
Moulin à blé de Rouen, 172.
Musée des Antiquités : épées, 300.
— Verrières du « Miracle des Billettes », 415.

N

Notes diverses, 197.
— ecclésiologiques, 319.
— héraldiques, 251.
— historiques recueillies par l'abbé Anatole Loth, 353.
Notice sur le peintre rouennais Jacques-Antoine-Marie Lemoine 338, 369.

O

Ornementations diverses, 27.

P

Pavés à dessins, 133. — faïencés, 345.
Peintre rouennais, 338, 369.
Photographies diverses, 24.
Plans symétriques de nos églises, 376.
Plat à barbe armorié, 162.
Plat de confrérie. Fac-similé, 360.
Plateau de Boos (le), 391.
Plombs des manufactures d'Elbeuf et de Darnétal, 326.
Porche de l'église de Beuvreuil, 187.
Portrait de Blanchet, 6.
Potiers. Marques, 371.
Potiers gallo-romains, 188.
Puits (anciens), 392.
Putréfiés (les), 11.

R

Reliures armoriées, 63, 66, 67.
Retable (fragment d'un), à Bouelles, 404.
Retable monumental, 359.
Ruines du château de Houdetot, 287.
Rues : Changement de noms, 58.
— Beffroy, n° 18, heurtoir, 294.
— de Crosne, n° 28, heurtoir, 294.
— du Fardeau, pavés émaillés, 345.
— Harenguerie, dessins, 275.
— Hôpital, n° 22, heurtoir, 294; n° 2, bas-relief, 309.
— Jacques-le-Lieur, n° 25, heurtoir, 26.
— Nationale, pavés émaillés, 345.
— Orbe, n° 83, heurtoir, 294.
— aux Ours, 344.
— Pierre-Corneille, 55.
— Saint-Etienne-des-Tonneliers, n° 12, heurtoir, 25.
— de la Savonnerie, découverte de monnaies d'or, 149.
— de la Seille, n° 12, heurtoir, 294.
— du Vieux-Palais, n°s 9-29, heurtoirs, 294.

S

Sentences épigraphiques, 203.
Sépultures au Tourniquet (commune de Mesnil-Esnard), 45.
Souterrains d'Eauplet (commune de Bonsecours), 28.
Statuette de vierge unibrachiste, 405.

Digitized by Google

T

Tableaux de St-Nicaise de Rouen, 195.
Temple à Jupiter. — Vestiges, 346.
Têtes de marbre trouvées à Rouen, 375.
Théâtre des Arts (ancien plafond) 19.
Théâtre romain de Lillebonne, 171. — Fouilles de 1912, 259.
Tombeau de saint Eloi, 77.
Tour Jeanne-d'Arc, 345.

V

Vallon de Bruneval et la maison gallo-romaine de Saint-Adrien, 370.
Vase grec, 215.
Vases avec ossements incinérés à Normare, 44.
Verrière du « Miracle des Billettes », au Musée d'Antiquités, 415.
Verrerie rouennaise (l'ancienne), 377.
Vestiges de vieux monuments, 406.
— d'un temple à Jupiter, 346.
— du passé, 41.
— préhistoriques : localités, 185, 186.
Vieux Saint-Paul à Rouen (restauration), 158.
Vitrail de Saint-Vincent, 58.
Vitraux, 58, 82, 85. — Leur préservation, 21.
Vues diverses, 24.

Digitized by Google

PRINCIPALES MATIÈRES DU BULLETIN

I. — Eglise Saint-Vincent 316
Sain-Jean d'Abbetot 316
Mort de M. Sarrazin 317
Eglise de Vattetot-sur-Mer..... 318
Calvaires, croix de carrefours..... 319
Scot de la Mésangère..... 319
Notes ecclésiologiques 319
Fer à cheval..... 325
Débris de boucle de bronze..... 326
Plombs des manufactures d'Elbeuf et de Darnétal..... 326
Le Castrum de Juliobona..... 331
II. — Notice sur le peintre rouennais Jacques-Antoine-Marie Lemoine 338
Balcon à monogramme..... 341
Tour Jeanne-d'Arc 345
Vestiges d'un Temple à Jupiter..... 346
Cimetière franc de Blangy-sur-Bresle..... 347
La cachette monétaire d'Yquebeuf..... 350
Notes historiques recueillies par l'abbé Anatole Loth..... 353
III. — Houppeville : Eglise foudroyée..... 355
Monnaie du pape Clément VI..... 356
Cartes postales offertes à l'Album..... 357
Retable monumental 359
Fac-similé d'un plat de confrérie..... 360
Commune de Norville : Découvertes archéologiques..... 361
IV. — Notice sur Lemoine J.-A.-M. (Paris, Renouard, 1914)..... 369
Le vallon de Bruneval et la maison gallo-romaine de Saint-Adrien 370
Les plans symétriques de nos églises..... 376
L'ancienne verrerie rouennaise 377
Collège d'Eu 381
Rouen en 1806 382
V. — Chevelure en ailes de chauves-souris..... 388
La loi sur les monuments historiques..... 389
Calice du IXe siècle 395
Mort de M. Joseph Déchelette..... 399
VI. — Carapaçon de cheval 402
Fragments d'un retable à Bouelles..... 404
Statuette de Vierge unibrachiste 405
Vestiges de vieux monuments 406
Un chiffre énigmatique 407
Les verrières du « Miracle des Billettes » au Musée d'Antiquités 415
Table des noms d'homme..... 425
— *noms de lieu*..... 430
— *matières* 438

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06730 1799

Digitized by Google

Digitized by Google